Que ce soit pour le tourisme de transit ou de vacances, le Burundi dispose déjà d'un certain nombre d'atouts, mais certaines infrastructures de base sont encore insuffisantes. D'autre part, pour ces deux formes de tourisme, certaines dispositions communes devraient être prises en vue d'en favoriser le développement.

L'effort devrait porter en premier lieu sur la promotion du tourisme de transit, en essayant d'attirer une partie de la clientèle qui va dans l'Est Africain, pour des séjours de brève durée au Burundi.

La ville de Bujumbura a une infrastructure sportive qu'assez peu de villes africaines possèdent (piscine, tennis, golf, clubs hippiques, club nautique) et qui pourrait facilement être mise à la disposition des touristes de passage. Quelques circuits pourraient être organisés à l'intérieur du Pays (Nyanza-Lac, lac Rwibanda, sources du Nil, etc..). Bujumbura pourrait également servir de plaque tournante pour les régions du Parc Albert et du Kivu, mal desservies car ne disposant pas encore de véritables aérodromes.

Mais il manque encore au Burundi, pour se placer dans les grands circuits touristiques de l'Est Africain, certaines infrastructures de base, notamment dans le domaine de l'aéronautique, et dans celui de l'équipement hôtelier.

Le premier handicap est pratiquement surmonté. En effet, Bujumbura dispose désormais d'un aérodrome pour jets longs courriers, offrant ainsi aux touristes la possibilité de venir directement à Bujumbura et permettant aux compagnies aériennes non seulement de faire des affrètements, mais de pratiquer des tarifs avantageux pour les touristes voyageant en groupe.

Le second handicap, l'absence d'un équipement hôtelier de classe internationale, reste encore à résoudre. Bujumbura dispose, certes, d'hôtels assez corrects, mais qui répondent insuffisamment aux exigences de la catégorie de touristes qui se déplacent dans l'Est Africain. L'implantation d'un hôtel de classe internationale est indispensable pour que le Burundi puisse s'intégrer dans les circuits touristiques de l'Afrique de l'Est. Cet hôtel devrait être, sinon très luxueux, du moins très confortable, pour recevoir non seulement les touristes, mais aussi les hommes d'affaires, ainsi que pour pouvoir servir de cadre à des conférences ou colloques, de façon à en assurer au maximum la rentabilité.

Le touriste devra, pendant son séjour au Burundi, non seulement séjourner dans les meilleures conditions de sécurité et de confort à Bujumbura, mais aussi pouvoir circuler à l'intérieur du Pays et visiter les sites présentant un intérêt touristique, sites qui devront être aménagés et disposer de gîtes d'étape.

En ce qui concerne le tourisme de vacances, le lac Tanganika réunit un certain nombre de conditions que recherchent les clubs de vacances : dépaysement, chaleur et soleil toute l'année et surtout possibilité de pratiquer certains sports nautiques, en particulier le ski nautique et la voile, grâce à la régularité des vents, (ce qui est très important, puisque, selon les saisons, il est possible de prévoir, à une demi-heure près, le moment où les vents vont se lever). L'établissement d'un village de vacances pourrait, dans cette optique, être envisagé à proximité de Bujumbura, afin de profiter des installations sportives de la ville. La bilharziose ne semble pas présenter un risque considérable si un assainissement correct du site est réalisé dans de bonnes conditions. L'Etat devrait d'ailleurs prendre à sa charge une partie des frais d'aménagement : route d'accès, voiries et réseaux divers, aménagements sanitaires, le club réalisant la construction du village lui-même et son aménagement sportif.

Au point de vue ressources en devises, le tourisme de transit présente plus d'intérêt que le tourisme de vacances. En effet, les clients des clubs de vacances payent toutes leurs dépenses avant leur départ. Cependant, les devises provenant de cette clientèle ne sont pas négligeables, car ces clubs doivent transférer dans les pays où sont installés les villages de vacances les sommes nécessaires aux frais d'implantation de ces villages, à leur entretien courant et à la subsistance de leurs clients pendant leur séjour.

Tant pour le tourisme de transit que de vacances, d'autres mesures doivent être prises, notamment :

- aménagement correct de l'aérogare : salle différente pour l'arrivée et le départ ;

- octroi de visas spéciaux et simplification des formalités diverses pour les touristes ;

- aménagement de sites et de gîtes d'étape à proximité de sites choisis.

En ce qui concerne l'équipement routier, le programme de modernisation des tronçons de Bugarama à Kayanza et de Muramvya à Gitega, ainsi que la modernisation de la route Bujumbura/Nyanza-Lac, dont l'étude a été entreprise, apporteraient une amélioration très sensible dans ce domaine. Les autres routes, à l'intérieur du Pays, sans être excellentes, sont dans un état suffisant pour permettre aux touristes de circuler sans trop de difficultés.

3.3.1. Programme d'action

L'essor du tourisme étant une oeuvre de longue haleine, il serait illusoire de supposer qu'un mouvement touristique puisse s'instaurer au Burundi en deux ou trois ans. Son développement repose en grande partie sur l'initiative privée, mais les investisseurs, sollicités par un très grand nombre de pays, n'effectueront des investissements que pour autant qu'ils y soient incités par les conditions d'accueil qui leur sont offertes et par les efforts dont aura fait preuve le gouvernement du pays intéressé pour promouvoir son expansion touristique.

Sur un plan général, l'Etat doit avoir recours à un certain nombre de mesures destinées à stimuler les investissements productifs ; c'est dans ce but qu'a été promulgué, le 25 avril 1967, le nouveau code des investissements du Burundi, dont les dispositions d'exécution seront prises progressivement.

D'autres mesures concrètes doivent être prises rapidement en préparation au développement du tourisme.

C'est ainsi qu'une priorité absolue a déjà été donnée à la modernisation et à l'agrandissement de l'aérodrome, grâce à l'aide financière spécifique de la Belgique. L'étape suivante, qui est actuellement à l'étude et dont la réalisation sera non moins activement poussée, concerne la modernisation de l'aérogare, qu'il devient urgent d'aménager d'une façon correcte, en y prévoyant notamment des salles différentes pour l'arrivée et le départ. A ce point de vue on ne peut assez souligner combien le touriste est sensible à la façon dont il est accueilli, et ses premières impressions sont souvent définitives ; les facilités qui sont mises à sa disposition à l'arrivée sont donc très importantes.

Un inventaire complet des sites présentant un intérêt touristique devrait être établi dans les délais les plus brefs. Ces sites devraient ensuite être reportés sur un dépliant à l'usage des touristes. Il conviendra de vérifier si des gîtes d'étape se trouvent à proximité de ces sites, d'indiquer leur état actuel et de prévoir les moyens de les restaurer ; s'il n'en existe pas, il faudra en prévoir la construction. Dans tous les cas, il y aura lieu d'étudier les conditions de gérance de ces gîtes. Les touristes se contentent d'installations assez sommaires à condition que ces gîtes soient très propres, et situés dans un endroit tranquille, et que le service soit correct. L'Etat devrait prendre en charge non seulement la restauration ou la construction de ces gîtes d'étape, mais également leur entretien, et subventionner, au moins au début, leur fonctionnement. Ce travail préliminaire devrait être effectué sans délai sous l'égide du Ministère ayant le tourisme dans ses attributions, et les crédits nécessaires devraient être dégagés au plus tôt dans ce but.

A ce sujet, il serait souhaitable de créer à nouveau un Syndicat d'Initiative à Bujumbura, organisme qui pourrait être un élément moteur déterminant pour le développement du tourisme et épauler considérablement l'action gouvernementale dans ce domaine.

Il importe d'autre part d'étudier et de mettre sur pied un régime de visas spéciaux pour les touristes, visas qui devraient être délivrés rapidement, car on ne peut décourager le touriste dès avant son départ en lui faisant perdre trop de temps pour cette formalité. A cet égard, on ne peut oublier que des pays de plus en plus nombreux laissent entrer les touristes sans visa préalable et même sans passeport, sur simple présentation d'une carte d'identité nationale. Les formalités de contrôle, tant au point de vue douanier qu'au point de vue police, devront être simplifiées, dans toute la mesure du possible, pour les touristes.

Il faudrait également qu'une étude touristique soit entreprise par des spécialistes, étude qui pourrait être prise en charge par une aide bilatérale et qui devrait porter sur :

- un examen général du problème du tourisme au Burundi, compte tenu de l'environnement des pays de l'Est Africain : potentiel actuel, potentiel futur, organisations à mettre en place, tant pour le tourisme de transit que pour le tourisme de vacances ;

- une étude relative à la rentabilité d'un hôtel de classe internationale à construire à Bujumbura, compte tenu de l'évolution escomptée du tourisme au Burundi ;

- le choix des gîtes d'étape à créer à l'intérieur du Burundi, en proposant des types de construction économique et des méthodes de gestion.

Une telle étude, à laquelle il faudrait assurer la diffusion nécessaire, serait certainement très intéressante pour ceux qui seraient éventuellement disposés à investir dans le secteur touristique au Burundi.

La compétence des dirigeants de l'organisme national ayant la charge du tourisme est un des facteurs importants qui influeront sur l'efficacité de la politique touristique du Gouvernement. Il s'avère donc souhaitable que le personnel qui y sera affecté puisse bénéficier de bourses d'études, dans des pays où les réalisations touristiques sont déjà très développées.

D'autre part, étant donné que le Burundi n'a encore guère d'expérience dans ce domaine, il y aurait intérêt à ce que, dans le cadre d'un accord de coopération technique, il puisse s'attacher les services d'un expert qualifié qui serait mis à la disposition de la Direction du Tourisme.

Il faudrait envisager également la formation du personnel local d'accueil, de celui chargé d'assurer la gérance des gîtes d'étape et de celui destiné au futur hôtel ; pour cette dernière catégorie de personnel, il est probable que le groupe hôtelier qui en sera le promoteur se chargera lui-même d'assurer la formation de son personnel.

Enfin, étant donné que le folklore présente un attrait certain pour les touristes, il faudra veiller à maintenir et, si possible, à améliorer les groupes folkloriques, et à favoriser la réalisation de travaux et d'objets d'art local.

3.3.2. Réalisations

Dans la ligne des objectifs recommandés dans le cadre du programme d'action ci-dessus, un substantiel "Rapport sur les possibilités du tourisme au Burundi" a été élaboré par Monsieur G. Lebrec, délégué du Commissariat Général au Tourisme Français, suite à la mission qu'il effectua au Burundi, du 10 septembre au 12 octobre 1968, sous l'égide de la coopération technique.

Ses conclusions et recommandations portent principalement sur les points suivants :

- Localisation de secteurs et circuits touristiques prioritaires.

- Politique d'accueil (visas, douane, etc..), notamment par la simplification, au maximum, des formalités de délivrance de visas.

- Etude de marché.
  La détermination des investissements à envisager pour qu'un programme de développement touristique puisse être élaboré avec les meilleures chances nécessite des études préalables, qui doivent permettre d'estimer le plus exactement possible et pour une période déterminée le volume escompté de touristes, la dépense quotidienne moyenne prévue par touriste, l'évolution annuelle (estimation) en pourcentage, sur 3 ans au moins, 5 ans au mieux.
  L'insuffisance de statistiques rend pour le Burundi les prévisions assez difficiles.
  De plus, en raison de la vocation qu'a le Burundi de s'associer, sur le plan touristique, au mouvement existant dans les pays voisins du Sud-Est africain, la connaissance du volume, de la nature et de l'évolution du tourisme dans ces derniers ne pourrait que faciliter l'élaboration de prévisions pour le Burundi ; d'où la nécessité de rechercher la coopération avec les services de tourisme de ces pays.

- Equipements de base recommandés : transports, hébergement (équipement hôtelier et gîtes d'étape).

- Relations avec les professionnels intéressés.
Le tourisme à grande distance relève d'organisations spécialisées parmi lesquelles celles qui sont intéressés au premier chef sont les sociétés de transport aérien, les agences de voyage, quelques grands clubs organisateurs de voyageurs, ainsi que les sociétés en mesure d'investir dans les équipements touristiques.
A cet égard, il y a lieu de tenir compte du fait que les agences et les autres professionnels du voyage sont généralement déjà habitués à traiter avec leurs correspondants dans les pays du Sud-Est africain. Ces correspondants devraient donc pouvoir être intéressés également à proposer des "extensions" vers le Burundi.

- Développement et organisation des distractions, notamment par l'encouragement de la musique et des danses du folklore national.

- Artisanat et autres arts traditionnels.

- Documentation et publicité.

- Organisation et structures (services administratifs concernés; reconstitution du Syndicat d'Initiative de Bujumbura, adhésion possible du Burundi à l'Union Internationale des Organismes officiels de Tourisme).

- Formation de personnel.

o

o o

3.4. SECTION 4 : COMMERCE INTERIEUR

3.4.0. Situation et problèmes

Tant en ce qui concerne les données de base que les problèmes à résoudre et les actions à recommander, la plupart des constatations faites par les auteurs de l'"Etude Globale de Développement du Rwanda et du Burundi" (A.E.S.E.D., Bruxelles, 1961) restent valables : l'insuffisance des transactions préjudiciable au développement du Pays, le repli de chaque famille sur ses propres ressources et le manque de spécialisation qui l'accompagne, également très préjudiciables à l'ensemble de l'économie, ainsi que le manque de circuits et d'échanges interrégions. Aussi les auteurs de cette étude recommandaient-ils d'augmenter les échanges de produits vivriers, d'étudier et de réaliser l'octroi d'une aide financière saine aux commerçants Barundi, et de remédier à la dispersion territoriale des éléments d'urbanisation, dont la concentration est un élément favorable au développement d'un marché.

Depuis que l'étude précitée a été établie, il n'y a eu guère de modifications dans les structures du commerce intérieur, et l'on peut même dire que, en dehors du commerce dans la ville de Bujumbura, la situation du commerce à l'intérieur s'est encore détériorée.

Les structures actuelles du commerce dans la capitale sont très largement suffisantes pour son rôle d'importation et d'exportation, de commerce de gros, de demi-gros et de détail. La "spécialisation" des magasins est déjà avancée et se poursuivra normalement. La distribution des denrées et des marchandises d'importation dans les quartiers périphériques de la ville de Bujumbura s'effectue à la satisfaction des populations qui trouvent l'essentiel de leurs besoins dans de petits magasins, de petites boutiques ; il est vraisemblable que ce commerce s'améliora encore sans intervention des pouvoirs publics. L'Association des Commerçants Barundi (A.C.B.), qui a déjà joué un rôle important dans le commerce d'exportation du café, va intervenir dans le circuit commercial d'importation ; il est à souhaiter que cette intervention bénéficie au plus grand nombre possible de commerçants Barundi.

Il semble toutefois que l'amélioration des structures du commerce dans la capitale se soit faite au détriment de celles de l'intérieur du Pays, où les sociétés de Bujumbura ont considérablement réduit leurs points de vente ; de ce fait, il y a peu d'intermédiaires entre les maisons de gros de Bujumbura et les détaillants de l'intérieur, qui doivent le plus souvent venir à Bujumbura pour s'y approvisionner. Il n'existe guère de commerce interrégional. Les circuits de distribution à l'intérieur sont donc à réorganiser et souvent même à organiser tout à fait.

Il en est de même des circuits de commercialisation et de transport de produits vivriers. Après l'échec des coopératives de production et de commercialisation, créées il y a quelques années, aucun dispositif vraiment efficace n'a été adopté. Les circuits de transport de produits vivriers ne fonctionnent, d'ailleurs dans des conditions assez précaires, que dans un rayon de 50 kms autour de Bujumbura. Les transports interrégionaux sont pratiquement inexistants, et les transports de régions éloignées à destination de Bujumbura également. C'est la raison de la pénurie périodique de produits vivriers dans certains centres, principalement à Bujumbura, et des prix élevés de ces produits.

Les causes principales de ces phénomènes préjudiciables à une saine distribution commerciale et à l'économie en général sont les suivantes :

- Insuffisance du revenu national et du revenu monétaire par habitant

Ainsi qu'en font état les chiffres cités dans l'introduction du présent chapitre, les premières données relatives au produit intérieur brut et au produit monétaire par habitant mettent en évidence le faible niveau de développement de l'économie du Burundi, particulièrement sur le plan du revenu monétaire.

Compte tenu de cette situation, il est certain qu'il sera difficile d'améliorer les structures du commerce et de développer le commerce à l'intérieur. Le but fondamental du Plan Quinquennal est de concentrer tous les efforts en vue d'améliorer tant le revenu national brut que le revenu monétaire, en particulier celui des populations rurales denses, en continuelle expansion démographique.

- Déclin des centres de distribution

Les échanges intérieurs se font par des circuits commerciaux comprenant des "centres commerciaux" et des "centres de négoces", des commerçants isolés et des marchés coutumiers.

Les centres commerciaux sont installés sur des terrains domaniaux, principalement dans des agglomérations d'une certaine importance. C'est dans ces centres que les firmes de Bujumbura avaient leurs points de vente qui ont été considérablement réduits ces dernières années.

Les centres de négoce, installés sur des terrains non domaniaux et destinés à desservir les populations des collines, ont connu un déclin encore plus grand ; ceci semble dû, en grande partie, au manque d'entretien des voies d'accès à ces centres, entretien qui était, autrefois, assuré par les populations locales. Actuellement, de nombreux centres ne sont plus accessibles qu'à pied ou à bicyclette.

Des marchés coutumiers ont lieu périodiquement sur des emplacements déterminés, mais les dates retenues sont souvent les mêmes ou très rapprochées pour des marchés peu éloignés les uns des autres, ce qui ne facilite pas la tâche des commerçants.

- Caractère saisonnier du commerce à l'intérieur

L'activité commerciale coïncide à peu près avec la campagne d'achat de café et dure seulement trois à quatre mois (juillet-septembre). Le reste de l'année, les ventes sont très réduites. Ce caractère saisonnier du commerce ne facilite guère l'implantation de points de vente importants à l'intérieur ; seuls, de petits commerçants peuvent s'accommoder à ce genre d'activité.

A mesure que d'autres ressources (thé, mines, artisanat) auront pu être mises en oeuvre, l'étalement de l'activité commerciale se fera plus facilement.

Le remède essentiel à cette saisonnalité de l'activité commerciale ne pourrait naître que de la diversification des activités économiques productrices.

- Faible développement du commerce murundi

Ce faible développement provient non pas tellement du nombre des commerçants Barundi mais du faible chiffre d'affaires réalisé par ces commerçants.

Les raisons de cet état de choses sont les suivantes :

- les commerçants Barundi ne peuvent guère s'approvisionner car ils manquent de fonds ;

- en général, ils ne savent pas présenter leurs marchandises ou leurs produits, car, le plus souvent, ils n'ont aucune formation professionnelle ;

- ils ne peuvent pas vendre, car la demande est insuffisante en raison du revenu monétaire très faible des populations rurales.

L'"Association des Commerçants Barundi", (A.C.B.), dont l'activité a commencé en même temps que la campagne d'achat du café, en juin 1967, a modifié sensiblement le rôle du commerçant murundi dans le commerce. Une part substantielle de la production de café parche a été

achetée par cet organisme,qui, de plus, a exporté directement une part importante de la production. L'Etat a passé des marchés de fournitures de vivres à cette Association,qui va prochainement se lancer dans le commerce d'importation. Une partie accrue du chiffre d'affaires du commerce reviendra donc désormais à des Barundi.

- Manque de spécialisation régionale

Toutes les régions ont à peu près le même éventail de production, ce qui provoque une économie en circuit fermé. (Un exemple en est la région de Kirundo, dont la production de café est de qualité inférieure et dont la production vivrière est médiocre, mais qui possède des ressources minières et de la tourbe non exploitées).

- Dispersion de l'habitat

La dispersion de l'habitat pose au Burundi de nombreux problèmes. Non seulement, il y a très peu de véritables villages, mais, le plus souvent, sur les collines, le centre de négoce en occupe une école et la mission une autre, l'administration - lorsqu'il y en a - une troisième. "Réunis, ces pôles auraient une capacité d'évolution propre plus grande, représentant une attraction pour les campagnes environnantes, tendant à briser leur système d'autoconsommation." Cette remarque des experts chargés de l'"Etude Globale de Développement du Rwanda et du Burundi" reste toujours valable.

- Expansion démographique

Cette expansion, qui risque de devenir le problème le plus préoccupant qu'aura à résoudre le Burundi dans les années à venir, est susceptible de constituer l'obstacle le plus grave au développement du commerce. De plus en plus préoccupé d'assurer sa subsistance, le paysan risque en effet d'avoir de moins en moins tendance à spécialiser sa production et de vivre de plus en plus en circuit fermé, disposant d'un revenu monétaire de moins en moins important.

Il est souvent avancé que la thésaurisation rurale serait un frein important à la reprise de l'activité commerciale à l'intérieur du Pays. Cette thésaurisation paraît pouvoir être estimée à quelque 300 millions de francs Burundi. Ce phénomène a été décelé au moment de la réforme monétaire en 1965, et depuis lors, cette réserve monétaire augmente relativement peu chaque année. Si l'on considère que ces quelque 300 millions concernent environ 3.000.000 d'habitants, cela représente une encaisse par tête d'habitants de l'ordre de 100 francs Burundi, soit environ 500 francs par famille.

Bien que relativement élevée par rapport au revenu monétaire par habitant, on ne peut pas considérer cette encaisse comme une véritable thésaurisation, mais comme une simple réserve, une précaution tout à fait normale pour faire face à des événements tels que disette, maladie, décès, mariage. On ne peut que regretter que la totalité de cette masse de réserve soit conservée chez l'habitant, alors qu'une partie pourrait être placée à la Caisse d'Epargne. Toutefois, la réduction d'activités du commerce intérieur ne peut guère être imputée à cette "thésaurisation".

3.4.1. Programme d'action

Indépendamment d'une action d'ordre général, touchant aux objectifs prioritaires du Plan, d'autres sont plus spécialement destinées à améliorer le commerce intérieur.

3.4.1.0. Objectifs généraux

Parmi les mesures d'ordre général, il y a lieu de signaler les suivantes, indépendamment de celles qu'il y aurait lieu d'envisager pour freiner l'expansion démographique.

- Mesures tendant à la création de revenus nouveaux

Il s'agit notamment de l'augmentation et de la diversification des productions agricoles, de l'exploitation des ressources potentielles (mines, tourbe, pêche), de l'extension d'un artisanat qui produirait des biens de consommation utiles à introduire dans le circuit commercial (vente dans les centres et non pas uniquement aux populations agricoles).

- Mesures tendant à atténuer progressivement la dispersion territoriale des éléments d'urbanisation

La concentration des éléments d'urbanisation est un élément favorable au développement d'un marché. Il n'est nullement question de préconiser de regrouper la population rurale dans des villages. Il semble seulement recommandable que dans les centres de négoce, les quelques éléments d'urbanisation qui existent (mission, centre commercial, centre administratif) soient autant que possible groupés.

A ce sujet, il est souhaitable que se créent des centres-relais où les commerçants locaux pourraient trouver, sinon des magasins de gros, du moins des magasins de demi-gros qui devraient disposer, pour être rentables, d'un éventail très ouvert de produits et marchandises ; les propriétaires de ces magasins devraient donc pouvoir disposer de fonds importants. La création de tels centres-relais devrait se faire en s'appuyant sur des centres où se trouve déjà un échelon administratif, en incitant les pouvoirs publics à décentraliser l'administration dans ces centres chaque fois que cela est possible. L'expérience devrait être tentée, d'abord à Gitega où se trouvent déjà des structures administratives importantes, ensuite à Ngozi, région où la densité de population est la plus importante du Burundi et qui devrait connaître un accroissement important de production de café. Ces centres-relais favoriseraient les échanges entre les régions de l'intérieur, échanges qui seraient encore facilités par la spécialisation des régions.

- Spécialisation des régions

Cette mesure, d'une portée générale, ne peut que favoriser les échanges commerciaux, en sortant de l'économie du Burundi de l'autoconsommation qui représente encore quelque 60 % du produit intérieur brut (P.I.B.).

Mais cette spécialisation devra s'effectuer avec prudence. Spécialiser une région uniquement dans la production d'un seul produit aboutirait sans doute à accroître le P.I.B. mais ne serait pas toujours bénéfique aux populations qui devraient acheter ailleurs tous les autres produits nécessaires à leur subsistance, et ce, à des prix supérieurs à ceux auxquels reviennent ces mêmes denrées produites en autoconsommation.

Aussi est-il souhaitable que cette spécialisation soit souple : ne pas spécialiser une région dans la production d'un seul produit mais spécialiser plus particulièrement une région dans une culture déterminée, compte tenu de la nature des sols, des hauts rendements escomptés. De toute façon, la spécialisation des régions sera sans doute relativement lente ; de sérieuses études régionales devront être effectuées préalablement dans ce but.

De plus, une telle spécialisation des régions devra s'accompagner d'une organisation des transports interrégionaux qui n'existent pratiquement pas actuellement. Lorsque les échanges seront suffisamment importants entre les régions, les transporteurs offriront eux-mêmes leurs services. Mais, au début tout au moins, il est à peu près certain que l'Etat devra intervenir d'une façon directe ou indirecte pour favoriser ces transports. Il s'agit d'un problème important et délicat qui mérite d'être étudié sans plus tarder.

3.4.1.1. Objectifs directs

Parmi les mesures ayant une incidence plus directe en vue de favoriser les échanges commerciaux à l'intérieur, il y a lieu de recommander spécialement les suivantes :

- Entretien des voies d'accès

Il s'agit de l'entretien de voies d'accès aux centres de négoce par les populations locales.

- Organisation d'une campagne psychologique

Cette campagne aurait pour but d'inciter les populations à ache-ter : campagne de radio en vue de l'éducation de l'acheteur, campagne de presse publicitaire, création de magasins-pilotes dans certains centres, concours d'étalages, de marchés, réanimation des foires agricoles à Gitega, Ngozi, Kayanza, Muyinga, Makamba, Muramvya, etc...

- Formation et installation de commerçants Barundi

Cette formation devrait surtout se faire sur le plan professionnel, par des professionnels. L'intervention de la Banque Nationale de Développement Economique pour l'équipement des petits commerçants devrait pouvoir faciliter l'installation adéquate des commerçants Barundi, tant dans les centres commerciaux que dans les centres de négoce.

Le groupement de commerçants Barundi dans des associations coopératives est souhaitable car il ne peut que faciliter l'obtention des crédits nécessaires à leur installation et à leur fonctionnement. Pour accélérer la mise sur pied de l'A.C.B., l'Etat est intervenu directement pour faire obtenir les premiers crédits à cette association, et c'était très certainement l'intérêt du Burundi d'aider ainsi à la formation d'une classe de commerçants Barundi nécessaires au développement des circuits internes. Progressivement, l'aide financière pour tous les crédits à court terme devra s'effectuer dans des conditions normales, la Banque Nationale de Développement Economique continuant à intervenir pour les crédits d'équipement à moyen terme.

Un autre problème est celui du nombre des commerçants et celui de leur chiffre d'affaires. Les commerçants Barundi sont nombreux mais réalisent, en général, un faible chiffre d'affaires. La question se pose donc de savoir s'il ne vaut pas mieux restreindre le nombre des commerçants pour qu'un volume d'affaires plus important leur permette de faire plus sûrement face à leurs engagements, ou, au contraire, laisser chacun libre de commencer sans limitation du nombre de commerçants. Cette question est délicate à

résoudre. Les auteurs de l'Etude Globale de Développement du Rwanda et du Burundi se l'étaient posée mais ne l'avaient pas tranchée, se contentant d'indiquer que la solution choisie le sera en fonction d'un certain contexte politique, de la stabilité du cours et de la protection des producteurs contre l'exploitation de leur ignorance devant être des objectifs primordiaux. Une intervention directe de l'Administration en vue de la réduction du nombre des commerçants ne paraît pas à recommander. La solution peut être trouvée, d'une part, dans certaines mesures fiscales tendant à décourager les commerçants faisant un trop faible chiffre d'affaires de prendre une patente, d'autre part, dans le groupement de petits commerçants en associations pour le groupage de leurs commandes et la mise en commun de certains frais généraux, en particulier en ce qui concerne la tenue des comptabilités.

o

o o

3.5. SECTION 5 : COMMERCE EXTERIEUR

3.5.0. Données de base

Les auteurs de l'"Etude Globale de Développement du Rwanda et du Burundi", publiée en 1961, avaient eu les plus grandes difficultés à déterminer les caractéristiques du commerce extérieur tant du Rwanda que du Burundi, l'union administrative qui liait le Congo ex-belge et le Rwanda-Burundi ayant eu pour conséquence de ne pas différencier les commerces extérieurs des deux pays : aussi une des recommandations principales de l'Etude Globale a-t-elle porté sur la création d'un service de statistiques permettant de dégager les structures propres du commerce extérieur de chacun des deux pays.

Cette recommandation a été suivie, la Banque de la République du Burundi ayant organisé un service de statistiques qui permet d'en dégager les caractéristiques et d'en suivre l'évolution.

L'analyse de ces caractéristiques et de cette évolution principalement au cours des trois dernières années, telle qu'elle ressort des tableaux n° 1 à 5 ci-après, permettra d'en déduire les problèmes à résoudre et les actions à recommander dans ce domaine.

Les balances commerciales et les balances des paiements pour 1964, 1965, 1966 et 1967 ont été les suivantes (en millions de FBu) :

Balance commerciale				
	1964	1965	1966	1967
Importations	1.187,4	1.339,2	1.447,0	1.496,7
Exportations	1.562,3	1.266,4	1.292,0	1.455,6
	+ 374,9	- 72,8	- 155,0	- 41,1

Balance des paiements				
	1964	1965	1966	1967
Recettes	1.939,7	1.834,3	1.963,7	2.159,0
Dépenses	1.634,2	1.974,0	2.274,5	2.326,3
	+ 305,5	- 139,7	- 310,8	- 167,3

Le détail des balances des paiements pour ces quatre années est précisé par le tableau n° 1.

Les tableaux n° 2 et 3 fournissent la ventilation respective des importations de 1964, 1965, 1966 et 1967 par groupes de produits et par pays de provenance.

Les tableaux n° 4 et 5 donnent la ventilation des exportations de 1966 et 1967 par produits et par pays de destination.

Des statistiques de ces quatre dernières années, il se dégage les observations générales suivantes.

Créditrice de 305,5 millions en 1964, la balance des paiements est devenue déficitaire à partir de 1965. Après avoir atteint un maximum de 310,8 millions en 1966, le déficit s'est toutefois réduit à 167,3 millions en 1967. Ce déficit de la balance des paiements provient à la fois de celui de la balance commerciale et de celui des autres transactions.

Le déficit de la balance commerciale est dû au développement des importations non compensé par celui des exportations. On constate, en effet, une stagnation des productions agricoles industrielles exportables, en particulier du café, une baisse de qualité de ces produits et une baisse du prix du café sur les marchés extérieurs. (La valeur du café exporté est successivement passée de 1.421 millions de francs en 1964, à 1.008 millions en 1965, à 1.007 millions en 1966 et à 1.199,9 millions en 1967).

La bonne récolte de 1967 a toutefois fortement réduit le déficit de la balance commerciale. La part du café dans les exportations totales a représenté, en 1967, 85,2 p.c. contre 83,1 p.c. en 1966, 79,6 p.c. en 1965 et 87 p.c. en 1964, année de bonne production. Si l'on ajoute que le café est intervenu à concurrence de 55,6 p.c. dans les recettes totales en devises en 1967,

Tableau n° 1 : Relevé des transactions de change en 1964, 1965, 1966 et 1967
(en millions de francs)

	1964 (1)	1965	1966	1967
I. Recettes en devises				
Recettes courantes				
Exportations :				
- Café	1.421,8	1.008,9	1.007,1	1.199,9
- Coton	91,7	127,4	114,0	93,7
- Autres	48,8	130,1	170,9	162,0
Total exportations	1.562,2	1.266,4	1.292,0	1.455,6
Recettes sur transit	11,5	77,1	118,6	71,7
Missions diplomatiques et organismes internationaux	36,0	100,5	117,6	128,5
Recettes du Gouvernement	18,6	49,3	39,8	42,7
Autres recettes	25,2	214,3	282,9	217,4
Recettes spéciales				
C.E.E. (Fonds Européen de Développement)	59,7	24,7	15,2	45,3
Aide spécifique belge	85,0	102,0	75,7	171,0
Créance résiduaire sur Congo	141,4	-	-	-
Liquidation caution détenue par B.C.C.B.R.U.	-	-	21,9	6,8
Total général des recettes	1.939,7	1.834,3	1.963,7	2.159,0
II. Dépenses en devises				
Dépenses courantes				
Importations	1.187,4	1.338,2	1.447,0	1.496,7
Frais connexes à l'exportation	55,2	51,2	57,7	57,8
Dépenses du Gouvernement	195,8	239,1	226,2	167,1
Revenus professionnels (salariés et indépendants)	116,6	114,5	213,9	218,4
Frais de voyage	6,9	44,3	55,3	52,2
Divers	34,0	117,3	236,0	293,1
Dépenses spéciales				
Service de l'emprunt BIRD	38,3	38,4	38,4	38,4
Total général des dépenses	1.634,2	1.974,0	2.274,5	2.326,3
III. Excédent (+) ou Déficit (-) I. - II.	+ 305,5	- 139,7	- 310,8	- 167,3

(1) Au nouveau taux de change de 1,75 FBu = 1 F.Belge.

Tableau n° 2 : Répartition des importations de 1964, 1965, 1966 et 1967 par groupes de produits

(en tonnes)

(en millions de FBu)

Groupes de produits importés	1964		1965		1966		1967	
	Volume	Valeur (1)	Volume	Valeur (2)	Volume	Valeur (2)	Volume	Valeur (2)
Alimentation	13.957	90,7	17.290	173,4	17.279	193,0	17.177	177,5
Boissons	331	11,0	247	12,0	415	24,9	371	18,1
Tabacs	55	7,7	92	25,3	97	23,0	182	39,7
Produits pharmaceutiques	108	22,0	111	44,6	192	62,7	108	40,2
Tissus	2.390	251,5	2.000	376,3	1.954	308,4	1.775	265,3
Friperie	735	18,8	923	32,2	1.260	61,1	1.554	64,1
Ciment	9.834	18,6	7.766	26,2	9.671	32,6	15.624	51,4
Produits sidérurgiques	3.118	34,9	3.245	66,4	1.545	34,4	2.302	47,6
Engins mécaniques et leurs pièces	357	41,4	271	55,3	395	68,6	791	107,8
Matériel de transport	1.015	77,8	1.059	131,9	937	143,5	1.112	164,3
Tracteurs	(13)	(0,7)	(2)	(0,3)	(23)	(5,6)	(2)	(0,3)
Voitures	(353)	(30,5)	(299)	(45,2)	(389)	(62,5)	(496)	(71,6)
Camions	(525)	(34,3)	(617)	(64,6)	(285)	(34,6)	(347)	(40,3)
Autres véhicules et leurs pièces	(124)	(12,3)	(141)	(21,8)	(240)	(40,8)	(267)	(52,1)
Produits pétroliers	18.710	87,9	11.924	83,6	15.643	123,2	14.202	111,3
Carburants	(17.550)	(74,3)	(11.444)	(71,5)	(15.293)	(114,6)	(13.917)	(105,6)
Lubrifiants	(1.160)	(13,6)	(480)	(12,1)	(350)	(8,6)	(285)	(5,7)

(1) Au taux de change de 1 FBu = 1 F.Belge.
(2) Au taux de change de 1 F.Belge = 1,75 FBu.

Tableau n° 3 : Répartition des importations de 1964, 1965, 1966 et 1967 par pays de provenance (en millions de FBu) (1)

Pays de provenance	1964		1965		1966		1967	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
EUROPE	840,3	56,0	862,0	54,5	942,7	55,6	996,5	58,8
C.E.E. :	714,0	47,6	724,1	45,8	783,0	46,1	806,3	47,6
Belgique/Luxembourg	409,5	27,3	469,8	29,7	492,0	29,0	463,6	27,4
République Fédérale d'Allemagne	101,5	6,8	106,7	6,8	131,2	7,7	168,1	9,9
France	80,5	5,4	71,5	4,5	75,2	4,4	111,0	6,6
Pays-Bas	66,5	4,4	43,8	2,8	42,4	2,5	38,1	2,2
Italie	56,0	3,7	32,3	2,0	42,2	2,5	45,8	2,7
Autres pays :	126,3	8,4	137,9	8,7	159,7	9,5	169,9	10,0
Grande-Bretagne	70,0	4,7	59,9	3,8	80,4	4,7	67,8	4,0
Espagne	-	-	12,2	0,7	7,5	0,5	11,3	0,7
Suède	27,2	1,8	25,0	1,6	34,0	2,0	24,4	1,4
Suisse	13,3	0,9	14,2	0,9	11,0	0,7	9,8	0,6
Autres pays d'Europe	15,8	1,0	26,6	1,7	26,8	1,6	56,6	3,3
ASIE	327,7	21,9	334,5	21,2	386,2	22,7	346,1	20,4
Japon	189,0	12,6	242,6	15,4	226,7	13,4	189,1	11,2
Iran	77,6	5,2	46,7	3,0	97,4	5,7	104,7	6,2
Hong-Kong	16,3	1,1	17,7	1,1	23,9	1,4	15,8	0,9
Indes	31,6	2,1	16,2	1,0	20,5	1,2	10,4	0,6
Autres pays d'Asie	13,2	0,9	11,3	0,7	17,7	1,0	26,1	1,5
AFRIQUE	219,0	14,5	214,0	13,5	213,0	12,5	219,8	13,0
Tanzanie	96,3	6,4	97,7	6,2	99,1	5,8	95,0	5,6
Congo-Kinshasa (2)	52,5	3,5	50,3	3,2	57,9	3,4	44,5	2,6
Kenya	47,2	3,1	42,5	2,7	26,4	1,6	34,6	2,0
Ouganda	-	-	12,7	0,8	22,6	1,3	31,1	1,9
Rwanda	14,0	0,9	2,2	0,1	1,5	0,1	13,3	0,8
Rhodésie	9,0	0,6	-	-	0,5	0,1	-	-
Autres pays d'Afrique	-	-	8,6	0,5	5,0	0,3	1,1	0,1
AMERIQUE	110,0	7,3	156,5	9,9	143,4	8,4	122,5	7,2
Etats-Unis	84,0	5,6	122,4	7,8	102,1	6,0	103,1	6,1
Canada	26,0	1,7	33,8	2,1	41,3	2,4	19,4	1,1
Autres pays d'Amérique	-	-	0,3	-	-	-	-	-
OCEANIE	-	-	4,1	0,3	6,0	0,4	4,3	0,3
Australie	-	-	-	-	6,0	0,4	4,3	0,3
DIVERS	3,8	0,3	8,9	0,6	6,7	0,4	4,5	0,3
TOTAUX	1.500,8	100,0	1.580,0	100,0	1.698,0	100,0	1.693,5	100,0

(1) Au taux de change de 1 F.Belge = 1,75 FBu.
(2) Sans les achats d'électricité.

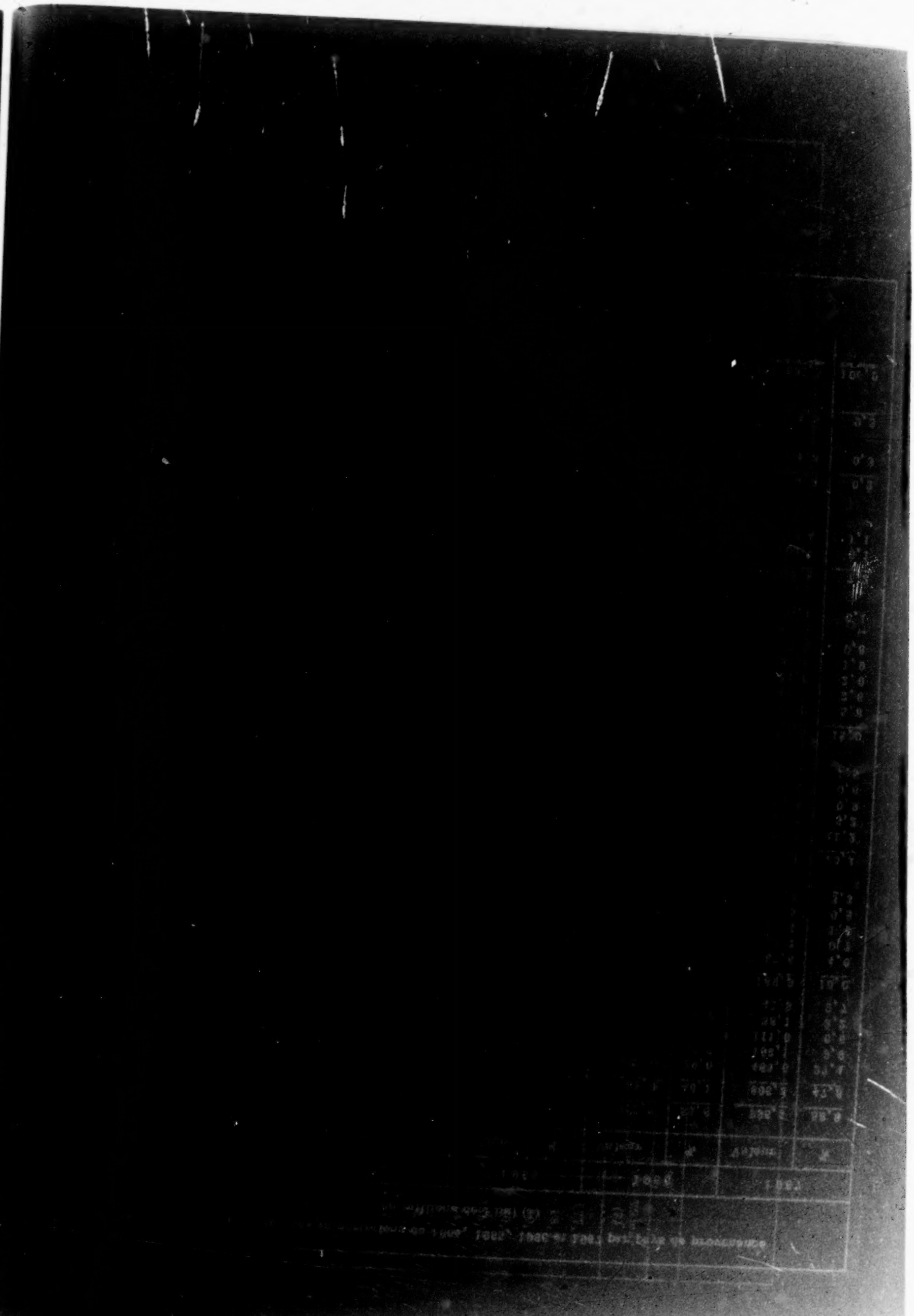

Rubrique	Dénomination exacte de la marchandise	République Fédérale d'Allemagne	
		Volume	Valeur
03.02.10	Poissons salés, fumés	-	-
04.	Lait, beurre, fromage	-	-
09.01.	Café (1)	86	5,2
12.01.45	Graines de ricin	-	-
15.07.26/27	Huiles de coton	-	-
22.02.10	Limonades, eaux gazeuses	-	-
22.03.10	Bière	-	-
23.04.22	Tourteaux de coton	-	-
25 et 26	Minerais	127	2,8
41.01.	Peaux	-	-
55.01.10	Coton en masse	-	-
61.03.	Chemises	-	-
62.01.	Couvertures	-	-
64.	Chaussures	-	-
68.12.50/90	Ouvrages en fibro-ciment	-	-
73.	Ouvrages en métaux communs	-	-
	Tous autres articles (3)	66	4,5
		279	12,5

(1) Les exportations de café ont été valorisées sur la base du prix moyen de vente d
(2) Dont 42,2 millions de café en consignation à Dar-es-Salaam
(3) Non compris les objets personnels.
Source : Déclarations en douane.

Tab

République Fédérale d'Allemagne		France		Italie		Pays-Ba	
olume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Va
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
86	5,2	605	34,3	156	9,0	43	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
27	2,8	-	-	-	-	-	
-	-	18	0,7	219	11,3	-	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
66	4,5	-	-	...	...	17	
79	12,5	623	35,0	375	20,3	60	

moyen de vente de 67,91 F par kg pour l'Arabica et de 51,61 F p

eau n° 4 : Répartition des exportations de 1966 ventilées par pays de destination

(en tonnes)
(en millions de FBu)

s	Grande-Bretagne		Belgique		Japon		Ouganda		Ken
leur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2,9	200	13,6	325	20,2	6	0,4	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	389	8,2	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	1.101	6,0	-	-	-	-	-
-	-	-	74	4,3	-	-	8	1,3	-
-	22	0,8	35	1,6	-	-	...	...	-
-	-	-	1.956	90,8	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2,6	-	-	4	0,2	-	-	-	-	-
5,5	222	14,4	3.884	131,3	6	0,4	8	1,3	-

ur le Robusta, FOB Bujumbura.

: Répartition des exportations de 1966 ventilées par pays de destination

(en tonnes)
(en millions de FBu)

Grande-Bretagne		Belgique		Japon		Ouganda		Kenya		Tanzanie		Etats-Unis d'Amérique		Canada		Congo-Kinshasa		Rwa
olume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	102	1,9	2
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	...	-	-	-	-	1	0,1	2
200	13,6	325	20,2	6	0,4	-	-	-	-	-	-	12.957	879,9	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	101	1,0	-	-	-	-	-	-	-
-	-	389	8,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	8	...	709
-	-	1.101	6,0	-	-	-	-	-	-	23	0,3	-	-	-	-	55	0,8	...
-	-	74	4,3	-	-	8	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	50	0,3	63
22	0,8	35	1,6	-	-	...	...	-	-	7	0,1	-	-	-	-	12	0,1	-
-	-	1.956	90,8	-	-	-	-	-	-	-	-	29	4,2	-	-	8	0,3	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,1	30
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	...	...	872
-	-	4	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	0,3	506
22	14,4	3.884	131,3	6	0,4	8	1,3	-	-	276	2,6	12.986	884,1	...	...	534	5,4	2.421

ta, FOB Bujumbura.

es par pays de destination

eur	Ouganda		Kenya		Tanzanie		Etats-Unis d'Amérique		Canada		Congo-Kinshasa		Rwanda		Divers		Total	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	102	1,9	2	...	...	0,1	104	2,0
-	-	-	-	-	1	...	-	-	-	-	1	0,1	2	...	-	-	4	0,1
4	-	-	-	-	-	-	12.957	879,9	-	-	-	-	-	-	633	42,8 (2)	15.011	1.008,3
-	-	-	-	-	101	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	69	0,7	170	1,7
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	0,7	-	-	412	8,9
-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	8	...	709	2,9	-	-	718	2,9
-	-	-	-	-	23	0,3	-	-	-	-	55	0,8	...	...	6	0,1	84	1,2
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	0,3	63	0,3	-	-	1.214	6,6
8	1,3	-	-	-	7	0,1	-	-	-	-	12	0,1	-	-	6	0,1	234	8,7
...	...	-	-	-	-	-	29	4,2	-	-	8	0,3	-	-	75	3,7	406	22,6
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	0,7	1.971	91,5
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	1,8	-	-	4	1,8
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,1	30	2,2	-	-	31	2,3
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	1,2	-	-	16	1,2
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	...	...	872	13,9	-	-	872	13,9
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	0,3	506	23,7	-	-	512	24,0
-	-	-	-	143	1,2	...	...	...	...	291	1,5	194	5,7	-	-	715	15,7	
8	1,3	-	-	276	2,6	12.986	884,1	...	...	534	5,4	2.421	52,4	804	48,2	22.478	1.213,4	

Rubrique	Dénomination exacte de la marchandise	République Fédérale d'Allemagne	
		Volume	Valeur
03.02.10	Poissons salés, fumés	-	-
04.	Produits laitiers	-	-
09.01.	Café marchand (1) (2)	237	13,1
12.01.45	Graines de ricin	-	-
15.07.26/27	Huiles de coton	-	-
22.02.10	Limonades, eaux gazeuses	-	-
22.03.10	Bière	-	-
23.04.22	Tourteaux de coton	-	-
25 et 26	Minerais	238	8,8
41.01.	Peaux	-	-
55.01.10	Coton en masse	-	-
61.03.	Cnemises	-	-
62.01.	Couvertures	-	-
64.	Chaussures	-	-
68.12.50/90	Plaques et ouvrages en fibro-ciment	-	-
73.	Ouvrages en métaux communs	-	-
	Tous autres articles	...	...
		475	21,9
(1) a)	Volume et valeur Robusta	143	7,0
	% Robusta		15,0
	% Arabica		0,5
b)	Volume et valeur Arabica	94	6,1

(2) La valeur du café est calculée sur base des données suivantes : 64,82 francs le k

(3) Non compris les bagages personnels.

(4) Ecorces de quinquina.

Source : Déclarations en douane.

Tableau n° 5 : Répartition des exportations de 1967 ver

(en tonnes)
(en millions de FBu)

rchandise	République Fédérale d'Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		U.E.B.L.		Grande-Bretagne		Rw
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	...
	237	13,1	658	32,2	19	0,9	37	2,4	76	3,7	70	4,3	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	--
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.178
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	238	8,8	-	-	-	-	-	-	601	3,3	-	-	-
	-	-	1	0,1	244	12,1	-	-	163	11,5	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	...	0,5	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	2.395	111,3	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	...
ciment	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.079
	...	...	...	0,1	...	...	13 (4)	1,7	12	0,4	-	-	266
	475	21,9	659	32,4	263	13,0	50	4,1	3.247	130,7	70	4,3	210
	143	7,0	658	32,2	19	0,9	-	-	76	3,7	14	0,7	-
		15,0		69,0		2,0		-		8,0		1,4	
		0,5						0,2		...		0,3	
	94	6,1	-	-	-	-	37	2,4	...	...	56	3,6	-

données suivantes : 64,82 francs le kg d'Arabica et 48,90 francs le kg de Robusta FOB Bujumbura.

Tableau n° 5 : Répartition des exportations de 1967 ventilées par pays de destination

(en tonnes)

(en millions de FBu)

	France		Italie		Pays-Bas		U.E.B.L.		Grande-Bretagne		Rwanda		Congo-Kinshasa		Ouganda		Kenya	
ur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	0,1	44	0,8	-	-	-	-
	658	32,2	19	0,9	37	2,4	76	3,7	70	4,3	...	...	...	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	0,2	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.178	5,2	...	...	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	601	3,3	-	-	-	-	15	0,6	-	-	-	-
	1	0,1	244	12,1	-	-	163	11,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	...	0,5	-	-	-	-	-	-	86	13,7	-	-
	-	-	-	-	-	-	2.395	111,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	...	0,1	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34	2,5	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31	2,0	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.079	17,8	8	0,1	-	-	-	-
	...	0,1	...	...	13 (4)	1,7	12	0,4	-	-	266	12,7	1	0,1	-	-	-	-
	659	32,4	263	13,0	50	4,1	3.247	130,7	70	4,3	210	4,6	84	1,4	-	-	-	-
											2.810	45,2	152	3,0	86	13,7	-	-
	658	32,2	19	0,9	-	-	76	3,7	14	0,7								
		69,0		2,0		-		8,0		1,4	-	-	-	-	-	-	-	-
		-		-		0,2		...		0,3		-		-		-		-
	-	-	-	-	37	2,4	...	...	56	3,6		-		-		-		-

cs le kg d'Arabica et 48,90 francs le kg de Robusta FOB Bujumbura.

: Répartition des exportations de 1967 ventilées par pays de destination

(en tonnes)
(en millions de FBu)

U.E.B.L.		Grande-Bretagne		Rwanda		Congo-Kinshasa		Ouganda		Kenya		Tanzanie		Japon		Etats-Unis d'Amérique		Canada	
olume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Va
-	-	-	-	4	0,1	44	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	...	...	...	-	-	-	-	-	...	...	-	-	-	-	-	
76	3,7	70	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.367	1.189,9	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64	0,7	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	8	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	1.178	5,2	...	...	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	15	0,6	-	-	-	-	8	0,1	-	-	-	-	-	
601	3,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
163	11,5	-	-	-	-	-	-	86	13,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
...	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	...	-	-	
395	111,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	...	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	34	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	31	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	1.079	17,8	8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	266	12,7	1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12	0,4	-	-	210	4,6	84	1,4	-	-	-	-	36	0,3	-	-	...	-	-	
347	130,7	70	4,3	2.810	45,2	152	3,0	86	13,7	-	-	108	1,1	-	-	18.367	1.189,9	-	
76	3,7	14	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43	2,1	-	
	8,0		1,4		-		-		-		-		-		-		4,5		
	...		0,3		-		-		-		-		-		-		97,9		
..	...	56	3,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.324	1.187,8	-	

oura.

par pays de destination

ur	Congo-Kinshasa		Ouganda		Kenya		Tanzanie		Japon		Etats-Unis d'Amérique		Canada		Divers		Total	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
1	44	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	...	49	0,9
.	...	-	-	-	-	-	...	...	-	-	-	-	-	-	1	...	1	...
.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.367	1.189,9	-	-	207	13,4	19.671	1.259,9
.	-	-	-	-	-	-	64	0,7	-	-	-	-	-	-	53	0,5	117	1,2
2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	0,2
2	...	...	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	...	1.186	5,2
.	15	0,6	-	-	-	-	8	0,1	-	-	-	-	-	-	24	0,4	47	1,1
.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	601	3,3
.	-	-	86	13,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	487	34,0
.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	...	-	-	-	29	2,3	274	15,0
.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30	1,4	2.425	112,7
.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	...	0,1
.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34	2,5
0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31	2,0
3	8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.087	17,9
7	1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	267	12,8
3	84	1,4	-	-	-	-	36	0,3	-	-	...	-	-	-	127	1,1	482	9,6
2	152	3,0	86	13,7	-	-	108	1,1	-	-	18.367	1.189,9	-	-	480	19,1	26.767	1.478,4
.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43	2,1	-	-	1	...	954	46,6
.		-		-		-		-		-		4,5		-		0,1		
.		-		-		-		-		-		97,9		-		1,1		
.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.324	1.187,8	-	-	206	13,4	18.717	1.213,3

on aura situé l'importance de ce produit du point de vue de la balance des paiements du Pays. Les Etats-Unis achètent la plus grande partie de cette production, 94,4 p.c. en 1967 et, de ce fait, 80,5 p.c. des exportations totales ont pris, en 1967, la direction de ce pays. L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, avec 8,8 p.c. est le deuxième client du Burundi et lui achète la quasi-totalité de sa production de coton. Le Rwanda vient ensuite, les exportations vers ce pays voisin, 3,0 p.c. du total, étant bien plus importantes que vers tous les autres pays africains pris dans leur ensemble.

Les recettes provenant du transit ont atteint 71,7 millions en 1967, contre 118,6 millions en 1966. Cette diminution s'explique par la réduction du transit congolais passant par le port de Bujumbura en raison de la réouverture, en novembre 1966, du port de Kalundu.

Le tableau n° 3, donnant la ventilation des importations par pays de provenance, indique qu'il n'y a pas eu de changement notable en ce qui concerne la provenance des importations au cours des trois dernières années et il y a peu de chance, compte tenu des structures du commerce-import, de voir des modifications importantes s'effectuer. Les pays de la C.E.E. viennent très loin en tête dans la liste des importateurs, le principal fournisseur étant l'U.E.B.L. (27,4 p.c. en 1967). Le Japon est devenu le second fournisseur du Burundi. A noter que les importations en provenance des pays de la C.E.E. sont très supérieures aux exportations du Burundi à destination de ces pays : en 1967, le Burundi a en effet importé pour 806 millions de francs de produits et marchandises diverses en provenance de la C.E.E. et n'a exporté, à destination de ces pays, que pour 202,1 millions de francs.

3.5.1. Actions recommandées

Ces quelques observations sur les statistiques concernant le commerce extérieur permettent de voir quels sont les problèmes à résoudre et les actions à recommander dans ce domaine.

En premier lieu, il faut tendre à équilibrer tant la balance commerciale que la balance des paiements.

Pour arriver à un meilleur équilibre, il s'agit principalement d'augmenter les exportations du Burundi, qui doit donc, d'une part, accroître ses productions agricoles industrielles - ce qui constitue une des préoccupations essentielles du Plan de Développement - et d'autre part, s'efforcer de trouver des débouchés pour les produits ou articles fabriqués par les industries

locales : cela ne peut se faire que dans le cadre d'accords commerciaux, nécessitant des négociations avec les Etats susceptibles d'acheter les produits ou articles fabriqués par les industries locales ; ces pays sont principalement le Rwanda, le Congo (Kinshasa) et les pays de l'Est Africain, au Marché Commun desquels le Burundi a sollicité son adhésion.

L'implantation d'industries nouvelles, telle qu'une industrie textile, fabriquant des articles actuellement importés, est également à rechercher. Le Burundi devrait également s'efforcer de freiner ses importations en réduisant notamment celles de produits alimentaires en y substituant des productions locales (riz, viandes, huiles) ; en ce qui concerne les viandes, les statistiques de 1966 et celles du premier semestre 1967 indiquent que les importations en provenance du Kenya ont diminué dans des proportions non négligeables grâce à une production locale plus importante et de qualité meilleure et aussi, sans doute, en raison d'une augmentation de prix des viandes importées du Kenya.

D'autre part, un des principaux efforts du Plan tend à diversifier progressivement les exportations pour échapper à la dépendance dans laquelle se trouve le Burundi à l'égard du café. Cela se fera par l'introduction de nouveaux produits d'exportation : le thé devrait devenir le second produit d'exportation, et d'autres produits (tabac, minerais, etc..) pourraient sans doute prendre une part plus importante dans les exportations du Burundi d'ici quelques années.

Il y a lieu en outre de promouvoir la diversification des ventes à l'étranger, en particulier pour le café. Il est toujours très difficile de s'imposer sur un nouveau marché et les difficultés seront très grandes pour le café en raison des liens commerciaux existant entre pays producteurs et acheteurs, ainsi que des goûts des consommateurs ; enfin et surtout, il est à noter que les meilleurs prix pour le café Arabica du Burundi sont actuellement offerts par les Etats-Unis d'Amérique.

Il faudrait enfin s'efforcer de redonner à Bujumbura le rôle de transit qui lui était dévolu avant l'indépendance, mais on ne peut sous-estimer les difficultés de cette tâche. En effet, malgré des avantages certains que présente, tout au moins pour les régions Sud et Sud-Ouest du Rwanda, le transit des marchandises ou produits par Bujumbura, ce transit du cargo rwandais ne reprendra que lorsque certains préalables auront été réglés entre les deux pays.

Il y a lieu de noter que le déficit de la balance des paiements sera, pour l'année 1967, réduit, en raison, d'une part d'une production accrue de café, d'autre part, d'une légère diminution des importations. La balance

des paiements aurait pu être pratiquement équilibrée si la campagne de café n'avait pas été retardée, d'abord par suite de l'ouverture tardive de la saison, ensuite de l'interruption des exportations pendant plus d'un mois, les exportations, fin août, ayant atteint le quota du Burundi sera pour l'année caféière 1er octobre 1966 - 30 septembre 1967 ; le solde des exportations sera effectué à partir du 1er octobre 1967 sur le quota du Burundi de la campagne 1967-68. De ce fait, les rentrées de devises provenant des ventes du café se feront également avec du retard et ne pourront pas toutes être prises en compte dans la balance des paiements de 1967.

La gestion efficace des questions relatives au commerce extérieur requiert une amélioration dans la répartition des attributions des rouages administratifs qui y sont impliqués, ainsi que dans la coordination entre eux. De plus, l'examen des multiples problèmes importants concernant le commerce extérieur nécessite le recours systématique à des commissions spécialisées réunissant des représentants des principaux ministères et organismes officiels intéressés ainsi que du secteur privé. Ces commissions pourraient constituer la préfiguration d'une "Office du Commerce Extérieur" dont la création éventuelle pourrait être ultérieurement envisagée.

Il y a lieu également de souligner la nécessité d'organiser, au sein des ambassades du Burundi à l'étranger, un service du commerce extérieur qui, peu à peu, jouerait le rôle dévolu aux conseillers ou attachés commerciaux. Un tel service devrait être organisé, en priorité, dans les ambassades de Bruxelles et de Dar-es-Salaam.

Il importe, d'autre part, de préparer et de négocier de nouveaux accords commerciaux soigneusement étudiés avec tous les pays susceptibles d'acheter des produits ou matières originaires du Burundi, et d'améliorer les accords déjà existants

Dans le but de diversifier et de mieux faire connaître les exportations, des publications sur le Burundi devraient être diffusées dans des revues touchant les milieux économiques, financiers et commerciaux.

La participation du Burundi à certaines foires est également à recommander vivement ; dès l'année 1968, le Burundi va d'ailleurs participer à des foires organisées dans les pays de la Communauté Economique Européenne.

Sur un plan plus général, il y a lieu de souligner que l'intérêt du Burundi, en matière de commerce extérieur, est étroitement lié, au maintien du système de libéralisation des importations qui a été adopté, en accord avec le Fonds Monétaire International, lors de la réforme monétaire de 1965, et qui a permis un approvisionnement satisfaisant aux meilleurs prix.

S'il ne paraît pas nécessaire de prévoir d'investissements de quelque importance dans le domaine du commerce extérieur, il n'en est pas moins certain que des crédits suffisants devraient être annuellement prévus en vue de doter des moyens d'action indispensables les services du commerce extérieur au Burundi, ainsi que ceux des ambassades du Burundi à l'étranger. Des crédits adéquats devraient également être prévus pour assurer la participation du Burundi à certaines foires et expositions à l'étranger.

o

o o

CHAPITRE IV

DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE

CHAPITRE IV

DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE

4.0. INTRODUCTION

Les matières traitées dans le présent chapitre concernent successivement les transports (transports par route, par air et par eau), les communications et les postes, l'énergie ainsi que l'urbanisme et l'habitat.

L'examen des perspectives de développement qui se posent dans la plupart de ces domaines a été considérablement facilité grâce aux principales études suivantes qui y ont été consacrées et qui ont constitué, dans ces secteurs respectifs, l'inventaire des données de base, des problèmes à résoudre et des actions recommandées.

- Transports

  - Etude préliminaire du système des transports au Burundi - Mission B.C.E.O.M., sous l'égide de la Coopération Technique Française (CTF) (juin-juillet 1965).

  - Etude des routes du Burundi - Mission B.C.E.O.M./CTF (janvier-avril 1966).

  - Rapport sur les transports publics de voyageurs au Burundi - Mission B.C.E.O.M./CTF (novembre 1967).

  - Rapport relatif aux conditions d'agrandissement de l'aérodrome de Bujumbura - Mission ASECNA/CTF (novembre 1965).

  - Rapport sur les aides à l'atterrissage à l'aérodrome de Bujumbura - Mission ASECNA (novembre 1966).

  - Note sur l'étude du projet d'aménagement de l'aérodrome de Bujumbura - Mission SABENA (1966).

  - Rapport des missions effectuées par M. Callet, sous l'égide de la CTF, concernant les problèmes de gestion du port de Bujumbura, de transports sur le lac Tanganika et d'accès à l'Océan (février-mai 1966 et avril 1967).

- Communications

  - Etude de l'extension du réseau des télécommunications par faisceaux hertziens au Burundi - Mission PHILIPS (1965-67).

  - Etude de la mécanisation de services postaux du Burundi, effectuée dans le cadre de la coopération technique de la République Fédérale d'Allemagne (1966).

- Energie

  - Rapport technico-économique sur l'énergie électrique du Burundi - Mission CITE/CTF (février-avril 1964).

  - Etude technique d'avant-projet de l'aménagement hydro-électrique de la Ruvubu - Mission CITE/CTF (1965-66).

  - Rapport sur le renforcement des moyens de production de la centrale thermique de Bujumbura - Mission E.D.F.-I.G.E.C.O./CTF (avril 1965).

- Urbanisme

  - Plan directeur d'urbanisme de Bujumbura - Mission SCET (opération/CTF) (juin 1965).

o

o o

4.1. SECTION 1 : TRANSPORTS PAR ROUTE

4.1.0. Données de base

4.1.0.0. Infrastructure routière

Les principales caractéristiques du réseau routier du Burundi sont les suivantes :

4.1.0.0.0. Densité élevée du réseau routier

Le réseau routier compte environ 6.000 kms de routes et de pistes dont :

- 3.002 kms de routes classées :

  545 kms de routes nationales (RN)
  1.165 kms de routes d'intérêt général (RIG)
  1.292 kms de routes provinciales

  3.002 kms, dont 66 à revêtement bitumineux ;

- 140 kms de voirie urbaine (Bujumbura), dont 70 en bitume ;

- 2.000 kms à 3.000 kms de routes et pistes communales non classées (l'étude BCEOM de 1966 en compte 2.160 kms),

soit une densité d'environ 200 mètres par km2, dont 123 par km2 pour les seules routes classées, ce qui constitue une densité exceptionnelle en Afrique.

4.1.0.0.1. Médiocrité de l'état du réseau routier

Tracés sinueux, profils en long sévères (sites montagneux) ; certaines sections sont sujettes aux inondations ou aux éboulements de terrain.

Caractéristiques très souvent insuffisantes. Chaussées très souvent constituées par le sol naturel en place, parfois en sols sélectionnés (souvent latéritiques) ou en empierrement de mauvaise qualité, quelquefois posés sur blocage de pierre (hérisson).

Entretien très déficient, mettant en péril sérieux les investissements déjà réalisés (modernisation par bitumage de 66 kms de routes et 70 kms de voirie urbaine).

Cette situation, limitant les vitesses maxima à des ordres de grandeur de 50, 22 ou 10 kms respectivement pour les voitures légères, camions légers ou camions avec remorques, a pour effet que les véhicules sont soumis à une usure anormale, et contribue, avec le faible taux de chargement, à maintenir un niveau élevé des tarifs.

4.1.0.0.2. Concentration du trafic routier

Certains itinéraires supportent moins d'un véhicule utilitaire par jour. Par contre, on enregistre en 1966, sur certaines sections des flux atteignant 86.000 tonnes par an, pouvant croître jusqu'à 110.000 tonnes en 1971, soit vers la fin du Plan Quinquennal.

Avec un coefficient de chargement moyen extrêmement faible (1,5 à 2 tonnes dans les deux sens), une proportion de 40 % de véhicules légers, un taux de pondération de 3 pour les camions (relativement légers), le trafic maximum en "unités de véhicules particuliers" (u.v.p.) s'établit à un ordre de grandeur de 400 à 500 uvp/jour.

Ceci permet d'affirmer, sans même tenir compte de la topographie sévère des tracés, que le seuil de bitumage était déjà dépassé en 1966.

Les modernisations effectuées sont pleinement justifiées et il est indispensable de les maintenir en état.

4.1.0.1. Infrastructure administrative

4.1.0.1.0. Responsabilités

L'entretien est confié à la Direction des Ponts et Chaussées, rattachée à la Direction Générale des Travaux Publics et de l'Equipement. Cette Direction Générale commande, entre autres organisations, les appuis logistiques routiers ci-après :

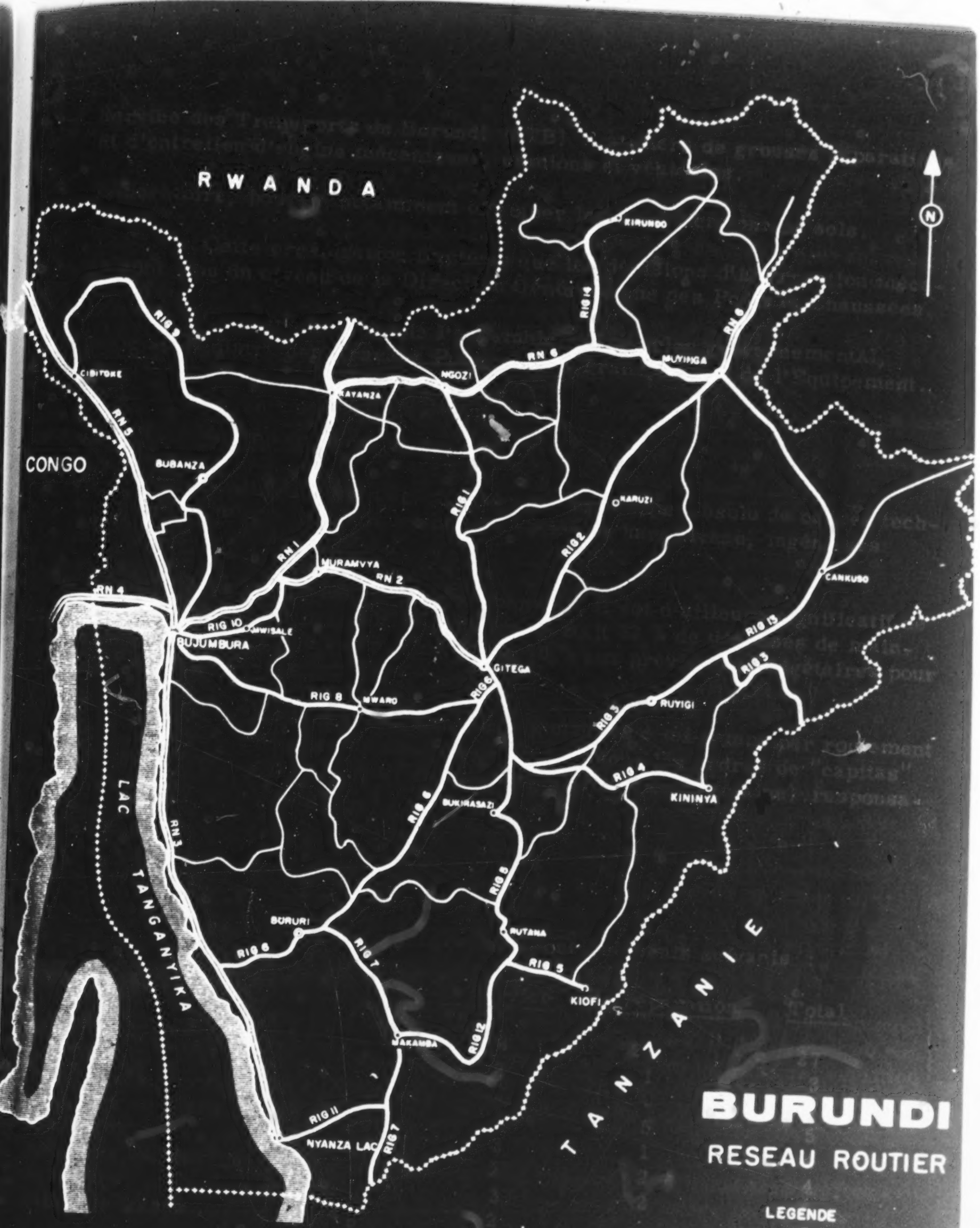
RWANDA
CONGO
TANZANIE
LAC TANGANYIKA
N
KIRUNDO
MUYINGA
NGOZI
KAYANZA
CIBITOKE
BUBANZA
KARUZI
MURAMVYA
CANKUSO
BUJUMBURA
MWISALE
GITEGA
RUYIGI
KININYA
MWARO
BUKIRASAZI
BURURI
RUTANA
KIOFI
MAKAMBA
NYANZA LAC
RN 1
RN 2
RN 3
RN 4
RN 5
RN 6
RIG 1
RIG 2
RIG 3
RIG 4
RIG 5
RIG 6
RIG 7
RIG 8
RIG 9
RIG 10
RIG 11
RIG 12
RIG 13
RIG 14
BURUNDI
RESEAU ROUTIER
LEGENDE
Routes nationales R.N
Routes d'intérêt général R.I.G
Routes provinciales R.P
Echelle 1/1000000

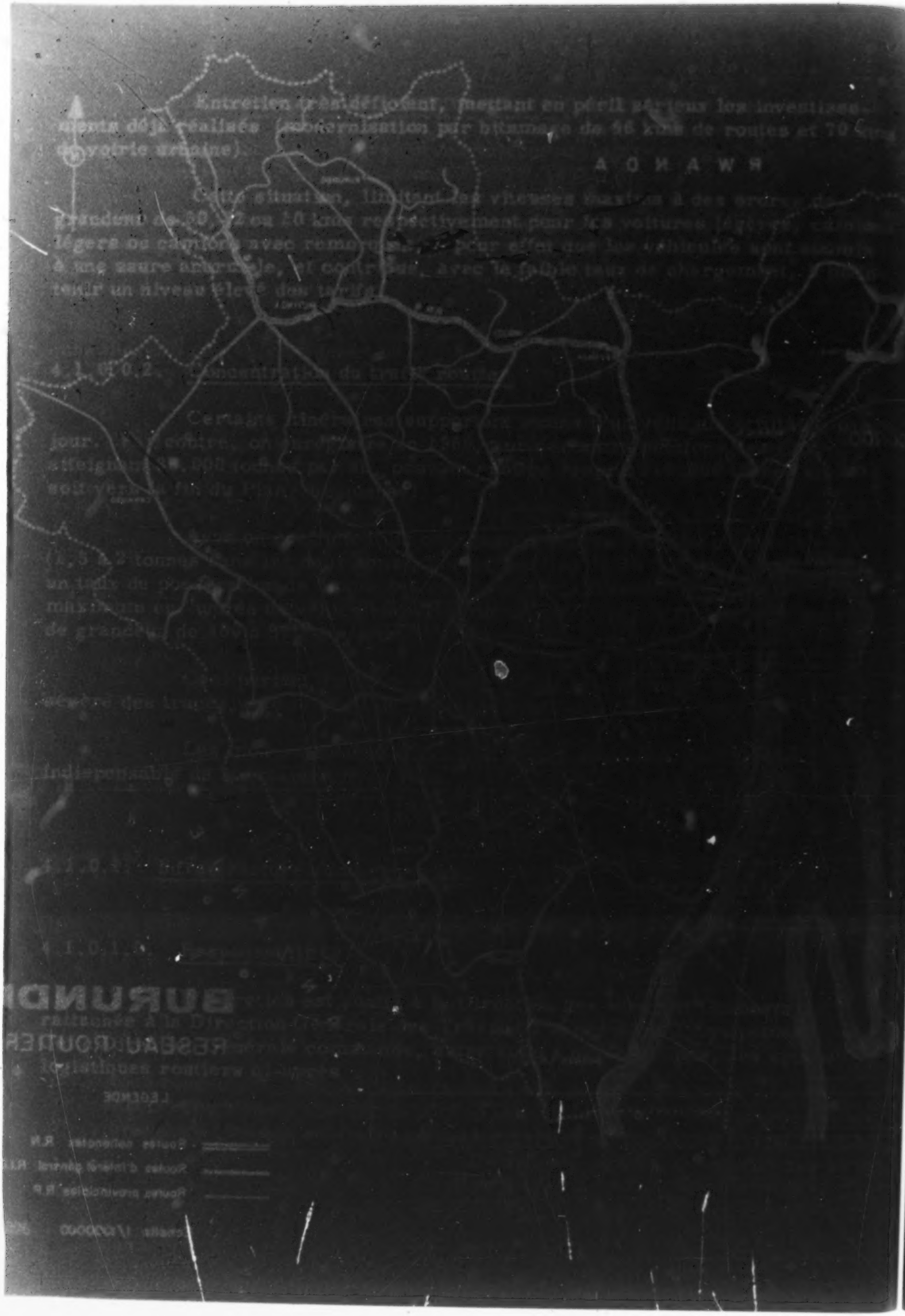

- Service des Transports du Burundi (STB) : ateliers de grosses réparations et d'entretien d'engins mécaniques, camions et véhicules.

- Laboratoire, pouvant notamment effectuer les identifications de sols.

Cette organisation implique que les décisions d'intervention mécanique sont plus du niveau de la Direction Générale que des Ponts et Chaussées.

La responsabilité de l'ensemble, à l'échelon gouvernemental, incombe au Ministre des Travaux Publics, des Transports et de l'Equipement.

4.1.0.1.1. Moyens en personnel

La situation est caractérisée par le manque absolu de cadres techniques d'encadrement (ingénieurs de conception de haut niveau, ingénieurs d'exécution).

L'entretien est en général manuel. Il est d'ailleurs significatif de constater que le budget primitif de 1965 comportait 82 % de dépenses de main-d'oeuvre, ce pourcentage restant à environ 70 % aux prévisions budgétaires pour 1968.

Il y a environ 4.000 manoeuvres utilisés à mi-temps par roulement mensuel. Ils sont groupés par équipes de 10 à 20 sous les ordres de "capitas" (une centaine) encadrés par des "chefs cantonniers" (une trentaine) responsables de secteurs d'entretien.

4.1.0.1.2. Moyens en matériel

Un récent inventaire donne les renseignements suivants :

Désignation	En service	En réparation	Total
Camions-bennes	6	21	27
Camionnettes P.U.	2	1	3
Liaisons tous terrains	-	-	-
Tracteurs routiers	-	5	5
Niveleuses	3	1	4
Tracteurs bulldozers	2	2	4
Chargeurs	3	2	5
Cylindres lisses	2	-	2
	18	32	50

En plus de ces engins, estimés récupérables, l'inventaire fait état de 14 engins (dont 4 niveleuses) à réformer.

Ce tableau montre l'insuffisance de l'entretien du matériel, 36 % seulement du parc étant utilisables au moment du recensement.

4.1.0.1.3. Moyens financiers

Les prévisions budgétaires des Ponts et Chaussées ont évolué comme suit de 1963 à 1968 :

21,799 millions de FBu en 1963 ;
28,926 millions de FBu en 1964 ;
35,520 millions de FBu en 1965 ;
32,902 millions de FBu en 1966 ;
52,412 millions de FBu en 1967 ;
54,140 millions de FBu en 1968.

4.1.0.2. Transports routiers

Les transports routiers sont caractérisés par :

- des activités de zone de camionnage et de moyenne distance, même pour les transports internationaux ;

- l'utilisation d'un parc relativement léger, sans adaptation spéciale pour les transports de voyageurs, à l'exception des transports urbains de Bujumbura ;

- le manque d'organisation et de coordination à l'échelon gouvernemental.

A part quelques compagnies de transport inscrites au Registre du Commerce, il existe de nombreux transports clandestins, tant de marchandises que de voyageurs. Il est pratiquement impossible pour l'Etat d'adopter une politique tarifaire et d'agir sur le rendement du parc afin d'obtenir, entre autres, la réduction des dépenses extérieures. Enfin, sur le plan sécurité, les véhicules ne sont pas soumis à des visites périodiques obligatoires.

4.1.0.3. Données complémentaires

Le Burundi se caractérise, sur le plan économique général :

- par un territoire riche en hommes (3.200.000 habitants) avec une densité exceptionnelle de 128 habitants par km2, atteignant par endroits 200 et même 300 ;

- par la faiblesse uu Produit Intérieur Brut, qui a, pour 1965, été estimé à environ 47,8 $ (4.182 FBu) par habitant, dont 40 % seulement en revenu monétaire.

Le Gouvernement dispose de renseignements récents, notamment :

- les études sur les transports ;

- les études sur le réseau routier (BCEOM 1966 et 1967) ;

- les documents publiés par le Département des Statistiques (IRUSTAT).

Il y a été fait appel pour la rédaction du présent chapitre.

4.1.1. Objectifs de développement

4.1.1.0. Infrastructure routière

Les données et considérations ci-dessus conduisent aux options suivantes :

4.1.1.0.0. Limiter l'action directe de l'Etat à une partie du réseau

Cette action implique en effet l'inscription de dépenses budgétarisées nonétaires) avec intervention de dépenses extérieures (carburants, pièces de echanges, matériaux d'importation, etc..).

D'où la nécessité d'un classement hiérarchique du réseau en fonc- on de son intérêt économique et de son incidence plus ou moins importante ur le développement du Pays.

Au cours de la période quinquennale, l'action directe de l'Etat sera limitée aux routes nationales (595 kms) et aux routes d'intérêt général (1.165 kms).

L'entretien du reste du réseau restera dans l'immédiat tributaire de l'action manuelle, en limitant au maximum l'intervention monétaire ("investissements humains", travail volontaire). L'action de l'Etat ressortira d'une assistance technique aux autorités locales et d'interventions exceptionnelles sur des points particulièrement menacés.

4.1.1.0.1. Porter l'effort sur le maintien en parfait état des investissements réalisés

Il convient de raisonner en fonction du concept "équipement du territoire" et non plus en fonction de l'exploitation pendant un temps déterminé de ressources données.

Ceci implique :

- le rattrapage (remise en état) des sections ayant déjà fait l'objet d'investissements sérieux (bitumage) et insuffisamment entretenues depuis lors ;

- la détermination et la mise en application des méthodes et moyens techniques et financiers aptes à assurer la pérennité des investissements réalisés ;

- le choix des niveaux d'investissement à adopter en fonction de leurs coûts totaux, en particulier y compris les charges concomittantes et les charges récurrentes à supporter par le budget du Burundi ;

- la planification des budgets de fonctionnement en harmonie avec les investissements sur aide extérieure.

4.1.1.0.2. Diriger l'action sur la mise en état ou la modernisation du réseau existant

La densité du réseau actuel fait que l'ouverture d'une voie nouvelle ne peut être envisagée qu'avec une extrême circonspection. Elle ne pourra être justifiée que :

- lors de l'établissement d'un nouveau tracé, à l'occasion de la mise en état de viabilité ou de modernisation d'un itinéraire, l'ancien tracé étant alors déclassé et abandonné de l'entretien ;

- exceptionnellement, dans le cadre d'une opération "intégrée" à l'échelon régional, en complément d'autres actions de développement ; la rentabilité d'une telle opération est alors déterminée dans l'ensemble des actions décidées (aménagement de périmètres de culture, exploitation de nouvelles ressources, installation d'industries de transformation, etc..) et non pas dans le seul contexte de l'équipement de base du territoire.

4.1.1.0.3. Concentrer les efforts

Seul un effort suffisamment important permet de créer les conditions requises pour le "décollage économique". Cette notion de "seuil de rentabilité" d'un investissement est primordiale. L'ampleur des efforts à réaliser interdit, par ce fait même, la dispersion.

4.1.1.1. Infrastructure administrative

4.1.1.1.0. Personnel

Il est urgent d'entreprendre la formation des cadres techniques Barundi nécessaires. La formation d'un ingénieur de conception nécessite 6 à 7 ans après la fin des études secondaires et celle d'un ingénieur d'exécution, 4 à 5 ans après ce même niveau.

Les besoins minimum à court terme sont les suivants :

- 1 ingénieur de conception au niveau ministériel et direction générale ;

- 2 ingénieurs d'exécution au niveau direction des ponts et chaussées (mise sur pied et fonctionnement des techniques d'entretien - assistance technique aux collectivités locales, laboratoire, contrôle des organismes parastataux et des travaux neufs) ;

- 1 ingénieur d'exécution (de préférence mécanicien) au niveau de la cellule "Matériel" du STB (entretien préventif, grosses réparations, programmes de renouvellement).

Cette formation ne peut être effectuée qu'à l'étranger ; le service de planification des bourses peut sans risque orienter 6 ou 7 jeunes gens dans ce sens, les étudiants échouant au niveau de la licence ou de la préparation aux écoles de Travaux Publics pouvant sans difficultés être orientés vers l'enseignement ou des techniques particulières (électricité, hydraulique, transports, statistiques, etc..).

4.1.1.1.1. Matériel

L'étude BCEOM de 1966 suggère la mise sur pied de deux brigades lourdes de rechargement et de deux brigades légères de reprofilage pour les routes en sols sélectionnés, d'une brigade spéciale pour les routes revêtues. Le fonctionnement de ces brigades mécaniques représente 64 millions de FBu dont 3 millions seulement de personnel. Leur équipement nécessite 2 bulldozers de 190 CV, 5 niveleuses, 2 pelles chargeuses, 21 camions-bennes, 4 rouleaux à pneus avec leurs tracteurs, 4 camions citernes, 1 camion équipé "point à temps".

Une organisation de ce type est certes souhaitable, mais il paraît difficile de l'introduire dans le système actuel. Elle supposerait en effet :

- un bouleversement des données actuelles de répartition des ressources budgétaires ;

- une augmentation sensible du parc d'engins, entraînant une immobilisation considérable de capital, les résultats du STB ne pouvant être modifiés du jour au lendemain ;

- la présence de techniciens confirmés en nombre suffisant dans l'administration (ingénieurs, chefs de chantier, conducteurs d'engins, chauffeurs, mécaniciens, magasiniers, comptables et chefs comptables) ;

- la tenue d'une comptabilité analytique permettant d'agir sur les rendements et les prix de revient, la liberté d'embauche et de licenciement du personnel, une très grande souplesse dans les commandes de pièces de rechanges et d'approvisionnements, le contrôle financier n'étant effectué qu'a posteriori.

Ces exigences paraissent difficilement compatibles avec l'état actuel des moyens de l'Administration.

Il conviendra donc de limiter, dans la phase quinquennale, l'action en régie de l'Administration au strict entretien et de n'introduire la mécanisation complète que progressivement, les grosses réparations restant traitées à l'entreprise.

Toutefois, il est nécessaire que l'Administration puisse intervenir exceptionnellement pour des travaux de rechargement et de grosses réparations. Dans cette optique, il semble que les moyens actuellement en place soient suffisants.

L'action d'équipement ne devra donc porter, durant la période quinquennale, que sur le matériel d'entretien courant.

4.1.1.2. Transports routiers

Dans ce domaine, les objectifs à moyen terme devraient porter sur

a) la création d'un service spécialisé pouvant préparer les actions suivantes : définition de la profession de transporteur routier, organisation de la profession et établissement des textes réglementaires, création de la carte de transporteur, vérification périodique des véhicules ;

b) la création des feuilles de route (transports intérieurs - transports extérieurs), leur dépouillement et l'exploitation des renseignements recueillis. La politique tarifaire - l'établissement de gares routières et de bureaux de fret mettant en présence l'offre et la demande, les contrôles routiers.

Toutefois, au cours de la période quinquennale, l'objectif devrait se limiter aux actions mentionnées au a) ci-dessus, ce qui nécessite :

- la mise en formation immédiate d'un ou deux spécialistes des transports, et, à titre transitoire, l'utilisation d'un assistant technique étranger ;
- l'appui technique du STB pour les visites de véhicules.

4.1.2. Programme quinquennal

Les chiffres mentionnés ci-après ont été déterminés dans le cadre d'une planification à moyen terme. Ce sont des ordres de grandeur. Ils devront être précisés à l'occasion de l'établissement des tranches annuelles opérationnelles ou de la présentation des dossiers de financement.

4.1.2.0. Types d'opérations à réaliser

Dans le cadre des données et des options ci-dessus, le problème des opérations à réaliser peut être abordé en faisant la distinction suivante :

a) l'entretien courant : reprofilages périodiques, reflachages sur points isolés, entretien des dépendances de la chaussée ;

b) l'entretien différé : rechargements en matériaux sélectionnés, tapis d'usure sur routes revêtues ;

c) le rattrapage de l'entretien courant ou différé non exécuté dans le passé ;

d) les investissements : mise en état de viabilité d'un itinéraire, passage d'un seuil d'investissement donné à un autre plus élaboré : de la piste en sol naturel à la route en terre à chaussée en sols sélectionnés ou améliorés, de la piste ou de la route en terre à la route revêtue, de la chaussée à tapis gravillonné à la chaussée en enrobés.

Les actions de type "a" et "b" sont du ressort des budgets propres de l'Etat et servent de base à la planification des budgets de fonctionnement. Toutefois, les équipements nécessaires en matériel peuvent être obtenus de l'aide extérieure.

Les actions de type "d" sont normalement sollicitées de l'aide extérieure, en attendant la possibilité de dégager un financement d'investissements sur ressources propres du Pays.

Les actions de type "c" sont normalement financées sur ressources propres du Burundi. Toutefois, en raison de l'importance des travaux à réaliser, après le retard accumulé, il semble qu'il soit nécessaire de recourir à l'emprunt et qu'il soitpossible d'obtenir des conditions avantageuses des aides extérieures, le remboursement étant effectué sur les budgets à venir.

4.1.2.1. Actions d'entretien courant

Sur base des options précitées, l'action, pendant la période quinquennale, se limitera aux réalisations prévues ci-après :

4.1.2.1.0. Armement en camions des équipes d'entretien

Ceci permettra l'apport de matériaux sélectionnés pour les reflachages et améliorera considérablement le rendement des équipes qui est actuellement quasi-nul (cf. étude BCEOM). Les terres de curage des fossés et de traitement des dépendances devront impérativement être rejetées en dehors de la plate-forme.

En première approximation et compte tenu de la topographie du Burundi, on peut compter :

- 1 camion pour 50 à 60 kms de routes de première catégorie ;
- 1 camion pour 80 à 120 kms de routes moins circulées ;
- 1 camion pour 100 à 120 kms de routes revêtues.

Ceci donne :

- Routes nationales (515 kms dont environ 230 kms bitumés en fin de période quinquennale) : 8 camions
- R.I.G. (1.165 kms) : 12 camions
- Voirie urbaine : 2 camions
- En réserve pour révisions périodiques : 2 camions

24 camions

En estimant à 15 le nombre de camions actuellement récupérables pour l'entretien, la dotation complémentaire s'établit à 9 camions-bennes.

4.1.2.1.1. Equipement en véhicules de commandement

Il convient de prévoir ces véhicules (genre "breack 404" plutôt que tous terrains trop onéreux en fonctionnement) pour les agents de cadre prévus sub. 4.1.1.1.0..

Il faut prévoir pour la période quinquennale l'acquisition de 4 véhicules.

4.1.2.1.2. Equipement en engins spéciaux d'entretien courant et brigades de reprofilage périodique

a) Avant la mise en état du réseau par rechargements, le travail de ce genre de brigades consistera plutôt en reprises de chaussées par "retraitement" ("Retreat process").

Leur équipement comportera :

- 1 motor-grader lourd équipé avec scarificateur ;
- 1 motor-grader de reprofilage (100 CV) ;
- 1 rouleau à pneus de 2 - 11 T avec son tracteur (80 CV semblent nécessaires en raison des déclivités) ;
- 1 pick-up de servitude.

Une telle brigade devrait pouvoir traiter 400 à 800 kms de routes annuellement, sans rechargements (qui lui sont interdits) : deux brigades seraient donc souhaitables.

Une seule s'avère toutefois indispensable pendant la période quinquennale, et ce le plus vite possible, afin de mettre au point les techniques, d'entraîner le personnel et d'observer les rendements.

b) Le travail d'entretien du réseau bitumé est limité au reflachage et au maintien des bords de chaussée : mise en oeuvre à la main d'enrobés à froid, avec compactage à la dame en première phase, au petit rouleau vibrant ultérieurement ; achat de gravillons et cailloux dans le commerce en première phase, fabrication de gravillons à partir de 40/60 traité en tâcheronage ultérieurement.

L'équipement d'une unité de travail comprendra donc en première phase :

- 1 fondoir à bitume de 2.500 litres ;
- 1 malaxeur-enrobeur ;
- 1 camion pour approvisionnement de l'unité d'enrobage ;

et en deuxième phase :

- 1 concasseur-gravillonneur mobile de 5 à 10 tonnes-heure ;
- 1 rouleau vibrant de 1 à 2 tonnes.

Il semble qu'en théorie une unité suffise actuellement.

En fin de Plan Quinquennal, deux unités seront nécessaires pour les quelque 2.000.000 de mètres carrés qu'il conviendra alors d'entretenir. Toutefois l'équipement immédiat des deux unités permettrait d'exécuter en régie une partie des rattrapages dont il sera question plus loin et de limiter les exigences des entreprises, l'investissement immédiat devenant de ce fait particulièrement rentable.

4.1.2.1.3. Récapitulation de l'équipement pour entretien courant

Les besoins sont récapitulés ci-après :

- 11 camions-bennes ;
- 4 véhicules de commandement ;
- 2 pick-up ;
- 2 motor-grader lourds ;
- 2 motor-grader de reprofilage ;
- 2 tracteurs routiers 80 CV ;
- 2 rouleaux à pneus 2 - 11 T ;
- 2 malaxeurs-enrobeurs d'entretien ;
- 2 fondoirs de 2.500 litres ;
- 2 concasseurs-gravillonneurs mobiles de 5 à 10 TH ;
- 2 rouleaux vibrants à main.

Suivant l'échelonnement prévu pour l'acquisition de ce matériel, le coût peut en être estimé respectivement à :

13,9 millions de FBu en 1968-69 ;
1,8 million de FBu en 1970 ;
2,5 millions de FBu en 1971 ;
13,8 millions de FBu en 1972 ;

soit au total à 32 millions de FBu.

Quant aux charges récurrentes, elles sont limitées au renouvellement du matériel. En comptant un amortissement de 12 ans, 7 ans et 4 ans respectivement pour le matériel spécialisé, les camions et les véhicules légers, elles seront de l'ordre de 5,5 millions de francs en "régime de croisière".

Pendant la période quinquennale, il y aura lieu :

- de veiller à ce que le renouvellement des 27 camions actuellement présents soit effectivement inscrit aux budgets ;
- d'inscrire en 1971-72, 1 million de francs pour le renouvellement des véhicules légers.

4.1.2.2. Actions d'entretien différé

L'équipement de l'Administration dans la période quinquennale n'est pas souhaitable.

Il n'y aura d'autre part pratiquement pas d'entretien différé ordinaire pendant cette période, en raison des "rattrapages" et des investissements à réaliser.

4.1.2.3. Actions de rattrapage

Ces actions intéressent les chaussées revêtues avant 1962, c'est-à-dire leur quasi-totalité (environ 1.000.000 de m2).

En estimation très sommaire, les travaux portent sur :

- le piochage et la reprise du corps de chaussée sur une surface que l'on peut évaluer à 8,5 % ;
- la confection de tapis d'usure sur la quasi-totalité ;

soit	1.000.000 m2 x 8,5 % x 300 FBu =	26 millions de FBu
	1.000.000 x 65 FBu =	65 millions de FBu
	Divers et imprévus =	19 millions de FBu
		110 millions de FBu

Ces actions ne donnent lieu qu'à des charges concomittantes de contrôle des entreprises (rôle normal de l'Administration) n'entraînant aucune inscription nouvelle de dépenses. Il n'y a pas de charges récurrentes et la rentabilité se traduit par la conservation du capital investi ou sa perte totale.

De telles actions sont à envisager sur une aide extérieure à négocier.

4.1.2.4. Investissements en travaux neufs

Les principaux travaux d'investissements dont la réalisation effective est prévisible, au moins partiellement, dans le cours de la période quinquennale considérée, sont énumérés ci-après :

- RN 1 : Bugarama-Kayanza-Frontière du Rwanda

Le tronçon routier en question comporte 82 kms. Le financement en est prévu sur le FED III.

Montant des travaux :		361 millions de FBu
Etudes :	10,2	
Contrôle :	16,8	
		27 millions de FBu
Montant estimé du projet :		388 millions de FBu

La technique bitume en est acquise.

L'appel d'offres aura lieu dans les moindres délais après l'ouverture du FED III.

- RN 2 : Muramvya-Gitega

Le tronçon routier comporte 57 kms de route revêtue de bitume. Son financement est acquis pour 245,5 millions de FBu couvrant études, travaux et contrôle.

L'appel d'offres pourrait être lancé dans les premiers mois de 1970.

- RN 3 : Bujumbura-Rumonge-Nyanza-Lac

Ce projet a pour objectif la liaison sur Kigoma en Tanzanie, la desserte des régions de Tora et de Bururi et de la région du Mosso.

La Banque Mondiale a accepté d'en financer l'étude technico-économique de viabilité qui est en voie de démarrage. Ce ne sera que sur base des

conclusions de cette étude préliminaire que la recherche d'une source de financement adéquate pourra être entreprise.

Le coût de cette opération préliminaire est estimé à environ 38 millions de FBu, dont 4,375 millions à la charge du budget du Burundi.

En comptant 6 mois pour la signature des accords définitifs, 15 mois pour l'établissement de l'étude et son acceptation par les autorités intéressées, il ne semble pas que la demande de financement puisse être présentée avant juin-juillet 1970. Il conviendra ensuite de procéder aux études d'exécution (125 kms jusqu'à Nyanza-Lac), soit 20 mois avec les délais de contrat auxquels il convient d'ajouter 9 mois (cf. ci-dessus RN 1) pour le démarrage des travaux. Ceci reporte l'exécution proprement dite vers mars 1973 quel que soit l'itinéraire retenu.

- RN 5 : Bujumbura-Cibitoke-Frontière du Rwanda

Cet itinéraire a déjà récemment fait l'objet d'une amélioration de chaussée en régie avec l'aide bilatérale américaine en matériel et en assistance technique.

La modernisation éventuelle de cette route sur financement extérieur exigerait une étude préalable de rentabilité, étude qui devrait être axée sur les besoins de desserte résultant de la mise en valeur de l'Imbo.

- Liaison avec Dar-es-Salaam

Une requête a été présentée au Représentant Résident du PNUD à Bujumbura pour le financement d'une étude de factibilité sur l'itinéraire Gitega-Ruyigi-Cankuzo-Rubangabanga, itinéraire long de 147 kms environ.

On peut estimer cette préétude à environ 45 millions et la réalisation du projet à environ 930 millions.

- Autres itinéraires et ouvrages d'art

L'amélioration des liaisons routières suivantes pourrait, en l'espace de la période quinquennale, faire l'objet d'études technico-économiques, de façon à établir dans quelle mesure elles pourraient éventuellement justifier certains investissements spécifiques ultérieurs :

- RN 5 (Bujumbura-Cibitoke) ;
- RIG 7 (Bururi-Kitaba-Makamba-Mabanda-Frontière Tanzanie) ;
- RIG 3 (Gitega-Ruyigi).

Dans la mesure où les moyens le permettront, il pourra être envisagé la constitution de chaussées en sols sélectionnés sur les sections du réseau prioritaire ne pouvant faire l'objet à moyen terme d'un financement extérieur, par utilisation des brigades lourdes de l'aide américaine ou de l'aide bilatérale République Fédérale d'Allemagne. Il convient toutefois de rappeler que l'utilisation d'une brigade de ce type a été chiffrée par le BCEOM à 25 millions de FBu par an. D'autre part, ce genre de travaux ne présente pas le caractère d'investissements habituels.

Aucun ouvrage d'art de grande portée n'est en principe à envisager dans la période quinquennale.

Cependant trois ponts doivent être prévus :

1°) un pont urbain franchissant la Ndahangwa à Bujumbura ;

2°) un pont international sur la Ruzizi à la frontière du Congo (RN 4) ;

3°) un pont international sur la Kanyaru à la frontière du Rwanda (RN 1).

Les petits et moyens ouvrages sont traités à l'occasion des aménagements généraux d'itinéraires. Les autres ouvrages devront être réalisés, en semi-définitifs ou définitifs, par les moyens des budgets de fonctionnement.

4.1.2.5. Moyens de financement

4.1.2.5.0. Entretien courant

La situation 1967-68 est prise pour référence. L'augmentation nécessaire de budget des travaux publics s'établit ainsi :

1968-69 :	+	18,15 millions de FBu
1970 :	+	1,75 million de FBu
1971 :	+	2,15 millions de FBu (1)
1972 :	+	7,55 millions de FBu (1)

(1) Augmentation dès 1971 d'un million affecté au renouvellement de véhicules légers.

Pendant la période quinquennale sera établi un cadre de perspectives à plus long terme permettant de fixer le montant des budgets ultérieurs (1973 et au-delà).

Le budget passera donc de 53 à 84 millions de francs environ.

4.1.2.5.1. Entretien différé

Pour mémoire au cours de la période quinquennale considérée.

4.1.2.5.2. Rattrapage de l'entretien

Un emprunt de l'ordre de 110 millions de FBu serait à négocier dans ce but, à un taux de quelque 3 % amortissable en 7 ans (durée présumée des couches d'usure), ce qui donnerait des annuités de l'ordre de 18 millions de FBu.

La détermination du Burundi d'assurer l'entretien du réseau routier ayant fait l'objet de modernisation ou destiné à en faire l'objet se concrétisera ainsi par l'affectation de ressources spéciales aux couches d'usure, ce qui amène à la création d'un Fonds Routier.

Le Fonds devrait libérer 18 millions de FBu annuellement dès 1969, permettant le règlement des annuités d'emprunts pour rattrapage des couches d'usure, et, dans 6 ou 7 ans, l'exécution annuelle de ces couches d'entretien (2.000.000 m2 à 65 FBu tous les 7 ans, soit 18 millions de FBu par an). En raison de la non-périodicité annuelle des dépenses auxquelles il devra faire face, le solde éventuel ne doit pas en être annulé en fin d'exercice mais automatiquement reporté d'une année à l'autre.

L'expérience mondiale montre que la modernisation des routes engendre un trafic induit immédiat, même en l'absence de variation de données économiques générales.

Il serait donc logique d'envisager que le Fonds Routier soit alimenté en tout ou en partie par une taxe sur les carburants, le reliquat éventuellement nécessaire faisant l'objet d'une attribution du budget général.

L'importance de la question requiert sa mise à l'étude immédiate, de façon à ce que l'intervention du Fonds Routier puisse, dans toute la mesure du possible, être envisagée dès 1969.

4.1.2.5.3. Investissements

Les dépenses d'investissements à prévoir dans le cadre de la période quinquennale sont mentionnées au paragraphe 4.1.2.6. ci-après.

Quant aux charges concomittantes (principalement celles relatives au contrôle des travaux), bien qu'elles soient dans certains cas assumées par l'organisme de financement extérieur (c'est le cas général du FED, au niveau du "Contrôle technique" des projets, en liaison avec la direction des travaux incombant au maître de l'ouvrage), dans d'autres cas, le Burundi doit supporter une contribution, source de charges financières concomittantes non négligeables, que le Pays se doit d'être en mesure d'assurer.

Compte tenu de ce qui précède, il s'avère indispensable d'affecter les crédits dits "d'investissements" qui peuvent être disponibles sur les ressources propres du Burundi, dans l'ordre d'urgence ci-après :

1°) Charges concomittantes aux opérations d'études et de travaux.

2°) Opérations de rattrapage d'entretien et couches d'usure.

3°) Opérations d'investissements proprement dites pour lesquelles il n'est guère possible d'escompter une aide extérieure (opérations marginales de constitution de chaussées sans aménagements de tracés ou de plateforme. Opérations d'intérêt plus politique ou d'administration que d'intérêt économique).

Pour des raisons de technique financière et de clarté des budgets, il est intéressant de faire transiter ce genre de dépenses par le Fonds Routier, dont la structure est mieux adaptée aux opérations dépassant le cadre d'un exercice.

Les estimations des charges concomittantes sont mentionnées dans le cadre du paragraphe 4.1.2.6. ci-après.

4.1.2.6. Répercussions financières du programme

Les répercussions financières du programme quinquennal prévu ci-dessus sont récapitulées dans les tableaux ci-après :

Tableau n° 1 : Prévisions d'investissements proprement dits (en millions de FBu)

	Coût total	Tranches opérationnelles			
		1968-69	1970	1971	1972
I. Etudes					
- Route Muramvya-Gitega					
- Etude technico-économique	0,5	0,5	-	-	-
- Route Bujumbura-Nyanza-Lac					
- Etude de viabilité	4,375	4,375	-	-	-
- Etude d'exécution	3	-	0,8	1,8	0,4
- Route Gitega vers Tanzanie					
- Etude de viabilité	5	-	5		-
- Pont sur la Ndahangwa					
- Etudes	1,5	0,5	1	-	-
	14,375	5,375	6,8	1,8	0,4
II. Travaux et contrôles					
- RN 1 (Bugarama-Frontière Rwanda)					
- Travaux	481	100	145	236	-
- Contrôle	14	4	7	3	-
- RN 2 (Muramvya-Gitega)					
- Travaux	170	80	90	-	-
- Contrôle	9	4	5	-	-
- RN 3 (Bujumbura-Nyanza-Lac-Frontière)					
- Travaux	100	-	-	-	100
- Contrôle	7	-	-	-	7
- Pont sur Ndahangwa					
- Travaux	7	-	5	2	-
- Contrôle	1	-	0,7	0,3	-
	789	188	252,7	241,3	107
III. Equipement des services					
- Matériels d'entretien	32	13,9	1,8	2,5	13,8
Totaux : I + II + III	835,375	207,275	261,3	245,6	121,2

Tableau n° 2 : Estimations du coût des actions mécanisées dans les budgets de fonctionnement (en millions de FBu)

I. Véhicules d'entretien courant

Les 26 camions d'entretien courant travaillent isolément et ne peuvent être utilisés au maximum de leur capacité. C'est d'ailleurs une des raisons qui interdisent de traiter les travaux d'entretien courant à l'entreprise. En évaluant leur intervention de 40 à 50 % du temps effectif de travail, leur coût peut être estimé par jour, y compris amortissement, grosses réparations et personnel de conduite (Etude BCEOM 1966) à 2.300 francs, soit par an (10 mois de campagne) à 2.300 x 25 x 10 = 575.000 francs.

Il faut donc prévoir pour les 26 camions, en fin de période quinquennale : 26 x 575.000 francs = 14.900.000 francs, dont 15 x 575.000 francs, soit 8.600.000 francs devraient pouvoir être prélevés sur les budgets actuels. En limitant cette participation à 6 millions de francs, l'augmentation s'établit à 8.900.000 francs pour la période quinquennale, suivant échéancier ci-après.

II. Véhicules de commandement

Les dépenses relatives au fonctionnement des véhicules de commandement peuvent être estimées à 100.000 francs par an et par véhicule.

III. Matériel des brigades de reprofilage et de bitumage

Suivant l'étude BCEOM, le coût journalier de la brigade de profilage peut être estimé comme suit :

1 motor-grader lourd :	8 heures à 1.500 francs =	12.000 F
1 motor-grader léger :	8 heures à 1.000 francs =	8.000 F
1 rouleau à pneus et tracteur. :	8 heures à 100 francs =	8.000 F
1 pick-up de servitude :	50 kms à 20 francs =	1.000 F
		29.000 F

soit par an : 29.000 x 25 x 10 mois = 7.250.000 F.

En ce qui concerne la brigade de bitumage (postes d'enrobés), le camion d'approvisionnement étant déjà pris en compte ci-dessus, les dépenses concernent l'achat de gravillon, de bitume et de fuel pour le chauffage. Sur la base de 2 m3 par km et par an sur environ 300 kms de réseau, à 10.000 F le m3, la dépense peut être évaluée à 6 millions de francs, soit 3 millions de francs par poste. La dépense pour le gravillonneur peut être chiffrée à 1.000 francs le m3, soit 600.000 francs. Celle pour le rouleau vibrant est de l'ordre de 100.000 francs par an.

L'augmentation budgétaire pour le fonctionnement des brigades de reprofilage et de bitumage peut donc être estimée comme suit (en millions de francs) :

Désignation	Total	1965-69	1970	1971	1972
Camions	8,900	4,900	1,750	1,150	1,100
Brigades de reprofilage	14,500	7,250	-	-	7,250
Brigades de bitumage	6,200	6,000	-	-	0,200
	29,600	18,150	1,750	1,150	8,550

Les charges récurrentes de renouvellement, soit 1 million de francs, sont à prévoir en 1971 au titre du renouvellement des véhicules légers.

Tableau n° 3 : Prévision quinquennale minimum pour le Fonds Routier (Budget d'équipement sur ressources locales)

1968		
- Création du Fonds Routier		
A inscrire par virement du budget général :		
- Contribution à l'étude de viabilité de projet PNUD Bujumbura-Kigoma	4,375	4,375
1969		
- Annuités d'amortissement d'emprunt "couches d'usure" et participation aux travaux	-	
- Participation étude d'exécution route Bujumbura-Nyanza-Lac	0,8	
- Etude pont Ndahangwa	0,5	1,3
1970		
- Annuités d'amortissement d'emprunt ou participation aux travaux "couches d'usure"	17,2	
- Participation étude d'exécution route Bujumbura-Nyanza-Lac	1,8	
- Etude pont Ndahangwa	1	
- Travaux et contrôle	5,7	25,7
1971		
- Annuités d'amortissement d'emprunt ou participation aux travaux "couches d'usure"	17,2	
- Participation étude d'exécution route Bujumbura-Nyanza-Lac	0,4	
- Travaux et contrôle pont Ndahangwa	2,3	19,9
1972		
- Annuités d'amortissement d'emprunt ou participation aux travaux "couches d'usure	18	18

4.2. SECTION 2 : TRANSPORTS AERIENS

4.2.0. Données de base

4.2.0.0. Généralités

L'aviation civile au Burundi est caractérisée par la faiblesse de son infrastructure et jusqu'à tout récemment par son isolement relatif sur le plan international.

Son développement n'a pas suivi celui du transport aérien dans le monde et particulièrement en Afrique. Dépendante avant 1962 d'une organisation basée à Kinshasa, elle a conservé depuis lors les mêmes caractéristiques alors que la souveraineté aérienne a été transférée au Burundi. C'est ainsi que l'infrastructure et l'organisation de l'aéroport de Bujumbura n'ont pas sensiblement évolué et n'ont pas permis de lui faire franchir le stade d'aéroport provincial à celui d'aéroport capital de pays indépendant.

De nombreux projets ayant trait à la politique du transport aérien et à l'amélioration de l'infrastructure aéronautique doivent permettre de donner à l'aviation civile au Burundi la place qui lui revient dans le transport aérien africain et international.

4.2.0.1. Infrastructure

4.2.0.1.0. Aéroport de Bujumbura

Le Burundi ne possède qu'un seul aéroport international en relation avec l'extérieur. Les communications aériennes avec l'intérieur du Pays sont limitées aux avions petit-porteurs dans des conditions difficiles dues en partie à l'insuffisance des pistes et à leur état précaire, notamment en saison des pluies.

L'aéroport de Bujumbura est équipé d'une piste principale d'une longueur de 2.500 mètres et dont la largeur a été portée de 30 à 45 mètres, grâce aux subventions de l'aide financière spécifique de la Belgique, ce qui a permis de la rendre accessible aux avions longs courriers à réaction. La longueur pourra être portée à 3.000 mètres et plus en 1969 ou 1970.

4.2.0.1.1. Aides radio-électriques

L'équipement d'aides radio-électriques à la navigation et à l'atterrissage est limité à :

- des liaisons air-sol et un gonio VHF utilisés par la tour de contrôle ;
- un radiophare MF de navigation ne servant pas pour l'atterrissage, implanté en ville et entretenu par le Ministère des Communications ;
- deux balises MF situées respectivement au Nord et au Sud de la piste principale et utilisées pour les procédures d'atterrissage ;
- un VOR (radiophare omnidirectionnel VHF) situé sur l'aérodrome et servant à la navigation et à l'atterrissage ;
- une balise MF doublée d'une radiobalise en éventail MHF et située à 20 kms au Nord de l'aérodrome.

La direction d'approche la plus utilisée est la direction Nord-Sud. L'équipement de l'aéroport ne permet pas, par mauvaises conditions météorologiques (plafonds bas en particulier), les approches directes vers le Sud en raison des contreforts montagneux situés au Nord de la plaine de la Ruzizi. Les procédures d'atterrissage se font donc par percée sur le lac. Si elles présentent, dans les conditions actuelles, le maximum de sécurité possible, elles sont longues (environ 20 minutes), peu économiques et, de ce fait, pas recommandées pour les avions à réaction.

Il est à noter également que les émetteurs et récepteurs qui équipent la tour de contrôle sont anciens et de technique périmée.

4.2.0.1.2. Télécommunications

Le réseau des télécommunications aéronautiques est constitué par :

- une liaison radio-télétype avec Kinshasa (en duplex) ;
- deux réceptions radio-télétype broadcast météo ;
- deux liaisons air-sol radiotélégraphiques ;
- une liaison point à point avec Kigali et Kamembe ;
- deux récepteurs Morse pour la météo.

Une partie des émetteurs et récepteurs sont situés en ville et exploités par le Ministère des Communications, ce qui représente un inconvénient pour l'exploitation rationnelle des télécommunications aéronautiques.

Cet équipement est notoirement insuffisant et ne permet pas d'assurer des liaisons normales avec l'Est Africain. Cette absence de liaison est incompatible avec la sécurité du transport aérien. La vitesse toujours croissante des avions et l'étroitesse de l'espace aérien du Burundi exige des liaisons directes et rapides avec les centres de sécurité voisins, notamment Entebbe et Nairobi. La liaison avec Kinshasa est, elle-même, mauvaise.

4.2.0.1.3 Sécurité incendie

L'équipement de lutte contre les incendies d'avion et de sauvetage se compose :

- d'une voiture de première intervention avec 4 bombonnes de C02 et deux extincteurs chimiques ;
- d'un camion principal d'intervention de 6.000 litres d'eau et de 960 litres de produits émulsifs ;
- d'un camion citerne de réserve de 8.000 litres d'eau.

Cet équipement, neuf en ce qui concerne le camion et la citerne, correspond aux standards de sécurité pour le trafic actuel et probablement futur à moyenne échéance. Les conditions de fonctionnement de la voiture de première intervention sont satisfaisantes.

4.2.0.1.4. Bloc technique et aérogare

Les bâtiments de l'aéroport se composent d'un bloc technique et d'une aérogare qui se révèlent, dès maintenant, insuffisants. Les installations du bloc technique qui ne devraient être occupés que par les services d'exploitation de l'aéroport sont également occupés par les services de la Direction de l'Aéronautique. Les installations de l'aérogare ne suffisent plus pour les opérations de "handling" des passagers et du fret. Une seule salle sous douane, de dimensions restreintes, assure l'écoulement des passagers et des bagages à l'arrivée et au départ. La salle de transit est également trop petite. Les installations réservées à la douane, au fret et aux bureaux des compagnies sont insuffisantes.

L'utilisation de l'aéroport par des avions à réaction entraînera, de par leur capacité supérieure, un afflux de passagers qu'il sera difficile de faire circuler dans les installations actuelles, ce qui provoquera ainsi des retards à l'arrivée et au départ.

4.2.0.1.5. Matériel roulant, garage

Il n'existe actuellement aucun véhicule permettant le déplacement sur l'aéroport. Un garage équipé pour les petits et moyens travaux reste inemployé.

Cette situation porte préjudice au fonctionnement des services de sécurité sur un aéroport dont certaines aides radio-électriques sont situées à près de 3 kms du bloc technique et où doivent être effectués régulièrement des inspections et le balayage de la piste. Le transport du personnel est effectué dans des conditions difficiles par des voitures prêtées par le STB.

L'organisation de la sécurité aérienne, ses exigences et sujétions exigent que l'autonomie soit donnée au commandement de l'aéroport en ce qui concerne la gestion et l'entretien de son propre matériel roulant. La situation actuelle est absolument incompatible avec le caractère international de l'aérodrome.

4.2.0.1.6. Energie électrique

Les installations fournissant l'électricité à l'aérodrome se composent :

- d'une station centrale équipée de deux transformateurs (l'un en service, l'autre en réserve), plus un groupe de secours à démarrage automatique ;

le groupe équipant cette centrale n'a pas les performances exigées des aides-radio nouvelles installées ou à installer (ILS) sur l'aéroport ;

- d'une sous-station Sud équipée de deux transformateurs reliée à la station Centrale, et d'un régulateur pour la balise Sud.

4.2.0.1.7. Balisage lumineux

Le balisage lumineux de l'aéroport se compose :

- d'une ligne d'approche correspondant aux standards d'équipement recommandés pour les pistes d'approche de précision (catégorie I) ;

- de feux d'identification de seuil de piste ;

- de feux de bords de piste.

Les deux bretelles conduisant à l'aire de stationnement sont également balisées électriquement.

L'aire de stationnement manque totalement de balisage lumineux et d'éclairage. L'ouverture probable de l'aéroport pendant la nuit, dans les années à venir, rendra cet éclairage indispensable.

4.2.0.2. Trafic aérien

4.2.0.2.0. Trafic international

Le trafic aérien à Bujumbura, qui n'avait cessé de croître depuis 1955, a baissé de 10 % pour les passagers et de 25 % pour le fret entre 1965 et 1966. Cette baisse, qui ne correspond pas à la tendance générale du trafic dans le monde et en Afrique, ne peut être que provisoire. Il faut s'attendre à un retour au rythme normal de croissance si les mesures préconisées pour l'amélioration des services sont prises.

Le trafic international de l'aéroport de Bujumbura permet les ouvertures suivantes vers l'extérieur :

- l'Europe, directement par Le Caire et Athènes ;

- l'Ouest Africain, par Kinshasa ;

- l'Est Africain, par Entebbe et Nairobi.

Il faut noter également un trafic international régional non négligeable (Rwanda, Kivu, Est du Congo).

Dans le sens Est-Ouest et vice versa, l'aéroport sert de transit. Dans le sens Nord-Sud, il n'est utilisé que comme terminus avec l'Europe.

Les possibilités de Bujumbura devraient être mieux utilisées. Les aménagements qui doivent être apportés à la piste et aux aides radioélectriques sur l'aéroport entraîneront naturellement, dans un avenir relativement proche, une augmentation de la demande d'utilisation de l'aéroport.

Les statistiques ont donné pour l'aéroport de Bujumbura une moyenne mensuelle en 1966 de :

- Passagers arrivée et départ : 3.298
- Bagages arrivée et départ : 62,22 tonnes
- Fret arrivée et départ : 96,79 tonnes
- Poste arrivée et départ : 13,07 tonnes

4.2.0.2.1. Air-Burundi

Il n'existe pas au Burundi de compagnie aérienne nationale, bien que la création de cette compagnie ait été à plusieurs reprises envisagée. L'absence d'une compagnie nationale ne permet pas au Burundi de négocier efficacement ses droits de trafic aérien.

4.2.0.3. Personnel

Pour les compagnies aériennes, les qualités du personnel de sécurité présentent autant d'importance que les installations et l'infrastructure.

Le personnel national qualifié nécessaire pour assurer les différents services de sécurité est particulièrement insuffisant en nombre. La formation de ce personnel a été, jusqu'à maintenant, effectuée sur place, dans des conditions assez difficiles, ou à l'étranger.

La création d'un centre de formation pour l'aéronautique et la météorologie a été décidée. Il aura pour objet :

- la formation du personnel actuellement en place et ne possédant pas les connaissances requises ;

- la préparation des futurs boursiers devant partir à l'étranger ;

- l'organisation de certains cours de perfectionnement sur des sujets dictés par les circonstances et les besoins.

La formation complète du personnel technique de l'aéronautique suppose, après la formation dans les écoles prévues à cet effet, une longue pratique en service. Il est donc indispensable d'assurer à ce personnel des conditions d'emploi qui lui assureront un avenir dans la profession et ne l'inciteront pas à une mutation vers des secteurs plus rémunérateurs et à moindre responsabilité.

Un statut particulier devrait être établi, prévoyant :

- des possibilités d'avancement et de reclassement progressifs, compte tenu de la manière de servir et de la technicité acquise ;

- une rémunération tenant compte des responsabilités qui touchent directement à la sauvegarde des vies humaines.

4.2.0.4. Organisation

L'organisation actuelle des services est pratiquement inchangée depuis l'indépendance. Tous les services sont groupés sur l'aéroport de Bujumbura. L'augmentation prévue du trafic et le développement à venir des relations aéronautiques du Burundi avec les autres pays doit entraîner un étoffement des services nécessaires à l'accomplissement des tâches généralement dévolues à une Direction de l'Aéronautique, à savoir en particulier :

- établissement de la réglementation et sa mise à jour au fur et à mesure des besoins et des circonstances ;

- études sur l'implantation et l'amélioration de l'infrastructure ;

- application des standards internationaux ;

- études sur la politique du transport aérien à suivre et à négocier ;
- établissement des plans de développement de l'aéronautique.

L'organisation actuelle, associée au manque de personnel et à l'exiguïté des locaux disponibles, ne permet pas d'accomplir ces tâches d'une manière rationnelle.

4.2.1. Problèmes

Le problème de base à résoudre pour l'aéronautique au Burundi est d'accroître son trafic aérien international.

Situé dans le réseau des routes aériennes de l'Est de l'Afrique et sur un axe de trafic Est-Ouest, point de contact et de transfert entre les Afriques francophone et anglophone, l'aéroport de Bujumbura, de par sa position géographique, peut devenir un aéroport de transit international avec tous les avantages qui pourraient en découler pour le Pays.

L'accroissement régulier du trafic aérien dans le monde depuis près de 20 ans est de 15 % par an. Une demande de plus en plus large, souvent latente en raison de la faiblesse de l'infrastructure, a permis à l'Afrique, continent économiquement peu développé, de maintenir depuis quelques années, un taux de croissance égal et même supérieur à celui qui a été constaté dans le monde.

Cependant, le transport aérien au Burundi n'a pas suivi ce taux de croissance. Cette situation est due en particulier :

- à l'absence d'une politique définie du transport aérien ;
- à une organisation du Département de l'aviation civile qui ne possède pas de moyens suffisants ;
- à l'infrastructure existante qui ne correspond plus aux besoins du transport aérien international ;
- à la pénurie de personnel qualifié.

Il importe donc que des mesures soient prises afin de doter le Pays d'une organisation et d'une infrastructure aéronautique qui lui permettent d'accroître son trafic aérien, de participer au développement du transport aérien en Afrique et de lutter efficacement contre la concurrence des aéroports voisins (Entebbe, Nairobi, Kigali).

Les problèmes à résoudre peuvent être résumés de la manière suivante :

- aménagement de l'aéroport pour lui permettre d'accueillir les quadri-réacteurs ;

- formation de personnel suffisant pour les différents services, ainsi que de personnel de cadre ;

- organisation du Département de l'Aéronautique avec les moyens nécessaires à son fonctionnement ;

- création d'une Compagnie Nationale Air-Burundi.

4.2.2. Programme de développement

4.2.2.0. Objectif principal

L'objectif principal consiste à rattraper le retard, à faire de Bujumbura un aéroport de transit international, à développer le transport aérien dans le Pays.

Le développement extrêmement rapide et continu du transport aérien dans le monde et particulièrement en Afrique, avec les avantages économiques, politiques et sociaux qu'il représente pour les pays qui en bénéficient, exige, pour le Burundi, que le retard soit rattrapé dans les meilleurs délais, afin que l'organisation, actuellement en cours, du transport aérien en Afrique ne s'effectue pas sans lui.

L'utilisation de l'aéroport de Bujumbura par des avions à réaction et l'impérieuse nécessité de soutenir la concurrence avec les aéroports internationaux de cette région du monde ne permettent pas de faire en ce domaine de distinction entre plan à court terme et plan à long terme.

4.2.2.1. Objectif n° 1 : Organisation de l'aviation civile

L'objectif n° 1 porte sur l'organisation d'une direction de l'aviation civile chargée des activités de conception.

Les fonctions assurées actuellement par les personnels d'encadrement de l'aéronautique ne sont, en grande partie, que des fonctions d'exploitation.

Une direction, chargée d'assurer les tâches qui ne sont pas du ressort des services d'exploitation, doit être mise sur pied. Un arrêté ministériel portant création et organisation de cette Direction a été promulgué le 27 juin 1966. L'application de cet arrêté doit conduire à l'installation d'une Direction au sein du Ministère compétent. Cette mesure, qui suppose l'aménagement de bureaux et la formation sur place ou à l'étranger de personnels qualifiés dans les nouvelles tâches, permettra de résoudre plus aisément les problèmes posés par la réalisation des objectifs du Plan.

Tableau n° 4 : Prévisions de dépenses d'investissement relatives à l'organisation de l'aviation civile (en milliers de francs)

	1968	1969	1970	1971	1972
Aménagement de bureaux (1)	208	208			
Véhicules (2)	760	-			
Matériels :					
- Machines à calculer (deux)	40	40			
- Duplicateur	37	-			
- Photocopieur	38	-			
- Machines à écrire (dix)	125	125			
- Mobilier de bureau	235	235			
	1.443	608			

Total général : 2.051

(1) Aménagement aux bâtiments civils de 9 bureaux, sanitaires et magasin : 208 m2 à 2.000 francs le m2.
(2) Achat d'une voiture et d'un mini-bus pour le transport du personnel.

4.2.2.2. Objectif n° 2 : Personnel

L'objectif n° 2 consiste à recruter, former et entraîner le personnel qualifié nécessaire pour assurer les différents services que doit assurer l'aéronautique civile.

4.2.2.2.0. Centre de formation

Afin de donner aux personnels de sécurité une formation systématique, d'entretenir en permanence ses aptitudes, de lui permettre d'occuper les postes spécialisés de l'aéronautique et de maintenir ses effectifs en nombre suffisant, la création d'un centre de formation des personnels techniques de l'aéronautique et de la météorologie a été décidée.

Ce centre, qui fonctionnera en permanence, aura une capacité d'une vingtaine d'élèves. Les cours qui y seront donnés auront pour objet :

- la formation des personnels actuellement en service sur l'aérodrome et à qui manquent les connaissances de base aéronautiques indispensables ;
- la préparation et la sélection des futurs boursiers devant partir à l'étranger
- le perfectionnement sur des sujets dictés par les circonstances.

Il ne sera pas nécessaire de prévoir un personnel spécialisé pour faire fonctionner l'école. Le Directeur sera choisi parmi les personnels d'encadrement existants et les instructeurs parmi les personnels étrangers en service dans l'aéronautique. Dans la mesure du possible, des instructeurs Barundi pourront également être formés au centre.

Le matériel didactique est fourni par l'OACI, les frais de construction et de fonctionnement sont à la charge du Gouvernement.

Tableau n° 5 : Prévisions des dépenses annuelles du Centre de Formation (en milliers de francs)

	1968	1969	1970	1971	1972
Entretien des bâtiments	200	200	200	200	200
Entretien de l'équipement	100	100	100	100	100
Véhicules et entretien	300	100	100	100	100
Matériel de classes	20	20	20	20	20
Publications et fournitures	50	50	50	50	50
	670	470	470	470	470
Total général : 2.550					

4.2.2.2.1. Développement du personnel

Le recrutement et la formation de personnels nouveaux sont indispensables dans les prochaines années pour tenir compte des facteurs suivants :

- augmentation probable du trafic (10 à 15 % par an) ;
- organisation d'une Direction de l'aviation civile ;
- installation radio-électrique nouvelle ;
- fonctionnement des services de sécurité 24 heures sur 24.

Un effort particulier sera porté sur la formation de contrôleurs de la circulation aérienne et de techniciens d'entretien radio. Ces personnels devront être formés à l'étranger et sur place.

Un statut particulier sera établi pour ces personnels, statut qui prévoiera :

- des possibilités d'avancement plus rapide et de reclassement progressif tenant compte de la manière de servir et de la technicité acquise (licences et qualifications) ;
- une rémunération tenant compte des responsabilités qui touchent directement à la sauvegarde des vies humaines et des conditions de travail permanent.

A défaut de statut particulier, un système de primes sera instauré.

Tableau n° 6 : Prévisions de besoins en personnel technique

	1968	1969	1970	1971	1972
- Direction de l'Aéronautique					
Directeur	1	1	1	1	1
Directeur-Adjoint	-	1	1	1	1
Chef Service Administratif	1	1	1	1	1
Adjoint	-	1	1	1	1
Chef Service Navigation Aérienne	1	1	1	1	1
Adjoint	-	1	1	1	1
Chef Service Infrastructure (1)	-	-	1	1	1
Adjoint	-	-	-	1	1
Chef Service Transport Aérien (1)	-	-	1	1	1
Adjoint	-	-	-	1	1
- Aéroport de Bujumbura					
Commandant	1	1	1	1	1
Adjoint	-	1	1	1	1
Section Administrative	2	3	3	3	3
Section Navigation Aérienne	1	2	3	3	3
Contrôle Technique (Chef)	-	-	1	3	3
Bureau de Navigation (Chef)	1	1	1	1	1
Bureau Notam (Chef)	1	1	1	1	1
Protection Aérienne (Chef)	1	1	1	1	1
Tour (Chef)	1	1	1	1	1
Contrôleurs de la C.A. (2)	6	12	18	24	26
Opérateurs radio	3	6	7	7	7
Entretien radio (Chef)	-	-	-	-	1
Techniciens entretien radio	1	2	4	6	8
Technicien téléphonie automatique	-	1	1	1	1
Ouvriers spécialisés	1	3	6	8	10
Techniciens entretien, aides-radio, ILS et VOR (3)	-	-	-	-	6
Sécurité incendie (Chef)	1	1	1	1	1
Pompiers	38	38	38	38	38

(1) Des bourses devront être accordées pour ces deux spécialités en 1968 et 1969.
(2) Les contrôleurs de la C.A. sont normalement affectés à la tour de contrôle, au bureau de navigation, au bureau Notam, les opérateurs radio au bureau de protection aérienne.
(3) On compte environ 5 ans pour former un technicien pour ce type d'aide.

4.2.2.2.2. Statut du personnel de sécurité

La caractéristique essentielle du personnel de sécurité de l'aéronautique est sa spécialisation dans des tâches techniques bien déterminées. Sa compétence, sa régularité et son sens du service public sont probablement les facteurs les plus importants desquels dépendront :

- la sécurité de la navigation aérienne ;
- la régularité et l'écoulement normal du trafic.

La formation spécialisée de ces personnels suppose une longue pratique en service. Il est donc indispensable de leur assurer des conditions d'emploi qui leur donneront un avenir dans la profession et ne les inciteront pas au bout de quelques années à une mutation vers des secteurs plus rémunérateurs

4.2.2.3. Objectif n° 3 : Aérodromes

L'objectif n° 3 vise à donner à l'aéroport de Bujumbura l'importance d'un aéroport de transit international, à aménager et à entretenir les pistes de l'intérieur.

4.2.2.3.0. Aéroport de Bujumbura

Les travaux envisagés pour l'aménagement de l'aéroport de Bujumbura répondent aux besoins du trafic international. Certains de ces travaux sont déjà en voie de réalisation, d'autres suivront dans les années à venir, notamment la pose éventuelle d'une carpette asphaltique, voire l'allongement éventuel ultérieur de la piste au-delà de 3,000 mètres.

4.2.2.3.1. Aérodromes de l'intérieur

Pour permettre le développement progressif de l'aviation légère au Burundi, un certain nombre de pistes d'intérêt local seront aménagées, améliorées et entretenues. Un équipement de balisage et de signalisation diurne sera installé sur certaines de ces pistes. Une attention particulière sera portée sur les pistes suivantes :

- Gitega ;
- Nyanza-Lac ;
- Kiofi ;
- Kirundo ;
- Cibitoke.

Tableau n° 7 : Prévisions de dépenses d'investissement en ce qui concerne les aérodromes (en milliers de francs)

	1968	1969	1970	1971	1972
- Aéroport de Bujumbura					
Allongement de la piste (1)(2)	30.000	150.000	-	-	-
Carpette asphaltique éventuelle (2)	-	25.000	20.000	-	-
Parking et taxiways	20.000	20.000	-	-	-
Aérogare	-	30.000	-	-	-
- Aérodrome de l'intérieur					
Gitega	500	300	300	300	300
Nyanza-Lac	400	200	200	200	200
Kiofi	400	200	200	200	200
Cibitoke	400	200	200	200	200
Kirundo	400	200	200	200	200
Ngozi	400	200	200	200	200
Karuzi	400	200	200	200	200
Autres pistes	400	400	400	400	400
	53.300	226.900	21.900	1.900	1.900

Total général : 305.900

(1) Allongement de la piste de 2.200 mètres à 2.500 mètres en 1968 et de 2.500 mètres à 3.000 mètres en 1969.

(2) L'échelonnement réel, sur la période quinquennale, des prévisions d'allongement de la piste et de réalisation éventuelle d'une carpette asphaltique dépend d'études préalables restant à effectuer.

4.2.2.4. Objectif n° 4 : Télécommunications et aides radio-électriques

L'objectif n° 4 tend à doter le Burundi et son aéroport international d'un équipement radio-électrique conforme aux standards internationaux et adapté au trafic gros porteur à réaction.

4.2.2.4.0.. Communications

Il sera créé un réseau de communications aéronautiques permettant l'échange avec les pays reliés sur le plan du transport aérien avec Bujumbura. Le plan prévoit l'amélioration des communications avec l'Est et l'Ouest Africain et l'installation d'un centre d'émission sur l'aéroport.

Tableau n° 8 : Prévisions de dépenses d'équipement en matière de télé-communications et d'aides-radio-électriques (en milliers de francs)

	1968	1969	1970	1971	1972
Construction centre d'émission	2.000	-	-	-	-
Emetteurs-récepteurs	1.750	-	-	-	-
Equipement télé-types	2.600	-	-	-	-
Accessoires pour télé-types	-	1.000	-	-	-
Groupes électrogènes	-	250	-	-	-
Frais d'installation	-	1.000	-	-	-
Installation Centre	-	-	800	-	-
Imprévus	-	-	1.000	-	-
Emetteurs	-	-	-	4.300	-
Enregistreurs	-	-	-	-	500
Matériel de réception	-	-	-	-	3.300
Aménagement tables de contrôle	-	-	-	-	1.000
Total général : 19.500	6.350	2.250	1.800	4.300	4.800

Les prévisions estimatives du tableau n° 8 ci-dessus sont détaillées ci-après.

Détail des estimations du tableau n° 8 (en milliers de francs)

Année 1969		
Construction Centre d'émission : bâtiment de 19 m x 15 m à 8.000 francs le m2	2.600	
Un transceiver VHF FM communication avec poste pompiers et postes mobiles de sauvetage. Poste fixe à installer à la tour	200	
Trois mêmes ensembles que ci-dessus à installer sur les véhicules	600	
Deux ensembles comme ci-dessus de type mobile portable et indépendant	450	
Un émetteur-récepteur VHF FM pour liaison Kigali-Bujumbura - phonie et RTTY	300	
Trois émetteurs-récepteurs BLU Stoner pour stations météo de l'intérieur	250	
Quatre télétypes Siemens type 100a avec retransmetteur et perforateur pour liaison Kinshasa, Nairobi, Kigali	600	
Quatre télétypes (id) pour réception broadcast météo	600	
Pièces de rechange pour télétypes	1.000	
		6.850
Année 1969		
Cinq convertisseurs pour réception radio-télétype	1.000	
Six groupes électrogènes 500 W 12 volts pour stations météo de l'intérieur	200	
Un groupe 200 VAC/1kW essai technique	50	
Frais d'installation et achat de matières de consommation	1.000	
		2.250
Année 1970		
Pylônes et antennes pour Centre d'émission	200	
Câbles téléphoniques de télécommande	300	
Installation travaux et câblages pour Centre d'émission	300	
Imprévus	1.000	
		1.800
Année 1971		
Trois émetteurs HF 500 à 1.000 watts (chacun équipé de 3 unités HF et d'un modulateur)	3.000	
Un émetteur HF 500 à 1.000 watts avec une unité oscillateur RTTY	1.300	
		4.300
Année 1972		
Un enregistreur sept canaux (48 heures de fonctionnement sans changement de bobine ou sans rechargement)	500	
Six récepteurs canalisés pour la tour	250	
Deux récepteurs canalisés pour météo	150	
Trente-cinq récepteurs canalisés pour réception météo en RTTY	2.500	
Trois récepteurs de trafic avec possibilité de réception sur cristal de 3 à 10 fréquences par récepteur (réception météo à l'ouïe)	400	
Une table pour tour de contrôle équipée de 4 circuits	700	
Matériel pour extension table de contrôle actuelle	300	
		4.800
Total général		19.500

4.2.2.4.1. Aides-radio-électriques à la navigation

Les travaux d'installation d'aides-radio, actuellement en cours, permettant une exploitation plus sûre et plus économique de la navigation aérienne, seront complétés par l'installation d'un ILS pour la percée dans l'axe Nord-Sud.

Tableau n° 9 : Prévisions de dépenses d'investissements d'aides-radio et d'atterrissage (en milliers de FBu)

		1968	1969	1970	1971	1972
- VASIS (deux) (1)		2.625				
- ILS (un) (2)		28.905				
- Travaux de génie civil :						
- Localiser :	2.500					
- Slide path	1.500					
- Balise médiane :	700					
- Balise extérieure :	960					
	5.660					
- Matériel : ILS complet :	11.510					
- Tranport et installation :	3.613					
- Divers (transports sur place, frais généraux) :	2.805					
- Fonctionnement :	3.967					
	27.555					
- Imprévus (5 %) :	1.350					
		31.530				

(1) Fourni par l'assistance spécifique financière belge.
(2) Fourni par la coopération technique française.

4.2.2.5. Objectif n° 5 : Equipement aéronautique

L'objectif n° 5 vise à équiper les services de l'aéronautique du matériel nécessaire à leur marche normale.

Pour permettre le fonctionnement permanent des services de l'aéroport, ce dernier sera doté du matériel roulant et de l'équipement d'entretien de première urgence lui donnant l'autonomie de fonctionnement indispensable

Le service de sécurité incendie sera doté d'un camion citerne supplémentaire et de deux ambulances.

Tableau n° 10 : Prévisions de dépenses d'investissements pour l'équipement aéronautique

	1968	1969	1970	1971	1972
1 balayeuse de piste (une)	2.500	-			
2 ambulances (deux)	800	800			
2 autobus pour le personnel (deux)	-	-			
	900	900			
1 camion pour entretien de l'aérodrome (un)	900	-			
3 jeeps (trois)	1.200	-			
1 minibus (un)	-	450			
1 tracteur avec coupeuse rotative	-	700			
1 camion citerne	7.000	-			
Equipement pour contrôle technique, outillage	-	-			
	300	100	100	100	100
	13.600	2.950	100	100	100
Total général : 16.850					

4.2.2.6. Récapitulation des évaluations

Le montant total des investissements à prévoir pour les années 1968 à 1972 se monte à (en milliers de FBu) :

- Direction de l'aviation civile :	2.051
- Centre de formation :	2.550
- Aérodromes :	305.900
- Equipement des télécommunications :	19.500
- Equipement aides-radio et d'atterrissage :	31.530
- Equipement aéronautique :	16.850
Total :	378.381

Cette somme ne tient pas compte des frais courants (rémunération du personnel, matériels consommables, indemnités, etc..) qui font l'objet du budget ordinaire de l'aéronautique. Elle représente les investissements supplémentaires nécessaires pour réaliser les objectifs du Plan.

Il y a lieu, d'autre part, de souligner que les dépenses d'infrastructure et d'équipements dont question dans le programme quinquennal ci-dessus correspondent, en majeure partie, à des assistances financières et/ou techniques extérieures déjà octroyées ou en voie de négociations au profit du Burundi.

o

o o

4.3. SECTION 3 : TRANSPORTS LACUSTRES

4.3.0. Situation

Les problèmes concernant le port de Bujumbura et les transports sur le lac Tanganika sont étroitement liés. De plus, ils ne constituent qu'un aspect du problème, vital pour le Pays, de son accès à l'Océan.

La voie normale pour l'évacuation ou l'importation de produits et marchandises est la voie Bujumbura-Kigoma-Dar-es-Salaam comportant 210 kms de navigation lacustre et 1.250 kms de chemin de fer. La voie traversant le Congo pour aboutir à Matadi, déjà délaissée même du temps où le Burundi et le Rwanda formaient avec le Congo ex-Belge une seule unité douanière et monétaire, n'est plus empruntée.

Pour satisfaire ses propres besoins et ceux des cargos pouvant éventuellement transiter par le port de Bujumbura, le Burundi se doit de posséder des installations portuaires pouvant manipuler le tonnage passant par ce port, un tonnage suffisant de bateaux sous pavillon du Burundi et de disposer de moyens de contrôle sur la gestion du port et sur l'utilisation de la flotte battant pavillon du Burundi.

4.3.0.0. Port de Bujumbura

Depuis 1960, les tonnages manipulés par le port de Bujumbura ont été les suivants (en millions de tonnes) :

Année	Entrées	Sorties	Total
1960	128,5	49,7	178,2
1961	97,9	46,8	144,7
1962	100,8	39,5	140,3
1963	93,9	18,1	112,0
1964	72,1	25,9	93,0
1965	112,4	36,2	148,6
1966	108,5	29,1	137,6

Le transit international en provenance ou à destination du Rwanda est insignifiant depuis la suppression de l'Union Economique avec ce pays. En provenance ou à destination du Kivu congolais, il a eu, en 1965 et 1966, une certaine importance (environ le quart du tonnage) en raison de l'indisponibilité du port de Kalundu ; ce port ayant été réouvert en fin d'année 1966, le Burundi ne conservera que le transit hydrocarbures à destination du Kivu, le port de Kalundu n'étant pas équipé, actuellement, pour les recevoir.

Le port de Bujumbura comporte une darse de 3 hectares de superficie dont l'entrée est protégée, au Nord, par une jetée en enrochement de 300 mètres de longueur et, au Sud, par un apportement en béton armé. Il possède de vastes terre-pleins et est bien desservi par la voirie urbaine.

Au Sud de la darse est établi un quai à marchandises diverses de 325 mètres de longueur offrant un mouillage de 8 mètres. Au Nord, un quai de 80 mètres de longueur équipé d'un derrick de 50 tonnes est utilisé pour la réception des colis lourds et matières inflammables en colis.

Le quai à marchandises diverses est équipé de 3 hangars de 100 x 40 et de 4 grues électriques sur portiques, d'une force de levage de 5 tonnes à 35 mètres ; un magasin sous douane est établi dans la zone arrière. Un important outillage mobile, des magasins, ateliers et bureaux complètent ces installations.

A l'enracinement de la jetée Nord, se trouve un poste pétrolier relié par canalisation au dépôt de la Société B.P. et au dépôt commun des Sociétés MOBILOIL, PURFINA, SHELL et TEXACO.

Les opérations de pêche s'effectuent en dehors du port.

Les installations actuelles sont bien adaptées à la nature du trafic ; elles ont une capacité dépassant largement les besoins actuels. Il n'y a donc pas lieu de prévoir, pour la durée de ce Plan, de nouveaux investissements pour les installations portuaires. Il pourrait toutefois être envisagé d'acquérir une petite drague-suceuse-refouleuse qui permettrait de remblayer les terrains bas voisins du port ; cette drague permettrait également de refouler les apports qui, par suite de l'élévation du niveau du lac, se produisent dans la darse et à l'entrée du port mais qui n'entraînent pas de gêne actuellement.

Il appartient à l'Administration des Travaux Publics de veiller à l'entretien des profondeurs de l'infrastructure à la charge de l'Etat, l'entretien courant de ces ouvrages étant à la charge de la Société Concessionnaire du Port qui a également la charge de l'établissement de l'entretien, du renouvellement et de l'exploitation de la superstructure.

La question de la gestion du port de Bujumbura a été l'un des objets sur lesquels a porté la mission effectuée, de février à mai 1966, dans le cadre de la coopération technique française, par M. Callet, Vice-Président du Conseil Général des Ponts et Chaussées de France dont les recommandations à cet égard ont abouti, en 1967, à l'adoption des mesures suivantes :

- Convention entre la République du Burundi et la "Compagnie des Grands Lacs" (ex-C.F.L.), concernant la reprise de la concession de l'exploitation du port de Bujumbura qui avait été octroyée à cette Société en vertu d'une convention du 21 mars 1932.

- Constitution d'une société de droit burundi intitulée "Société Concessionnaire de l'Exploitation du Port de Bujumbura", en abrégé "E.P.B.", en date du 22 juin 1967.

- Convention entre la République du Burundi et la Société "E.P.B.", octroyant à celle-ci l'exploitation du port de Bujumbura ; cette convention assure au Gouvernement la maîtrise de l'exploitation du port et garantit le respect des règles de service public, tant en évitant à l'Etat les charges financières et les inconvénients inhérents, en cette matière, à une régie ou à une société d'économie mixte.

En ce qui concerne le port de Bujumbura, il ne subsiste plus de problème important, sa gestion étant désormais assurée dans des conditions conformes à l'intérêt public. Le rôle de l'Etat consiste essentiellement à veiller à ce que les tarifs de manutention pratiqués prévoient une provision pour renouvellement du matériel suffisant de façon que l'Etat retrouve, en fin de concession, un outillage, des infrastructures et des superstructures en bon état. C'est d'ailleurs en grande partie dans ce but - et également pour tenir compte de la baisse de trafic due au fait que le cargo congolais ne transite plus par Bujumbura que les tarifs du port ont été récemment aménagés.

4.3.0.1. Flotte lacustre

Jusqu'au 1er mars 1967, seuls trois bateaux de 100 tonnes appartenaient à une société de droit burundi, la Société "PRODUILAC". Cet armement intervenait pour une part non négligeable dans le trafic du Burundi, en particulier pour l'importation des marchandises sèches, mais était nettement insuffisant pour assurer la totalité des transports entre Bujumbura et Kigoma et était incapable de prendre des colis lourds. Cet armement a transporté environ 25.000 tonnes en 1965 sur un total de 148.600 tonnes et environ 27.000 tonnes en 1966 sur un total de 137.600 tonnes.

Pour la plus grande partie de ses transports, le Burundi dépendait d'une société de droit belge, la "Compagnie des Grands Lacs", société échappant à la législation du Burundi : l'Etat du Burundi ne pouvait pas imposer des tarifs pour les transports sur le lac à cette société ni, en cas de besoin, réquisitionner ses bateaux.

La C.F.L. possédait la plus grande partie de la flotte du lac Tanganika. Par une Convention du 5 février 1965, elle a cédé la moitié de cette flotte à la République Démocratique du Congo, mais en a conservé la gérance ; l'autre moitié restait sa propriété et, exploitée par le Département de la CFL désigné sous le nom d'ARNOLAC, assurait en fait les transports entre Bujumbura et Kigoma.

La dénonciation de l'Acte de Berlin du 26 février 1885, décidée à Kinshasa en décembre 1966 par les quatre Etats riverains du lac Tanganika, faisait obligation aux bateaux circulant sur le lac de se placer sous pavillon d'un des quatre Etats. A la suite de négociations avec la C.F.L., cette société décida de mettre immédiatement sous pavillon du Burundi les 2/3 de l'ex-flotte belge en faisant apport de cette flotte à la société burundienne ARNOLAC, constituée le 8 février 1967. L'autre tiers fut cédé à ARNOLAC-BURUNDI sous forme de vente à réméré pour laisser à la Tanzanie, pendant un délai de six mois, l'option d'acheter ce dernier tiers ; cette option n'a pas été levée, de sorte que depuis le 28 août 1967, ARNOLAC-BURUNDI est devenu propriétaire de la totalité de l'ex-flotte belge. Celle-ci comprend 2 remorqueurs pour le lac (un de 710 CV et un de 280 CV), 2 remorqueurs de rade, 11 chalands à marchandises sèches (un de 1.200 tonnes, un de 700 tonnes, six de 300 tonnes, trois de 150 à 200 tonnes), 2 chalands pétroliers (de 375 tonnes), un automateur (de 250 tonnes - 500 CV) et 3 petits pontons. Cette flotte, à laquelle s'ajoute celle de PRODUILAC (3 automoteurs de 100 tonnes) est très largement supérieure aux besoins du Burundi.

La burundisation de la flotte ARNOLAC permet :

- au Gouvernement d'imposer, en toutes circonstances, l'exécution des transports lacustres d'intérêt national ;

- aux importateurs et exportateurs burundais de payer leurs transports sur le lac en monnaie nationale ;

- à la Banque de la République de bénéficier de devises étrangères dans lesquelles seront payés à ARNOLAC les autres transports (actuellement transports des hydrocarbures de Kigoma à Mpulungu (Zambie) et transport de ce port à Kigoma de minerais de cuivre.

De par la mise sous pavillon du Burundi de la flotte ARNOLAC et de par la réglementation adoptée par décret-loi n° 1/64 du 31 mai 1967 sur la navigation, sous ce pavillon, sur le lac Tanganika, l'Etat du Burundi a désormais la garantie que ses transports lacustres, tant à l'importation qu'à l'exportation, seront assurés, et cela au juste prix, par la fixation de tarifs maximum et que, en ce qui concerne les transports autres que ceux effectués pour le Burundi à l'aide d'une partie de sa flotte, les devises étrangères seront rapatriées et les bénéfices en résultant partagés entre l'armement et l'Etat, par le jeu des impôts sur les bénéfices et sur les dividendes.

4.3.1. Problèmes

4.3.1.0. Port et transports lacustres

L'exposé ci-dessus établit que les principaux problèmes qui se sont posés depuis l'indépendance du Burundi en ce qui concerne la gestion du port de Bujumbura et les transports sur le lac Tanganika sont désormais résolus de façon satisfaisante pour l'intérêt public.

Dans le domaine des investissements, il reste encore à pourvoir à la construction, au port de Bujumbura, d'un dock flottant pour la réparation des bateaux. Le coût peut en être estimé à un montant de l'ordre de 20 millions de FBu.

4.3.1.1. Problème de transit

Il n'est pas inutile de rappeler le rôle que le port de Bujumbura a joué pour le transit en provenance ou à destination du Rwanda jusqu'en 1963 et pour le Congo en 1965-66.

En 1965, le transit pour le Congo a représenté environ 35 % de l'activité du port de Bujumbura et environ 30 % encore en 1966. Du fait de la réouverture du port de Kalundu, ce transit va peu à peu disparaître en dehors du trafic hydrocarbures, le port de Kalundu n'étant pas équipé (pour le moment) pour les recevoir. La perte de ce transit a été une des raisons du relèvement des tarifs du port de Bujumbura intervenu le 5 mai 1961.

La perte du transit Congo n'aura pas seulement pour conséquence de réduire les activités du port de Bujumbura mais également de réduire les activités connexes à ce transit (transporteurs, agents en douanes, etc..). D'autre part, la perte de ce transit entraînera une perte importante de devises.

Il est donc très important d'essayer de reprendre, en partie tout au moins, le transit du Rwanda mais, dans la conjoncture actuelle, il ne faut pas mésestimer les difficultés de cette opération.

La voie d'évacuation via Bujumbura-Kigoma-Dar-es-Salaam est moins chère pour les produits du Sud et Sud-Ouest du Rwanda que la voie Kigali-Kampala-Dar-es-Salaam : les récentes diminutions pratiquées sur les transports lacustres, en particulier pour le café, devraient la rendre encore plus intéressante. Des propositions concrètes ont été faites récemment au Rwanda pour acheminer via Bujumbura une partie de la récolte de café de cette année. Même s'il n'y a pas d'accord cette année, le Burundi devrait persévérer à essayer de convaincre son voisin de laisser les exportateurs et les importateurs du Rwanda libres de choisir la voie d'acheminement de leurs produits ou marchandises dans leur propre intérêt comme dans celui du Burundi.

4.3.1.2. "Belbases" et accès à l'Océan

La question a fait l'objet d'un rapport de mission complémentaire effectuée du 10 au 16 avril 1967 par M. Callet.

Parmi les recommandations formulées à cet égard par cet expert, il y a lieu de mentionner les suivantes :

- Intérêt que présente pour le Burundi la ratification de la Convention relative au commerce des pays sans littoral, adoptée le 8 juillet 1965 par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement et ratifiée notamment par la Tanzanie.

- Négociations avec l'Etat Tanzanien sur sa position à l'égard de la solution qui consisterait à remettre à cet Etat les installations dites "BELBASES" pour être incorporées dans son service public portuaire, étant entendu que les opérations commerciales y seraient libres.

- Examiner dans quelle mesure pourraient être améliorées les conditions dans lesquelles s'effectue actuellement en Tanzanie le trafic intéressant le Burundi.

o

o o

4.4. SECTION 4 : TELECOMMUNICATIONS ET POSTES

4.4.0. Télécommunications

4.4.0.0. Situation actuelle

En matière de télécommunications, le Burundi dispose actuellement d'équipements et d'installations dont la vétusté nécessite d'importantes dépenses d'entretien et de renouvellement.

Il s'agit des installations situées dans les quelques localités ci-après : Bujumbura, Bubanza, Muyinga, Rutana, Rumonge, Mwaro, Gitega, Ngozi, Ruyigi, Bururi et Muramvya. Ces installations sont succinctement décrites ci-après :

- Bujumbura

Installations de T.S.F., de radiodiffusion et de téléphonie automatique et manuelle.

- Radio

En plus des 9 stations de l'intérieur, les communications desservent les liaisons internationales de Bruxelles, Kinshasa, Kigali, Nairobi et Dar-es-Salaam, permettant ainsi d'atteindre les autres points du globe.

- Radio-téléphonie

Les liaisons de Bruxelles, Kinshasa, Nairobi, Kigali et Dar-es-Salaam permettent de communiquer avec les correspondants étrangers. Par ce canal, Bujumbura relie les correspondants étrangers avec Gitega.

- Radiodiffusion

Les émetteurs de la radiodiffusion nationale sont au nombre de deux dont l'un appartient au Ministère de l'Information.

- Téléphonie locale

La téléphonie locale est assurée par une centrale de 2.000 numéros. Le réseau permet de recevoir des communications de l'étranger ou de Gitega avec l'abonné local.

- Gitega

Le réseau de Gitega est constitué d'une centrale manuelle de 110 numéros, d'une installation T.S.F. complétée par un centre de radio-téléphonie.

- Autres postes

Les neuf autres postes sont équipés d'un émetteur-récepteur complété par un ensemble de réserve.

Il y a lieu de noter que, dans le domaine des télécommunications, un minimum de coordination des installations et des types d'appareils s'impose entre le Burundi et les administrations extérieures correspondantes.

D'autre part, il importe de souligner que l'amélioration et la modernisation des installations de télécommunications, au niveau de la technique moderne, constitue une nécessité pour le Burundi, non seulement sur le plan de relations avec l'extérieur, mais aussi en tant que moyen destiné à faciliter la tâche de l'appareil administratif, économique et social.

Dans cet ordre d'idées, il faut mettre l'accent sur le fait que les télécommunications constituent l'un des rares secteurs dans lequel les investissements effectués à bon escient, loin d'être faits à fonds perdus, sont générateurs de recettes, dont l'incidence bénéfique pour les finances publiques est de nature à s'accroître progressivement.

A cet égard, le programme de développement des télécommunications du Burundi est axé dans le sens d'une standardisation du matériel destinée à assurer de meilleures interconnections avec les réseaux africains et internationaux, ainsi que d'une modernisation et d'un développement du réseau national dans le but de répondre plus adéquatement aux besoins inhérents à l'exécution du Plan de Développement Economique et Social du Pays.

4.4.0.1. Programme de développement

4.4.0.1.0. Radio-téléphonie et télégraphie nationale

Le programme, en voie de démarrage, consiste en l'installation d'un réseau moderne de télécommunications à faisceaux hertziens, destiné à desservir progressivement l'ensemble du Pays.

Ce projet a fait l'objet d'études préliminaires approfondies et a abouti à la signature, le 19 octobre 1967, d'un contrat avec la firme PHILIPS, pour un montant global (y compris les charges financières) de 122.077.872 FBu, montant auquel s'ajoutent 31.836.322 FBu pour la contrepartie incombant au Burundi.

La réalisation de ce programme, qui inclut la formation du personnel technique national nécessaire à son fonctionnement, est prévue en deux phases, décrites ci-après :

- Première phase

  - Mugera

    - Equipements de faisceaux hertziens à 24 voies pour les liaisons de Mugera-Mont Banga et Gitega.
    - Matériels courant porteur pour téléphonie et télégraphie pour les liaisons de Mugera-Mont Banga et Gitega.
    - Equipements de faisceaux hertziens à 6 voies avec courant porteur pour les liaisons Mugera-Ruyigi.
    - Atelier d'énergie.

  - Bururi

    - Centrale téléphonique à 50 numéros avec équipement interurbain.
    - Matériels courant porteur pour téléphonie et télégraphie pour la liaison de Bururi-Mont Banga.
    - Atelier d'énergie.

  - Bujumbura

    L'équipement automatique interurbain comporte :

    - Equipements pour faisceaux hertziens à 120 voies pour la liaison de Bujumbura-Mont Banga.
    - Matériels courant porteur pour téléphonie et télégraphie pour la liaison Bujumbura-Mont Banga.
    - Atelier d'énergie pour les équipements téléphoniques et radio.

- Equipements TOR.
  - Centrale télex automatique d'une capacité de 100 abonnés.
  - Atelier d'énergie pour la centrale télex.
  - 20 téléimprimeurs en page.
  - 5 tables de contrôle pour les liaisons télex internationales.
- Mont Banga
  - Equipements pour faisceaux hertziens à 120 voies pour la liaison Mont Banga-Bujumbura.
  - Matériels courant porteur pour téléphonie et télégraphie pour la liaison Mont Banga-Bujumbura.
  - Equipements pour faisceaux hertziens à 24 voies pour les liaisons Mont Banga avec Ngozi, Gitega et Bururi.
  - Atelier d'énergie.
- Cibitoke - Muramvya - Bubanza - Nyanza-Lac
  - Centrales automatiques à 10 numéros chacune.
  - Equipements de faisceaux hertziens à 6 voies avec courant porteur et les équipements de télégraphie harmonique pour les liaisons de ces centres au Mont Banga ou Vugizo (station hertzienne).
  - Atelier d'énergie de ces centres.
- Pièces de rechange
- Deuxième phase
- Gitega
  - Centrale automatique à 200 numéros avec équipement interurbain.
  - Equipements pour faisceaux hertziens à 24 voies pour la liaison Gitega-Mugera.
  - Matériels courant porteur pour téléphonie et télégraphie pour la liaison Gitega-Mugera, équipés avec 14 voies téléphoniques et 2 voies télégraphiques.
  - Atelier d'énergie.

- Ngozi
  - Centrale automatique à 100 numéros.
  - Equipements pour faisceaux hertziens à 24 voies pour la liaison de Ngozi-Mont Banga.
  - Matériels courant porteur pour téléphonie et télégraphie pour la liaison Ngozi-Mont Banga, équipésavec 5 voies téléphoniques et 2 + 2 voies télégraphiques.
  - Equipements de faisceaux hertziens à 6 voies avec courant porteur pour la liaison Ngozi-Muyinga, équipésavec 2 voies téléphoniques et 2 voies télégraphiques.
  - Atelier d'énergie.

- Mont Bulule
  - Equipements pour faisceaux hertziens à 24 voies pour la liaison Mont Bulule avec Mont Banga et Vugizo (station hertzienne).
  - Atelier d'énergie.
  - Cabine préfabriquée pour loger l'équipement.

- Ruyigi et Muyinga
  - Centrales automatiques à 10 numéros chacune.
  - Equipements de faisceaux hertziens à 6 voies avec courant porteur et les équipements de télégraphie harmonique pour la liaison de Ruyigi et Mont Mugera et Muyinga à Ngozi, équipés avec 2 voies téléphoniques et 2 voies télégraphiques.
  - Atelier.

- Vugizo (station hertzienne)
  - Equipements de faisceaux hertziens à 24 voies pour la liaison Vugizo-Mont Bulule.
  - Matériels courant porteur pour la téléphonie et télégraphie pour la liaison Vugizo-Mont Bulule, équipés avec 2 voies téléphoniques et 2 voies télégraphiques.
  - Equipements de faisceaux hertziens à 6 voies avec courant porteur pour la liaison Vugizo-Nyanza-Lac, équipés avec 2 voies téléphoniques et 2 voies télégraphiques.
  - Atelier d'énergie.

- Contrepartie du Gouvernement :
  - Câbles pour Bujumbura et autres postes : 22.221.822 F
  - Bâtiments : 6.550.500 F
  - Charroi : 3.064.000 F

Le timing prévu pour la réalisation de l'ensemble du programme ci-dessus est le suivant :

- à partir du 18ème mois, la liaison Bujumbura-Gitega sera en service ;
- un an plus tard :
  - Ngozi et Bururi seront en service avec la moitié de leur capacité ;
  - Muramvya, Cibitoke, Bubanza, Muyinga, Ruyigi et Nyanza-Lac fonctionneront à pleine capacité ;
- trois ans plus tard, Ngozi et Bururi fonctionneront avec la totalité des lignes prévues.

Sur base de ces perspectives d'échelonnement des réalisations, les prévisions de recettes ont été évaluées comme suit :

- A partir du 30ème mois, les recettes escomptées des liaisons Bujumbura-Gitega sont estimées à :
  - communications locales : 16.000.000 FBu
  - communications interzones : 1.550.000 FBu
  - abonnements : 720.000 FBu
  - cautions : 300.000 FBu
  - installations : 200.000 FBu

  18.770.000 FBu
- A partir du 42ème mois, les recettes supplémentaires escomptées de la mise en service des liaisons Ngozi-Bururi à la moitié du rendement et de celles des petits centres sont les suivantes :
  - Ngozi :
    - communications locales : 337.500 FBu
    - communications interzones : 6.300.000 FBu
    - abonnements : 180.000 FBu
    - cautions : 75.000 FBu
    - installations : 50.000 FBu

    6.942.500 FBu

- **Bururi :**

  - communications locales : 112.500 FBu
  - communications interzones : 6.300.000 FBu
  - abonnements : 90.000 FBu
  - installations : 25.000 FBu
  - cautions : 37.500 FBu

  6.565.000 FBu

- Autres centres :

  - communications locales + dans la zone : 202.500 FBu
  - abonnements : 216.000 FBu
  - cautions : 90.000 FBu
  - installations : 60.000 FBu

  568.500 FBu

soit, déduction faite des cautions et installations, un total de recettes nettes escomptées par an, à partir du 42ème mois de : 31.508.500 FBu

- A partir du 54ème mois, recettes nettes escomptées par an, de : 32.018.500 FBu

- A partir du 78ème mois, recettes nettes escomptées par an, de : 32.738.500 FBu

Indépendamment de l'important projet dont question ci-dessus, il y a encore lieu de noter, dans le programme de modernisation et d'amélioration de l'équipement et des installations des télécommunications, sur le plan national, les autres prévisions suivantes :

- Remplacement de la vétuste centrale téléphonique actuelle de Bujumbura par une autre de mêmes caractéristiques techniques que celles du nouveau réseau à faisceaux hertziens et avec une capacité de 3.000 raccordements. Le coût d'une telle centrale nouvelle serait de l'ordre de 36 millions de FBu, coût qui serait sensiblement réduit dans l'éventualité du rachat de l'ancienne centrale.

- Equipement de sécurité :

  - Système de détection d'incendie et d'alarme dans les centres d'activité : 200.000 FBu
  - deux extincteurs (13.800 kgs C02) : 110.000 FBu

  310.000 FBu

- Equipement salle de conférence (pour une salle de 150 personnes, avec 2 cabines d'interprète) :

- 150 micros à 3.700 F :	550.000 FBu
- 150 écouteurs à 2.000 F :	300.000 FBu
- 2 amplificateurs de cabine à 50.000 F :	100.000 FBu
- câblage avec gaine :	50.000 FBu
	1.000.000 FBu

4.4.0.1.1. Radio-téléphonie et télégraphie internationale

Dans le cadre des recommandations formulées en 1965 par l'Union Internationale des Télécommunications (U.I.T.), au cours de la mission effectuée à l'époque par celle-ci sous l'égide de la Commission Economique pour l'Afrique (C.E.A.), un programme fut élaboré pour l'amélioration des liaisons interafricaines de télécommunications.

La partie de ce programme relative aux connections entre le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda sera réalisée sous forme d'un don du gouvernement des Pays-Bas, don qui, en ce qui concerne le Burundi, portera sur l'installation et l'équipement, par faisceaux hertziens, des circuits Bujumbura-Kigali et Bujumbura-Kampala et représentera un montant de l'ordre de 2 millions de Florins, soit quelque 48 millions de FBu.

Du fait que ce projet d'amélioration des connections internationales de télécommunications répondra aux mêmes caractéristiques techniques que le projet d'amélioration du réseau national, le coût de ce dernier s'en est trouvé réduit de 15 %.

Indépendamment des équipements prévus respectivement dans chacun des deux projets ci-dessus, l'acquisition de l'équipement complémentaire suivant serait à envisager :

- 1 émetteur 2 x 10 kW HF ISB avec accessoires :	2.960.000 FBu
- 1 antenne pour dito :	450.000 FBu
- 1 table transistorisée :	1.365.000 FBu
- 1 rack récepteur A.F.P. :	1.050.000 FBu
- 1 rack récepteur Bruxelles :	525.000 FBu
- 1 rack récepteur Kinshasa :	525.000 FBu
- 3 antennes de réception :	900.000 FBu
	7.775.000 FBu

4.4.0.1.2. Formation du personnel

En vue d'assurer une exploitation adéquate des services techniques du Ministère des Communications, une formation poussée et spécialisée du personnel s'avère nécessaire, d'autant plus qu'il s'agit de familiariser ce personnel avec les techniques modernes qui ne cessent d'évoluer et de se perfectionner ; une telle formation doit être assurée tant sur place qu'à l'étranger.

Pour ce qui est de la formation sur place, un projet de création d'une école technique de télécommunications est prévu pour une durée de 4 ans (1969-72) dans le cadre de l'assistance technique du PNUD, projet qui prévoit dans ce but l'envoi d'un expert de l'U.I.T. pour l'organisation de cet enseignement ainsi que la fourniture d'équipement. Cette formation sur place sera complémentaire de celle assurée dans le cadre du projet PHILIPS d'extension du réseau national de télécommunications.

4.4.0.1.3. Télévision

En dépit de la place de plus en plus importante que prend la télévision de par le monde, y compris dans de nombreux pays africains, en tant que puissant moyen d'information et de diffusion, il ne paraît guère opportun d'en envisager la réalisation au Burundi dans le cadre du présent Plan Quinquennal, étant donné les lourdes charges qu'une telle réalisation serait de nature à entraîner.

Tout au plus paraît-il utile d'en prévoir l'étude préliminaire en vue d'une éventuelle réalisation ultérieure.

A cet égard, il y a lieu de noter qu'une première estimation, effectuée en octobre 1965, avait fait apparaître que les investissements nécessaires à la réalisation d'un tel projet représenteraient quelque 46 millions de FBu.

Il est à noter que l'équipe d'experts qui a procédé à des essais de captage des images transmises par la télévision ougandaise est arrivée à de très bons résultats sur le mont Kigali au Rwanda, et que les possibilités de réception et de retransmission pourraient être assurées dans des conditions adéquates par le canal des relais qui seront installés sur les monts Banga, Mugera, Bururi et Vugizo.

4.4.0.1.4. Nouveau Centre d'Emission Radio

L'exiguïté du terrain sur lequel est actuellement situé le Centre d'Emission de Bujumbura rend souhaitable d'en créer un nouveau, qu'il est préconisé d'édifier sur un terrain d'environ 200 ha situé à Katunguru, à l'Est de Kamenge, emplacement qui est envisagé en raison de considérations techniques et compte tenu de la distance limitée par rapport aux installations existantes, lesquelles seraient, dans l'éventualité de ce transfert, transformées au Centre de Réception Radio.

Le nouveau Centre d'Emission dont la création est envisagée desservirait à la fois l'Aéronautique, la Radiodiffusion et les Télécommunications, entre lesquelles son coût serait réparti au prorata de la superficie occupée par leurs équipements respectifs (contrepoids, antennes, etc..).

L'estimation des dépenses d'investissements nécessaires, dans l'hypothèse où l'emplacement ci-dessus serait choisi, se répartirait comme suit :

- Aéronautique :	8.867.255 FBu
- Radiodiffusion :	20.207.598 FBu
- Télécommunications :	18.214.555 FBu
	47.289.408 FBu

Toutefois, ne sont pas compris dans l'estimation ci-dessus : le coût du mobilier, ni les frais de démontage, de déménagement et de remontage, des équipements existants, dont il serait en outre souhaitable de moderniser une partie.

4.4.1. Services postaux

4.4.1.0.' Situation actuelle

Indépendamment de leur utilité sur le plan économique et social et de leur contribution aux opérations de la Caisse d'Epargne et de l'Institut National de Sécurité Sociale (I.N.S.S.), les services de postes présentent l'avantage de procurer des recettes publiques importantes, dont une des sources les plus dignes d'intérêt est constituée par la vente, productrice de devises, des émissions successives de timbres-poste très appréciées sur le plan philatélique international.

Les services des postes sont installés dans quelques localités de la République et par conséquent ne satisfont pas encore aux besoins de la population. L'aménagement et le matériel mis à la disposition du personnel est précaire. Les moyens de transport sont insuffisants. Les bureaux de l'intérieur de la République sont desservis hebdomadairement, ce qui s'avère nettement insuffisant.

La situation actuelle des bureaux des postes se présentent comme ci-après et suivant leur dépendance, Bujumbura I étant le bureau principal centralisateur :

Perceptions	Sous-perceptions	Bureaux auxiliaires
Bujumbura I	Bujumbura-Aérogare Mwaro	Bubanza Bujumbura II Muramvya Ngagara Rumonge
Gitega	Bururi Rutana Ruyigi	
Muyinga	Kirundo	
Ngozi	Kayanza	

Le service des postes étant un service public, il y a lieu d'en prévoir l'extension progressive sur toute l'étendue du territoire. A cet égard, il y aurait lieu de prévoir la construction de bureaux de poste dans tous les centres d'arrondissement, ainsi que de maisons d'habitation pour le personnel appelé à les desservir. (Dans les communes, il y aurait lieu de recourir au personnel communal, en l'occurence le percepteur des impôts ou le secrétaire, pour la répartition des envois postaux et la vente des timbres.

D'autre part, le service des postes, dont l'efficacité exige du personnel quantitativement et qualitativement suffisant, a mis sur pied une école postale d'une durée d'un an, afin de maintenir un effectif de personnel compétent en nombre suffisant. De plus, en vue de parfaire la formation théorique, technique et pratique du personnel, quelques bourses sont offertes par l'ONU, par le canal de l'U.P.U., soit pour des stages, soit pour des séminaires à l'étranger.

4.4.1.1. Programme de développement

4.4.1.1.0. Bureaux de poste

Le programme prévu comporte l'ouverture d'une dizaine de bureaux de poste dans les chefs-lieux d'arrondissement de Cibitoke, Kirundo, Karuzi, Cankuzo, Makamba, Mwisale ainsi que dans quelques centres de négoce d'une certaine importance, notamment ceux dans le rayon desquels se trouvent une mission, un dispensaire, etc.. tels que celui de Mutaho, etc...

Le coût de ce programme (bureaux, matériel et habitations) peut être sommairement estimé à un ordre de grandeur de quelque 12 millions de FBu.

Au sein des communes, le service du courrier pourrait être assuré par l'agent communal, ce qui n'entraînerait pas de dépenses nouvelles à charge de l'Etat.

4.4.1.1.1. Acheminement du courrier

En vue de satisfaire aux normes internationales en matière postale, il y aurait lieu de pourvoir aux exigences suivantes :

1°) Véhicules

a) Remplacement du charroi existant et acquisition de 2 camions.

b) Acquisition de véhicules spéciaux pour le service des postes : il est prévu que ces véhicules seront fournis dans le cadre de l'assistance technique de la République Fédérale d'Allemagne pour autant que la contrepartie ci-après soit assurée par le Burundi :

- édification d'un garage pour les services postaux, sur un terrain de l'Administration des Postes ;
- engagement de deux mécaniciens.

2°) Courrier

a) Transport du courrier terrestre à l'intérieur du Pays par les véhicules dont question au 1°) ci-dessus.

b) Transport du courrier pour la desserte de l'aérodrome, du port et des boîtes aux lettres publiques par un camion de gros tonnage et par un véhicule moyen.

c) Transport du courrier terrestre, aérien et maritime à l'échelle internationale, ce qui suppose la conclusion d'accords avec la République Démocratique du Congo, la République du Rwanda et la société de transport sur le lac Tanganika.

d) Transport du courrier en direct avec les dix Etats signataires de la Conférence du Caire du 6 au 10 avril 1966.

(Cette question rentre dans la ligne des recommandations des dix Etats concernés lors de la conférence de Kinshasa du 12 au 14 février 1967, suivie de la "Conférence Ministérielle des Transports et Télécommunications" tenue à Brazzaville du 16 au 20 mars 1967).

Par ailleurs, il y aurait lieu, autant que possible, d'installer des boîtes aux lettres en différents points de l'agglomération de Bujumbura, de mettre des postes à pré-paiement en différents points de rassemblement et d'organiser des agences postales dans les communes en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur.

4.4.2. Récapitulation

La récapitulation des investissements nécessaires à la réalisation des programmes prévus dans le domaine des télécommunications et des postes est donnée ci-après :

- Télécommunications

  - Radio-téléphonie et télégraphie nationale :

    - Extension du réseau par faisceaux hertziens :
      - contrat PHILIPS du 19 octobre 1967 : 122.078.000 FBu
      - contrepartie Burundi : 31.837.000 FBu
    - Nouvelle centrale téléphonique de Bujumbura : + - 36.000.000 FBu
      (De l'estimation du coût de cette nouvelle centrale serait éventuellement à déduire la valeur de rachat de l'ancienne)
    - Equipement de sécurité : 710.000 FBu
    - Equipement salle de conférence : 1.000.000 FBu

- Radio-téléphonie et télégraphie internationale :

  - Amélioration des circuits interrégionaux de télécommunications par faisceaux hertziens Burundi-Rwanda-Ouganda (don du gouvernement des Pays-Bas) : p.m.

  - Equipement complémentaire : 7.775.000 FBu

- Télévision : p.m.

- Nouveau Centre d'Emission Radio : 48.000.000 FBu
  (Non compris mobilier, frais de démontage, de déménagement et de remontage)

- Postes

  - Création de 10 nouveaux bureaux de poste : 12.000.000 FBu

  - Transport du courrier (projet assumé par la coopération technique de la République Fédérale d'Allemagne) : p.m.

259.000.000 FBu

o

o o

4.5. SECTION 5 : ENERGIE

4.5.0. Situation actuelle

4.5.0.0. Généralités

Les besoins en énergie du Burundi sont principalement assurés par une source hydro-électrique située sur le territoire de la République Démocratique du Congo, des centrales thermiques, des centrales hydro-électriques de faible puissance ainsi que par des importations du butagaz et de produits pétroliers.

En outre, un potentiel d'énergie calorifique non négligeable semble exister dans les tourbières d'altitude ainsi que dans les forêts, malheureusement livrées aux saccages de la population.

Par ailleurs, la présence d'indices de gisements de pétrole et de gaz dans le sous-sol de la plaine de la Ruzizi a suscité l'élaboration, pour cette région, d'un projet de recherches géologiques financé par le FED et dont il est question au chapitre relatif au développement minier.

Enfin, une autre source d'énergie existe certainement dans les sources d'eau chaude souterraines, mais celles-là ne paraissent pouvoir être exploitées que moyennant d'importants investissements.

4.5.0.1. Energie hydro-électrique et thermique

4.5.0.1.0. Bujumbura

L'énergie hydro-électrique consommée au Burundi est surtout absorbée par Bujumbura, dont les besoins sont assurés par du courant provenant de la centrale hydro-électrique installée en 1952 en territoire congolais, à Mururu, à la sortie du lac Kivu.

Cette centrale est reliée à Bujumbura par une ligne à haute tension de 70 kV sur pylônes à treillis longue de 115 kms, un poste abaisseur de tension à 6,6 kV distribuant au réseau urbain la moyenne tension.

Les installations de la centrale de Mururu comprennent actuellement deux groupes hydro-électriques sur les quatre qui y étaient prévus. Chacun de ces groupes "Kaplan" installés a une puissance nominale de 6.200 kW.

La puissance disponible à la centrale se trouve donc limitée actuellement à 12.600 kW, ce qui avait pu suffire, étant donné que la puissance nécessaire à Bujumbura n'avait pas dépassé en pointe, jusqu'à présent, quelque 6.000 kW. (Toutefois les besoins en courant s'accroîtront sensiblement avec l'entrée prochaine en fonctionnement d'une importante industrie textile).

Bujumbura dispose d'autre part d'une centrale thermique dont la puissance totale atteint à saturation plus de 4.000 kW et dont l'équipement comporte les groupes Diesel suivants :

- 1 groupe de 200 kW ;
- 1 groupe de 200 kW (déclassé) ;
- 1 groupe de 450 kW ;
- 1 groupe de 840 kW ;
- 1 groupe de 1.000 kW ;
- 1 groupe de secours de 450 kW.

Son équipement est en cours de modernisation par le remplacement d'un groupe de 200 kW déclassé par un groupe de 1.500 kW. Quatre groupes C.M. de chacun 225 kW ont été installés hâtivement en une centrale auxiliaire pour parer à toute éventualité de coupure du courant fourni par la centrale de Mururu. Cette centrale est exploitée par la REGIDESO.

Deux autres petites centrales hydro-électriques sont installées : l'une de 150 kW sur la Ndahangwa, l'autre de 300 kW sur la Kanyosha. Toutefois, ces installations sont anciennes, elles datent d'avant 1949 et ne sont plus entretenues depuis fort longtemps, bien qu'elles ne soient pas abandonnées. Leur interconnection au réseau de Bujumbura ne serait vraisemblablement qu'une question de raccordement et de modernisation d'équipement.

4.5.0.1.1. Gitega

La ville de Gitega est alimentée en électricité par une centrale thermique dont la puissance totale est de 240 kW.

Son équipement est composé de 2 groupes Diesel électriques de 120 kW à l'altitude de 1.800 mètres.

Elle pourrait, en cas de besoin, recevoir un troisième groupe thermique.

L'exploitation en est assurée par la REGIDESO.

Actuellement, cette centrale est suffisante aux heures de pointe, la puissance appelée atteignant jusqu'à 150 kW.

Toutefois le projet d'installation de l'Institut Technique Agricole (ITAB) à Gitega va, dès 1969, perturber sérieusement le régime de cette installation.

Tenant compte de l'évolution que prend la ville, les 150 kW du point atteindront 185 kW en 1969. Si à ce chiffre viennent s'ajouter les 125 kW nécessaires à l'ITAB, en 1969, la station sera insuffisante.

Il faudra qu'entretemps on l'équipe pour fournir en pointe 313 kW. Il serait donc prudent de prévoir d'ores et déjà l'installation d'un groupe supplémentaire de 120 kW environ à 1.800 mètres d'altitude.

4.5.0.1.2. Autres installations

Les autres installations sont disséminées sur le territoire, en particulier :

- dans de nombreuses missions, sous forme de petites stations hydro-électrique ou thermique ;

- dans certains centres où le commerce se développe (stations thermiques) comme à Kayanza-Cibitoke ;

- dans les régions où la culture industrielle du thé s'est installé, sous forme de stations hydro-électriques Teza 40 kW, Rwegura 250 kW, Tora (probablement 250 kW) pour le fonctionnement mécanique des usines et l'éclairage de ces complexes.

Il serait intéressant de faire l'inventaire précis, dans toute la mesure du possible de toutes ces puissances installées, pour se rendre compte de la mesure dans laquelle l'énergie électrique tend à devenir un besoin dans le Pays.

4.5.0.2. Autres sources d'énergie

4.5.0.2.0. Potentiel d'énergie calorifique

La population rurale se sert en combustible surtout dans les forêts qui continuent à être déboisées inconsidérablement, ce qui crée pour le Pays un problème extrêmement grave d'érosion et d'appauvrissement de la terre. quand il n'ajoute pas à ce désastre l'action du cheptel caprin.

Cependant, le Burundi possède sur son sol des ressources d'un combustible naturel qui pourrait sans doute faire l'objet d'une exploitation rationnelle : la tourbe. L'étude des tourbières du Rwanda-Urundi, par le Docteur Deuse, chercheur de l'INEAC est assez intéressante surce sujet pour qu'on se penche sur la question des gisements qui existent au Burundi en haute et moyenne altitude.

Il existe ainsi des tourbières à Kisozi (2.100 mètres), Kumwokora (2.000 mètres), Murambi (2.300 mètres), Buyengwe, Nyakigima (1.800 mètres) ainsi que dans la région des lacs. Il s'agit de tourbes tantôt de bonne ou d'excellente qualité, tantôt laissant beaucoup de cendres mais cependant utilisables.

Le potentiel énergique de ce produit naturel demande à être mieux en vue de son exploitation éventuelle.

La forêt mériterait d'être protégée pour être épargnée et produire le bois de chauffage et le charbon de bois en qualité suffisante sans être variée à la destruction.

Ici comme en électricité, le Pays est tributaire de l'étranger par ses importations obligatoires de combustibles.

Les importations de gaz butane sans conditionnement individuel sont considérables et leur qualité ne peut que croître.

Les importations de produits pétroliers sont également considérables et elles ne peuvent qu'augmenter avec l'accroissement de la mécanisation et du transport.

4.5.0.2.1. Ressources du sous-sol

En ce qui concerne la prospection géologique qui est en cours dans la plaine de la Ruzizi, sur base des indices de gisements pétrolifères qui y ont été décelés, il est prématuré de fonder quelque espoir concret sur les perspectives éventuelles qui pourraient s'en dégager.

Quant à l'autre ressource du sous-sol, celle des sources thermiques souterraines, elle ne paraît pouvoir que suppléer à la pauvreté des ressources hydrauliques potentielles. D'ailleurs, l'étude de ces sources thermiques souterraines reste à faire.

4.5.1 Problèmes de développement

En 1964, à la demande du Gouvernement, une importante mission d'étude sur l'énergie électrique au Burundi a été effectuée, sous l'égide de la coopération technique française, par la "Compagnie d'Ingénieurs et de Techniciens d'Etude" (C.I.T.E.).

Le rapport technico-économique de cette mission a mis notamment en évidence que la consommation d'énergie électrique tant à Bujumbura qu'à Gitega, avait avant l'indépendance du Burundi suivi une courbe ascendante au coefficient linéaire de près de 20 %.

Certes, au cours des années écoulées depuis l'indépendance, la consommation de ces centres a eu tendance à stagner ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après :

- Bujumbura :

1964	:	14.673.600 kWh
1965	:	14.252.140 kWh
1966	:	14.653.445 kWh

- Gitega :

1964	:	426.203 kWh
1965	:	447.000 kWh
1966	:	478.841 kWh

En dépit de cette relative stagnation, due notamment au ralentissement du rythme des investissements depuis l'indépendance, il est à présumer que la courbe ascendante reprendra progressivement sous l'impulsion des besoins supplémentaires en énergie résultant de projets en cours (tels celui de la création d'une importante industrie textile au Burundi) ainsi que de la réalisation successive des programmes découlant du Plan Quinquennal de Développement Economique et Social.

Mais il se trouve d'autres centres dont le développement ne se fera pas sans une intervention des pouvoirs publics grâce à la fourniture normale de l'énergie.

C'est ainsi que dès à présent, il s'avère souhaitable d'assurer une fourniture adéquate d'énergie électrique dans les chefs-lieux de provinces de Ngozi, Ruyigi, Bururi, Muramvya, Muyinga et Bubanza ; chacun de ces centres présenterait une énergie installée d'au moins quelque 400 kW.

Quant à Gitega, le problème d'accroissement de fourniture d'énergie se posera dès 1969, ce qui nécessiterait le renforcement au moins à titre transitoire de la centrale thermique actuelle par un groupe Diesel de 120 à 160 kW.

En vue de parer aux besoins les plus pressants, il y aurait lieu de recourir notamment aux quatre groupes électrogènes de secours qui sont devenus sans objet à la centrale thermique de Bujumbura.

De l'énergie électrique supplémentaire sera également à prévoir dans le cadre des programmes de développement et de mise en valeur agricoles, notamment dans le domaine de la transformation des produits agricoles.

Indépendamment des problèmes de développement concernant l'énergie électrique ainsi que de la poursuite des recherches entreprises dans le domaine des ressources énergétiques du sous-sol, les préoccupations gouvernementales porteront également sur la regénération des forêts ainsi que sur la recherche du potentiel énergétique que peuvent contenir les tourbières existant dans le Pays.

4.5.2. Aménagement hydro-électrique de la Ruvubu

4.5.2.0. Antécédents et justification du projet

Dès après l'accession à l'indépendance, en 1962, le Gouvernement du Burundi a inscrit le développement de l'énergie au nombre de ses préoccupations économiques fondamentales.

Le caractère prioritaire du problème de l'électrification résulte, pour le Burundi, de la particulière précarité de sa situation actuelle en ce qui concerne ses sources d'énergie. La majeure partie de l'énergie électrique consommée au Burundi provient en effet, soit de l'achat en devises de combustible pétrolier, dont le coût est particulièrement élevé en raison de l'incidence du coût du transport et des frais connexes, soit de l'achat direct à l'étranger de courant électrique dépendant de deux pays voisins, l'un où le courant est produit, l'autre à travers le territoire duquel le courant est transporté. Il est dès lors

logique que les autorités du Burundi aient attaché une telle importance à la recherche d'une solution de nature à assurer au Pays son indépendance énergétique tout en etant susceptible d'entraîner de substantielles économies de devises.

Etant donné l'ampleur des études préalables indispensables dans ce but, le Gouvernement du Burundi a demandé à la coopération technique française d'en assumer la réalisation.

Compte tenu de la situation exceptionnelle du Pays au point de vue hydrologique, il s'est avéré opportun de procéder en premier lieu à une étude d'ensemble des possibilites du Burundi en énergie d'origine hydraulique en vue de leur utilisation, en considérant comme énergie d'appoint celle d'origine thermique, dont l'équipement a été notamment renforcé par l'augmentation de la capacité de la centrale Diesel de Bujumbura.

Un premier document intitulé "Rapport technico-économique sur l'énergie électrique au Burundi" et dont il a été fait mention plus haut déjà, permit d'avoir une connaissance globale du problème et en particulier de déterminer un site favorable à un aménagement hydro-électrique de grande envergure, de nature à assurer l'autonomie énergétique du Burundi.

Les conclusions de ce rapport technico-économique ont établi que le projet d'un barrage installé sur la Ruvubu, à proximité immédiate de Gitega, pouvait être envisagé et ont abouti à en préconiser l'étude d'avant-projet.

La continuation des études, sur les plans géologique, hydrologique et topographique, a été assumée, en 1965 et 1966, par "C.I.T.E." sour la supervision et avec le concours de "Electricité de France" (E.D.F.), agissant en tant que conseil de la coopération technique française.

Il en est résulté un dossier complet d'avant-projet prévoyant la réalisation d'un aménagement comprenant :

- un barrage en terre destiné à créer la chute et à constituer une retenue ;
- une usine située au pied du barrage et alimentée par une conduite placée sous le barrage ;
- les organes évacuateurs constitués par une corolle déversante prolongée par une conduite également sous le barrage.

En ce qui concerne la localisation du projet, il est à noter que, au point de vue séismologique, la zone d'implantation du barrage se trouve en dehors des zones de séismicité marquée du Grabon de l'Afrique Centrale et distante de quelque 100 kms d'une région relativement active (celle d'Uvira et

de la plaine de la Ruzizi), de sorte que le projet préconisé est donc nettement plus favorable, à ce point de vue, qu'un projet qui envisagerait la réalisation d'un aménagement hydro-électrique sur la Ruzizi. (L'étude de la stabilité des ouvrages prévus à la Ruvubu a néanmoins tenu compte d'une accélération égale à 0,05 g qui correspond à un séisme d'intensité VIII).

Afin de permettre un échelonnement de la puissance à installer, une première phase envisage l'installation de deux groupes d'environ 5 MW, soit 10.000 kW, le génie civil étant prévu pour permettre de porter, en seconde phase, la puissance installée à quelque 15.000 kW.

Le transport du courant entre le poste du barrage et le poste de Bujumbura se ferait au moyen d'une ligne d'une longueur de 81 kms et dont la tension choisie de 70 kV est la même que pour l'actuelle liaison Bukavu-Bujumbura. Afin d'augmenter le coefficient de sécurité, il s'avère opportun de prévoir, comme le préconise le rapport technico-économique, une deuxième ligne de transport, les deux lignes permettant d'évacuer la pleine puissance et il paraît souhaitable d'envisager l'installation de la deuxième d'entre elles dès avant la réalisation de la seconde phase, ce qui assurerait une sécurité d'alimentation quasi-totale, tout en évitant le recours éventuel à un supplément d'équipement thermique d'appoint.

Quant aux besoins à satisfaire, les études en question ont estimé prudent de retenir un taux d'accroissement relativement modeste, un peu supérieur "à celui du doublement décennal", ce qui s'est traduit par des prévisions basées sur un taux annuel de 8 %, tant pour l'énergie que pour la puissance, alors que, de 1955 à 1961, le rythme de croissance annuel avait été de 20 % en moyenne. Il n'est cependant sans doute pas exclu de considérer que l'interruption de l'augmentation de puissance consécutive à l'absence de progression économique substantielle depuis 1961 est de nature à entraîner une augmentation de la puissance appelée, dès le démarrage de la future centrale, surtout si d'ici-là, la situation économique du Burundi devait évoluer dans un sens relativement plus favorable qu'au cours des années écoulées depuis l'indépendance, sous l'impulsion des actions projetées ou en cours, dans le cadre du Plan Quinquennal.

Le dossier technique d'avant-projet a été complété par une "étude économique" établie par E.D.F./I.G.E.C.O., en se fondant sur la comparaison entre l'hypothèse thermique et l'étude hydraulique, comparaison resposant, de l'avis des auteurs de l'étude, sur certaines bases fragiles, telles que la prograssion des besoins au cours des prochaines décennies ou le prix du combustible et son évolution durant la même période. En dépit de ces réserves, les conclusions de l'"étude économique" en question, pour indicatives qu'elles soient, confirment la rentabilité relative du projet hydro-électrique par rapport à une hypothèse thermique.

Toutefois, indépendamment de la perspective concrète de rentabilité à laquelle elle aboutit, l'"étude économique" fait pertinemment ressortir que l'intérêt du projet d'aménagement hydro-électrique de la Ruvubu est lié à "d'autres considérations qu'il est difficile de faire intervenir dans les calculs".

"Dans le domaine économique, il s'agit de la prise en compte de la part appréciable d'activités locales qui entre dans la réalisation des ouvrages hydro-électriques et également des économies de devises que procurerait l'utilisation d'une ressource naturelle nationale".

"Et enfin, au-delà des considérationspurement économiques, il convient de souligner l'intérêt majeur qu'il y a pour un pays comme le Burundi à échapper à la dépendance des Etats voisins dans son approvisionnement énergétique".

Dans l'optique des conclusions ci-dessus, on ne pourrait assez mettre l'accent sur l'importance des raisons qui légitiment la préoccupation du Burundi d'assurer son indépendance énergétique.

Il importe avant tout, à cet égard, de souligner qu'une telle préoccupation ne repose nullement sur des considérations inspirées d'un nationalisme étroit, mais bien sur la grave appréhension que cause au Burundi la précarité de son approvisionnement en énergie.

4.5.2.1. Coût du projet

Les données ci-après tiennent compte des commentaires E.D.F./I.G.E.C.O. quant au coût de l'investissement projeté.

La récapitulation des estimations figurant au dossier technique donne une première approximation du coût des ouvrages, compte tenu des dispositions particulières de chacun d'eux, c'est-à-dire compte non tenu des aléas résultant des dispositions géologiques.

Pour passer des estimations ainsi établies aux "coûts d'établissement", il convient d'ajouter à ces estimations une somme à valoir pour tenir compte des aléas et des travaux imprévus et dans une certaine mesure des incertitudes quant aux prix.

La somme à valoir généralement admise pour les travaux de génie civil, suivant leur nature, est comprise entre 10 et 30 %, qui s'applique aux estimations des ouvrages. C'est ainsi qu'on peut avancer le chiffre de 30 % pour les travaux provisoires, c'est-à-dire les travaux en rivière et en souterrain, susceptibles de comporter des aléas plus importants que les autres travaux.

En ce qui concerne le matériel électro-mécanique, on s'en tiendra à la majoration généralement admise de 10 % qui couvre en partie les incertitudes sur les prix, en partie des dépenses imprévues.

En appliquant les majorations ainsi définies, les "coûts d'établissement" ressortent aux chiffres suivants, exprimés en francs français :

	Estimations (y compris majorations d'imprévus)	Aléas
- Travaux :		
- Génie civil :	33.550.000	5.011.000
- Matériel :	14.895.000	-
	48.445.000	5.011.000
- Etudes Direction travaux (5,5 %) :	2.665.000	276.000
- Provision pour études complémentaires avant travaux :	600.000	-
	51.710.000	5.287.000

Le coût probable de l'aménagement, toutes charges financières exclues, s'établit donc entre 51.710.000 et 57.000.000 F (bases : quantités et prix établis par C.I.T.E., conditions économiques : avril 1966), soit l'équivalent de quelque 905 à 997 millions de FBu.

La question du financement d'un projet de cette envergure a fait l'objet de démarches entreprises dès 1965 auprès des instances du Fonds Européen de Développement. Ces démarches n'ont toutefois pu se concrétiser sous forme de demande de financement que depuis l'achèvement et la remise au Gouvernement du Burundi, au début de 1968, du dossier technique d'avant-projet. Cette demande a été adressée en date du 8 mars 1968 à la Communauté Economique Européenne, qui a informé le 26 avril 1968 le Gouvernement du Burundi que le dossier en question faisait l'objet de l'étude attentive de ses services ; toutefois, le financement, au moins partiel, de ce projet ne pourra, en tout état de cause, être pris en considération que sur le FED III. (Il est à noter que le financement de la ligne de transport de courant HT jusqu'à Bujumbura, en provenance de l'aménagement hydro-électrique projeté, avait déjà été en principe retenu, sous forme de perspective de subvention, dans le cadre du FED II ; il n'a toutefois pu y être donné suite, étant donné la durée qu'ont pris les études techniques d'avant-projet).

o

o o

4.6. SECTION 6 : URBANISME ET HABITAT

4.6.0. Urbanisme

L'étude du plan directeur d'urbanisme de Bujumbura a été mis au point par une mission effectuée en 1965, sous l'égide de la coopération française, par les deux organismes suivants :

- Secrétariat des Missions d'Urbanisme et d'Habitat, à Paris ;
- Société Centrale pour l'Equipement du Territoire-Coopération, à Puteaux.

Ce schéma directeur a été élaboré à partir de certaines options fondamentales, répondant aux besoins tant actuels que futurs de Bujumbura et permettant un développement harmonieux de l'agglomération urbaine.

Ces options sont :

- à court terme :
  - la lutte contre la dispersion ;
  - la restructuration des quartiers d'habitat existants ;
  - la définition d'un habitat urbain nécessaire au plus grand nombre.
- à long terme :
  - l'ouverture de la ville sur le lac ;
  - la création d'un ensemble administratif à l'échelle de la capitale ;
  - la canalisation de la rivière Ndahangwa ;
  - la création de rocades.

Compte tenu du potentiel global du site (3.200 ha), le schéma directeur prévoit une population totale pouvant être installée, représentant 3,2 fois la population actuelle (population actuelle : 82.000, population potentielle : 172.800, soit au total 254.800 habitants).

Tel qu'il a été établi, le schéma directeur fournit les éléments de base nécessaires pour éclairer le choix des opérations urbanistiques prioritaires futures.

Le plan directeur d'urbanisme étant exclusivement un schéma de structure définissant les options majeures, des projets d'urbanisme de détail devront, dans la mesure des besoins, être dressés pour les secteurs à structure définitive et obligatoirement établis pour les structures à aménager ou à rénover. Ces projets détaillés comporteront un plan, un règlement ainsi qu'un programme de travaux qui fixera l'ordre d'urgence et l'étalement dans le temps de ceux-ci et permettra de fournir les précisions financières correspondantes.

A cet égard, il reste à mettre au point les programmes de réalisation à prévoir notamment en matière de voirie, de réseau de distribution d'eau et d'électricité et de réseau de collecte des eaux pluviales ainsi que de collecte et d'évacuation des eaux usées. A ce dernier point de vue, un projet a été établi en 1966-67, sous l'égide de l'OMS, concernant l'évacuation et l'élimination des eaux usées et des résidus urbains de Bujumbura.

4.6.1. Habitat

L'important problème de l'habitat, tant urbain que rural, nécessite, sous tous ses aspects, une étude approfondie qui sera effectuée avec le concours de tous les départements et institutions intéressés, dans le cadre du présent Plan Quinquennal.

La question de l'habitat urbain a déjà, dans ces données essentielles, été abordée dans l'étude qui a abouti à l'établissement du schéma directeur d'urbanisme de Bujumbura.

Un important aspect de la question de l'habitat urbain, celle du logement des fonctionnaires de l'Administration, est dès à présent à l'étude par une commission spécialisée désignée à cette fin sous l'égide du Ministère des Travaux Publics. Les travaux de cette commission ont déjà permis de dégager une option très nette en faveur d'une formule consistant à substituer au système qui a prévalu jusqu'à présent, celui de la gratuité de logement (avec les lourdes incidences financières qui en résultent pour le budget de l'Etat), un système basé sur l'octroi d'une indemnité de logement, système dont les modalités restent à déterminer.

o

o o

CHAPITRE V

DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

Le plan dire[illegible]
structure définissant les on[illegible]
devront, dans la mesure [illegible]
re définitive et obligatoire [illegible]
rénover. Ces projets [illegible]
programme de trav[illegible]
de ceux-ci et per[illegible]

[illegible]

[illegible]on à prévo[illegible]
et d'[illegible]
et d'[illegible]
bli en [illegible]
des [illegible]

[illegible]

sou[illegible]
d[illegible]
[illegible]

les, [illegible]
d'u[illegible]

lo[illegible]
par[illegible]
des [illegible]

[illegible]

CHAPITRE V

DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

5.0. INTRODUCTION

Le plan quinquennal de développement de l'éducation nationale est axé, d'une part, sur le dispositif du décret-loi du 29 août 1967, portant organisation de l'enseignement au Burundi et entré en vigueur le 1er septembre 1967, et d'autre part, sur l'interdépendance étroite qui, plus qu'en tout autre domaine, existe entre les divers secteurs d'enseignement, en ce sens que toute modification intervenant dans un secteur déterminé se répercute plus ou moins sur l'organisation et le développement de l'ensemble du système éducatif.

La conception de ce plan a été guidée par les directives générales suivantes :

- rechercher la meilleure rentabilité des différents secteurs d'enseignement et l'élévation des niveaux de formation, en limitant autant que possible les charges financières nouvelles, tant sur le plan des investissements que sur celui des dépenses de fonctionnement ;
- tenir compte du fait que, d'une part, le nombre de futurs cadres qui sortiront des établissements scolaires au cours de la période quinquennale est déjà pratiquement déterminé par les effectifs actuellement en cours de formation, et que, d'autre part, tout accroissement des effectifs à la base, toute nouvelle modification de structure ne produirait son plein effet qu'à partir de 1972 ou de 1973 ;
- rechercher les solutions permettant à la fois de former les futurs cadres estimés nécessaires au cours des cinq à dix prochaines années, et de donner à la jeunesse une culture suffisamment large, de façon à faciliter, dans un avenir plus éloigné, les reconversions professionnelles éventuelles résultant de l'évolution imprévisible des techniques.

Ainsi conçu, le présent Plan marque une étape dans l'évolution du système d'éducation, mais en fait, les travaux préparatoires qui y ont abouti couvrent une période beaucoup plus longue que celle de l'élaboration proprement dite. L'étape finale, caractérisée par la mise en forme et la coordination des divers projets, est principalement quantitative. Les aspects qualitatifs, tels que modifications des structures, modernisation des programmes et des méthodes, préparation du statut de l'enseignement au Burundi, ont fait l'objet de

travaux et d'études entrepris parfois depuis 1963. Parmi les documents ayant ainsi servi de base à l'élaboration de ce Plan Quinquennal, il y a lieu de citer, entre autres, l'importante étude publiée en mai 1967 par les services du Ministère de l'Education Nationale, et intitulée "Document préparatoire aux travaux de la Commission de Planification de l'Education" ; cette étude est à la fois une analyse détaillée de la situation du système d'éducation et des problèmes et une tentative d'évaluation des coûts réels ; les principales données de base mentionnées au début du présent chapitre s'y réfèrent.

L'élaboration proprement dite du plan de développement de l'éducation nationale a comporté les deux phases ci-après :

- Première phase : élaboration du programme quinquennal recommandé pour chaque secteur d'enseignement en fonction des directives générales ci-dessus.

- Deuxième phase : réajustement du programme quinquennal recommandé en tenant compte des limitations budgétaires découlant, en matière des dépenses récurrentes, des perspectives limitees d'accroissement des ressources publiques au cours de la période quinquennale considérée.

Dans l'optique de ce réajustement, il a été estimé que les charges récurrentes supplémentaires devraient, d'ici à la fin de la période quinquennale, rester dans des limites telles que les dépenses de fonctionnement consacrées à l'éducation nationale ne dépassent pas, en importance relative, le pourcentage qu'elles représentent par rapport à l'ensemble du budget national pris comme référence, c'est-à-dire celui de 1968, soit environ 23 %.

Il est toutefois à noter que si, en ce qui concerne la première phase d'élaboration, il a été possible d'estimer de façon détaillée les dépenses d'investissements et de fonctionnement inhérentes à la réalisation du programme quinquennal recommandé, il n'a pu en être ainsi pour la deuxième phase, étant donné que le calcul des dépenses réelles découlant du réajustement du programme quinquennal recommandé est subordonné à l'étude de l'incidence des mesures qui seront adoptées dans le sens de ce réajustement.

D'autre part, il y a lieu de souligner que la commission de planification à laquelle a incombé la préparation du Plan Quinquennal de l'éducation nationale a pourvu à la création d'un organe permanent, la commission d'orientation et de coordination ayant pour attributions :

- d'être l'organe de liaison avec le Ministère du Plan ;
- d'orienter et de coordonner les travaux des sous-commissions et des groupes de planification ;

- de veiller, en tant qu'organe permanent, à la bonne exécution du Plan, d'en évaluer périodiquement les résultats et de procéder aux réajustements partiels reconnus nécessaires ;

- de promouvoir, au cours de l'exécution du Plan, toutes études et expérimentations pouvant servir de basesde travail pour la préparation du second plan de développement.

o

o o

5.1. SECTION 1 : DONNEES DE BASE

5.1.0. Généralités

Le système d'enseignement au Burundi comporte :

- l'enseignement officiel organisé par l'Etat et à sa charge ;
- l'enseignement subsidié organisé par les congrégations religieuses catholiques ou protestantes : sous réserve de remplir certaines conditions, ces congrégations reçoivent des subsides de l'Etat pour l'achat de fournitures scolaires et l'entretien de locaux ; le traitement du personnel de l'enseignement subsidié est en totalité à la charge de l'Etat ;
- l'enseignement non subsidié comprend les séminaires catholiques et le petit réseau des écoles adventistes ; l'Etat ne participe pas financièrement au fonctionnement de l'enseignement non subsidié, mais il peut éventuellement attribuer des subventions ou du matériel d'enseignement.

Les structures sont les mêmes dans tous les établissements du Burundi, quel que soit le pouvoir organisateur, et, depuis 1962, les horaires et les programmes tendent à s'uniformiser.

Les données de base dont il est fait mention dans le présent chapitre se réfèrent à l'année scolaire 1965-66 et à l'année budgétaire 1966.

La population a été estimée, pour 1966, à 3.264.000 habitants, dont la population de 5 à 14 ans est sensée représenter le quart, soit 816.000 habitants, se répartissant comme suit :

Tableau n° 1 : Répartition de la population âgée de 5 à 14 ans, par province

Province	Population de 5 à 14 ans
Bubanza	49.430
Bujumbura	82.000
Bururi	99.720
Gitega	114.000
Muyinga	105.710
Muramvya	102.570
Ngozi	187.430
Ruyigi	75.140
Total	816.000

La tranche de population de 5 à 14 ans couvre 10 ans. Le cycle d'enseignement primaire étant de 6 ans, plus une année dite classe de 7e année préparatoire à l'enseignement secondaire, la durée du cycle complet des études primaires est considérée égale à 7 ans. La population susceptible de fréquenter les classes d'enseignement primaire représente les 7/10 de la population de 5 à 14 ans.

La répartition de la population scolarisable dans l'enseignement primaire peut donc être évaluée comme suit :

Tableau n° 2 ; Répartition de la population scolarisable dans l'enseignement primaire

Province	Total	Garçons	Filles
Bubanza	34.600	17.300	17.300
Bujumbura	57.400	28.700	28.700
Bururi	69.800	34.900	34.900
Gitega	79.800	39.900	39.900
Muyinga	74.000	37.000	37.000
Muramvya	71.800	35.900	35.900
Ngozi	131.200	65.600	65.600
Ruyigi	52.600	26.300	26.300
Total	571.200	285.600	285.600

5.1.1. Enseignement primaire

La structure de l'enseignement primaire, d'une durée de 6 ans, comporte trois degrés de 2 ans chacun. L'enseignement pré-primaire, d'une durée de 3 ans, peu développé, est concentré dans les centres urbains. A titre transitoire, dans le but de renforcer les acquisitions des élèves ayant terminé le cycle complet des études primaires, principalement en français, langue d'enseignement dans les établissements secondaires, des classes dites de "7e année préparatoire à l'enseignement secondaire" ont été créées dans un certain nombre d'établissements primaires et secondaires.

La répartition des effectifs scolaires de l'enseignement primaire fait l'objet des tableaux n° 3 à 6 ci-après :

ECOLES PRIMAIRES CENTRALES ET EFFECTIFS PAR INSPECTION

14.363 EL.

MU YINGA

9.342 EL.

KAYANZA

NGOZI

14.190EL.

BUBANZA

15.027 EL.

BUJUMBURA

14.077 EL.

MURAMVYA

18.835 EL.

19259 EL.

GITEGA

RUYIGI

18.859 EL.

MWISALE

12.172 EL.

BUKIRASAZI

9.069 EL.

18.719 EL.

BURURI

LAC

MAKAMBA

7959 EL

TANGANIKA

BURUNDI

Echelle 1/1.000.000

Limite d'Etat

Limite d'Inspections

Ecoles Primaires Centrales

Lac

NGOZI Nom du Canton Scolaire

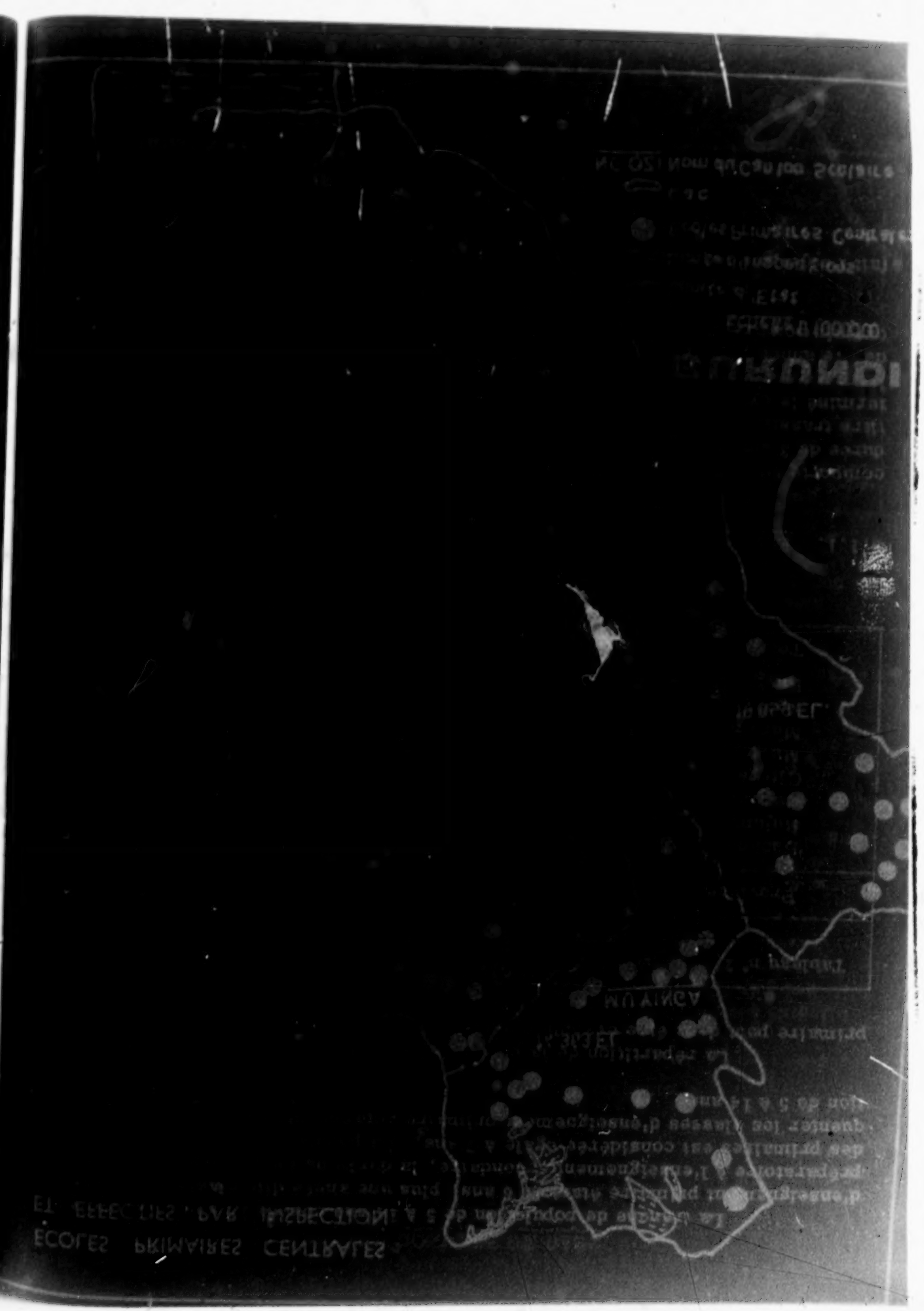

Tableau n° 3 : Répartition des directions scolaires de l'enseignement primaire, des salles de classe et des effectifs élèves par sexe, par arrondissement et par province

Province	Arrondissement	Direction scolaire		Salles de classes		Effectifs élèves				Total (Garçons + Filles)
						Garçons		Filles		
Bubanza	Bubanza	8		118		3.176		1.055		
	Cibitoke	8	16	143	261	3.310	6.486	1.208	2.263	8.479
Bujumbura	Bujumbura	20		339		9.134		4.887		
	Mwisale	13	33	254	593	7.266	16.400	3.314	8.201	24.601
Bururi	Bururi	21		364		10.911		3.844		
	Makamba	8	29	170	534	5.134	16.045	1.474	5.318	21.363
Gitega	Bukirasazi	10		171		5.539		1.411		
	Gitega	17		262		6.883		3.559		
	Karuzi	9	36	129	562	3.430	15.852	1.283	6.283	22.135
Muyinga	Kirundo	6		96		3.014		1.346		
	Muyinga	13	19	201	297	5.285	8.299	2.175	3.521	11.820
Muramvya	Muramvya	14		219		7.103		3.304		
	Mwaro	8	22	160	379	5.299	12.402	1.857	5.161	17.563
Ngozi	Kayanza	23		354		9.752		4.440		
	Ngozi	16	39	223	577	6.531	16.283	2.954	7.394	23.677
Ruyigi	Cankuzo	9		162		4.147		2.842		
	Rutana	5		78		2.667		568		
	Ruyigi	12	26	159	399	3.956	10.770	1.464	4.874	15.644
Classes de 7ème année préparatoire annexées à des établissements secondaires		-	-	42	42	1.034	1.034	359	359	1.393
Totaux		220		3.644		103.571		43.374		146.945 (1)

(1) A ce total, il y a lieu d'ajouter 384 élèves (sexe non précisé) de la province de Muyinga. L'effectif total de l'enseignement primaire s'élève ainsi à 147.329 élèves.

Tableau n° 4 : Répartition des salles de classe par province et arrondissement

Province	Arrondissement	Nombre de salles de classes de								Totaux
		Pré-primaire	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	7ème année	
Bubanza	Bubanza	-	40	30	16	15	10	6	1	118
	Cibitoke	-	59	39	22	14	6	3	-	143
	Total	-	99	69	38	29	16	9	1	261
Bujumbura	Bujumbura	3	97	67	55	41	38	23	15	339
	Mwisale	-	76	62	44	31	25	15	1	254
	Total	3	173	129	99	72	63	38	16	593
Bururi	Bururi	-	109	74	61	51	40	22	7	364
	Makamba	-	59	37	28	20	13	9	4	170
	Total	-	168	111	89	71	53	31	11	534
Gitega	Bukirasazi	-	56	35	25	23	17	13	2	171
	Gitega	3	75	56	42	35	30	18	3	262
	Karuzi	-	38	30	25	14	12	8	2	129
	Total	3	169	121	92	72	59	39	7	562
Muyinga	Kirundo	-	32	20	17	13	9	5	-	96
	Muyinga	-	66	43	33	25	20	11	3	201
	Total	-	98	63	50	38	29	16	3	297
Muramvya	Muramvya	1	60	44	38	32	25	15	4	219
	Mwaro	-	44	34	28	21	19	11	3	160
	Total	1	104	78	66	53	44	26	7	379
Ngozi	Kayanza	-	104	83	67	46	33	18	3	354
	Ngozi	2	67	56	38	25	21	13	1	223
	Total	2	171	139	105	71	54	31	4	577
Ruyigi	Cankuzo	-	68	29	21	17	12	10	5	162
	Rutana	-	30	17	14	8	5	3	1	78
	Ruyigi	2	59	36	24	18	12	7	1	159
	Total	2	157	82	59	43	29	20	7	399
Totaux par province		11	1.139	792	598	449	347	210	56	3.602

N.B. Il y a lieu d'ajouter à ce total 42 classes de 7ème préparatoire rattachées aux établissements secondaires.

Tableau n° 5 : Répartition des effectifs de l'enseignement primaire par niveau, par sexe, par arrondissement et par province

Province	Arrondissement	Pré-primaire		1ère année		2ème année		3ème année		4ème année		5ème année		6ème année		7ème année		Totaux par province		
		G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G + F
Bubanza	Bubanza	-	-	1.072	377	669	243	455	184	408	123	338	90	200	38	34	-	3.176	1.055	4.231
	Cibitoke	-	-	1.336	543	636	293	558	180	421	120	237	57	122	15	-	-	3.310	1.208	4.518
	Total	-	-	2.408	920	1.305	536	1.013	364	829	243	575	147	322	53	34	-	6.486	2.263	
		-		3.328		1.841		1.377		1.072		722		375		34		8.749		8.749
Bujumbura	Bujumbura	54	45	2.466	1.632	1.719	1.004	1.408	852	1.078	587	1.066	477	705	243	638	47	9.134	4.887	14.021
	Mwisale	-	-	2.079	1.212	1.713	805	1.289	512	922	362	736	293	479	130	48	-	7.266	3.314	10.580
	Total	54	45	4.545	2.844	3.432	1.809	2.697	1.364	2.000	949	1.802	770	1.184	373	686	47	16.400	8.201	
		99		7.389		5.241		4.061		2.949		2.572		1.557		733		24.601		24.601
Bururi	Bururi	-		3.386	1.486	2.245	854	1.818	623	1.463	424	1.114	309	619	134	266	14	10.911	3.844	14.755
	Makamba	-	-	1.672	689	1.158	361	832	210	619	122	428	62	299	26	126	4	5.134	1.474	6.608
	Total	-	-	5.058	2.175	3.403	1.215	2.650	833	2.082	546	1.542	371	918	160	392	18	16.045	5.318	
		-		7.233		4.618		3.483		2.626		1.913		1.078		410		21.363		21.363
Gitega	Bukirasazi	-	-	1.744	510	1.162	339	863	228	771	188	587	111	340	64	72	1	5.539	1.441	6.980
	Gitega	65	43	2.021	1.103	1.459	777	1.084	611	925	473	712	368	502	177	115	7	6.883	3.559	10.442
	Karusi	-	-	1.047	443	724	284	610	261	412	140	344	85	239	58	54	12	3.430	1.283	4.713
	Total	65	43	4.812	2.056	3.345	1.400	2.557	1.100	2.108	801	1.643	564	1.081	299	241	20	15.852	6.283	
		108		6.868		4.745		3.657		2.909		2.207		1.380		261		22.135		22.135
Muyinga	Kirundo	-	-	1.052	551	620	325	568	214	346	143	288	74	140	39	-	-	3.014	1.346	4.360
	Muyinga	-	-	1.760	726	1.118	481	919	372	702	258	485	213	237	123	64	2	5.285	2.175	7.460
	Total	-	-	2.812	1.277	1.738	806	1.487	586	1.048	401	773	287	377	162	64	2	8.299	3.521	
		-		4.089		2.544		2.073		1.449		1.060		539		66		11.820		11.820
Muramvya	Muramvya	4	39	2.005	997	1.456	700	1.165	572	1.029	482	858	337	409	177	177	-	7.103	3.304	10.407
	Mwaro	-	-	1.450	630	955	400	916	344	734	240	734	153	396	81	114	9	5.299	1.857	7.156
	Total	4	39	3.455	1.627	2.411	1.100	2.081	916	1.763	722	1.592	490	805	258	291	9	12.402	5.161	
		43		5.082		3.511		2.997		2.485		2.082		1.063		300		17.563		17.563
Ngozi	Kayanza	-	-	3.142	1.457	2.248	1.004	1.843	795	1.136	559	846	388	471	232	66	5	9.752	4.440	14.192
	Ngozi	102	20	2.018	1.025	1.531	763	1.133	467	712	331	609	213	388	130	38	5	6.531	2.954	9.485
	Total	102	20	5.160	2.482	3.779	1.767	2.976	1.262	1.848	890	1.455	601	859	362	104	10	16.283	7.394	
		122		7.642		5.546		4.238		2.738		2.056		1.221		114		23.677		23.677
Ruyigi	Cankuzo	-	-	1.799	1.497	819	504	576	352	369	234	288	130	204	103	92	22	4.147	2.842	6.989
	Rutana	-	-	958	295	576	122	467	84	289	41	220	13	119	11	38	2	2.667	568	3.235
	Ruyigi	23	14	1.284	396	1.000	331	618	213	455	171	320	88	221	46	35	5	3.956	1.464	5.420
	Total	23	14	4.041	2.388	2.395	997	1.661	649	1.113	446	828	231	544	160	165	29	10.770	4.874	
		37		6.429		3.352		2.310		1.559		1.059		704		194		15.644		15.644
Total général		248	161	32.291	15.769	21.808	9.590	17.122	7.074	12.791	4.998	10.210	3.461	6.090	1.827	1.977	135	102.537	43.015	
		409		48.060		31.398		24.196		17.789		13.671		7.917		2.112		145.552		145.552(1)

(1) Il y a lieu d'ajouter à ce total 1.393 élèves des classes de 7ème année préparatoire rattachées aux établissements d'enseignement secondaire, dont 1.034 garçons et 359 filles, ainsi que 384 élèves de la province de Muyinga, dont le sexe n'a pas été précisé. L'effectif total ainsi est de 147.329 élèves.

La récapitulation des effectifs de l'enseignement primaire par niveau ressort des tableaux n° 6 et 7 ci-après :

Tableau n° 6 : Récapitulation des effectifs de l'enseignement primaire par niveau et par sexe

Niveau		Garçons	Filles	Total
Pré-primaire		248	161	409
1er degré :	1ère année	32.291	15.769	48.060
	2ème année	21.808	9.590	31.398
2ème degré :	3ème année	17.122	7.074	24.196
	4ème année	12.791	4.998	17.789
3ème degré :	5ème année	10.210	3.461	13.671
	6ème année	6.090	1.827	7.917
7ème préparatoire :	Ecoles primaires	1.977	135	2.112
	Ecoles secondaires	1.034	359	1.393
Sexe non précisé		384		384
Total		147.329		147.329

Tableau n° 7 : Répartition des effectifs de l'enseignement primaire par niveau et par pouvoir organisateur

Niveau		Enseignement			
		Officiel	Catholique	Protestant	Total
Pré-primaire		99	123	187	409
1er degré :	1ère année	1.180	35.217	11.703	48.100
	2ème année	1.102	23.959	6.387	31.448
2ème degré :	3ème année	1.061	18.526	4.659	24.246
	4ème année	916	13.524	3.436	17.876
3ème degré :	5ème année	741	10.423	2.570	13.734
	6ème année	693	5.505	1.764	7.962
7ème préparatoire :		650	1.902	1.002	3.554
Total		6.442	109.179	31.708	147.329
%		4,4 %	74,1 %	21,5 %	100 %

La mesure de la scolarisation résulte des données ci-après :

- Taux de scolarisation

Population scolarisable : 571.200
Population scolarisée garçons, filles : 147.329
Taux de scolarisation, ensemble garçons et filles : 25,8 %

La scolarisation des garçons est de 36,3 % et celle des filles, de 15,2 %.

- Fréquentation scolaire pour 1.000 habitants

Ensemble garçons et filles : 45, dont 32 garçons et 13 filles.

La proportion filles/garçons ressort du tableau suivant :

Tableau n° 8 : Proportion filles/garçons scolarisés (enseignement primaire)

Province	Garçons	Filles	Filles pour 100 garçons
Bubanza	6.486	2.263	35
Bujumbura	16.400	8.201	50
Bururi	16.045	5.318	33
Gitega	15.852	6.283	40
Muyinga	8.299	3.521	42
Muramvya	12 402	5.161	42
Ngozi	16.283	7.394	45
Ruyigi	10.770	4.874	45
Total	102.537	43.015	42

Les données relatives à la répartition du personnel enseignant et de la charge scolaire découlent respectivement des tableaux 9 à 11 ci-après :

(Il a été recensé 3.602 salles de classe, mais le recensement du personnel n'a pu être fait que sur 3.406 enseignants dont les niveaux de qualification étaient connus avec précision).

Tableau n° 9 : Situation du personnel recensé de l'enseignement primaire

Personnel	Avec formation pédagogique (1)				Sans formation pédagogique	Total
	D6/7	D4	- D4	Total		
Hommes	19	940	541	1.500	1.234	2.734
Femmes	10	251	352	613	59	672
Total	29	1.191	893	2.113	1.293	3.406

(1) Niveau D4 = études générales équivalentes au cycle inférieur des études secondaires générales plus une année de formation pédagogique.
Niveau D7 = culture générale équivalente à celle du cycle complet des humanités + formation pédagogique répartie sur les 4 dernières années d'études du cycle dont la durée totale est de 7 ans.

Tableau n° 10 : Rapport élèves/maître par province (enseignement primaire)

Province	Nombre d'élèves par classe						
	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	7ème préparatoire
Bubanza	34	27	36	37	45	42	
Bujumbura	43	41	41	41	41	41	
Bururi	43	42	39	37	36	35	
Gitega	41	39	40	40	37	35	
Muyinga	42	40	41	38	37	34	
Muramvya	49	45	45	47	47	41	
Ngozi	45	40	40	39	38	39	
Ruyigi	41	41	39	36	37	35	
Moyenne	42	40	40	40	39	38	36

Tableau n° 11 : Rapport élèves/maître par pouvoir organisateur (enseignement primaire) (1)

Par organisateur	Code	Pré-primaire	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	Moyenne
Etat	01	33	42	42	41	42	39	41	43	41
Diocèse Bujumbura	11	-	46	44	44	43	45	42	44	44
Diocèse Bururi	12	-	46	46	43	40	38	34	-	43
Archidiocèse Gitega	13	-	44	41	41	41	41	35	26	42
Diocèse Ngozi	14	-	46	41	43	40	40	43	36	43
Bene Mariya	15	-	45	42	43	37	37	30	-	41
Bene Tereziya	16	-	49	44	43	41	37	32	-	42
Soeurs du Coeur Immaculé	17	43	49	39	39	39	49	29	-	42
Dames de Marie	18	-	43	45	37	41	38	38	-	41
Soeurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique	19	-	43	38	41	36	34	29	-	37
Soeurs annonciades	20	-	45	40	37	43	32	42	-	41
Soeurs du Précieux Sang	21	-	47	45	51	41	41	41	-	44
Bene Yosefu	23	-	44	44	40	37	34	39	-	41
Frères de la Charité	24	-	47	52	51	41	41	51	-	47
Frères de la Miséricorde	25	80	37	37	37	38	31	32	-	37
A.D.E.E.P.	41	-	41	40	36	36	38	36	34	39
E.A.B.	42	42	38	34	36	37	35	37	37	36
E.E.A.	43	36	30	33	37	38	36	38	38	34
E.E.M.	44	18	29	33	34	36	42	49	40	32
E.L.M.	45	-	36	39	43	41	44	47	41	39
U.E.B.	46	-	32	30	33	35	45	37	24	33
Adventistes	47	-	21	9	15	27	25	43	-	16
Total		37	42	40	41	40	40	38	39	41

(1) Pour les calculs de ce tableau, il n'a pas été tenu compte des 1.393 élèves de 42 classes de 7ème année préparatoire rattachées à des établissements d'enseignement secondaire.

Les dépenses engagées par le Département de l'enseignement primaire, normal, ménager et social, pour l'exercice budgétaire 1966, se sont élevées à 258.694.000 francs, ce qui représente 72 % du total des dépenses engagées par le Ministère de l'Education Nationale (356.998.000 francs). (Les erreurs de ventilation des dépenses effectuées en 1966 peuvent être évaluées à 2 ou 3 % ; elles sont dues à certaines imprécisions dans les informations disponibles). Les dépenses de fonctionnement (dépenses d'internat non comprises) se répartissent comme suit :

- Administration du Département de l'enseignement primaire, normal, ménager et social :	5.959.000
- Enseignement officiel :	18.752.000
- Enseignement subsidié :	218.363.000
- Assistance technique enseignement normal officiel :	1.296.000
- Assistance technique enseignement normal subsidié :	1.512.000
Total :	245.882.000

Le coût élève/année des classes primaires est estimé à 2.900 francs pour l'enseignement officiel et à 1.600 francs pour l'enseignement subsidié. Le montant des dépenses engagées par les congrégations par prélèvement sur leurs ressources propres n'est pas connu ; on peut toutefois estimer la participation des congrégations à quelque 400 francs par an par élève fréquentant les établissements subsidiés.

5.1.2. Enseignement secondaire

Depuis 1964, une réforme, ayant pour objectif une meilleure adaptation de l'enseignement secondaire aux besoins réels du Pays, est appliquée progressivement. Oeuvre de longue haleine, la réforme des structures et des programmes de l'enseignement secondaire accentuera le caractère "investissement économique" de cet enseignement. L'uniformisation des programmes sera achevée en 1971.

Les structures actuelles de l'enseignement secondaire comprennent :

1°) L'enseignement secondaire général : d'une durée totale de 6 ans, il est partagé en deux cycles de trois ans chacun, et est sanctionné par la délivrance d'un diplôme d'humanités dont l'homologation conditionne l'accès à l'Université.

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR PAR PROVINCE

KIRUNDO
MUYINGA
KAYANZA
CIBITOKE
NGOZI
BUBANZA
KARUSI
CANKUZO
MURAMVYA
BUJUMBURA
MWISALE
MWARO
GITEGA
RUYIGI
BUKIRASAZI
BURURI
RUTANA
MAKAMBA
TANGANIKA
L A C

BURUNDI

Echelle 1/1000000

- Limites d'Etat
- Limites de Province
- Limites d'Arrondissement
- Ens. Secondaire Général
- Ens. Normal et M.P.
- Ens. Tech. Agr. Ménager et Soc.
- Ens. Médical
- Ens. Supérieur : U.O.B. E.N.S.

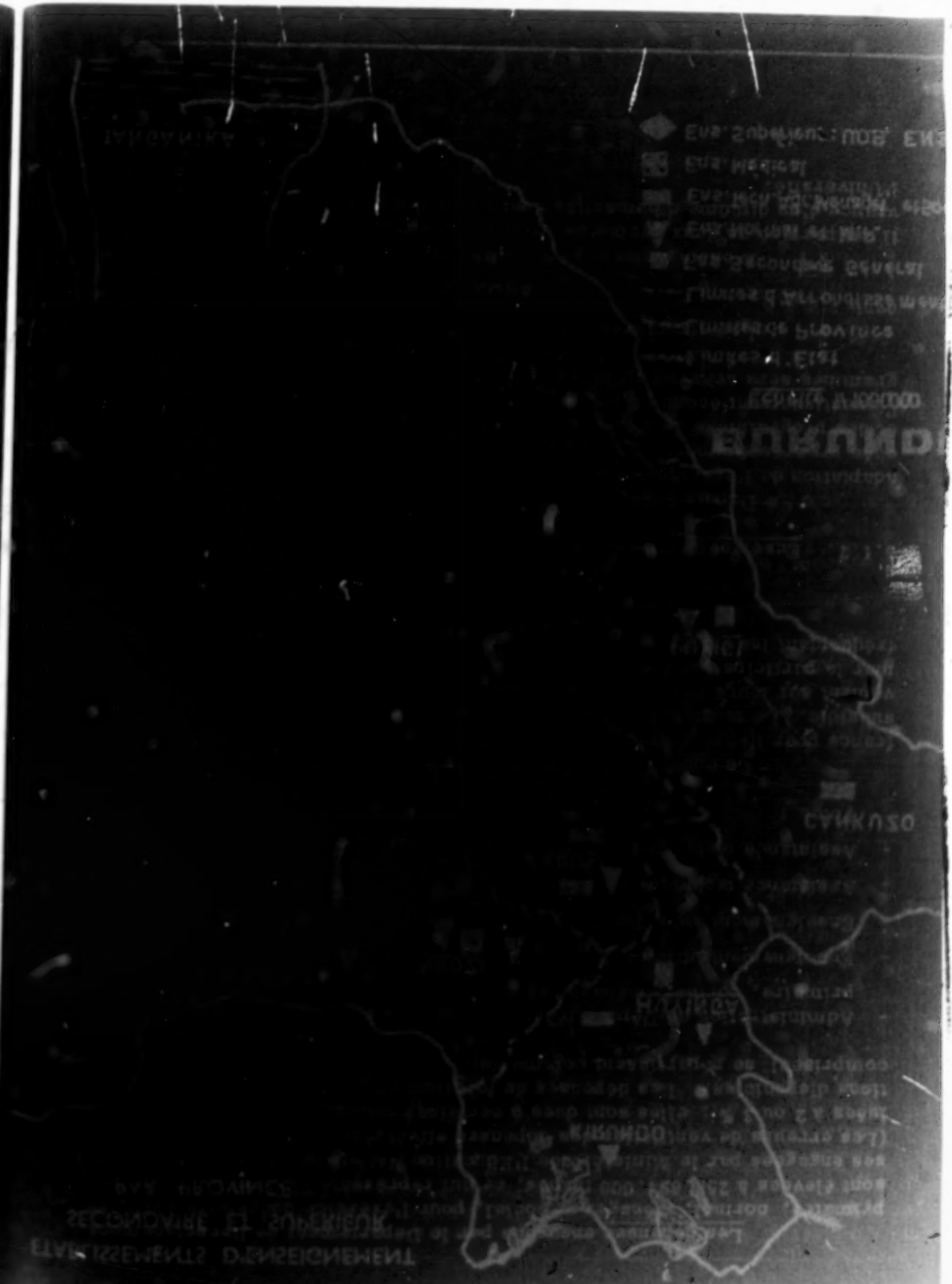

2°) L'enseignement secondaire normal : il assure la formation des cadres de l'enseignement primaire. Les établissements de l'enseignement normal sont de deux types :

a) les écoles normales d'instituteurs(trices) dans lesquelles la durée des études est de 7 ans. Le programme d'enseignement général des écoles normales est celui des humanités ; le programme de formation pédagogique correspond à celui des écoles normales de type européen ;

b) les écoles moyennes pédagogiques dans lesquelles la durée des études est de 4 ans ; le programme d'enseignement général des écoles moyennes pédagogiques est celui du cycle inférieur des humanités ; la formation professionnelle est donnée en 4e année.

3°) L'enseignement moyen social : d'une durée de 4 ans, il est réservé aux jeunes filles ; le programme d'enseignement général est celui du cycle inférieur des humanités ; le programme de formation professionnelle est à l'étude.

4°) L'enseignement ménager : d'une durée de 3 ans et réservé aux jeunes filles ; il est aussi en cours d'adaptation.

5°) L'enseignement secondaire technique de garçons, comprenant :

a) l'enseignement agricole qui comporte deux cycles d'études :

- l'école professionnelle agricole dans laquelle la durée des études est actuellement de 4 ans post-primaire ;
- l'Institut Technique Agricole du Burundi dans lequel la durée des études est de 4 ans après le premier cycle d'études secondaires générales, soit 3 ans d'enseignement plus un an de stage pratique ;

b) l'enseignement professionnel industriel qui dure 4 ans ; pour certaines orientations, la spécialisation a lieu après 2 ans d'études ; niveau de formation : A3. Un cycle technique - branches électroniques - de niveau A2 a été ouvert en septembre 1967 ; la durée des études y est de 3 ans ; le recrutement se situe à la fin des études de la section professionnelle électricité ;

c) l'enseignement artisanal dure 2 ou 3 ans, selon les formations et les établissements.

6°) Les enseignements secondaires divers, ayant pour objectif la formation professionnelle spécialisée ou le perfectionnement des cadres moyens sont organisés, soit par le Ministère de l'Education Nationale, soit par d'autres Ministères.

5.1.2.1. Enseignement secondaire général

La répartition des établissements d'enseignement secondaire général est la suivante :

- Enseignement officiel : 2 établissements :
  - Athénée de Bujumbura : mixte ;
  - Athénée de Gitega : mixte.
- Enseignement subsidié : 7 établissements :
  - Collège du Saint Esprit : Bujumbura : garçons ;
  - Lycée Clarté Notre Dame : Bujumbura : filles ;
  - Collège Notre Dame Gitega : garçons ;
  - Collège Notre Dame de la Sagesse : Ngozi : garçons ;
  - Collège protestant : Matana : mixte ;
  - Collège protestant : Musema : garçons ;
  - Lycée Etoile des Montagnes : Ijenda : filles.
- Enseignement non subsidié : 7 établissements :
  - Collège Adventiste : Kivoga : garçons ;
  - Séminaire de Bujumbura : garçons ;
  - Séminaire de Mugera : garçons ;
  - Séminaire de Mureke : garçons ;
  - Séminaire de Burasira : garçons ;
  - Séminaire de Muhinga : garçons ;
  - Séminaire de Buta : garçons.

, Les données relatives aux effectifs (2.469 élèves) de l'enseignement secondaire général figurent dans les tableaux n° 12, 13 et 14 ci-après :

Tableau n° 12 : Population scolaire de l'enseignement secondaire général par section, sexe et niveau d'études

Année scolaire 1965-66

Sexe	6ème		5ème				4ème				3ème								2ème							1ère							Totaux	
	M	L	M	L	LM	LG	M	L	LM	LG	SC A	SC B	L	LS	LM	LG	EC	SEC	SC A	SC B	L	S	LM	LG	EC	SC A	SC B	L	LS	LM	LG	EC	Garçons	Filles
Garçons	643	82	255	164	69	92	185	73	53	106	50	31	23	15	15	66	22	-	27	-	29	12	17	48	11	25	-	27	33	11	58	4	2.336	-
Filles	61	3	33	5	16	-	37	-	15	-	-	11	-	12	5	-	1	14	-	7	2	12	-	-	-	-	5	-	3	1	1	-	-	354
Total	704	55	288	169	85	92	212	73	68	106	50	42	23	27	20	66	23	14	27	7	31	24	17	48	11	25	5	27	25	12	59	4		
	759		634				459				285								175							157							2.469	

L = Latine
M = Moderne
LM = Latin Mathématiques
LG = Latin Grec
LS = Latin Sciences
EC = Economique
SC A = Scientifique A
SC B = Scientifique B
SEC = Secrétariat

Tableau n° 13 : Situation comparée de l'enseignement secondaire général en 1964-65 et 1965-66 par secteur

Secteurs	1964-65			1965-66		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
1) Officiel	573	35	608	657	37	694
2) Subventionné	858	197	1.055	841	197	1.038
3) Non subventionné	641	-	641	737	-	737
Total	2.072	232	2.304	2.235	234	2.469
Enseignement subventionné						
Catholique	743	196	939	654	197	851
Protestant	115	1	116	187	-	187
Enseignement non subventionné						
Séminaires catholiques	634	-	634	706	-	706
Collège des Adventistes	7	-	7	31	-	31

Tableau n° 14 : Répartition des élèves burundais de l'enseignement secondaire général par niveau scolaire et par province de résidence des familles

Province	6ème		5ème		4ème		3ème		2ème		1ère		Total		Total général
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Bubanza	67	1	46	4	40	2	21	1	12	2	16	-	202	10	212
Bujumbura	35	17	30	-	24	1	25	-	13	1	7	1	134	20	154
Bururi	102	5	92	9	54	4	34	2	23	-	33	-	338	20	358
Gitega	65	3	55	3	35	1	40	3	17	2	20	1	232	13	245
Muramvya	96	7	95	6	63	5	55	4	33	-	25	-	367	22	389
Muyinga	48	1	42	1	26	-	9	1	7	-	9	-	141	3	144
Ngozi	104	-	97	-	59	-	18	2	20	2	10	-	308	4	312
Ruyigi	23	-	15	-	9	-	15	-	7	-	2	-	71	-	71
Total	540	34	472	23	310	13	217	13	132	7	122	2	1.793	92	
	574		495		323		230		139		124		1.885		1.885

Remarques : 1) en 1964-65 : les étudiants des séminaires n'avaient pas été inclus dans ce tableau.

2) en 1966 : suite à la réforme administrative, un arrondissement a été retiré de la province de Bubanza et rattaché à la province de Bujumbura.

Le nombre de diplômés de l'enseignement secondaire général (diplômes d'humanités homologués) se répartit comme suit :

131	garçons,	dont 107	burundais et	24	étrangers
10	filles,	dont 2	burundaises et	8	étrangères
141		109		32	

Les dépenses consacrées à l'enseignement secondaire général totalisent 52.486.000 francs, soit 17 % de l'ensemble des dépenses du Ministère de l'Education Nationale. (L'estimation des erreurs de ventilation de dépenses est d'environ 5 %, provenant du manque de précision des informations disponibles). Le montant ci-dessus se subdivise comme suit :

- Administration du Département de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement supérieur :	1.486.000 F
- Enseignement secondaire général officiel :	14.979.000 F
- Enseignement secondaire général subsidié :	19.030.000 F
Sous-total :	35.495.000 F
- Dépenses d'internat :	
- Enseignement officiel (694 élèves) :	5.612.000 F
- Enseignement subsidié (1.038 élèves) :	11.379.000 F
Sous-total :	16.991.000 F
Total général :	52.486.000 F

Sur base de ces données, le coût élève/année de l'enseignement secondaire général est le suivant :

	Officiel	Subsidié
Dépenses d'administration générale par élève :	48 F	48 F
Dépenses d'administration du Département :	504 F	504 F
Fonctionnement (y compris traitements du personnel des établissements, non compris loyers du personnel d'assistance technique bilatérale) :	21.580 F	18.333 F
Dépenses de fonctionnement par élève :	22.135 F	18.885 F
Dépenses d'internat :	10.800 F	8.640 F
Total :	32.935 F	27.525 F

Les dépenses d'investissement ont été les suivantes :

- dépenses d'investissement engagées sur le budget ordinaire en faveur d'établissements subsidiés : 1.753.747 F
- dépenses d'investissement engagées sur le budget extraordinaire en faveur d'établissements officiels : 2.000.000 F

5.1.2.2. Enseignement secondaire normal

Les établissements d'enseignement secondaire normal se répartissent comme suit :

Ecoles normales d'instituteurs :

Enseignement officiel : Ecole normale de l'Etat à Bujumbura : mixte.

Enseignement subsidié : Ecole normale de Bukeye : filles ;
Ecole normale de Kilemba : mixte ;
Ecole normale de Gitega : garçons ;
Ecole normale de Ngozi : garçons.

Ecoles moyennes pédagogiques :

Enseignement officiel : Néant.

Enseignement subsidié :

Ecole moyenne pédagogique de Gitega - catholique : garçons ;
Ecole moyenne pédagogique de Rugari - catholique : garçons ;
Ecole moyenne pédagogique de Musenyi - catholique : garçons ;
Ecole moyenne pédagogique de Rutovu - catholique : garçons ;
Ecole moyenne pédagogique de Rusengo - catholique : garçons ;
Ecole moyenne pédagogique du Faubourg-Bujumbura - catholique : garçons ;
Ecole moyenne pédagogique de Kibimba - protestant : garçons ;
Ecole moyenne pédagogique de Busiga - catholique : filles ;
Ecole moyenne pédagogique de Kanyinya - catholique : filles ;
Ecole moyenne pédagogique de Kiganda - catholique : filles ;
Ecole moyenne pédagogique familiale de Bujumbura - catholique : filles ;
Ecole moyenne pédagogique familiale de Mugera - catholique : filles ;
Ecole moyenne pédagogique familiale de Buhiga - protestante : filles.

(L'appellation "Ecole moyenne pédagogique familiale" (E.M.P.F.) a disparu en 1967 avec l'unification de programme de formation dans tous les établissements d'enseignement moyen pédagogique).

Les effectifs de l'enseignement secondaire normal font l'objet des tableaux n° 15 et 16 ci-après :

Tableau n° 15 : Répartition des effectifs de l'enseignement normal par sexe et par niveau

Etablissements	Classe	Garçons	Filles	Total
1°) Ecoles normales (1) :	6ème	111	21	132
	5ème	73	29	102
	4ème	77	21	98
	1ère Normale	42	15	57
	2ème "	41	-	41
	3ème "	42	-	42
	4ème "	9	-	9
	Total	395	86	481
Nombre de diplômés d'enseignement normal de 7 ans en 1966 : 9				
2°) Ecoles moyennes pédagogiques :	1ère année	297	164	461
	2ème année	252	122	374
	3ème année	185	114	299
	année pédagogique	127	87	214
	Total	861	487	1.348

(1) Ce type d'écoles est de création récente. En 1965-66, seule l'école normale de Ngozi avait une 4ème normale.

Des dépenses engagées en 1966 par le Département de l'enseignement primaire et normal, il est difficile de dégager avec précision les dépenses engagées pour les écoles normales et celles engagées pour les établissements d'enseignement moyen pédagogique. (L'erreur d'estimation du coût élève/année de l'enseignement normal peut être de l'ordre de 10 à 15 % pour les dépenses de fonctionnement, dépenses d'internat non comprises). Sous cette réserve, le coût élève/année de l'enseignement normal est, compte non tenu des dépenses d'internat, évalué à :

- Coût élève/année de l'Ecole normale officielle : 8.400 F
- Coût élève/année des écoles normales et des écoles moyennes pédagogiques subsidiées : 2.600 F

5.1.2.3. Enseignement secondaire social

La répartition des établissements d'enseignement secondaire social se présente comme suit :

Ecoles moyennes sociales

Enseignement catholique subsidié - 4 ans - exclusivement destiné aux filles :

- Ecole moyenne sociale de Gitega ;
- Ecole moyenne sociale de Kibumbu .

Ecoles ménagères

- Ecole ménagère de Kiganda : catholique ;
- Ecole ménagère de Gatara : catholique ;
- Ecole ménagère de Bujumbura : catholique ;
- Ecole ménagère de Gisanze : catholique ;
- Ecole ménagère de Muyaga : catholique ;
- Ecole ménagère de Bukeye : catholique ;
- Ecole ménagère de Mutumba : catholique ;
- Ecole ménagère de Muyebe (1) : protestante .

(1) En 1966, l'école ménagère de Muyebe, transformée en école moyenne pédagogique, n'avait qu'une seule classe de 3ème année d'enseignement ménager.

Tableau n° 16 : Répartition des élèves burundais de l'enseignement secondaire

1°) Ecoles normales d'instituteurs D7

Province	6ème		5ème		4ème		1ère	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Bubanza	7	7	4	3	5	1	5	-
Bujumbura	8	-	-	2	1	1	1	4
Bururi	51	-	44	3	57	-	15	-
Gitega	5	2	2	6	4	5	3	1
Muramvya	24	7	9	10	7	10	5	4
Muyinga	4	-	3	-	1	-	2	-
Ngozi	2	4	5	1	1	1	4	6
Ruyigi	1	-	2	2	-	3	2	-
Total	102	20	69	27	76	21	37	15
	122		96		97		52	

2°) Ecoles moyennes pédagogiques D4

Province	6ème		5ème		4ème
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Bubanza	11	7	6	7	9
Bujumbura	9	13	10	7	3
Bururi	39	21	33	7	28
Gitega	66	23	48	16	35
Muramvya	39	19	38	16	28
Muyinga	39	19	18	17	13
Ngozi	46	37	54	25	39
Ruyigi	31	6	32	5	19
Total	280	145	239	100	174
	425		339		279

normal par niveau scolaire et par province de résidence des familles

Normale						Total		
2ème		3ème		4ème				
Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons + Filles
8	-	11	-	1	-	41	11	52
-	-	-	-	-	-	10	7	17
12	-	12	-	4	-	195	3	198
5	-	7	-	2	-	28	14	42
8	-	4	-	-	-	57	31	88
-	-	1	-	-	-	11	-	11
4	-	4	-	2	-	22	12	34
2	-	1	-	-	-	8	5	13
39	-	40	-	9	-	372	83	
39		40		9		455		455

	4ème Pédagogique		Total		
Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons + Filles
9	8	2	34	25	59
4	1	5	23	29	52
12	22	10	122	50	172
20	12	17	161	76	237
16	19	13	124	64	188
14	23	16	93	66	159
26	27	17	166	105	271
4	8	-	90	15	105
105	120	80	813	430	
	200		1.243		1.243

L'effectif de l'enseignement secondaire social se subdivise en :

- effectif des écoles moyennes sociales : 84 élèves
- effectif des écoles ménagères :

1ère année :	189	
2ème année :	163	
3ème année :	144	496 élèves

En ce qui concerne les dépenses engagées pour l'enseignement ménager et l'enseignement moyen social, en raison de l'imprécision des données disponibles, on ne peut qu'estimer un ordre de grandeur du coût élève/année s'élevant au minimum à 1.600 francs, non compris les frais d'internat à charge du budget de l'Etat, frais qui étaient, en principe, de 8.640 francs par élève et par an pour 1966.

5.1.2.4. Enseignement technique et agricole

Les établissements d'enseignement technique et artisanal sont les suivants :

- l'Ecole Technique Officielle de Kamenge, comportant (situation à fin 1968) 2 sections artisanales dont les études sont de 3 ans, 4 sections techniques du cycle inférieur (menuiserie, électricité, moteurs thermiques et machines-outils) et 2 sections techniques du cycle supérieur A2 (électronique et techniciens-géomètres) (une troisième section technique du cycle supérieur, la section électro-mécanique, s'ouvrira en septembre 1969) ;

- 7 écoles artisanales, dont une officielle, dans lesquelles les études durent en général 3 ans.

L'enseignement agricole comporte un établissement officiel (Karuzi) dont la durée des études est de 3 ans.

Les effectifs de l'enseignement technique, artisanal et agricole figurent dans le tableau n° 17 ci-après (il y a lieu de souligner que les données de ce tableau, comme toutes celles du présent chapitre, se rapportent à l'année scolaire 1965-66) :

Tableau n° 17 : Répartition des effectifs de l'enseignement technique, artisanal et agricole par spécialité

Spécialisations	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	Total
Enseignement artisanal et agricole					
Bois	24	16	12	6	58
Electricité	26	18	12	13	69
Moteurs, machines, outils	36	24	24	17	101
Agricole	30	32	26	-	88
Total	116	90	74	36	316
Enseignement technique					
Garage	22	17	-	-	39
Maçonnerie	50	52	35	-	137
Menuiserie	90	76	58	-	224
Couture	26	15	-	-	41
Total	188	160	93	-	441

Les données relatives aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'enseignement technique et agricole sont exposées ci-après. Sur un total de dépenses de 356.998.000 francs pour l'ensemble des Services du Ministère de l'Education Nationale, le montant des dépenses consacrées à l'enseignement technique et agricole s'élève à 27.212.000 francs, soit 7,6 % (erreurs de répartition commises dans la ventilation des dépenses : 2 à 5 %).

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

- Administration du Département de l'enseignement technique et agricole : 1.435.000 F
- Enseignement technique, artisanal et agricole officiel : 6.984.000 F
- Enseignement artisanal subsidié : 3.698.000 F

Total A : 12.117.000 F

Dépenses d'internat :

- Enseignement officiel : 437 élèves : 4.366.000 F
- Enseignement subsidié : 320 élèves : 2.720.000 F

Total B : 7.086.000 F

Total A + B : 19.203.000 F

Quant au coût élève/année, il s'établit de la façon suivante :
(Le coût d'un élève d'une classe professionnelle et celui d'une classe artisanale a été considéré comme identique, bien que le premier soit sensiblement plus élevé, mais les données disponibles ne permettent pas de tenir compte des différences) :

	Enseignement officiel	Enseignement subsidié
Dépenses d'administration générale par élève :	48	48
Dépenses d'administration du Département :	1.895	1.895
Fonctionnement (y compris traitements du personnel et des établissements, non compris loyers du personnel d'assistance technique bilatérale) :	15.981	11.556
Dépenses de fonctionnement par élève :	17.924	13.499
Internat :	9.991	8.500
Total :	27.915	21.999

Dépenses d'investissement :

- Enseignement officiel :
  - sur budget ordinaire : 4.936.000 F
  - sur financement FED (Ecole technique Kamenge) : 14.000.000 F
- Enseignement subsidié :
  - sur budget ordinaire : 3.500.000 F

5.1.2.5. Enseignements secondaires spécialisés

Les établissements rentrant dans cette catégorie sont les suivants, dans les secteurs "Santé Publique" et "Administration Publique" :

1°) Formations médicales :

- Ecoles d'infirmières :
  - durée de la formation : 4 ans ;
  - recrutement : cycle secondaire général (minimum) ;
  - effectif : 28 élèves.

- Ecole d'infirmières auxiliaires :
  - durée de la formation : 3 ans ;
  - recrutement : minimum 2 ans études secondaires générales ;
  - effectif : 47 élèves.

- Ecole des techniciens médicaux :
  - durée de la formation : 4 ans ;
  - recrutement : minimum 1er cycle études secondaires générales ;
  - effectif : 39 élèves.

- Ecole d'assistants sanitaires :
  - durée de la formation : 2 ans ;
  - recrutement : cycle complet enseignement artisanal bâtiment ;
  - effectif : 24 élèves.

2°) Ecole Nationale d'Administration

- Sections normales :
  - durée des études : 4 ans ;
  - recrutement : minimum 1er cycle études secondaires générales ;
  - effectif : 30 élèves.

- Cycles de perfectionnement pour cadres de l'administration et entreprises privées :
  - durée : variable.

5.1.3. Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur comprend les deux établissements suivants : l'Université Officielle de Bujumbura et l'Ecole Normale Supérieure de Bujumbura.

1°) Université Officielle de Bujumbura : l'Université n'a pas encore de cycles complets de licence. Après les études de candidature, les étudiants préparent la licence à l'étranger. Les effectifs ont progressé assez lentement jusqu'en 1966, mais la proportion des étudiants de nationalité burundaise s'est considérablement accrue. L'Université comporte trois facultés : philosophie et lettres, sciences économiques et sciences.

2°) Ecole Normale Supérieure : ouverte le 12 octobre 1965, elle a pour objectifs principaux la formation des professeurs d'enseignement secondaire et celle des inspecteurs de l'enseignement ; un plan d'opérations PNUD/Gouvernement est en cours d'application ; le financement de la construction sera assuré par le FED.

Les effectifs, pour l'année académique 1965-66, sont mentionnés ci-après (abstraction faite des étudiants faisant leurs études à l'étranger) :

- Université Officielle :

1ère candidature :	97	étudiants dont	54	burundais (1 étudiante)
2ème candidature :	59	étudiants dont	23	burundais (1 étudiante)
3ème candidature :	6	étudiants dont	4	burundais
Total :	162	étudiants	81	burundais

- Ecole Normale Supérieure :

27 étudiants, dont 17 en section littéraire
9 en section scientifique

Les résultats ont été, pour l'année académique 1965-66 :

- Université Officielle :

  - Faculté de philosophie et lettres :

	1ère candidature	2ème candidature
Juin :	17	13
Septembre :	6	3
Total :	23	16

  - Faculté des sciences :

	1ère candidature	2ème candidature	3ème candidature médecine
Juin :	16	8	3
Septembre :	3	4	3
Total :	19	12	6

- **Faculté des sciences économiques et sociales** :

	1ère candidature	2ème candidature
Juin :	11	13
Septembre :	7	4
Total :	18	17

- Ecole Normale Supérieure :

14 étudiants dont 3 étudiants admis en 2ème année de la section littéraire ;

3 étudiants admis en 2ème année de la section scientifique.

Au point de vue des dépenses des évaluations précises sont pratiquement impossibles à faire sur base des données disponibles. Pour l'année budgétaire 1966, l'Université émargeait au budget ordinaire pour 2.500.000 F (montant passé à 15.000.000 F au budget ordinaire 1968), et l'Ecole Normale Supérieure, pour 3.990.000 F.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur sont de création trop récente pour que l'on puisse procéder à une évaluation valable à long terme du coût d'un étudiant/année.

o

o o

1°) Université Officielle de Bujumbura [illegible]
de cycles complets de lic[illegible]
préparent la licence à l'étranger. Les effec[illegible]
jusqu'en 1956, mais la proportion des [illegible]
considérablement [illegible]
et lettres, sciences économiques [illegible]

2°) Ecole Norm[illegible]
pour objectifs principaux [illegible]
daire et celle des inspe[illegible]
Gouvernement est en [illegible]
sera assuré par le [illegible]

[illegible]

Université [illegible]

[illegible]

Ecole [illegible]

[illegible]

Université [illegible]

Faculté [illegible]

Juin :
Septembre :
Total :

Faculté des scien[illegible]

Juin :	16		
Septembre :	3		
Total :	19	12	6

5.2. SECTION 2 : PROGRAMME QUINQUENNAL RECOMMANDE

5.2.0. Résumé

Les grandes lignes des recommandations formulées en matière de programme quinquennal de développement de l'éducation nationale sont exposées ci-après :

5.2.0.0. Enseignement primaire

L'objectif qu'il s'avère théoriquement souhaitable d'atteindre serait une élévation moyenne du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire d'environ 1 % par an pendant les cinq années du Plan, ce qui représenterait un accroissement des effectifs de 155.000 environ en 1967 à 215.000 à fin 1972.

Toutefois, tenant compte de l'augmentation des charges financières d'investissement et de fonctionnement qui résulterait de ce faible accroissement du taux de scolarisation, la solution minimum consisterait à scolariser dans de meilleures conditions une partie de la population scolarisable de 6 à 14 ans correspondant au taux de scolarisation actuel : l'effectif des enfants scolarisés s'élèverait alors d'environ 155.000 en 1967 à 185.000 fin 1972. L'adoption de cette seconde hypothèse pourrait toutefois se traduire par un progrès assez sensible, sous réserve qu'un effort soit entrepris en vue :

- d'améliorer la qualité de l'enseignement primaire par une révision des programmes d'enseignement, par un renforcement de la formation professionnelle des élèves maîtres et par l'adoption d'un programme de stages de perfectionnement organisés dans les établissements d'enseignement normal à l'intention des directeurs d'écoles et des enseignants insuffisamment qualifiés ;

- de réduire dans des proportions sensibles les taux de redoublements par élimination des élèves à la fois trop âgés et reconnus inaptes ;

- de renforcer l'encadrement pédagogique et administratif en développant le service de l'inspection primaire.

D'autre part, il s'avère nécessaire d'envisager un inventaire du patrimoine scolaire, qui devrait être confié dès que possible à un architecte bien au courant des problèmes posés par l'entretien et le renouvellement des constructions scolaires en Afrique.

5.2.0.1. Instruction fonctionnelle

Actuellement, la direction générale d'une campagne d'alphabétisation et d'éducation de la jeunesse non scolarisée et des adultes ne relève pas du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture. Toutefois, ce Ministère paraissant être le seul à disposer des cadres et des moyens techniques requis pour entreprendre une action limitée dans une zone choisie en fonction de ce qu'elle a déjà été retenue par le Gouvernement comme zone-pilote de développement global, un groupe spécialisé procèdera à l'étude d'un projet expérimental ainsi qu'à l'éventuelle organisation d'un département responsable dont le rattachement à l'un ou l'autre ministère sera décidé par le Gouvernement. L'objectif du projet expérimental durant le PlanQuinquennal consiste en la formation de 60 éducateurs spécialisés et l'éducation d'environ 3.500 personnes.

5.2.0.2. Enseignement secondaire

5.2.0.2.0. Enseignement secondaire général

Les prévisions d'évolution des effectifs de l'enseignement secondaire général mettent en évidence le fait que ces effectifs, de 3.200 élèves environ en 1967-68, passeront à environ 6.000 élèves en 1972-73. Les recommandations portent sur l'extension d'un certain nombre d'établissements, la construction d'un athénée complet en province de Bururi, celle d'un établissement limité au premier degré au cours du Plan en province de Muramvya, ainsi que la suppression des classes dites de 7ème année préparatoire annexées à des établissements d'enseignement secondaire.

Ce programme, qui se traduira par une utilisation maximum des locaux disponibles, nécessitera par ailleurs le recrutement d'environ :

- 92 nouveaux professeurs de premier degré, dont la plupart seront formés par l'Ecole Normale Supérieure de Bujumbura ;
- 74 nouveaux professeurs de second degré, dont la plupart devront être recrutés au titre de la coopération culturelle.

5.2.0.2.1. Enseignement secondaire normal

Dans ce secteur, l'accent est mis sur la nécessité d'améliorer les niveaux de formation professionnelle des instituteurs D4 et D7 et sur l'utilisation optimale de la capacité de formation des établissements existants, qui peut être portée à 1.500 nouveaux enseignants au cours des cinq années du Plan.

Pour atteindre cet objectif, il serait nécessaire de construire huit nouvelles classes annexées aux écoles normales de Ngozi, Ngagara et Kilemba, et de prévoir la création de 11 nouveaux postes de professeurs.

Il est en outre préconisé de créer une commission spécialisée permanente qui aurait pour attributions :

- de concevoir, animer et contrôler l'exécution d'un programme de perfectionnement du personnel de l'enseignement primaire ;

- de promouvoir un programme d'études ayant pour objectif de déterminer dans quelles conditions les écoles normales pourraient être transformées en établissements de formation professionnelle exclusivement recrutant leurs élèves à la fin des études du premier degré d'enseignement secondaire général.

5.2.0.2.2. Enseignement technique professionnel et artisanal

Le programme recommandé pour le développement de l'enseignement technique, professionnel et artisanal est basé sur les résultats d'une enquête à laquelle ont collaboré des représentants de l'enseignement, des institutions publiques et des entreprises privées.

Les recommandations portent sur la création de nouvelles sections techniques, l'élévation au niveau A2 de certaines sections A3, la réorganisation de sections professionnelles présentant une similitude de formation de base, la transformation d'une école artisanale du bâtiment en école professionnelle du bâtiment dans laquelle la durée des études serait de quatre ans, la création d'une section de formation de secrétaires qualifiés annexée à l'Ecole Nationale d'Administration, dans laquelle la durée des études serait de deux années scolaires après les études du premier degré d'enseignement secondaire général.

Par ailleurs, il s'avère opportun de pourvoir à la création d'un service d'orientation scolaire et professionnelle et à l'établissement d'un contrôle rigoureux de la nature des études techniques faites à l'étranger par les boursiers burundais.

5.2.0.2.3. Enseignement ménager

Il n'est prévu aucune création nouvelle d'établissement, mais seulement l'élévation du niveau de formation donnée aux élèves par l'amélioration des programmes d'enseignement et des équipements des écoles.

Les nouveaux programmes, terminés en juillet 1967 et entrés en application à titre expérimental à la rentrée scolaire 1967-68, seront revisés au cours de cette même année. Les équipements supplémentaires nécessaires seront fournis par l'UNICEF au titre du plan d'opération conjointe Gouvernement/UNICEF/UNESCO, approuvé par le Comité Exécutif de l'UNICEF en juin 1968.

5.2.0.3. Enseignement supérieur

5.2.0.3.0. Ecole Normale Supérieure

Les principaux objectifs du projet, définis par le plan d'opération Gouvernement/PNUD/UNESCO, sont :

- la formation de professeurs d'enseignement secondaire ;
- la formation des inspecteurs de l'enseignement primaire ;
- l'organisation de stages de perfectionnement organisés à l'intention des professeurs, des inspecteurs et des directeurs d'écoles primaires.

La construction des bâtiments sera assurée grâce au financement du FED.

5.2.0.3.1. Université Officielle de Bujumbura

Les recommandations formulées en ce qui concerne le développement de l'enseignement supérieur consistent en ce que :

- les étudiants soient orientés en fonction des besoins en cadres supérieurs ;
- les universitaires qui ont achevé leurs études supérieures soient utilisés en fonction de leur spécialisation ;
- les universitaires qui ont achevé leurs études supérieures soient tenus de se mettre au service du Burundi.

Le financement d'une partie des constructions de l'Université a fait l'objet d'une requête adressée au Fonds Européen de Développement, tandis qu'une autre partie des constructions, celle de la faculté des sciences humaines, est assumée par l'assistance financière spécifique de la Belgique.

5.2.0.4. Enseignement divers

5.2.0.4.0. Ecole Nationale d'Administration

Les objectifs principaux du projet, tels que définis dans le plan d'opération Gouvernement/PNUD, consistent à former les futurs cadres moyens administratifs de la Fonction Publique et à organiser des stages de perfectionnement, de durées variables, destinés aux cadres supérieurs et moyens de la Fonction Publique, des services parastataux et des entreprises privées.

Le financement de la construction des bâtiments de l'Ecole Nationale d'Administration sera assuré par le FED.

5.2.0.4.1. Enseignements spécialisés

Les enseignements spécialisés, tels que ceux relatifs à la formation de personnel agricole, vétérinaire, sanitaire, etc.., sont évoqués dans les chapitres techniques respectifs du présent ouvrage.

5.2.1. Enseignement primaire

5.2.1.0. Objectifs

L'enseignement primaire a pour but de poser les bases de la formation morale, civique et intellectuelle, en procurant aux enfants les connaissances générales et élémentaires indispensables.

Le droit à l'instruction primaire est universellement admis, mais entre la reconnaissance de ce droit et sa mise en application, il y a inévitablement un décalage dans le temps dû aux délais nécessaires pour pouvoir réunir les conditions d'exécution.

D'emblée, le groupe de planification de l'enseignement primaire a dû se rendre à l'évidence que, dans le cadre de l'organisation actuelle de cet enseignement, il ne sera pas possible, avant de très nombreuses années, de scolariser tous les enfants burundais.

Les solutions proposées,

- soit l'accroissement d'environ 1 % du taux de scolarisation tous les ans,
- soit le maintien du taux de scolarisation au niveau actuel,

quoique modestes dans leurs ambitions, entraîneront cependant d'importants engagements de dépenses supplémentaires.

Même en supposant que, pendant toute la durée du Plan, aucune classe nouvelle ne soit ouverte, et qu'aucun poste nouveau d'instituteur ne soit créé, ce qui aboutirait à une sensible régression du taux de scolarisation actuel, le total des dépenses supplémentaires à engager sous forme de traitements des nouveaux enseignants D4 et D7 recrutés en remplacement des maîtres non qualifiés actuellement en exercice se situerait à environ 170 millions de francs Burundi.

Le groupe de planification n'a pas estimé pouvoir proposer cette dernière hypothèse.

Pour ce groupe, l'effort minimum consisterait à maintenir le taux de scolarisation actuel et à accélérer la rotation des effectifs en réduisant sensiblement les taux de redoublement dans les différentes classes. En effet, surtout au niveau des petites classes, les redoubleurs occupent des places qui pourraient l'être par des enfants potentiellement valables mais non scolarisés faute de places, et terminent rarement dans de bonnesconditions le cycle complet des études primaires.

5.2.1.1. Recommandations

5.2.1.1.0. Première recommandation

Tenant compte :

- de la croissance rapide de la population en âge d'être scolarisée dans l'enseignement primaire,
- du fait que les classes existantes comptent en moyenne 41 élèves, effectif qui ne saurait guère être augmenté,
- enfin, de la forte demande sociale d'éducation,

le groupe de planification de l'enseignement primaire souhaite que pendant la durée du Plan, le taux de scolarisation actuel puisse être non seulement maintenu, mais augmenté d'environ 1 % par an, par la construction annuelle de 300 nouvelles salles de classe.

5.2.1.1.1. Deuxième recommandation

Considérant qu'après une scolarisation de moins de quatre ans, l'enfant retombe presque inévitablement dans l'analphabétisme, le groupe de planification estime que seuls les établissements comportant au moins les quatre premières années d'études installées dans des locaux adéquats peuvent être considérés comme des écoles susceptibles d'être agréées.

En conséquence, le groupe de planification recommande qu'à partir du 1er septembre 1967, de nouvelles agréations ne soient accordées qu'aux écoles de quatre ans remplissant par ailleurs toutes les autres conditions d'agréation.

En ce qui concerne les établissements de moins de quatre ans agréés avant le 1er septembre 1967, le groupe de planification recommande que leur agréation soit reconduite pendant la durée du Plan, mais ne soit maintenue à la fin de celui-ci que si ces établissements se sont développés en écoles comportant au minimum les quatres premières années d'études primaires.

5.2.1.1.2. Troisième recommandation

En fonction de la deuxième recommandation, le groupe de planification recommande que, pendant la durée du Plan, tous les crédits d'investissements soient consacrés, bien moins à la création de nouvelles écoles qu'à la construction de nouvelles classes dans les établissements existants. Cette politique d'investissement, en assurant une scolarisation aussi intensive

que toutes les autres solutions, présenterait au surplus le double avantage de permettre un aménagement plus rationnel de l'ensemble du réseau scolaire et de réunir les conditions les plus favorables à l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire.

5.2.1 1.3. Quatrième recommandation

Le groupe de planification considère comme susceptible de donner de bons résultats la proposition selon laquelle, à titre expérimental et pendant la durée du Plan, les horaires de présence des élèves dans certaines écoles centrales pourraient être aménagés de telle sorte qu'une partie des locaux, libérés l'après-midi, seraient utilisés pour la mise en application d'un programme-pilote d'éducation des jeunes non scolarisés et des adultes.

Les écoles centrales concernées, toutes situées dans les limites de la zone bénéficiant du programme de développement global de l'AIDR dans la région de Gitega/Mosso, fonctionneraient comme suit :

- Elèves des classes de la 1ère, 2ème, 3ème et 4ème années : présence à l'école : 6 jours par semaine de 8h00 à 12h30, soit 27 heures au total dont 2 heures de récréation.

- Enseignants des classes de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème années : obligation de travailler quatre après-midi par semaine à l'école de 14h00 à 16h30, soit à la préparation de leurs fiches de leçons, soit à la fabrication du petit matériel d'enseignement, ou de participer à des réunions pédagogiques organisées par les directeurs.

- Elèves des classes de 5ème et 6ème années : matin, même horaire que dans les classes de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème années; après-midi, quatre fois par semaine, pendant 1h30 et selon les possibilités : travaux manuels, agriculture et petit élevage ou études surveillées.

5.2.1.1.4. Cinquième recommandation

Considérant que le succès de l'expérience à entreprendre dans la zone Gitega/Mosso, faisant l'objet de la quatrième recommandation, nécessite un encadrement administratif spécial permettant un contrôle continu des progrès réalisés, le groupe de planification recommande la nomination d'un inspecteur d'arrondissement exclusivement affecté à la zone et ayant en charge les écoles appliquant les nouveaux horaires et les établissements appliquant les horaires traditionnels de l'enseignement primaire.

5.2.1.1.5. Sixième recommandation

Le groupe de planification recommande la création, dès l'année scolaire 1967-68, d'une commission spécialisée qui serait maintenue pendant toute la durée du Plan et qui aurait pour attributions :

- de veiller à la réalisation des objectifs fixés par le Plan en ce qui concerne l'enseignement primaire et la formation professionnelle des nouveaux maîtres ;

- d'étudier les dossiers de demandes d'agréation émanant d'établissements comportant moins de quatre années d'études primaires ;

- de promouvoir la revision et la réforme éventuelle des programmes de l'enseignement primaire, ainsi que toutes études jugées nécessaires ayant pour objectif de déterminer les répercussions de cette revision ou de cette réforme éventuelle sur les programmes de formation professionnelle et les structures des établissements d'enseignement normal ;

- de promouvoir l'organisation de stage de perfectionnement destinés aux directeurs d'écoles et aux enseignants en exercice.

5.2.1.2. Evaluations

Sur base des données démographiques disponibles, l'on peut estimer que la population scolarisable s'accroîtra, dans l'enseignement primaire, du début à la fin de la période quinquennale couverte par le Plan, de quelque 90.000 enfants (garçons et filles).

En ce qui concerne le personnel de l'enseignement primaire, compte tenu des nouveaux instituteurs et institutrices diplômés, d'un niveau D4 et D7, qui n'exercent pas dans l'enseignement après avoir terminé leurs études, l'on peut prévoir que l'effectif des nouveaux maîtres disponibles s'accroîtra approximativement comme suit, au cours de la période quinquennale : 240 en 1968-69, 270 en 1969-70, 300 en 1970-71, 330 en 1971-72 et 360 en 1972-73, soit au total environ 1.500 nouveaux maîtres.

Quant au cadre des inspecteurs de l'enseignement primaire, il est prévu que leur effectif passera de 11 en 1967-68, à 20 en 1968-69, 25 en 1969-70, 30 en 1970-71, 35 en 1971-72 et 40 en 1972-73. Selon les deux hypothèses de développement de l'enseignement primaire au cours du Plan, le nombre de classes relevant d'un inspecteur primaire varierait de 140 à 170.

Le tableau n° 18 ci-contre donne l'estimation, année par année, des dépenses supplémentaires (investissement et fonctionnement) résultant de la mise en application du programme quinquennal recommandé. Les caractéristiques de chacune des deux hypothèses dont il s'agit sont les suivantes :

a) Première hypothèse :

- élévation d'environ 1 % par an du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire ;
- occupation des locaux scolaires : 40 à 42 élèves par classe :
- programme de construction : 300 classes nouvelles par an.

b) Deuxième hypothèse :

- maintien du taux actuel de scolarisation dans l'enseignement primaire ;
- occupation des locaux scolaires : 40 à 42 élèves par classe ;
- programme de construction : 150 classes nouvelles par an ;
- remplacement progressif, à concurrence de 750 unités, des maîtres non qualifiés ou quittant l'enseignement pour raisons diverses, par des maîtres D4 et D7 sortant des établissements d'enseignement normal.

Suivant les données du tableau n° 18, les dépenses nouvelles qu'entraînerait la réalisation du programme quinquennal pour l'enseignement primaire totaliseraient les montants globaux ci-après :

	1ère hypothèse	2ème hypothèse
- Dépenses d'investissement (constructions et équipements) :	360.000.000 F	180.000.000 F
- Dépenses de fonctionnement (5 ans) :	400.000.000 F	245.000.000 F

Tableau n° 18 : Evaluation des dépenses supplémentaires résultant du programme recommandé pour l'enseignement primaire (en milliers de francs)

Première hypothèse

	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	Total
Construction 300 classes/an :	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000	300.000
Equipements :	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000	60.000
Entretien locaux et équipements (2 %) :	-	1.440	2.880	4.320	5.760	14.400
Fournitures aux élèves (100 F/an/élève) :	1.200	2.400	3.600	4.800	6.000	18.000
Enseignants D4/D7 (moyenne : 80.000 F/an)	19.200	40.800	64.800	91.800	120.000	336.000
Enseignants d'un niveau moindre que D4 (moyenne : 40.000 F/an) :	2.400	3.600	3.600	2.400	-	12.000
Inspection primaire :	1.800	2.800	3.800	4.800	5.800	19.000
Totaux :	96.600	123.040	150.680	179.520	209.560	759.400
Dépenses d'investissement :	72.000	72.000	72.000	72.000	72.000	360.000
Dépenses de fonctionnement (1) :	24.600	51.040	78.680	107.520	137.560	399.400

Deuxième hypothèse

	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	Total
Construction 150 classes/an :	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	150.000
Equipement :	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	30.000
Entretien locaux et équipements (2 %) :	-	720	1.440	2.160	2.880	7.200
Fournitures élèves de ces classes (100 F/an/élève) :	600	1.200	1.800	2.400	3.000	9.000
Enseignants (moyenne : 80.000 F/an) :	12.000	24.000	36.000	48.000	60.000	180.000
Inspection primaire :	1.800	2.800	3.800	4.800	5.800	19.000
Coût remplacement des maîtres non qualifiés par des maîtres D4 et D7 (moyenne : 40.000 F supplémentaires par maître/an) :	3.600	4.800	6.000	7.200	8.400	30.000
Totaux :	54.000	69.520	85.040	100.560	116.080	425.200
Dépenses d'investissement :	36.000	36.000	36.000	36.000	36.000	180.000
Dépenses de fonctionnement (1) :	18.000	33.520	49.040	64.560	80.080	245.200

(1) Ces montants constitueraient les suppléments de dépenses par rapport au budget de fonctionnement de l'enseignement primaire pour 1967-68 (265 millions de francs)

5.2.2. Instruction fonctionnelle

5.2.2.0. Objectifs

L'une des préoccupations particulières du Gouvernement porte sur l'alphabétisation des jeunes et des adultes qui n'ont pas reçu une formation scolaire. L'alphabétisation prépare à une formation plus large, qui aboutit à l'épanouissement intellectuel et moral de l'individu, et par voie de conséquence, au progrès économique et social de la famille et de la nation. Une campagne rationnelle d'alphabétisation doit permettre aux citoyens d'améliorer leur mode d'existence et de mieux remplir leurs devoirs sociaux, sans pour autant les détacher de leur milieu naturel.

La préoccupation du Gouvernement sera donc de donner avant tout une instruction fonctionnelle. En matière d'alphabétisation et d'éducation, plusieurs phases doivent être considérées :

- l'acquisition de l'alphabet (lecture et écriture) ;
- les possibilités de perfectionnement ;
- une plus grande utilité pour la communauté.

Sur le plan technique et financier, il y aurait lieu d'assurer à cette vaste entreprise de promotion humaine l'infrastructure solide indispensable à sa mise en oeuvre harmonieuse et à son heureux aboutissement.

Le champ d'action étant particulièrement étendu, il est souhaitable de créer un service central ou département, chargé de l'élaboration des programmes et des méthodes, du choix des moyens et des techniques, de la formation du cadre des animateurs, de l'équipement en mobilier et en matériel pédagogique et enfin de l'administration générale. Celle-ci aurait pour but d'assurer la coordination des différentes activités des centres d'alphabétisation et des centres d'éducation permanente des adultes en supervisant l'ensemble des opérations.

Le but essentiel étant de dispenser une instruction élémentaire d'utilité pratique et non pas de préparer à des diplômes académiques, le programme d'alphabétisation sera conçu pour deux périodes annuelles consécutives. Durant la première, les objectifs seront l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des notions élémentaires et pratiques du calcul, de l'hygiène et de l'éducation civique, entre autres. Mais les notions acquises dans cette phase préliminaire sont en général fragiles ; elles seraient vouées à l'oubli si une autre phase au moins ne lui succédait pour permettre au nouvel alphabète de les assimiler. Une deuxième période annuelle s'avère donc nécessaire pour les étayer grâce à un enseignement plus systématique. Le nouvel alphabète sera

alorsen mesure d'élargir le cercle de ses relations professionnelles et sociales, de lire la presse avec profit, de s'informer et de se cultiver par ses propres moyens. Les emplois du temps pourraient varier d'une région à l'autre, selon le rythme des travaux saisonniers et les périodes de loisir des populations. Dans ce domaine, le département intéressé sera seul habilité à prendre les décisions pertinentes en matière de programmes, d'horaires et de méthodes. Ces dernières seront déterminées en fonction des intérêts, de l'âge et des aspirations générales des populations.

La zone expérimentale de l'AIDR semble tout indiquée pour y implanter les premiers centres-pilotes d'alphabétisation. Il sera possible d'y utiliser les locaux scolaires des classes de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème années durant les après-midi, les heures de la matinée étant réservées à l'enseignement primaire traditionnel. L'Etat fournira gratuitement aux animateurs et à leurs élèves les livres, brochures, affiches et documents audiovisuels adaptés à un enseignement qui doit répondre aux intérêts et aux besoins des bénéficiaires. Il appartiendra alors aux élèves de se procurer à leurs frais certains objets d'usage courant.

Au courant de l'année 1968, dans la mesure où le nombre des locaux disponibles et celui des animateurs spécialement formés le permettront, l'opération débutera avec 30 classes expérimentales.

Chaque classe groupera environ 30 élèves, ce qui, pour les 30 classes, ferait au maximum quelque 900 élèves, qu'il y aurait intérêt à répartir en deux catégories : celle des élèves âgés de 14 à 20 ans et celle des élèves âgés de 21 à 35 ans.

Ce nombre de classes pourra être porté à 60 dès la seconde année, selon la répartition suivante :

- Gitega :	Ecole primaire officielle :	4 classes
	Ecole d'application pour garçons :	4 classes
- Karuzi :	Ecole primaire des garçons :	4 classes
- Mugera :	Ecole primaire des garçons :	8 classes
- Bugenyuzi :	Ecole primaire :	4 classes
- Buhiga :	Ecole primaire :	6 classes
- Ruyigi :	Ecole primaire :	6 classes
- Rusengo :	Ecole d'application :	8 classes
- Nyabikere :	Ecole primaire :	6 classes
- Gitaramuka :	Ecole primaire :	6 classes
- Kwisumo :	Ecole primaire :	4 classes

Les 60 animateurs, recrutés parmi les gens de la région qui ont une certaine expérience de l'enseignement, seront formés dans le Centre de Perfectionnement de Gitega. Au cours de cette formation, dont la durée sera d'environ six mois, on leur apprendra les méthodes appropriées, quelques notions pratiques de méthodologie et de psychologie, et on les initiera à la préparation du matériel didactique. Un inspecteur supervisera la formation des animateurs et les suivra dans l'exercice de leurs fonctions.

5.2.2.1. Recommandations

5.2.2.1.0. Première recommandation

Considérant que le retard pris par le Burundi dans la lutte contre l'analphabétisme se traduit par un fort accroissement de la population jeune et adulte n'ayant jamais été scolarisée, considérant qu'une population en majorité analphabète éprouve les plus grandes difficultés pour passer du stade de l'économie de subsistance à celui de l'économie moderne, tenant compte de la demande sociale d'éducation de plus en plus forte, le groupe de planification de l'alphabétisation et de l'éducation de la jeunesse non scolarisée et des adultes, soucieux de promouvoir une action compatible avec les ressources limitées du Pays, recommande la mise en application d'un programme expérimental ayant pour objectif, au cours du premier Plan Quinquennal, de fixer et d'éprouver les méthodes adaptées aux conditions du Burundi, à la fois les plus rentables et les moins onéreuses susceptibles, à long terme, d'être appliquées dans des zones de plus en plus étendues.

5.2.2.1.1. Deuxième recommandation

Dans le cadre du programme expérimental, le groupe de planification recommande qu'au cours du premier Plan Quinquennal soit prévue en première priorité la création d'une zone-pilote ayant pour limites celles de la zone dans laquelle sera mis en application le programme de développement global patronné par l'AIDR.

Dans cette zone, une adaptation des horaires de l'enseignement primaire permettrait de rendre disponibles, l'après-midi, soixante classes dans lesquelles les cours d'alphabétisation et d'éducation populaire seraient assurés par des animateurs spécialement formés par le Centre de Perfectionnement des Cadres de Gitega.

5.2.2.1.2. Troisième recommandation

Considérant que la préparation et la réalisation du programme d'éducation de la jeunesse non scolarisée et des adultes nécessite la participation de plusieurs Ministères, le groupe de planification recommande la création d'un service ou département spécialisé disposant d'un personnel ayant une expérience suffisante en la matière et dont les attributions faciliteront l'organisation d'une action coordonnée.

5.2.2.2. Evaluations

L'estimation du coût du programme recommandé pour l'alphabétisation de la jeunesse non scolarisée et des adultes fait l'objet du tableau n° 19 ci-contre.

Il en résulte que les dépenses qu'entraînerait la réalisation d'un tel programme totaliseraient 25.400.000 F, dont 5.000.000 F de dépenses d'investissement (équipement) et 20.400.000 F de dépenses de fonctionnement, se répartissant entre 10.900.000 F pour le fonctionnement du département "ad hoc" et 9.500.000 F pour la zone expérimentale.

5.2.3. Enseignement secondaire général

5.2.3.0. Objectifs

L'enseignement secondaire général a pour but de donner aux élèves une bonne formation générale et en même temps une préparation adéquate aux études supérieures.

Après analyse des études de prévision de croissance des effectifs au cours des prochaines années, effectifs qui doubleront presque d'ici l'année scolaire 1972-73, et compte tenu des ressources limitées, le groupe de planification de l'enseignement secondaire général a recommandé un programme d'extension des établissements existants et de constructions nouvelles qui représente un minimum d'investissements.

La réforme des études secondaires générales suit son cours normal et portera sur le cycle complet dès l'année scolaire 1970-71.

Tableau n° 19 : Estimation des dépenses nouvelles inhérentes à la réalisation du programme recommandé pour l'alphabétisation et l'éducation de la jeunesse non scolarisée et des adultes (instruction fonctionnelle)
(en milliers de francs)

	1968	1969	1970	1971	1972	Totaux
Département ou service central						
- Dépenses de personnel	564	711	913	965	994	4.147
- Dépenses de déplacements pour inspections diverses	200	360	360	360	360	1.640
- Dépenses de publication de brochures, livres, affiches, etc..	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	5.000
Sous-totaux	1.764	2.071	2.273	2.325	2.354	10.787
Zone expérimentale (programme de deux ans)						
- Animateurs						
- formation et entretien	1.620	1.620	-	-	-	3.240
- enseignement	400	400	-	-	-	800
- rémunérations	90	450	720	720	720	2.700
- Equipement						
- acquisition d'équipement	3.000	500	500	500	500	5.000
- entretien et fournitures diverses	500	500	600	600	600	2.800
Sous-totaux	5.610	3.470	1.820	1.820	1.820	14.540
Totaux généraux	7.374	5.541	4.093	4.145	4.174	25.327

Un problème grave est celui du personnel enseignant. Si l'on peut espérer que les unités supplémentaires nécessaires dans les sections du premier degré pourront être formées à l'Ecole Normale Supérieure de Bujumbura, il n'en est pas de même des unités supplémentaires nécessaires dans les sections du second degré qui, au cours de ce premier Plan, devront presque toutes être mises à la disposition du Burundi par les diverses assistances techniques.

5.2.3.1. Recommandations

5.2.3.1.0. Première recommandation

Tenant compte :

- d'une part, de la croissance rapide des effectifs de l'enseignement secondaire général et de la demande sociale d'éducation,
- d'autre part, du manque de locaux scolaires, même en supposant que puisse être réalisé le programme de constructions prévu,

le groupe de planification de l'enseignement secondaire général recommande :

- qu'à compter de septembre 1970, la suppression des classes de transition dites de 7ème année préparatoire à l'enseignement secondaire soit envisagée ;
- qu'en prévision de cette suppression, une réforme des programmes de l'enseignement primaire soit étudiée par une commission spécialisée au cours de l'année scolaire 1967-68 et mise en application à la rentrée scolaire de septembre 1968.

5.2.3.1.1. Deuxième recommandation

Le groupe de planification recommande :

qu'au cours du premier Plan Quinquennal 1968-72, le programme de réorganisation et d'extension des établissements existants soit réalisé comme suit :

- Collège de Ngozi : ouverture d'une classe de "première" en 1968 ;
- Athénée de Gitega : ouverture d'une classe de "seconde" en 1968 ;
  ouverture d'une classe de "première" en 1969 ;
- Collège de Gitega . ouverture d'une classe de "sixième" en 1968 ;
- Lycée d'Ijenda : ouverture d'une classe de "sixième" en 1968 ;

sous réserve que l'effectif des élèves le permette :

- création de deux options, classe de "troisième" en 1970 ;
  création de deux options, classe de "seconde" en 1971 ;
  création de deux options, classe de "première" en 1972 ;
- Collège de Matana : maintien des classes de second degré jusqu'à l'ouverture de classes du second degré au nouvel Athénée de Rubanga ;
- Collège de Musema : sous réserve d'une sérieuse réorganisation administrative et pédagogique, maintien de ce collège comme établissement du premier degré d'enseignement secondaire général.

5.2.3.1.2. Troisième recommandation

Compte tenu des prévisions d'accroissement des effectifs, du fait que les deux provinces de Bururi et de Muramvya sont nettement sous-équipées en établissements d'enseignement secondaire général, le groupe de planification recommande qu'au cours du premier Plan Quinquennal 1968-72 :

- soit achevée la construction de l'Athénée de Rubanga en province de Bururi ;
- soit construit un Ahténée en province de Muramvya, le premier degré étant créé au cours du premier Plan et le second degré au cours du second Plan de développement.

Le groupe de planification propose le programme de construction suivant :

a) Athénee de Rubanga : (Province de Bururi)

Capacité : 500 élèves environ.

Cycle complet des études secondaires générales.

1967-68 : 2 classes (partie internat en 1968).

1968-69 : 3 classes (partie internat en 1969) ;
1 laboratoire ;
1 salle de dessin ;
bloc administratif.

1969-70 : 3 classes (partie internat en 1970) ;
1 laboratoire ;
1 salle de dessin ;
1 atelier garçons (bois).

1970-71 : 4 classes ;
1 laboratoire ;
1 salle de dessin
1 atelier garçons (métaux).

1971-72 : 4 classes ;
enseignement féminin : 1 salle de couture ;
1 salle de cuisine.

b) Athénée en province de Muramvya

Capacité : 300 élèves.

Premier degré : créé au cours du premier Plan.

Second degré : créé au cours du second Plan.

1969-70 : 2 classes (partie internat).

1970-71 : 2 classes (partie internat) ;
1 laboratoire ;
1 salle de dessin ;
bloc administratif.

1971-72 : 2 classes (partie internat) ;
1 laboratoire ;
1 salle de dessin ;
1 atelier pour garçons.

1972-73 : 2 classes ;
1 laboratoire ;
1 salle de dessin.

5.2.3.1.3. Quatrième recommandation

Le groupe de planification de l'enseignement secondaire général considère comme pleinement justifiée la troisième recommandation formulée par le groupe de planification de l'enseignement secondaire normal.

5.2.3.2. Evaluations

Sur la base des données du tableau n° 23, les charges supplémentaires résultant de la réalisation du programme recommandé pour l'enseignement secondaire général se répartiraient comme suit :

- Dépenses d'investissement : 130.250.000 F

  Au montant correspondant au programme de constructions et d'équipement découlant des recommandations dont question ci-dessus, il y a lieu d'ajouter le projet d'extension du Lycée "Clarté Notre-Dame" de Bujumbura, projet dont l'approbation par les instances gouvernementales du Burundi est antérieure aux travaux d'élaboration du Plan Quinquennal et dont le financement a été officiellement sollicité du FED en juin 1967, pour un montant de : 24.867.000 F

  155.117.000 F

- Dépenses de fonctionnement (5 ans) :

  - Entretien et renouvellement des nouveaux équipements : 14.700.000 F
  - Personnel : 129.715.000 F
  - Internat et fournitures : 57.780.000 F

  202.195.000 F

5.2.4. Enseignement secondaire normal

5.2.4.0. Objectifs

L'enseignement secondaire normal a pour but de former les instituteurs et institutrices qualifiés des établissements d'enseignement primaire.

Tableau n° 20 : Prévisions d'évolution des effectifs de l'enseignement secondaire général

Année scolaire	6ème		5ème		4ème		3ème		2ème		1ère		Total	
	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A
1967-68	1.050	0	650	0	510	0	460	0	340	0	200	0	3.210	0
1968-69	1.200	150	770	120	540	30	420	(-40)	420	80	330	130	3.680	470
1969-70	1.350	150	900	130	640	100	440	20	390	(-30)	400	70	4.120	440
1970-71	1.550	200	1.050	150	740	100	520	80	410	20	380	(-20)	4.650	530
1971-72	1.750	200	1.160	110	850	110	610	90	470	50	400	20	5.240	590
1972-73	2.000	250	1.300	140	960	110	710	100	560	90	450	50	5.980	740

Remarques : L'accroissement des effectifs a été calculé afin de déterminer le nombre de professeurs supplémentaires et le nombre de sections supplémentaires à prévoir pendant le Plan Quinquennal.

Lorsqu'à certains niveaux il y a baisse des effectifs, cette baisse, toujours limitée, sera étalée sur toutes les sections et n'entraînera ni réduction du nombre de sections, ni réduction du nombre de professeurs.

E = Effectifs

A = Accroissement

Tableau n° 21 : Prévisions du nombre de nouvelles sections nécessaires pour l'enseignement secondaire général

Base des calculs : Classes de 6ème : 35 à 40 élèves
Classes de 5ème et 4ème : 35 élèves
Classes de 3ème, 2ème et 1ère : 20 élèves

Année scolaire	6ème	5ème	4ème	3ème	2ème	1ère
1968-69	4	4	1	-	4	5
1969-70	4	4	3	-	-	3
1970-71	5	5	3	4	-	-
1971-72	5	3	3	5	3	-
1972-73	7	4	3	5	5	3
Total nouvelles sections	25	20	13	14	12	11

Remarques : Ces prévisions découlent de celles du tableau n° 19 relatif aux prévisions d'évolution des effectifs élèves.

Dans les établissements secondaires, le nombre de nouvelles sections n'implique pas nécessairement la construction du même nombre de classes, une salle de cours servant à plusieurs sections, surtout au second cycle.

Classes de 1ère : 1968-69 et 1969-70 : il a été tenu compte du fait que les effectifs des sections au second degré du Lycée Clarté Notre-Dame sont encore relativement faibles.

Tableau n° 22 : Prévisions du nombre de nouveaux professeurs nécessaires pour l'enseignement secondaire général

Base des calculs : Classes du premier degré : 1 1/2 professeur
Classes du second degré : 2 professeurs

Année scolaire	6ème	5ème	4ème	3ème	2ème	1ère	Préfets Sous-Directeurs Economes
1968-69	6	6	2	-	8	10	2
1969-70	6	6	5	-	-	6	-
1970-71	8	8	5	8	-	-	3
1971-72	8	5	5	10	6	-	-
1972-73	11	6	5	10	10	6	-
Total	39	31	21	28	24	22	5
Nouveaux professeurs		92			79		

Remarques : L'accroissement des besoins en professeurs de second degré nécessitera une augmentation sensible de l'effectif des professeurs mis à la disposition du Burundi au titre de la coopération.

L'accroissement des besoins en professeurs du premier degré sera à peine assuré par le programme de formation de l'Ecole Normale Supérieure.

Tableau n° 23 : Estimations des dépenses supplémentaires résultant du programme recommandé pour l'enseignement secondaire général

en milliers de francs

Nature des dépenses	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	Total
Investissements (constructions et équipements)	3.900	19.100	32.150	36.050	36.050	3.000	130.250
Fonctionnement							
Entretien et renouvellement équipements nouveaux	-	200	1.150	2.750	4.550	6.050	14.700
Personnel	-	10.290	15.830	23.705	33.115	46.775	129.715
Internat et fournitures	-	3.565	6.910	10.910	15.390	21.005	57.780
Total	3.900	33.155	56.040	73.415	89.105	76.830	332.445

Remarque : En fait, on peut supposer qu'environ 50 % de ces dépenses supplémentaires seraient à la charge de l'Etat, le reste pouvant être pris en charge soit par les aides extérieures, soit par les congrégations.

Après analyse des niveaux de qualification du personnel enseignant actuellement en fonction et des besoins futurs, analyse de la situation actuelle de l'enseignement normal, et compte tenu des ressources limitées, le groupe de planification de l'enseignement normal a adopté le programme de travail suivant portant sur les aspects :

- qualificatif : élever le niveau de formation des élèves-maîtres par amélioration des programmes de culture générale et de formation professionnelle ;

- quantitatif : rechercher les solutions permettant d'utiliser au maximum la capacité de formation des établissements existants en réduisant au minimum les charges financières supplémentaires pendant les cinq années du Plan.

Les travaux de la commission chargée de l'amélioration des programmes ont été terminés en juin 1967. Les nouveaux programmes sont entrés en application à dater du 1er septembre 1967. Aux travaux de cette commission ont été associés de nombreux cadres des établissements d'enseignement normal ainsi que les spécialistes de l'Ecole Normale Supérieure et du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture.

5.2.4.1. Recommandations

5.2.4.1.0. Première recommandation

En ce qui concerne la formation des maîtres, étant donné :

- qu'il existe actuellement 17 établissements d'enseignement normal, que les écoles moyennes pédagogiques demeureront la source principale d'enseignants pour le primaire au cours des cinq prochaines années,;

- que le niveau des programmes des écoles moyennes pédagogiques a été nettement amélioré, tant en ce qui concerne la formation générale que la formation professionnelle ;

- que, par ailleurs, le nombre des enseignants diplômés des écoles moyennes pédagogiques s'élève, en 1967, à environ 200, et que ce chiffre ne correspond pas à la capacité optimale de formation qui pourrait atteindre environ 350 unités par an ;

le groupe de planification de l'enseignement normal recommande :

- qu'il ne soit pas envisagé l'ouverture de nouveaux établissements d'enseignement normal au cours des cinq années du Plan ;

- que les écoles moyennes pédagogiques existantes conservent leur structure actuelle ;

- que les 8 nouvelles classes, permettant d'atteindre dans de bonnes conditions l'effectif optimum, soient ouvertes dans les écoles normales, selon le programme de construction ci-après (1) :
  - 2 classes de 6ème (Ngozi et Kilemba) ;
  - 3 classes de 5ème (Ngozi, Ngagara, Kilemba) ;
  - 3 classes de 4ème (Ngozi, Ngagara, Kilemba).

5.2.4.1.1. Deuxième recommandation

En ce qui a trait au perfectionnement des maîtres, considérant :

- d'une part, que sur près de 4.000 enseignants actuellement en fonction, plus de 2.000 sont d'un niveau de qualification inférieur à celui des instituteurs D4 ;

- d'autre part, que sur ce nombre d'enseignants insuffisamment qualifiés, environ 800 pourraient atteindre le niveau D4, sous réserve de suivre des stages de perfectionnement dont la nature et la durée sont à déterminer ;

le groupe de planification recommande :

- la création, dès le début de l'année scolaire 1967-68, d'une commission spécialisée qui serait maintenue pendant toute la durée du Plan et qui aurait pour attributions :
  - de veiller à la réalisation des objectifs fixés par le Plan en ce qui concerne la formation des nouveaux maîtres ;

---

(1) En addendum au présent chapitre, il est en outre prévu la création d'une école d'application et de perfectionnement des maîtres, à annexer à l'Ecole Normale de Ngozi.

- de proposer un programme pour le perfectionnement des enseignants actuellement en fonction ;

- que le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture organise, à partir de l'année 1968, un jury permettant le reclassement des éléments les plus capables des diverses catégories ;

- que les établissements d'enseignement normal (écoles moyennes pédagogiques et écoles normales) organisent pendant les vacances scolaires des journées pédagogiques et des stages de perfectionnement destinés aux enseignants et aux directeurs d'écoles primaires.

5.2.4.1.2. Troisième recommandation

Constatant qu'au niveau du premier cycle, la structure des établissements d'enseignement normal est actuellement celle des établissements d'enseignement secondaire général et que la vocation propre à ces établissements n'apparaît qu'au cours des années de formation professionnelle, le groupe de planification recommande que la commission dont il est question dans la deuxième recommandation étudie, au cours du premier Plan Quinquennal, les problèmes que poserait la réalisation d'un projet fixant le niveau de recrutement des établissements d'enseignement normal à la fin du premier cycle d'études secondaires générales ; ces établissements deviendraient ainsi exclusivement des établissements de formation professionnelle.

5.2.4.2. Evaluations

Le tableau n° 24 ci-contre donne l'estimation des dépenses supplémentaires résultant du programme recommandé pour l'enseignement normal.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

- Dépenses d'investissement : 68.625.000 F
- Dépenses de fonctionnement : 55.655.000 F

dont 28.840.000 F pour frais d'internat.

Tableau n° 24 : Estimations des dépenses supplémentaires résultant du programme recommandé pour l'enseignement normal

(en milliers de francs)

	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	Totaux
Investissements						
Classes nouvelles	2.025	1.350	1.350	-	-	4.725
Internats	19.800	19.800	13.500	10.800	-	63.900
	21.825	21.150	14.850	10.800	-	68.625
Fonctionnement						
Entretien constructions et équipements	-	1.090	2.150	2.900	3.440	9.580
Fournitures élèves	55	110	150	180	180	675
Enseignants nouveaux	1.800	2.880	3.960	3.960	3.960	16.560
Internat (1)	2.380	4.750	6.370	7.670	7.670	28.840
	4.235	8.830	12.630	14.710	15.250	55.655

(1) Les frais de pension et d'entretien des nouveaux élèves de l'enseignement normal sont calculés sur base de 10.800 francs par élève par an. (Sur ce coût, dans l'enseignement subsidié, 20 % sont en principe à charge du pouvoir organisateur ; cependant, ces 20 % seront compensés par l'accroissement des effectifs des classes terminales des 5 sections d'écoles normales dont il n'est pas question ici).

5.2.5. Enseignement technique, professionnel et artisanal

5.2.5.0. Objectifs

L'enseignement technique, professionnel et artisanal ayant pour but de former le personnel technique nécessaire au fonctionnement et au développement de l'économie du Pays, la formation des jeunes dans les établissements techniques doit être prévue de telle sorte qu'il soit possible de satisfaire les besoins futurs en personnel des entreprises, en évitant autant que possible de mettre sur le marché du travail une masse de jeunes gens qualifiés mais sans emploi.

Seul, l'enseignement technique professionnel et artisanal ne serait pas en mesure de définir en connaissance de cause ses objectifs et de ce fait d'atteindre sa pleine efficacité.

Réduits à leurs seules ressources, les entrepreneurs seraient incapables de former les cadres techniques dont ils ont besoin pour assurer le fonctionnement et le développement de leurs entreprises.

C'est pourquoi une collaboration permanente doit s'instaurer entre l'enseignement et les entreprises publiques et privées. Une expérience récente a permis de mettre en évidence l'utilité de cette collaboration permanente lorsqu'il a fallu dresser un inventaire des possibilités d'emplois nouveaux à prévoir pendant la durée du Plan Quinquennal ; les renseignements recueillis dans le milieu industriel ont permis aux autorités du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture de prendre, en connaissance de cause, des décisions importantes relatives à l'aménagement et au développement des structures de l'enseignement technique et professionnel.

Le groupe de planification de l'enseignement technique, professionnel et artisanal, a élaboré un certain nombre de recommandations portant sur les sujets suivants :

- orientation des nouvelles sections A2 conformément aux besoins de l'économie ;

- reconversion de certaines sections et uniformisation de l'enseignement professionnel et artisanal ;

- homogénéisation de la formation dans l'enseignement des métiers au Burundi ;

- organisation de stages de perfectionnement à l'intention des enseignants burundais qui n'ont pas reçu une formation pédagogique suffisante.

D'autre part, le groupe de planification estime souhaitable la création d'un service d'orientation et de placement des jeunes, qui aurait pour principales attributions, en plus de celle de placement et d'orientation :

- d'inventorier les possibilités d'emplois ;

- de définir les conditions dans lesquelles pourraient être formés, dans les entreprises, les jeunes se destinant à des métiers peu qualifiés ou à des métiers pour lesquels l'étroitesse du marché de l'emploi ne justifierait pas la création d'un enseignement technique spécialisé ;

- d'étudier les problèmes d'adaptation des jeunes au milieu de l'entreprise.

Les recommandations du groupe de planification de l'enseignement technique, professionnel et artisanal se réfèrent à l'échelle d'études techniques ci-après :

Enseignement technique supérieur (10 ou 11 ans)	A1	Ingénieurs techniciens
Enseignement technique secondaire supérieur (7 ans)	A2	Techniciens
Enseignement technique secondaire inférieur (4 ans)	A3	Ouvriers spécialisés
Enseignement artisanal (3 ans)	A4	Ouvriers
Enseignement primaire (certificat national)		

L'enquête sur laquelle a été basé l'inventaire de l'emploi et des possibilités d'emploi qui a orienté les recommandations du groupe de planification a été effectuée de mars à juin 1967, tant auprès du secteur public que privé, pour les différents types d'emplois techniques industriels, sur base d'un questionnaire portant sur les données suivantes :

- situation actuelle du personnel en service ;

- situation telle qu'elle devrait être si l'on trouvait suffisamment de candidats qualifiés sur le marché du travail ;

- perspectives de structure du personnel dans trois ans ;

- perspectives de structure du personnel dans sept ans.

Les résultats globaux de cette enquête permettent notamment d'en dégager les considérations ci-après :

Dans l'état actuel de développement du Burundi, Bujumbura concentre à peu près 90 % des emplois industriels qualifiés.

En cinq ans, le nombre des jeunes arrivant en âge de travailler (18 ans) sera d'environ 375.000 garçons et filles, soit globalement 190.000 garçons.

Si de nouvelles industries ne se développent pas au cours de la même période, on peut penser que, dans l'ensemble du Pays, environ 500 emplois industriels qualifiés seulement pourront être créés (non compris les artisans susceptibles de s'installer à leur compte).

Les jeunes gens diplômés de l'enseignement technique s'adaptent assez difficilement à la vie des entreprises, ce qui s'explique notamment par :

- la réduction de l'effectif du personnel d'encadrement dans de nombreuses entreprises ; les cadres en place peuvent suivre la production mais ne sont plus suffisamment nombreux pour former du personnel et guider les jeunes ouvriers ;

- l'insuffisance de la préparation psychologique des jeunes ouvriers à la vie d'une entreprise ; la sensation d'isolement, les difficultés d'adaptation au rythme de la production sont causes d'abandons au cours de la première année de vie professionnelle.

Le tableau n° 25 ci-après fournit le détail des résultats de l'enquête en question, par spécialité et par niveau de qualification. (Les besoins en ouvriers sans qualification ou semi-qualifiés n'ont pas été retenus ; pour ces emplois, en général, l'on recrute directement de jeunes adultes disponibles sur le marché du travail et non formés dans un établissement d'enseignement technique).

Tableau n° 25 : Récapitulation des besoins en emplois techniques par spécialité et par niveau de qualification

Electronique :				
- Electricien	2 Ing.	2 IT	10 A2	4 A3
- Electro-mécanicien	5 Ing.	5 IT	17 A2	4 A3
	7 Ing.	7 IT	27 A2	8 A3
Automaticien (téléphone)			8 A2	
Electricité	4 Ing. (1)	1 IT	19 A2 (2)	15 A3
Météo	4 Ing.		6 A2	
Contrôle trafic aérien	2 Ing.		4 A2	
Matériel volant	3 Ing.		5 A2	
Mécanique - Machines - outils		1 IT	7 A2	27 A3 (3)
Electricité - auto			4 A2	
Mécanique - auto		3 IT	26 A2	22 A3
- avion			1 A2	1 A3
Diesel		2 IT (4)	9 A2	35 A3
Tôlier - soudeur			6 A2	36 A3
Plombier - zingueur			2 A2	8 A3
Peinture - auto				3 A3
Tourneur - fraiseur - aléseur				10 A3
Chaudronnier			2 A2	18 A3
Maçonnerie - peinture	1 architecte		3 A2	27 A3 (4)
Menuisiers			4 A2	11 A3
Epureurs Régideso	1 Ing.			10 A3

(1) Signification des abréviations :
- Ing. : Ingénieurs
- IT : Ingénieurs-Techniciens
- A2 : Spécialités (7 ans d'études techniques après les études primaires)
- A3 : Ouvriers qualifiés après 1 an ou 2 ans de vie professionnelle (4 ans d'études techniques après les études primaires)

Remarque : Dans l'hypothèse de réalisation du projet d'aménagement hydro-électrique de la Ruvubu, les modifications suivantes seraient à apporter à certaines des prévisions de besoins ci-dessus :

Electricité : (1) 7 Ing. (2) 25 A2 - Mécanique - machines - outils : (3) 42 A3 - Diesel : (4) 3 IT - Maçonnerie : (5) 41 A3.

5.2.5.1. Recommandations

5.2.5.1.0. Première recommandation

Considérant que les instituteurs techniques burundais actuellement en fonction sont en général suffisamment qualifiés sur le plan de la connaissance des métiers qu'ils enseignent, mais que la qualité de leur enseignement se ressent d'une insuffisance de formation pédagogique, le groupe de planification de l'enseignement technique, professionnel et artisanal recommande que soient organisés, pendant les vacances scolaires, des stages de perfectionnement à l'intention de cette catégorie de personnel.

Le programme de perfectionnement comporterait plusieurs stages annuels d'une durée de un mois et demi dont le premier débuterait à partir de l'année scolaire 1968-69. La nature des stages serait déterminée par la Direction de l'enseignement technique, professionnel et artisanal.

5.2.5.1.1. Deuxième recommandation

L'enquête effectuée au cours de l'année scolaire 1966-67 auprès des entreprises privées et du secteur public, en vue d'évaluer les besoins en main-d'oeuvre pendant la durée du Plan, ayant mis en évidence un fort accroissement des besoins en spécialistes des différentes branches de l'électronique, le groupe de planification récommande la création, à l'Ecole Technique Officielle des Métiers, de deux sections : A2 électroniciens et A2 électro-mécaniciens, dans lesquelles la durée des études serait de 3 ans, et dont le recrutement serait assuré par sélection des meilleurs élèves ayant terminé un cycle complet d'études techniques de niveau A3.

5.2.5.1.2. Troisième recommandation

Considérant :

- que les connaissances techniques de base à acquérir avant que puisse être décidée l'orientation dans l'une des deux spécialisations :
  - moteurs à explosion niveau A3,
  - mécanique générale niveau A3,

  sont identiques ;

- que les besoins de l'économie nécessitent une élévation du niveau de formation "moteurs à explosion" au niveau A2 et la création d'une section "moteurs à injection" de niveau A2 ;

le groupe de planification recommande :

- que les deux premières années d'études techniques soient communes aux élèves des sections A3 "mécanique générale" et A3 "moteurs à explosion" ;

- que l'orientation des élèves dans l'une des deux spécialisations :

  - mécanique générale niveau A3,
  - moteurs à explosion niveau A3,

  soit décidée à l'issue de ces deux premières années d'études ;

- qu'à compter de l'année scolaire 1969-70 soient ouvertes, à l'Ecole Technique Officielle des Métiers, deux sections :

  - moteurs à explosion niveau A2,
  - moteurs à injection niveau A2,

  dans lesquelles la durée des études serait de 3 ans et dont le recrutement serait assuré par sélection des meilleurs élèves ayant terminé le cycle complet d'études techniques de niveau A3 dans la spécialisation "moteurs à explosion".

5.2.5.1.3. Quatrième recommandation

Se basant sur les résultats d'enquêtes auprès des employeurs et considérant qu'il serait hasardeux, dès le recrutement, d'orienter les élèves de la section garage de l'Ecole Technique Officielle des Métiers soit comme futurs ouvriers mécaniciens sur automobiles, soit comme futurs ouvriers tôliers/soudeurs/formeurs, deux spécialisations faisant appel à des aptitudes et des capacités très différentes, le groupe de planification recommande :

- que la section garage soit maintenue comme section de niveau A4 avec durée des études de 3 ans ;

- que la première année d'études soit commune à tous les élèves de la section garage, l'orientation vers l'une des deux spécialisations n'étant décidée qu'à la fin des études de première année.

5.2.5.1.4. Cinquième recommandation

Considérant :

- que du fait de la cessation d'activités d'un certain nombre d'ouvriersburundais et étrangers qualifiés dans les différents métiers du bâtiment, une pénurie de spécialistes risque de se produire dans cette branche importante de l'économie à une époque où la construction semble accuser une nette reprise ;

- que les entrepreneurs privés ne sont pas en mesure d'assurer en cours d'emploi une formation professionnelle sérieuse de leur personnel ;

le groupe de planification recommande :

- qu'à partir de l'année scolaire 1968-69, l'école artisanale du bâtiment de Gihanga soit transformée en école professionnelle du bâtiment formant des ouvriers qualifiés de niveau A3.

5.2.5.1.5. Sixième recommandation

Considérant :

- d'une part, la rareté du personnel burundais apte à remplir efficacement les fonctions de secrétaires qualifiés, tant dans le secteur public que dans le secteur privé ;

- d'autre part, qu'il serait possible de spécialiser dans cette fonction un certain nombre d'élèves ayant suivi avec succès l'enseignement des trois premières années d'études secondaires générales ;

le groupe de planification recommande la création d'une section de formation de secrétaires qualifiés, dans laquelle la durée des études serait de deux années scolaires.

Le programme de formation serait conçu de telle sorte que les horaires de travail des élèves soient ceux des services administratifs publics ou prives.

5.2.5.1.6. **Septième recommandation**

Constatant que de nombreux boursiers envoyés à l'étranger pour y faire des stages techniques de perfectionnement entreprennent après leur départ des études techniques parfois sans rapport avec leur formation technique antérieure et ne correspondant pas toujours aux besoins du Burundi en cadres techniques, le groupe de planification recommande qu'avant le départ des boursiers, les études techniques qu'ils feront à l'étranger soient non seulement un prolongement normal de leur formation technique antérieure, mais que la nature et la durée en soient nettement précisées.

5.2.5.2. Evaluations

Les prévisions d'évolution des effectifs des nouvelles sections de l'enseignement technique, professionnel et artisanal sont détaillées dans le tableau n° 26, en ce qui concerne respectivement les sections A2 (électronique, électro-mécanique, moteurs thermiques, machines-outils), les sections travaux de garage, tôlier/formeur/soudeur, le perfectionnement des instituteurs techniques, la section bâtiment de l'école professionnelle de Gihanga et la section formation de secrétaires.

Le tableau n° 27 fournit l'estimation récapitulative des dépenses supplémentaires résultant du programme recommandé pour l'enseignement technique, professionnel et artisanal.

Les dépenses supplémentaires en question se répartissent comme suit :

- Dépenses d'investissement : 165.300.000 F
  (nouvelles constructions et nouveaux équipements)
- Dépenses de fonctionnement (5 ans) : 111.403.800 F

Tableau n° 26 : Prévisions d'évolution des effectifs des nouvelles sections de l'enseignement technique, professionnel et artisanal

1° Progression des effectifs des sections A2

	Electronique			Electro-mécanique			Moteurs thermiques			Machines-outils			Total
	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème	
1967	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
1968	16	12	-	16	-	-	-	-	-	-	-	-	44
1969	16	12	12	16	12	-	16	-	-	-	-	-	84
1970	16	12	12	16	12	12	16	12	-	16	-	-	124
1971	16	12	12	16	12	12	16	12	12	16	12	-	148
1972	16	12	12	16	12	12	16	12	12	16	12	12	160
1973	16	12	12	16	12	12	16	12	12	16	12	12	160

2° Progression des effectifs des sections : travaux de garage, tôlier-formeur-soudeur

	Travaux de garage			Tôlier-formeur-soudeur			Total
	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème	
1967	20	15	12	20	-	-	67
1968	20	15	12	20	15	-	82
1969	20	15	12	20	15	12	94
1970	20	15	12	20	15	12	94
1971	20	15	12	20	15	12	94
1972	20	15	12	20	15	12	94

3° Perfectionnement des instituteurs techniques (1 an)

1967	
1968	
1969	10 à 15 élèves
1970	10 à 15 élèves
1971	10 à 15 élèves
1972	10 à 15 élèves
	10 à 15 élèves

4° Progression des effectifs de la section "bâtiment" de l'école professionnelle de Gihanga

	1ère	2ème	3ème	4ème	Total
1968	25	-	-	-	25
1969	25	23	-	-	48
1970	25	23	17	-	65
1971	25	23	17	15	80
1972	25	23	17	15	80

5° Progression des effectifs de la section "formation de secrétaires" (2 ans)

	1ère	2ème	Total
1967	-	-	-
1968	-	-	-
1969	15	-	15
1970	15	15	30
1971	15	15	30
1972	15	15	30

Tableau n° 27 : Estimations des dépenses supplémentaires résultant du programme recommandé pour l'enseignement technique, professionnel et artisanal

(en francs Burundi)

	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	Totaux
Nouvelles constructions et frais d'entretien	50.300.000	16.106.000	6.908.000	8.520.000	1.562.000	83.396.000
Nouveaux équipements, classes ateliers, internats, entretien et renouvellement	16.800.000	20.240.000	38.640.000	18.270.000	4.590.000	98.540.000
Personnel enseignant	4.630.000	8.805.000	10.345.000	11.065.000	11.065.000	45.910.000
Personnel sous-statut autre qu'enseignant	1.485.000	2.075.000	2.375.000	2.495.000	2.495.000	10.925.000
Personnel sous-contrat	690.000	720.000	750.000	780.000	780.000	3.720.000
Frais de fournitures	1.486.000	2.271.000	2.506.000	2.551.000	2.500.000	11.314.000
Frais pour élèves internes et boursiers	1.900.900	4.169.800	5.279.400	5.717.600	5.831.200	22.898.800
Totaux généraux	77.291.800	54.386.800	66.803.400	49.398.600	28.823.200	276.703.800

Remarque : Du total général de 276.703.800 francs, un montant de 138.300.000 pourrait faire l'objet de demandes d'aide financière extérieure, dont 59.600.000 francs pour les nouvelles constructions et 78.700.000 francs pour les nouveaux équipements.

5.2.6. Enseignement supérieur

Les recommandations formulées en matière de développement de l'enseignement supérieur, particulièrement en ce qui a trait à l'enseignement universitaire, ont été synthétisées au paragraphe 5.2.0.3.1.

En ce qui concerne l'Université Officielle de Bujumbura, le programme d'investissement envisagé comporte :

- en première tranche :
  - premier bâtiment de la Faculté des sciences (requête adressée au FED II) ;
  - premier bâtiment de la Faculté des sciences humaines (aide spécifique belge) ;
  - première moitié d'une cité résidentielle pour 216 internes.
- en deuxième tranche :
  - bibliothèque centrale ;
  - bâtiment administratif ;
  - complément de la Faculté des sciences humaines ;
  - complément de la Faculté des sciences ;
  - deuxième moitié de la cité résidentielle pour 216 internes ;
  - installations sportives et communautaires.

Le coût des constructions de la première tranche est estimé comme suit :

- Factulté des sciences
  - construction et équipement : environ 76 millions de FBu.
- Faculté des sciences humaines
  - construction (régie) et équipement : environ 44 millions de FBu.
- Première moitié de la cité résidentielle : estimation restant à faire.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement dans l'hypothèse du maintien du régime actuel des bourses portent sur des montants globaux progressant comme suit de 1968-69 à 1972-73 : 57.080, 72.316, 82.392, 83.770 et 82.852 millions de FBu, ce qui représenterait au total pour 5 ans 378.410.000 FBu.

Quant à l'enseignement normal supérieur, il en est question au paragraphe 5.2.0.3.0.. Le coût de l'investissement nécessaire à la réalisation de l'Ecole Normale Supérieure est évalué à 131.250.000 F. Il est prévu d'y annexer une Ecole d'application, dont question dans l'addendum ci-après.

o
o o

ADDENDUM

Au programme quinquennal recommandé en matière d'enseignement normal, il y a lieu d'ajouter les prévisions ci-après :

- Au niveau de l'enseignement normal secondaire (5.2.4.) :
  - Ecole d'application et de perfectionnement des maîtres à annexer à l'Ecole normale de Ngozi.

    (coût estimatif : 25.705.000 FBu).

- Au niveau de l'enseignement normal supérieur (5.2.6.) :
  - Ecole d'application à annexer à l'Ecole Normale Supérieure.

    (coût estimatif : environ 10 % du montant prévu pour l'Ecole Normale Supérieure, soit quelque 13 millions de FBu).

o
o o

5.3. SECTION 3 : PROGRAMME QUINQUENNAL REAJUSTE

5.3.0. Base du réajustement

En raison des perspectives extrêmement limitées d'accroissement des ressources budgétaires au cours de la période 1968-72, il s'est avéré indispensable de réajuster le programme quinquennal recommandé pour le développement de l'éducation nationale dans une mesure telle que les charges récurrentes supplémentaires annuelles ne dépassent pas, d'ici cinq ans, un ordre de grandeur d'une centaine de millions de francs environ.

En fait, une telle limitation peut être atteinte à condition que le budget de fonctionnement de l'éducation nationale continue à se maintenir approximativement à la proportion qu'il représente actuellement par rapport à l'ensemble du budget national, proportion qui, pour le budget ordinaire de 1968, est de 23,4 %. Le maintien d'une telle proportion se justifie d'autant plus qu'elle correspond à peu près au pourcentage moyen auquel peuvent normalement se situer les dépenses de fonctionnement de l'éducation dans les budgets de jeunes états en voie de développement.

Dans l'optique du maintien de ce pourcentage, les perspectives d'accroissement du budget national au cours des cinq années du Plan permettent de chiffrer l'ordre de grandeur des dépenses supplémentaires qui pourraient être consacrées à l'éducation au titre du budget ordinaire :

1968 : 422 millions de FBu
1969 : 443 millions de FBu, soit + 21 millions de FBu
1970 : 465 millions de FBu, soit + 22 millions de FBu
1971 : 488 millions de FBu, soit + 23 millions de FBu
1972 : 512 millions de FBu, soit + 24 millions de FBu
1973 : 538 millions de FBu, soit + 26 millions de FBu

ce qui représenterait au total quelque 116 millions de francs de plus au budget ordinaire de 1973.

Une progression à peu près régulière de l'ordre de 5 % par an a été retenue, sous les réserves suivantes :

- les prévisions d'évolution des recettes budgétaires d'ici à la fin de la période quinquennale ne permettent pas une approche plus précise ;

- si, au cours d'une des prochaines années, le Gouvernement se trouve en mesure de porter le budget de l'éducation nationale de 23,4 % du budget général à 24 % par exemple, ce faible accroissement se traduira tout de même par un accroissement annuel du budget de l'éducation nationale d'environ 12 millions ;

- d'ailleurs, il y a lieu de tenir compte du fait que les prévisions d'accroissement des ressources de l'Etat dépendent en majeure partie de la rentabilité d'investissements agricoles, rentabilité qui non seulement n'est pas immédiate, mais est en outre sujette aux aléas inhérents à l'incidence des conditions climatiques sur les récoltes, et que, de plus, la rentabilité réelle des cultures industrielles est soumise aux fluctuations des cours sur les marchés mondiaux.

Compte tenu de ces restrictions et de ces réserves d'ordre budgétaire, il s'est avéré nécessaire de rechercher des réductions suffisantes, particulièrement dans le domaine des dépenses de fonctionnement, ainsi qu'en ce qui concerne certaines dépenses d'investissement incombant au Pays.

S'il est permis d'escompter que les investissements (constructions nouvelles et équipements de longue durée) pourront être financés en grande partie au titre de la coopération internationale en ce qui concerne les enseignements secondaire et supérieur, il n'en est pas de même pour l'enseignement primaire. L'entretien des écoles primaires existantes et la construction des nouvelles écoles (750 classes nouvelles en 5 ans, nécessaires pour maintenir le taux de scolarisation à son niveau actuel) devront être financées à l'aide des seules ressources du Burundi. Vu la limitation de ces ressources, il sera nécessaire de trouver des solutions "économiques" A cet égard, il y aura lieu d'envisager de faire participer gratuitement les populations aux travaux d'entretien des écoles existantes et de construction des nouvelles écoles, dans le cadre des travaux communautaires, sous réserve de l'accord préalable du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, conformément aux dispositions prévues par le décret-loi n° 1/84 du 29 août 1967. Par ailleurs, l'achat des matériaux pourrait être financé en partie par les communes, en partie par l'Etat, l'adoption d'un type standard de constructions facilitant les approvisionnements aux meilleures conditions.

Sur base des restrictions d'ordre budgétaire exposées ci-dessus, les réajustements ci-après ont été retenus :

5.3.1. Enseignement primaire

Toutes les recommandations formulées par le groupe de planification de l'enseignement primaire restent valables dans le cadre de la solution minimum qui consiste à maintenir théoriquement le taux de scolarisation actuel. Ce programme comporte la construction de 750 nouvelles classes et, par voie de conséquence, la création de 750 nouveaux postes d'instituteurs et d'environ 30 postes de directeurs. En pratique, on peut s'attendre à un léger accroissement du taux de scolarisation du fait de l'augmentation des effectifs des classes constatée à l'occasion des recensements scolaires. Cet accroissement des effectifs est toutefois limité par la réglementation en vigueur, qui a pour but de garantir des conditions normales de travail.

Des solutions "économiques", telles que celles dont question plus haut, devront toutefois être appliquées en ce qui concerne les travaux de constructions nouvelles et d'entretien des écoles existantes.

D'autre part, une réduction devra être apportée au programme recommandé en matière d'inspection de l'enseignement primaire, dont le cadre comptera 20 inspecteurs d'arrondissement en septembre 1968. Pour des raisons d'économie, et compte tenu du fait que le recrutement d'inspecteurs de province du niveau de la licence sera probablement impossible au cours des cinq prochaines années, l'effectif du cadre de l'inspection primaire en exercice dans les provinces devrait être maintenu à 20 unités (et non porté à 40 unités ainsi qu'il avait été recommandé). Dans ce cas, un effort particulier devra être fait afin d'améliorer sensiblement les conditions de travail des inspecteurs (logement, bureau et moyens de déplacement).

5.3.2. Instruction fonctionnelle

Le programme recommandé en matière d'alphabétisation et d'éducation de la jeunesse non scolarisée et des adultes devra se limiter à la création et au fonctionnement des centres prévus dans la zone expérimentale, la création d'un département spécialisé étant reportée au-delà de la période quinquennale considérée.

De plus, le Gouvernement du Burundi pourrait vraisemblablement obtenir, au titre de la coopération internationale, une participation de l'ordre d'environ 8,5 millions sur les 14,5 millions prévus par le projet de "zone expérimentale" pour 5 ans.

5.3.3. : Enseignement secondaire

L'importance considérable des frais d'internat pose, sous l'angl budgétaire, un grave problème qui est commun à tous les types d'enseigneme secondaire et dont les données peuvent se résumer comme suit :

- il est pratiquement impossible au Burundi de faire des études secondaires en qualité d'externe ;

- la plupart des familles n'ont pas les moyens de payer l'internat à leurs enfants ;

- les ressources limitées de l'Etat ne lui permettront vraisemblablement plus dans l'avenir d'assurer l'internat gratuit aux élèves de l'enseignemen secondaire dont les effectifs sont fortement croissants.

La seule voie possible pour permettre la compression des charges dans la limite des perspectives budgétaires est celle de la réduction de la participation financière de l'Etat par unité-élève :

1°) en demandant aux familles aisées une participation aux dépenses d'internat de leurs enfants ;

2°) par la mise en valeur des jardins scolaires suivant les directi des techniciens locaux du Ministère de l'Agriculture et avec la participation obligatoire des élèves à ces travaux ;

3°) en annexant aux établissements, sous réserve que les règles d'hygiène scolaire puissent être respectées, un petit élevage nourri partielle- ment par les déchets des réfectoires et cuisines ;

4°) en basant, dans les établissements d'enseignement professionne l'apprentissage du métier sur l'exécution de pièces destinées à la vente ; une école artisanale de menuiserie pourrait par exemple faire exécuter des pupitr ou des tables de qualité au moins égale à ce que l'on trouve dans le commerce

Indépendamment des réductions qu'il s'avère nécessaire d'appor ter aux charges incombant à l'Etat en matière de frais d'internat, mais dont l'estimation détaillée reste à faire en fonction des mesures qui seront adoptée dans ce sens, les réajustements suivants ont été retenus dans le domaine de l'enseignement secondaire :

- Enseignement secondaire général

La partie du programme recommandé relative aux extensions d'établissements existants (il s'agit principalement d'établissements subsidiés) ne peut être réduite.

Quant à la création de nouveaux établissements, les deux projets prévus peuvent être considérés comme un minimum. Il s'agit de la construction d'un athénée à Rubanga, en province de Bururi, et d'un autre en province de Muramvya ; ces deux projets sont destinés à permettre une meilleure répartition des établissements d'enseignement secondaire général sur l'ensemble du territoire.

L'athénée de Rubanga desservira la province de Bururi, retirant ainsi aux établissements de Bujumbura des effectifs importants originaires de la province de Bururi ; ce dégagement permettra de faire face à l'accroissement considérable des effectifs élèves dont les parents résident à Bujumbura.

Le problème est analogue en province de Muramvya, mais un peu moins urgent à résoudre. C'est pourquoi ce projet a été réduit au seul premier cycle au cours du Plan Quinquennal.

Le financement des deux projets en question ne semble pas pouvoir être assuré au moyen des seules ressources du Burundi et devra par conséquent être orienté vers une aide extérieure.

- Enseignement secondaire normal

Le programme recommandé paraît devoir être considéré comme un minimum. Pour l'enseignement normal officiel, deux classes nouvelles seulement sont prévues à l'école normale de Ngagara. Les autres constructions nouvelles recommandées concernent les établissements subsidiés pour lesquels les congrégations catholiques et protestantes peuvent bénéficier d'éventuels concours extérieurs.

La troisième recommandation du groupe ayant pour objet la transformation des écoles normales en établissements de formation professionnelle exclusivement mérite une attention toute particulière. En effet, l'organisation des établissements d'enseignement normal dépendra à long terme de sa mise en application ou de son rejet.

- Enseignement secondaire technique, professionnel et artisanal

Il y a lieu de souligner que, sur le total des dépenses supplémentaires résultant de la réalisation du programme recommandé, 138.300.000 francs pourraient faire l'objet d'une aide financière extérieure, à concurrence de 59.600.000 francs pour de nouvelles constructions et de 78.700.000 francs pour de nouveaux équipements.

En ce qui concerne l'ampleur du programme recommandé, il s'avère toutefois que les objectifs de formation, conformes aux résultats de l'enquête faite en 1967 sur les besoins en cadres techniciens et ouvriers qualifiés du secteur privé et du secteur public, ne pourraient guère être atteints au cours de la période quinquennale envisagée, et ce pour les raisons suivantes :

- les dépenses de fonctionnement, même réduites en ce qui concerne les frais d'internat, seraient certainement supérieures aux charges que le budget pourrait supporter en l'espace des cinq ans ;

- le recrutement des professeurs d'enseignement technique hautement qualifiés, aptes à enseigner dans des sections de niveau A2, est toujours très difficile ; il en est de même pour certaines sections de niveau inférieur, telles que la section "tôlier/soudeur/formeur" ;

- en supposant qu'une aide financière extérieure approuve le projet qui lui sera soumis par le Gouvernement, on ne peut pas espérer un début de réalisation avant 1970 ou 1971.

En fait, la réalisation du programme recommandé en matière d'enseignement technique, professionnel et artisanal devra, selon toute vraisemblance, s'étaler sur un minimum de sept à huit ans, ce qui réduira d'autant les charges supplémentaires qui en découleront dans le cadre de la période quinquennale considérée.

Il est toutefois recommandé qu'un effort particulier soit fait en vue de renforcer la formation pratique dans les sections existantes et dans celles qui seront créées. Le problème de l'emploi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique sera en partie résolu si ces élèves sont mieux préparés aux conditions réelles de travail dans les entreprises.

5.3.4 Enseignement supérieur

- Ecole Normale Supérieure

Il ne semble pas que des économies substantielles puissent être réalisées sur le projet présenté.

- Université Officielle de Bujumbura

La contribution du Gouvernement aux dépenses de l'Université (contribution qui a été portée à 15 millions de francs en 1968, ce qui représente un accroissement considérable par rapport aux prévisions initiales) devrait rester inchangée au cours des deux ou trois prochaines années, et n'être ensuite augmentée que dans la mesure où le développement réel de l'Université le justifierait. En tout état de cause, il s'avèrera nécessaire de synchroniser autant que possible l'évolution des dépenses inhérentes au fonctonnement de l'Université avec celle de l'ensemble des ressources qui, suivant la base de réajustement exposée ci-dessus (cf. 5.3.0.) pourront être imitativement affectées à l'éducation nationale d'ici à la fin de la période quinquennale.

5.3.5. Enseignement divers

En ce qui concerne l'Ecole Nationale d'Administration, des réductions devront être opérées sur les prévisions de dépenses relatives, d'une part, aux vacations horaires, et d'autre part, aux frais d'alimentation les élèves, frais qui devront être réajustés à un niveau ne dépassant pas celui des mêmes frais pour les étudiants de l'Université.

5.3.6. Récapitulation des besoins en personnel

Les besoins en personnel supplémentaire résultant, pour les services opérationnels, de la réalisation du programme quinquennal réajusté dont question ci-dessus sont détaillés ci-après (indépendamment de ces besoins, les services centraux du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture devraient également être renforcés, notamment en ce qui concerne les services de conception) :

- Enseignement primaire

  - Enseignants :

    750 instituteurs D4 (750 classes nouvelles) ;
    750 remplacements EAP ou CA par des D4 ;
    30 directeurs.

  - Inspecteurs :

    9 inspecteurs d'arrondissement (11 postes déjà créés en 1967-68, soit 20 au total) ;
    16 commis pour inspections provinciales, si celles-ci sont créées ;
    20 commis pour inspecteurs d'arrondissement.

- Enseignement normal

  11 professeurs premier degré (ENS).

- Enseignement secondaire normal

  92 professeurs premier degré : ENS ;
  74 professeurs second degré (difficiles à pourvoir en cadres burundais) ;
  5 postes : 1 préfet, 1 directeur, 1 directeur-adjoint, 2 économes ;
  14 surveillants D7 ;
  11 surveillants D4.

- Enseignement technique, professionnel et artisanal (programme à étaler)

  8 professeurs premier degré : ENS : Enseignement général ;
  17 remplacements D4 par des D7 ;
  5 surveillants et préparateurs des travaux ;
  7 chefs d'atelier pour écoles artisanales ;
  20 unités de personnel d'assistance technique de diverses spécialisations;
  20 unités de personnel sous-statut autres que personnel enseignant ;
  13 unités de personnel sous-contrat.

- ENA - ENS - ITAB

  Les besoins en personnel sont prévus dans les plans d'opérations respectifs concernant chacun de ces établissements.

o

o o

CHAPITRE VI

DEVELOPPEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

- Enseignement primaire

  - Enseignants :

    750 instituteurs D4 (750 classes nouvelles)
    750 remplacements [illegible] par des [illegible]
    30 directeurs.

  - Inspecteurs :

    0 inspecteurs d'arrondissement [illegible]
    [illegible]
    18 [illegible]
    20 [illegible]

- Enseignement [illegible]

  17 [illegible]

- Enseignement [illegible]

  [illegible]
  [illegible]
  [illegible]
  [illegible]
  [illegible]

- Enseignement [illegible]

  [illegible]
  [illegible]
  [illegible]
  [illegible]
  [illegible]
  [illegible]
  [illegible]

- [illegible]

  [illegible]

CHAPITRE VI

DEVELOPPEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

6.0. INTRODUCTION

L'amélioration de la santé publique, à laquelle est étroitement liée celle de l'alimentation et de la nutrition, constitue un facteur essentiel du rendement humain et, par voie de conséquence, d'élévation du niveau de vie de la population.

C'est dire l'importance considérable que revêt l'intensification de l'action sanitaire, afin que l'élévation du niveau d'existence de la population cesse, dans la plus large mesure possible, d'être entravée par les effets de la maladie et de la débilité physique.

Or, à cet égard, un considérable effort de redressement devra être accompli au cours des prochaines années, en raison des graves appréhensions que suscite la situation sanitaire actuelle, caractérisée par une recrudescence des principales maladies endémiques et épidémiques, depuis quelque six à sept ans, notamment du paludisme (dont la recrudescence du nombre de cas, qui avait diminué jusqu'en 1961, est principalement due à l'arrêt de la désinsectisation domiciliaire ainsi qu'à la pénurie de médicaments anti-paludiques), de la trypanosomiase (dont la multiplication des cas en six ans doit être surtout attribuée à la désorganisation des équipes de dépistage), du typhus (dont la dispersion croissante est facilitée également par l'abandon de la désinsectisation domiciliaire), de la bilharziose (dont l'accroissement des cas ne peut être enrayé que si des mesures systématiques sont prises contre les vecteurs de cette maladie), de la tuberculose (dont la recrudescence est surtout marquée depuis les trois dernières années), des diverses maladies intestinales (dont l'augmentation est régulière depuis six ans et qui sont particulièrement débilitantes), ainsi que des maladies de carence alimentaire (spécialement le kwashiorkor, dont le nombre de cas traités a quadruplé depuis 1961).

Dans le cadre de l'importante action à déployer sur le plan médical, la priorité revient à l'amélioration de la médecine préventive et de l'hygiène publique, dont l'effort portera notamment sur la réinstauration et l'intensification des campagnes de dépistage, de déparasitation et de désinsectisation.

En matière de médecine curative, il s'agira avant tout d'améliorer et de compléter l'équipement existant.

o

o o

CHAPITRE VI

DEVELOPPEMENT DE LA SANTE FUTURE

6.1. SECTION 1 : MEDECINE PREVENTIVE

6.1.0. Situation et objectifs

6.1.0.0. Lutte contre les grandes endémies

6.1.0.0.0. Maladies quarantenaires

La fièvre jaune, la peste et le choléra n'ont jamais été constatés dans le Pays.

La variole, généralement mineure, existe à l'état endémique, de même que le typhus exanthématique et autres rickettsioses.

6.1.0.0.0./a. Variole

Tableau n° 1 : Evolution du nombre de cas de variole

Année	Cas	Décès
1960	12	-
1961	5	1
1962	25	-
1963	18	-
1964	-	-
1965	1.213	-
1966	363	22

Il s'agit principalement de variole mineure, sauf en 1966 où, en arrondissement de Makamba, a sévi une épidémie de variole majeure avec plusieurs décès, et où l'infection est probablement venue de Tanzanie ; une vaccination de masse de l'arrondissement de Makamba et une partie de l'arrondissement de Bururi a pu arrêter l'extension de l'épidémie.

Il est à craindre que d'autres épidémies de variole majeure éclatent tôt ou tard, par suite de foyers persistant dans des pays voisins (Tanzanie), et

qu'une grande partie de la population rurale du Burundi, spécialement les jeunes enfants, n'ait pas encore ou n'ait plus d'immunité suffisante, du fait que dans certaines régions la vaccination n'a plus été effectuée depuis plusieurs années.

Il devrait dès lors être procédé au plus tôt à une revaccination de masse, en premier lieu le long des frontières et dans l'ordre suivant : Rutana, Ruyigi, Cankuzo, Muyinga et Ngozi.

Des démarches sont en cours pour obtenir de l'O.M.S. des vaccins en quantité suffisante, des frigos pour la conservation des vaccins et des moyens de transport.

6.1.0.0.0./b. Typhus et Rickettsioses

Tableau n° 2 : Evolution du nombre de cas de typhus et de rickettsioses

Année	Cas	Décès
1960	7	-
1961	10	-
1962	2	-
1963	22	-
1964	5.446	42 (1)
1965	423	1
1966	1.623 (2)	43 (2)

(1) presque tous signalés comme typhus à poux.
(2) dont 561 cas et 11 décès de typhus à poux.

Le typhus à puces (murin) a toujours été endémique au Burundi. En 1933-34, une grave épidémie de typhus à poux a sévi dans la région de Muramvya. Fin 1963, une pareille épidémie éclata dans la commune Mugongo-Manga et s'étendit aux communes de Mukike et de Makamba, ainsi que, dans une moindre mesure, à Rusaka, Isale, etc.. ; parmi les premiers cas soignés au début de 1964, on constata environ 12 % de décès, jusqu'au moment où les malades aient été amenés dès le début de la maladie et qu'un traitement précoce aux tétracyclines ou au chloramphémicol ait été institué, ce qui fit tomber la mortalité à 1 % ; la lutte contre les poux et les puces fut d'abord menée uniquement dans les formations médicales et dans l'entourage des malades, avec la participation active des autorités communales, puis elle fut entreprise systématiquement dans toutes les habitations, par l'équipe du Service de l'Hygiène, dans les principales communes où l'épidémie avait sévi. Au début de 1965, on y signale encore quelques cas, puis plus aucun jusqu'au début de février 1967, où l'hôpital

de Rwibaga en signala de nouveau 12, l'hôpital de Kibumbu 7 et Muramvya 65. Fin 1965, une épidémie d'allure typhoïde se déclarait en province de Ngozi (Gahombo) et une campagne de vaccination TABC fut entreprise : d'après les sérums présentant des agglutinations significatives pour les rickettsies, il s'est agi apparemment d'une poussée de typhus murin. Entre fin 1966 et début 1967, d'assez nombreux cas de typhus sont signalés en province de Ngozi.

En résumé, fin 1966 début 1967, il y a une nouvelle poussée des cas de typhus un peu partout dans les anciens foyers, et sans doute un typhus épidémique en province de Muyinga et dans le Nord-Est de Ngozi.

En ce qui concerne la lutte contre les vecteurs en territoire de Ngozi, la désinsectisation a commencé à mi-mars 1966, ainsi que le traitement des habitants des collines près de Katara, Rukago, Muhanga et Ngozi ; le traitement a du être interrompu prématurément par manque d'insecticides. L'achat de 50 tonnes d'insecticides supplémentaires a été demandé en 1966 pour enrayer l'épidémie, mais n'a pu être exécuté. Les autorités communales, quoique disposant de crédits en provenance de la "taxe de désinsectisation", n'ont pas donné suite non plus à la proposition d'acheter les insecticides qu'elles ont eu l'occasion de se procurer auprès de l'OCIBU. En attendant l'arrivée des 100.000 kgs de DDT-Malathion demandés dans la réquisition annuelle 1967, il devrait être procédé d'urgence à la désinsectisation de la population de Vumbi et des communes voisines, où une haute mortalité est constatée parmi les "typhiques", à l'aide de DDT à 75 % qui est en stock ; au besoin, on pourra employer le DDT-Malathion dont les communes disposent encore pour le traitement des caféiers ; une vaccination du personnel médical de la région infectée s'impose.

Il est à prévoir qu'il y aura régulièrement des poussées épidémiques de typhus dans le Pays ; tous les vecteurs sont présents et la plus grande partie de la population, spécialement celle des régions d'altitude, est infestée de poux et de puces. Il en est de même pour les animaux domestiques infestés par les tiques. Or la théorie de la conservation du virus "épidémique" dans les périodes interépidémiques, en dehors du cycle "poux-homme-poux", se confirme de plus en plus, et même la modification des antigènes (par exemple de murin et épidémique) a été prouvée.

Au mois de décembre 1966, les collines voisines du dispensaire de Katara et d'Ibuye ont pu être traitées au DDT Malathion grâce à un envoi du FOMETRO. Les dispensaires de la province de Ngozi ont encore un peu d'insecticides pour les malades et leur entourage, mais les dispensaires de Muninga et autres provinces en sont dépourvus.

Il faut admettre que la dispersion du "typhus" est facilitée depuis que la désinsectisation domiciliaire n'a plus eu lieu, et spécialement celle du typhus à puces. Si l'on n'a pas procédé à une vaccination massive de la population des régions touchées, la raison en est que le vaccin est très cher, alors que son efficacité, surtout dans un milieu en contact permanent avec le vecteur, n'est que relative.

6.1.0.0.1. Autres maladies transmissibles

6.1.0.0.1./a. Tuberculose

Tableau n° 3 : Evolution du nombre de cas de tuberculose

Année	Cas	Décès
1960	1.866	85
1961	1.989	69
1962	1.785	78
1963	1.865	57
1964	2.462	75
1965	2.246	58
1966	2.436	99

Il y a une recrudescence des cas relevés durant les trois dernières années, après que les chiffres soient restés au-dessous de 2.000 cas par an jusqu'en 1963.

En 1949, le "CEMUBAC", après études approfondies, avait constaté une imprégnation tuberculeuse de 1,87 % parmi la population. En 1952 commença la vaccination au BCG, mais celle-ci fut arrêtée en 1960. En 1964 une équipe consultative de l'OMS fit une enquête sur l'incidence de la tuberculose et aboutit aux mêmes conclusions que CEMUBAC : le moyen le plus sûr et le moins onéreux pour prévenir l'extension de la tuberculose est la vaccination de masse au BCG, pendant au moins trois ans consécutifs. Celle-ci a été reprise dans certaines régions (Kibumbu, Gitega, Ruyigi et Muramvya) grâce aux vaccins fournis par le Fonds Médical Tropical (FOMETRO).

Le sanatorium de Kibumbu devrait être agrandi ; quatre pavillons, au moins de 25 lits chacun, devraient y être ajoutés. A Bujumbura, un dispensaire anti-tuberculeux va incessamment commencer à fonctionner, en même temps qu'un service de dépistage systématique de toutes les écoles et de toute la population de Bujumbura.

L'avenir de la lutte anti-tuberculeuse au Burundi est envisagé ci-après successivement sous l'angle thérapeutique et prophylactique :

- Lutte anti-tuberculeuse sous l'angle thérapeutique

- Traitement hospitalier

Au Burundi, l'évolution du nombre de nouveaux cas spontanément déclarés est en augmentation croissante, pour atteindre 2.246 en 1965 et 2.436 en 1966. Le taux de morbilité tuberculeuse dans le Pays est estimé à environ 1,87 %. Il faudrait donc quelque dix sanatoria comme celui de Kibumbu pour traiter convenablement tous les malades. Le calcul suivant donne une estimation de ce que coûterait un tel traitement hospitalier généralisé.

Le coût d'une journée d'hospitalisation était estimé à 88,58 F en 1960. Un malade doit être hospitalisé en moyenne pendant un an, ce qui reviendrait à 88,58 F x 365 = 32.331,70 F de 1960, soit actuellement environ 56.000 F Bu par an et par malade, ce qui, pour 2.000 malades, représenterait quelque 112.000.000 F par an. Or, en 1965, le budget total de la Santé Publique du Burundi était de 110.000.000 F. Ainsi, la thérapeutique correcte de tous les tuberculeux dépasserait le budget global de la Santé Publique, en ne tenant compte que du traitement de base, mais non compris les antibiotiques coûteux ni la chirurgie. (De plus, le calcul est basé sur un ordre de grandeur du nombre de malades tel qu'il résulte des données du rapport annuel du Ministère de la Santé Publique, alors que l'on peut estimer qu'il y a huit fois autant de malades à soigner).

- Traitement ambulatoire

L'expérience de Madras a démontré que le traitement ambulatoire, pour être efficace, coûtait aussi cher que le traitement hospitalier, parce qu'il exigeait un nombreux personnel de surveillance avec de grands moyens de déplacement.

A supposer que ces programmes thérapeutiques puissent être réalisés, ils ne commenceraient à avoir d'influence sur l'endémie qu'après de nombreuses années. D'autre part, les malades qui ne suivent pas leur traitement ambulatoire de façon régulière perdent la seule chance qu'ils avaient de guérir, ce qui, au point de vue social, a pour effet de maintenir en vie des contagieux résistants qui ne feront qu'augmenter l'endémie tuberculeuse.

- Lutte anti-tuberculeuse sous l'angle prophylactique

Il est admis que pour dominer efficacement, économiquement et rapidement le problème de la tuberculose, le maximum d'effort doit être consacré à la méthode prophylactique.

L'efficacité de la vaccination au B.C.G. est universellement reconnue et obligatoire dans beaucoup de pays. Pour qu'elle soit le plus utile, il faut qu'elle atteigne le plus grand pourcentage possible de la population et que le vaccin soit injecté dans les meilleures conditions (conservation au froid et utilisation à l'abri de la lumière). Les autorités administratives doivent être informées de l'importance de leur collaboration dans ce domaine, collaboration indispensable à la réussite de l'opération. La vaccination indiscriminée, sans test tuberculinique préalable, étudiée par de nombreux chercheurs et par l'OMS, ne présente aucun inconvénient majeur.

Quant au dépistage par radiophotographie, une telle campagne à travers tout le Pays entraînerait des frais énormes et imposerait ipso facto le traitement des cas dépistés, ce qui ramènerait au programme thérapeutique dont question plus haut. Irréalisable pour l'ensemble du Pays, le dépistage par radiophotographie ne pourrait être actuellement envisagé que pour la ville de Bujumbura.

Dans le but de mieux connaître l'endémie tuberculeuse et son évolution, quelques sondages par tests à la tuberculine, et si possible par radiophotographie, devraient pouvoir être effectués dans tout le Pays.

- Projet de réalisation pratique

- Intérieur du Pays

Il faudrait procéder à la vaccination indiscriminée de toute la population, soit quelque trois millions d'habitants. Pour obtenir un résultat valable, il importe en effet de vacciner le plus grand pourcentage possible de population et d'opérer cette vaccination le plus rapidement possible. Le délai maximum souhaitable est de trois ans, soit environ un million d'individus par an. Une équipe pouvant vacciner quelque 500.000 individus par an, il faudrait donc pour le Burundi deux équipes, dont chacune comprendrait, sous la surveillance d'un médecin : cinq vaccinateurs, pas nécessairement diplômés, deux clercs et un chauffeur.

L'équipe vaccinerait suivant un calendrier établi avec le concours de toutes les autorités administratives. Deux vaccinateurs resteraient sur place quelques jours après les dates fixées pour essayer de toucher le maximum de retardataires et obtenir ainsi le plus grand pourcentage.

Les provinces de Muramvya et de Gitega ont été en grande partie vaccinées, ce qui représente une population d'environ 650.000 habitants (66 % de vaccinés). L'équipe du sanatorium de Kibumbu a entrepris les vaccinations dans la province de Bururi, où la vaccination sera terminée dans le courant de l'année 1967. Le rendement de cette équipe, qui sort d'un stade expérimental, est de plus ou moins 2.500 vaccinations par jour pour vingt jours de travail par mois. Elle est composée d'un médecin, de cinq vaccinateurs, de trois clercs

et d'un chauffeur, et est dotée de deux véhicules Land-Rover pour ses déplacements, de matériel frigorifique pour la conservation du vaccin et de matériel pour séjours prolongés en brousse ; elle peut être considérée comme étant complètement autonome. La création d'une deuxième équipe devrait être aussi rapprochée que possible de ce modèle.

- Ville de Bujumbura

La population étant estimée à environ 100.000 habitants, le programme s'étendrait sur un an et comporterait les opérations suivantes :

- établissement d'un fichier pour toute la population en collaboration avec les autorités de la ville : 100.000 fiches à raison de 250 par jour et par clerc, ce qui nécessiterait donc deux clercs ;
- tests à la tuberculine : 100.000 tests, ce qui nécessiterait deux infirmiers ;
- radiophotographie des sujets positifs à la tuberculine ; estimation : 40.000 clichés ;
- vaccination des sujets négatifs à la tuberculine ; estimation : 60.000 vaccinations ;
- mise en traitement des malades dépistés et chimioprophylaxie des contacts : une estimation précise étant impossible, l'on peut compter sur environ 500 malades traités et 500 chimioprophylaxies.

Les projets de programmes prophylactiques ci-dessus ont été approuvés par CEMUBAC, et l'aide financière de FOMETRO est espérée pour leur réalisation.

6.1.0.0.1./b. Bilharziose

Il s'agit uniquement de bilharziose intestinale (S. Mansoni), pratiquement limitée à la plaine de la Ruzizi et à la région située le long du lac Tanganika.

Tableau n° 4 : Nombre de cas de bilharziose

Année	Cas traités	Décès
1960	1.373	-
1961	1.165	-
1962	1.431	-
1963	2.056	-
1964	3.290	2
1965	3.649	5
1966	3.057	3

Il y a une augmentation progressive du nombre de cas, ce qui est attribuable à l'arrêt de la lutte contre les mollusques et parfois à la pénurie des médicaments. Le nombre des personnes atteintes est beaucoup plus élevé que celui des personnes traitées, ainsi qu'il résulte des sondages effectués parmi les enfants des écoles. En 1966, dans la commune de Mpanda-Kihanga, on relevait 15,40 % positifs après un examen unique de selles ; en réalité l'indice d'infestation doit donc être plus élevé.

Il est à prévoir - c'est une règle absolue constatée partout en zone tropicale et subtropicale - que l'extension du réseau d'irrigation dans la plaine de la Ruzizi entraînera une multiplication des cas de bilharziose si des mesures systématiques ne sont pas prises contre les vecteurs, mesures existantes mais qui n'ont pas encore été mises en application jusqu'ici.

La lutte contre les mollusques vecteurs, commencée grâce à une aide FOMETRO, a repris depuis fin 1966 à Kihanga, Mpanda, Muzinda, et sera progressivement étendue à une zone plus large. Le traitement gratuit de toutes les personnes atteintes pourra aussi être assuré dans la zone où la lutte contre les vecteurs a commencé. Un traitement de masse est envisagé et commencera sous peu. Des médicaments sont néanmoins dès à présent fournis gratuitement aux dispensaires de la région traitée.

D'autre part, la lutte contre la bilharziose dans la plaine de la Ruzizi exige :

- que tous les nouveaux réseaux d'irrigation soient conçus de façon qu'ils favorisent le moins possible la multiplication des mollusques vecteurs, conformément à la législation en vigueur ;
- qu'au fur et à mesure de leur extension, soient construits en même temps les bâtiments, habitations et dispensaires nécessaires au dépistage des vecteurs et à la destruction de ces derniers, au dépistage et au traitement des bilharziens. La lutte contre les mollusques sera assurée par la M.A.P.R. ("Mission d'Assainissement de la Plaine de la Ruzizi") de même que le traitement de masse des bilharziens ; ce service est aussi chargé de la lutte contre d'autres vecteurs, tels que les anophèles, et du traitement prophylactique du paludisme.

Comme constructions nécessaires au bon fonctionnement de la M.A.P.R., il y aurait lieu de prévoir :

- A Kihanga : un bâtiment abritant : dispensaire, laboratoire, insectarium, molluscicides, appareils de distribution de ceux-ci, chambre d'épouillage, garage pour pick-ups, remorques et bicyclettes, atelier de réparation pour appareils ; ainsi qu'une station de carburant, un pavillon latrines-douches et les habitations pour deux techniciens sanitaires, un infirmier, trois aides-infirmiers, cinq techniciens sanitaires adjoints, un clerc, quatre microscopistes.

- A Mpanda, près du bureau communal : un dispensaire en matériaux durables, une petite salle pour malades et trois habitations pour le personnel.
- Dans les communes de Mpanda, Mukaramu, etc.. : une dizaine de petits abris devant servir au dépistage des bilharziens, au traitement de masse de ceux-ci et à la chimioprophylaxie du paludisme.

Il est à noter que, d'après les experts en la matière, le principal moyen de lutte contre la bilharziose est celle contre les mollusques vecteurs, et que si toutes les méthodes de lutte peuvent évoluer dans les meilleures conditions (lutte anti-mollusques, traitement de malades, hygiène, environnement, latrines, eau potable, etc... éducation sanitaire), il faut compter environ sur quelque quinze ans pour éradiquer cette endémie.

Une demande a été introduite à l'UNICEF en vue d'obtenir des médicaments pour le traitement des malades, des molluscicides, le matériel pour forage des latrines, des crédits pour la distribution d'eau potable. Une campagne d'éducation sanitaire est déjà en cours ; elle sera intensifiée dans la mesure où le matériel approprié demandé sera obtenu.

Il y a également lieu de signaler que dans ce domaine, une éradication totale suppose une collaboration avec la République Démocratique du Congo.

Les crédits nécessaires à la construction des dispensaires, bâtiments d'hygiène et habitations devraient être obtenus parallèlement au financement du programme d'extension et d'aménagement du réseau d'irrigation dans la plaine de la Ruzizi.

6.1.0.0.1./c. Trypanosomiase humaine

Tableau n° 5 : Evolution du nombre de cas de trypanosomiase humaine

Année	Nombre de cas	
	Total	En province de Muyinga
1960	28	26
1961	37	36
1962	15	14
1963	20	16
1964	16	12
1965	85	79
1966	205	192

Tous les cas signalés ci-dessus sont des trypanosomiases du type rhodesiense, sauf six qui sont de type gambiense. Parmi ces derniers, un seul cas a été détecté parmi la population locale (à Rumonge en 1962), les autres cas (5) l'ayant été parmi des voyageurs venant de l'extérieur du Pays.

La maladie du sommeil du type gambiense n'a jamais été constatée ailleurs que dans la plaine de la Ruzizi et le long des rives du Tanganika.

Tous les cas de trypanosomiase du type rhodesiense ont été constatés en province de Muyinga (dont 18 cas importés), sauf : un en arrondissement de Rutana en 1960, trois en arrondissement de Ruyigi (un en 1961, 1963 et 1964), quatre en province de Ruyigi en 1965 parmi des réfugiés infectés lors d'un séjour en province de Muyinga, et deux cas parmi des militaires de Bujumbura infectés en province de Muyinga lors de manoeuvres.

Le foyer à trypanosomiase gambiense dans la plaine de la Ruzizi et le long du lac Tanganika peut être considéré comme éteint ou du moins en veilleuse. Cette situation favorable peut être attribuée aux efforts effectués avant 1960 et principalement à la chimioprophylaxie faite de 1948 à 1952, au dépistage actif des cas et à la désinsectisation des galeries forestières. Comme il existe néanmoins toujours des glossines palpalis, une nouvelle famblée de trypanosomiase gambiense est toujours possible à la suite de cas qui pourraient être importés du Congo ou de la région de Tanzanie bordant le lac Tanganika.

Le foyer de trypanosomiase rhodesiense, malgré une augmentation rapide des cas durant les deux dernières années, paraît rester circonscrit dans le Nord-Est de la province de Muyinga. En effet, les très rares cas constatés ailleurs ont été en majeure partie transférés de cette province (1965 : six cas dont quatre en province de Ruyigi, deux en province de Bujumbura et quatre autres cas constatés en provinces de Ruyigi-Rutana de 1960 à 1964, infectés probablement en province de Muyinga ou en Tanzanie puisqu'il n'y a pas eu de multiplication de cas).

Il est à remarquer que le foyer actif de trypanosomiase rhodesiense en province de Muyinga paraît rester limité principalement à la commune de Busoni et, avec des cas peu nombreux, à la commune de Bwambarangwe. Dans la commune de Busoni, sont les plus infectées les communes de : Nyabiriasi, Murore, Kabanga, Buraza, Kisenyi, Masembo, d'où sont originaires environ 95 % des cas de maladie de sommeil.

La multiplication des cas en six ans peut être attribuée à la désorganisation des équipes de dépistage depuis 1961 et au peu d'intérêt que témoignaient aux campagnes de dépistage aussi bien les autorités administratives locales que la masse de la population.

La réorganisation des services de dépistage actuellement en cours permettra très probablement de détecter un plus grand nombre de cas, après quoi le nombre de trypanosés diminuera assez vite par réduction du réservoir humain des trypanosomes.

En ce qui concerne les autres régions à glossines (province de Ruyigi, plaine de la Ruzizi et le long du lac Tanganika), les formations médicales doivent rester vigilantes afin de détecter au plus tôt les premiers cas de trypanosomiase qui se présenteraient (examens de sang et ponction ganglionnaire) chez les suspects et les fiévreux.

En province de Muyinga, l'équipe française chargée de la lutte contre la maladie du sommeil est sur place. Le matériel de dépistage et le nécessaire pour la lutte contre les glossines sont déjà arrivés. Le centre de traitement des malades dépistés est déjà sur pied à Kinazi ; une campagne organisée a commencé. Une collaboration avec les autorités sanitaires du Rwanda est nécessaire pour que cette campagne porte ses fruits.

En province de Ruyigi-Rutana, une demande est en cours en vue de la création d'un centre de dépistage et de lutte anti-glossinaire comme à Muyinga. Avant toute action énergique, il faudra contacter les autorités sanitaires de Tanzanie d'où proviennent, d'après les experts internationaux, la maladie du sommeil et la variole.

6.1.0.0.1./d. Paludisme

Tableau n° 6 : Evolution du nombre de cas de paludisme

Année	Cas traités	Décès
1960	89.831	74
1961	70.237	107
1962	76.047	41
1963	79.234	75
1964	95.115	57
1965	81.669	39
1966	106.387	56

Le nombre réel des cas cliniques de paludisme et a fortiori des infections latentes ou chroniques est nettement supérieur aux chiffres ci-dessus. Nombreuses sont les personnes qui ne vont pas au dispensaire, surtout quand celui-ci est quelque peu éloigné, et que durant les deux dernières années il était régulièrement dépourvu d'antipaludiques.

La recrudescence du nombre des cas, ainsi qu'il résulte des chiffres ci-dessus, est néanmoins très sensible et est principalement due à l'arrêt de la désinsectisation domiciliaire depuis 1961, ainsi qu'à la pénurie de médicaments anti-paludiques. (Il est à signaler ici que la plupart des communes (sinon toutes), entreautrescelle de Bujumbura, perçoivent depuis 1961 une "taxe de désinsectisation" et que seules une dizaine de communes (et encore des plus pauvres) ont utilisé les sommes perçues pour l'achat de DDT et de pulvérisateurs).

L'indice d'infection de la population est beaucoup plus élevé que celui qui serait estimé sur le seul chiffre des cas traités. Depuis 1960, il n'a été établi d'indices relativement valables que dans quelques communes de la plaine de la Ruzizi, où le paludisme sévit d'ailleurs le plus par suite des conditions climatiques favorables. Voici quelques indices plasmodiques chez les enfants de moins de 12 ans (goutte épaisse unique) :

- 1962 (mois de mars, fin saison des pluies) : I.P. = 60,75 %.
- 1966 (mois de mai au mois d'octobre) saison sèche, quand l'indice diminue : I.P. = 44,5 %.

La lutte anti-anophélienne a été reprise en fin de 1966 dans certaines communes de la plaine de la Ruzizi, de même que la distribution prophylactique d'anti-paludiques (M.A.P.R.).

Il s'avère toutefois absolument indispensable que des mesures soient prises pour que les taxes de désinsectisation soient intégralement utilisés à la lutte contre les vecteurs d'agents pathogènes pour l'homme (donc, principalement contre les anophèles, et, là où sévit le "typhus", contre les poux et les puces).

En ce qui concerne la médication anti-paludique, le Ministère de la Santé Publique va octroyer des anti-paludiques en quantité suffisante pour traiter les cas cliniques ; il n'est toutefois pas en mesure de distribuer des anti-paludiques prophylactiques à toute la population. Pour les nourrissons et jeunes enfants, la chimioprophylaxie va être généralisée et sera gratuite.

Ces mesures n'auront cependant d'efficacité que si l'on obtient le concours de toutes les autorités (débroussaillement, suppression des gîtes de moustiques constitués par les trous, boîtes vides, vieux véhicules abandonnés, etc . .).

6.1.0.0.1./e. Maladies vénériennes

Tableau n° 7 : Evolution du nombre de cas de maladies vénériennes

Année	Syphilis		Infection gonococcique	
	Cas	Décès	Cas	Décès
1960	925	5	5.591	-
1961	425	-	8.041	-
1962	1.031	6	8.188	-
1963	850	1	10.656	1
1964	1.381	-	12.784	3
1965	2.097	3	16.209	-
1966	2.294	2	15.032	-

Pour diverses raisons, ces chiffres sont nettement en dessous de la réalité. Par rapport à l'année 1960, le nombre des cas de syphilis a plus que doublé en 1966, et celui des cas de gonococcie, triplé.

Le dénuement d'une partie de la population (réfugiés) doit avoir favorisé la prostitution. A cela il y a lieu d'ajouter la difficulté de pouvoir convaincre certains malades de la nécessité d'un traitement complet ; d'autres achètent dans la clandestinité des médicaments périmés, non efficaces, ou en quantité insuffisante, ce qui favorise l'établissement de souches résistantes à de nombreux médicaments (gonocoques). Des mesures appropriées sont en cours de préparation.

Il s'agit d'un problème d'une très grande importance et qui va en s'aggravant. Il nécessite une étude approfondie par des experts qualifiés ; des démarches ont été entreprises en ce sens auprès de l'O.M.S.

6.1.0.0.1./f. **Poliomyélite**

Tableau n° 8 : Evolution du nombre de cas de poliomyélite		
Année	Cas	Décès
1960	13	2
1961	4	-
1962	49	-
1963	29	-
1964	63	-
1965	91	2
1966	33	-

Le petit nombre de cas en 1960 et 1961 doit être attribué à la vaccination de masse avec le virus atténué durant les années 1958-59, dont l'effet bénéfique se fait toujours sentir. Toutefois, étant donné que le nombre de cas semble en très nette augmentation depuis 1964, une revaccination généralisée des enfants avec le virus atténué s'impose, mais ceci paraît difficilement réalisable avec les crédits actuels du Ministère de la Santé Publique.

6.1.0.0.1./g. Lèpre

Tableau n° 9 : Evolution du nombre de cas de lèpre		
Année	Cas	Décès
1960	1.240	4
1961	458	2
1962	560	5
1963	555	2
1964	814	5
1965	758	6
1966	897	-

Pour l'ensemble du Pays, le nombre de nouveaux cas de lèpre reste à peu près constant.

La chute brusque du chiffre de 1960 à 1961 est due probablement à l'action du service spécialisé qui a fonctionné jusqu'en 1961.

Depuis peu, une organisation privée ("Amis du Père Damien") a entrepris un nouveau recensement de tous les lépreux, principalement dans les provinces de Ngozi et Muyinga, ainsi que dans celle de Bururi.

Il existe une léproserie libre subsidiée à Nyankanda où séjournent surtout les lèpreux estropiés.

Dans tous les secteurs médicaux du Gouvernement existent des centres de traitement pour les cas ambulatoires.

6.1.0.0.1./h. Pian

Tableau n° 10 : Evolution du nombre de cas de pian

Année	Cas	Décès
1960	13.660	2
1961	12.156	-
1962	7.442	-
1963	8.642	-
1964	9.837	1
1965	12.035	-
1966	9.555	-

Le nombre de cas de pian varie peu, mais est cependant en légère hausse depuis 1962.

Il s'agit presque toujours de pian chronique (pian plantaire etc..) car il est rare de voir des cas infectieux du premier et du deuxième stade.

6.1.0.0.1./i. Coqueluche et rougeole

A part une poussée de rougeole en 1960 et une rémission des cas aussi bien de rougeole que de coqueluche en 1964, on constate une augmentation assez régulière et importante pour ces deux maladies infectieuses de l'enfance. La mortalité due à ces maladies paraît également augmenter depuis ces dernières années.

Tableau n° 11 : Evolution du nombre de cas de coqueluche et de rougeole

Année	Coqueluche		Rougeole	
	Cas	Décès	Cas	Décès
1960	3.196	9	23.978	24
1961	4.750	24	9.607	10
1962	10.776	51	15.984	18
1963	12.392	142	34.834	33
1964	7.523	53	21.365	106
1965	15.125	112	32.072	148
1966	14.139	78	34.269	106

La vaccination anti-coquelucheuse des nourrissons s'impose. Elle est pratiquée dans les grandes agglomérations.

Plus tard, on espère pouvoir envisager la vaccination anti-rougeoleuse avec l'aide d'un organisme international.

6.1.0.0.1./f. Salmonelloses, shigeloses, dysenteries amibiennes, helminthiases

Tableau n° 12 : Evolution du nombre de cas de salmonelloses, shigeloses, dysenteries amibiennes et helminthiases

Année	Salmonelloses		Shigeloses		Dysenteries amibiennes		Ankylostom		Autres helminthiases	
	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès
1960	162	6	1.337	9	4.190	37	18.754	36	134.548	36
1961	146	3	1.633	19	3.925	20	13.057	1	117.453	29
1962	170	8	2.088	6	3.133	26	17.109	10	157.560	11
1963	126	3	3.003	20	4.214	11	19.759	8	121.434	6
1964	127	6	2.160	30	5.062	32	28.710	27	151.390	22
1965	230	8	3.643	24	7.178	20	29.242	13	163.532	10
1966	148	3	3.302	27	6.970	36	29.006	10	154.779	6

Il y a une augmentation régulière pour les deux formes de dysenteries. Le danger fécal paraît donc augmenté (sources d'eau non entretenues, hygiène moindre en ce qui concerne les latrines, mouches, etc..). L'arme la plus efficace est ici l'éducation sanitaire, et l'on espère acquérir dans un proche avenir le matériel nécessaire (véhicule équipé de haut-parleur, projecteur, etc..).

Quant à l'ankylostomiase et aux autres helminthiases, le nombre de cas est en hausse depuis 1962. En ce qui concerne les verminoses intestinales, le nombre des personnes atteintes est beaucoup plus élevé que celui des personnes traitées. Ainsi, d'après les sondages effectués parmi les enfants des écoles, il résulte que, notamment dans la commune de Mpanda, 57,8 % des écoliers sont porteurs d'ankylostomes, et 17 % porteurs d'ascaris. Ces proportions sont variables suivant les régions. Seule une éducation sanitaire conjointe aux traitements fera diminuer le nombre de ces verminoses.

6.1.0.0.1./h. Maladies de carences alimentaires

Tableau n° 13 : Evolution du nombre de cas de maladies de carences alimentaires

Année	Béri-béri		Pellagra		Scorbut		Troubles nutritionnels non précisés		Kwashiorkor		Etats carences autres que kwashiorkor	
	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès
1960	17	-	36	-	869	-	2.185	32	2.158	85	3.073	45
1961	33	-	325	-	1.565	-	1.962	12	2.710	91	2.475	8
1962	85	1	52	-	642	1	2.751	39	2.747	111	4.150	32
1963	34	2	158	-	1.112	-	4.601	24	4.887	176	4.223	45
1964	142	1	276	-	511	-	4.717	31	8.751	310	4.829	19
1965	65	1	650	-	713	-	5.404	38	12.645	258	9.297	25
1966	106	1	1.504	-	467	-	5.883	23	10.357	204	4.247	5

Nette augmentation des maladies due à une carence dans le régime alimentaire, spécialement du kwashiorkor (environ 4 fois plus de cas en 1966 par rapport à l'année 1960). On doit admettre qu'une bonne partie de ces nouveaux cas ont été constatés parmi les réfugiés.

D'autre part, suite à l'organisation d'un service de protection maternelle et infantile (P.M.I.) et à la distribution gratuite de lait aux enfants atteints, la consultation pour ce genre de maladies, autrefois nulle, s'est fortement intensifiée. Il est donc possible que cet accroissement des cas de carence et de kwashiorkor ne soit pas dû à une plus mauvaise alimentation, mais révèle plutôt une prise de conscience de la population au problème nutritionnel.

6.1.0.1. Protection maternelle et infantile

Par suite du manque de personnel, les consultations prénatales, les consultations des nourrissons et d'une manière générale la protection maternelle et infantile en étaient arrivés, en 1963, à passer au second plan des occupations des dispensaires. En effet, le personnel, déjà trop peu nombreux, suffisait à peine pour la médecine des soins courants. Dans bien des cas, les consultations prénatales et des nourrissons étaient franchement abandonnées et, par voie de conséquence, nombre de maladies, parmi lesquelles les cas de carence alimentaire sont les plus spectaculaires, augmentèrent rapidement.

Le personnel de l'O.M.S. en place à l'époque intéressa l'UNICEF à la question, et une aide de cette organisation permit d'envisager la lutte contre les maladies dont la principale est le kwashiorkor. Cette aide a porté sur la formation du personnel et sur la création de centres de santé destinés à détecter les maladies endémiques et à conseiller et assister les familles.

Ces centres de santé sont orientés vers :

- la médecine préventive ;
- l'éducation sanitaire, en matière d'hygiène ;
  - de la femme enceinte ;
  - de la femme allaitante ;
  - des nourrissons et des enfants ;
- l'éducation alimentaire et nutritionnelle ;
- la lutte contre les maladies endémiques.

Des titulaires de dispensaires viennent également suivre des stages de perfectionnement dans les centres de santé existants, où ont aussi lieu des démonstrations pratiques.

Comme les activités dans le domaine de la protection maternelle et infantile doivent s'intégrer dans les dispensaires, il faut au moins prévoir pour les anciens dispensaires de nouveaux locaux et des habitations destinées à ce personnel. Dans cette optique, l'aide de l'UNICEF a été obtenue pour le ré-équipement des anciens dispensaires dont le matériel de base est devenu vétuste ou hors d'usage (tables d'examen, microscopes, etc..).

6.1.0.2. Hygiène urbaine et rurale

6.1.0.2.0. Personnel

La tâche du personnel du Service de l'Hygiène consiste principalement à faire observer les prescriptions en matière d'hygiène publique, d'hygiène alimentaire, et de lutte contre la transmission des maladies transmissibles, en particulier contre les vecteurs du paludisme, des rickettsioses, de la bilharziose, ainsi que de lutte contre le danger fécal.

Durant les dernières années, cette tâche n'a pas pu être exécutée de façon satisfaisante, par suite du manque de moyens de transport, de produits d'hygiène (insecticides) et de matériel d'hygiène (foreuses de latrines).

Les effectifs du personnel affecté au Service de l'Hygiène au Burundi sont les suivants :

Bujumbura : 1 médecin hygiéniste (inspecteur des services d'hygiène), 1 directeur administratif, 2 techniciens sanitaires, 1 officier de quarantaine (assistant médical adjoint), 7 microscopistes (dont 1 assistant médical adjoint), 3 aides-infirmiers, 3 auxiliaires, 3 assistants sanitaires, 1 clerc dactylographe, comptable et intendant, 1 rédacteur et 103 travailleurs (une partie de ce personnel est souvent envoyée en renfort pour des campagnes à l'intérieur du Pays, telles que vaccination B.C.G, vaccination anti-variolique, lutte contre les vecteurs de typhus).
Gitega : 1 technicien sanitaire, 2 assistants sanitaires, 10 travailleurs.
Ngozi : 1 technicien sanitaire, 2 assistants sanitaires, 4 travailleurs.
Muyinga : 1 technicien sanitaire, 1 assistant sanitaire, 6 travailleurs.
Rumonge : 1 assistant sanitaire, 2 travailleurs.
Kihanga (M.A.P.R.) : 1 technicien sanitaire, 1 infirmier, 3 assistants sanitaires, 1 garde sanitaire, 3 aides-infirmiers, 3 agents auxiliaires, 52 travailleurs. (Une partie de ce personnel est parfois affectée à des campagnes ailleurs dans le Pays).

En tenant compte de l'équipement et des produits actuellement à la disposition des services d'hygiène, l'on peut estimer qu'il y a pour le moment assez d'assistants sanitaires (en comptant ceux qui viennent de terminer les cours théoriques).

Il faudrait toutefois prévoir une dizaine de techniciens sanitaires de plus, ayant une formation plus poussée et dont certains soient plus spécialisés dans certaines disciplines (entomologie, malacologie, éducation sanitaire). Dans ce but, il faudrait retablir un cours pour techniciens sanitaires de façon à avoir assez de personnel suffisamment formé d'ici cinq ans. Il faudrait en outre un médecin-hygiéniste assistant.

6.1.0.2.1. Bâtiments

Aucun des services d'hygiène du pays ne dispose actuellement de ses propres bâtiments. A Bujumbura le service de l'hygiène occupe une aile appartenant normalement au laboratoire médical. A Gitega, Rumonge, Ngozi et Muyinga, ce service occupe un local de l'hôpital. A Kihanga, la M.A.P.R. occupe un bâtiment de fortune (ex-hangar de la chefferie).

Il importe de remédier à cette situation, car le fait de doter les services d'hygiène de locaux adéquats et de logements pour leur personnel constitue une des premières mesures indispensables pour créer les conditions permettant le fonctionnement d'équipes de dépistage des vecteurs et des malades, la destruction des vecteurs (mollusques-moustiques) et le traitement des malades.

A cet égard, les besoins sont les suivants :

- Kihanga et Mpanda :

Les constructions nécessaires à la M.A.P.R., qui s'occupe spécialement de la lutte contre la bilharziose et le paludisme ont été détaillées plus haut (cf. 6.1.0.0.1./b.).

- Bujumbura :

Dès qu'il sera envisagé de remettre au laboratoire médical les locaux actuellement occupés par le service de l'hygiène, il faudra prévoir la construction d'un bâtiement adéquat pour ce dernier ainsi que pour le stockage du matériel et des produits d'hygiène ; ce bâtiment serait construit à l'angle des rues de la jonction et de la prison ; il pourrait comprendre le service antituberculeux abrité actuellement dans des locaux trop exigus (FOREAMI).

- Autres centres :

Il y aurait lieu d'envisager progressivement la création d'un service d'hygiène à chaque chef-lieu de province ou autre centre important de la province ; ces services pourraient être abrités dans des locaux à construire de préférence à proximité des hôpitaux existants ; ils devront comprendre des bureaux, un petit laboratoire, un magasin d'entreposage de matériel et de produits d'hygiène et un garage.

6.1.0.2.2. Véhicules

L'on manque actuellement de moyens de transport pour assurer le fonctionnement normal des équipes d'hygiène, spécialement de celles chargées de la lutte contre les vecteurs de typhus.

Dans ce domaine, les besoins sont exposés ci-après :

- Il faudrait que le Ministère de la Santé Publique dispose d'au moins 5 véhicules (camionnettes de 1 tonne) pour les équipes chargées de vaccinations de masse urgentes (ex. variole) ou de la lutte contre les vecteurs de maladies épidémiques (telles que, actuellement, le typhus en plusieurs provinces).
- Le service de l'hygiène de Bujumbura devrait disposer d'au moins 2 pick-ups (1 tonne), de 2 remorques pour la désinsectisation domiciliaire, déplacement du matériel de forage de latrines, lutte anti-mollusque en province de Bujumbura. De plus il faudrait un véhicule (voiturette) pour l'officier de quarantaine auquel doit actuellement être cédé un véhicule destiné à la déparasitation.
- Une camionnette (1 tonne) devrait être mise à la disposition de chaque service d'hygiène de l'intérieur ; elles serviront à la désinsectisation des habitations du chef-lieu, des bâtiments publics (hôpitaux, prisons, casernes, écoles), à la lutte contre les mollusques là où existe la bilharziose et à l'affectation à d'autres campagnes en cas de besoin (vaccination de masse, lutte contre les vecteurs de typhus).
- En ce qui concerne la M.A.P.R., le matériel roulant est actuellement fourni par une aide bilatérale (FOMETRO), mais il serait utile de prévoir une contribution du Pays quand la lutte contre la bilharziose sera menée dans toute la plaine de la Ruzizi et le long du lac Tanganika.

6.1.0.2.3. Produits et divers

- Pesticides

Les principaux pesticides employés actuellement au Burundi sont destinés à la lutte contre les moustiques anophèles, les poux, les puces, les rats, les mollusques.

- Insecticides

La poudre (DDT 10 % et Malathion 2°) pour pulvérisation sèche est employée contre les poux et puces vecteurs de rickettsioses. Le Pays a besoin de grandes quantités de ce produit par suite de l'existence d'une endémo-épidémie de typhus dans plusieurs provinces et de l'infestation de poux et puces de la grande masse de la population des collines. Pour faire face à l'extension des rickettsioses, il faudra compter avec un besoin d'au moins 150 tonnes d'insecticides à poudrer, et ceci durant quelques années consécutives, dont le coût annuel est évalué à 3.500.000 francs. En plus de la taxe de désinsectisation, il faudrait solliciter une aide internationale pour la campagne anti-typhus.

La poudre dispersable dans l'eau et concentrée pour émulsion de DDT et HCH est en principe principalement employée contre les vecteurs du paludisme. Comme une campagne d'éradication ne peut être envisagée pour le moment par suite de l'insuffisance d'infrastructure médicale, du manque de crédits et de collaboration des pays voisins, la lutte contre le paludisme doit être limitée actuellement à la surveillance et à la suppression des gîtes larvaires dans les agglomérations.

La lutte contre les anophèles adultes reste néanmoins souhaitable dans les agglomérations et en zone à haute endémicité, d'autant plus que, par suite de la désinsectisation domiciliaire, il peut y avoir une destruction simultanée d'autres moustiques que les anophèles, des mouches, puces, poux, punaises, cancrelats, etc.., ce qui est important au point de vue psychologique. Mais comme certains de ces insectes sont résistants au DDT, il est nécessaire d'employer des mélanges d'insecticides, ce qui augmente notablement le coût de l'opération. C'est ainsi qu'une seule désinsectisation domiciliaire des quartiers Belge, Buyenzi, Ocaf, Kamenge, Faubourg a coûté en 1967, en insecticides seuls, près de 2 millions de francs, soit environ 30 francs par habitant ; pour couvrir toute l'année, il faudrait deux applications, ce qui reviendrait à environ 60 francs par an et par habitant. Il est improbable que les communes puissent financer des opérations de désinsectisation domiciliaire dirigée contre différents vecteurs et autres vermines. Pour cela, il faudrait non seulement que les communes augmentent la taxe de désinsectisation et que le produit en soit intégralement réservé à l'achat d'insecticides, mais que l'Etat apporte également sa contribution.

Un important pourcentage des crédits alloués pour l'achat d'insecticides est consacré à l'achat de concentrés pour émulsions destinés à la désinsectisation des hôpitaux, internats d'écoles, orphelinats, prisons, etc...

- Lutte contre le danger fécal

Les services d'hygiène des centres y contribuent par le forage de latrines. Il faudrait à Bujumbura en permanence au moins 3 équipes de foreurs, dans les centres de l'intérieur une équipe et pour la M.A.P.R., 2 équipes. A l'intention de ces équipes, il faut prévoir pour le Pays 25 nouvelles foreuses par an. Il est souhaitable que l'Etat intervienne dans les frais de fabrication de dalles "sièges à la turque" pour couvrir les trous forés ; sans ces dalles, l'utilité des trous forés pour la prévention de certaines verminoses, telles que l'ankylostomiase, est illusoire.

- Lutte contre les mollusques vecteurs

Elle doit être progressivement étendue à toute la zone de transmission (plaine de la Ruzizi et régions basses le long du lac Tanganika). Une contribution importante est assurée pour le moment par une aide bilatérale (matériel d'épandage, molluscicides, médicaments spécifiques), mais il faut prévoir une contribution plus importante du Pays - ou d'une aide internationale - pour couvrir toute la zone de transmission (molluscicides et médicaments spécifiques).

6.1.1. Programme d'action

6.1.1.0. Lutte contre les grandes endémies

6.1.1.0.0. Maladies quarantenaires

6.1.1.0.0./a. Variole

Cet important problème a retenu l'attention de l'O.M.S. qui nous a déjà envoyé un spécialiste pour étudier la question.

Un plan d'opération a été établi et permettra de disposer de vaccins et moyens de transport, ainsi que de vacciner de manière systématique toute la population.

Le Gouvernement prendra le personnel à sa charge. Celui-ci se composera de 6 équipes de vaccination, auxquelles s'ajoutera le personnel d'administration. L'entretien des véhicules utilisés pour cette campagne sera également en partie à charge du Gouvernement.

Les frais pour mener cette campagne à bonne fin sont estimés à 2.200.000 francs annuellement, dont 1.900.000 francs pour le personnel seul. Si la totalité de l'entretien du charroi incombait au Burundi, les frais s'élèveraient à 3.000.000 francs. Il est à noter que les dépenses pour le personnel sont déjà partiellement couvertes actuellement, au moins en ce qui concerne le personnel sous-statut.

Compte tenu de ce qui précède, les frais supplémentaires s'élèveront au maximum à 2.180.000 francs par an, y compris la totalité des frais d'entretien du charroi.

6.1.1.0.0./b. Typhus et rickettsioses

Pour combattre cette épidemie, le Burundi a reçu l'aide du FOMETRO (véhicules et insecticides), et un médecin spécialiste de l'O.M.S. est venu étudier la question pour la détermination et l'isolement du facteur en cause.

Ici également, indépendamment des mesures d'hygiène qui ont été prises à présent, l'on espère pouvoir compter sur une aide extérieure dès que l'on possèdera les éléments et qu'un programme d'action aura été dressé.

Actuellement, 2 équipes procèdent à une désinsectisation des régions infectées.

Les moyens matériels qui seraient nécessaires pour mener cette campagne à bonne fin sont :

- insecticides : 400 tonnes de DDT-Malathion ;
- véhicules pour le transport du matériel des équipes et des produits ;
- matériel de campement et d'équipement ;

et le coût en est estimé à 10.000.000 francs.

Le nombre d'équipes chargées de la désinsectisation serait porté à 4 dès que l'on disposera de ces moyens.

Les frais supplémentaires à charge du Gouvernement pour ces deux équipes s'élèveraient à 1.500.000 francs, dont 600.000 francs pour le personnel et 900.000 francs pour les transports du matériel vers l'intérieur du Pays.

6.1.1.0.1. Autres maladies transmissibles

6.1.1.0.1./a. Tuberculose

Un début d'action a été entrepris de 1949 à 1960 sous l'égide du CEMUBAC, mais a été arrêté ensuite. En 1964 l'O.M.S., à la demande du Burundi, a envoyé des spécialistes pour étudier la question ; les conclusions de leur enquête se sont avérées identiques à celles de CEMUBAC.

L'on s'est ensuite adressé au FOMETRO pour reprendre une campagne de vaccination, et celle-ci se fait actuellement sous l'égide du CEMUBAC. Une équipe, disposant des moyens matériels et vaccins donnés par le FOMETRO, a déjà commencé la vaccination, mais pour que cette campagne soit réellement efficace, une deuxième équipe devrait y être adjointe.

Les frais récurrents supplémentaires à charge du Gouvernement pour cette seconde équipe s'élèveraient annuellement à 1.000.000 de francs par an, dont 650.000 francs pour le personnel.

6.1.1.0.1./b. Bilharziose

Cette maladie revêt une importance grandissante dans la plaine de la Ruzizi, et les moyens de lutte sont très limités bien que l'on dispose déjà d'une aide du FOMETRO.

La lutte contre cette maladie comporte trois aspects :

- dépistage et traitement des malades ;
- traitement des eaux-habitats des mollusques ;
- forage des latrines.

Le personnel comprendra 3 équipes itinérantes ayant leur point d'attache à Bujumbura, Kihanga et Cibitoke. Une équipe de ce genre est déjà constituée et fonctionne à Kihanga.

Les frais supplémentaires pour les 2 autres équipes s'élèveraient à 1.200.000 francs annuellement.

Le coût supplémentaire annuel pour les molluscicides s'élève à 750.000 francs, plus de la moitié des besoins totaux étant déjà couverte par le FOMETRO.

Le coût total des médicaments pour le traitement des malades s'élève à 1.250.000 francs dont 25 % sont assurés par le FOMETRO.

La construction d'un petit bâtiment de 6 x 6 m est nécessaire pour chacun des 6 centres de traitement de la bilharziose qui sont prévus à Kihanga, Mpanda, Muzinda, Cibitoke, Rukarama et Gatumba. Chaque bâtiment comprendra 3 pièces : un dispensaire, un laboratoire et un magasin d'entreposage du matériel, et le coût des 6 centres est estimé à 3.000.000 de francs.

Il y a également lieu de prévoir à Kihanga et à Cibitoke la construction de 7 maisons d'habitation pour le personnel, pour un coût total de 5.600.000 francs.

Les moyens de déplacement pour le personnel nécessitent l'acquisition de 3 camionnettes et de 13 véhicules combi-camionnettes, dont le coût est estimé à 2.400.000 francs.

Le coût du matériel de forage est évalué à 90.000 francs.

Enfin, les frais d'entretien des véhicules sont estimés à 660.000 francs pour l'ensemble du charroi.

En résumé, le coût total de la campagne anti-bilharziose telle qu'elle devrait être menée est le suivant :

- Dépenses d'investissements :

- Constructions :	8.600.000 francs
- Véhicules :	2.400.000 francs
Total :	11.000.000 francs

- Dépenses récurrentes annuelles :

- Molluscicides :	750.000 francs
- Médicaments :	1.000.000 francs
- Entretien véhicules :	660.000 francs
- Matériel de forage :	90.000 francs
- Personnel :	1.200.000 francs
Total :	3.700.000 francs

Il est à noter que le montant de ces dépenses pourrait devenir plus important si la construction des canaux supplémentaires et l'extension des paysannats ne tenait pas compte des normes qui sont exigées par la législation en vigueur mais qui n'avaient pas été respectées jusqu'à présent.

6.1.1.1. Centres de santé

La nouvelle structure médicale devant servir de base à la médecine préventive repose avant tout sur les centres de santé dont le rôle est principalement d'éduquer et de conseiller la population en matière de santé. Ces centres seront organisés, au fur et à mesure des possibilités, en annexe aux dispensaires ou dans les dispensaires.

Dans leur stade final, ces centres comprendront une infirmière ou auxiliaire infirmière et un assistant sanitaire. L'infirmière sera chargée de la protection maternelle et infantile, des consultations prénatales et des consultations des nourrissons, ainsi que des conseils de diététique. L'assistant sanitaire veillera à l'assainissement du milieu, à l'éducation sanitaire de la population environnante et à la mise en application des mesures d'hygiène.

Annuellement, la construction de 3 à 5 centres doit être prévue. Chaque centre comprendra un bâtiment de 7 m sur 6 comprenant 4 pièces, et 2 maisons d'habitation pour le personnel.

Le coût de construction de chaque centre est estimé à 1.000.000 de francs, soit 5.000.000 de francs par an. Le coût de fonctionnement de chacun d'eux est estimé à 200.000 francs par an (personnel et petit matériel), soit 1.000.000 de francs pour 5 centres de santé.

6.1.1.2. Assainissement du milieu

Cette partie de la médecine préventive comporte l'amélioration générale du milieu rural ; il ne s'agit plus ici de l'amélioration de la santé de l'individu proprement dit, mais de tout ce qui peut avoir une répercussion sur celle-ci.

Dans ce but, il y aurait lieu d'envisager, en premier lieu, une multiplication rapide du nombre de points de distribution d'eau potable et l'entretien ou la remise en état de ceux existant déjà. A lui seul, ce programme permettra de résorber toutes les maladies d'origine hydrique et un grand nombre de verminoses.

Vu l'importance de ce programme, sa réalisation devrait être prévue au cours du présent Plan. Un crédit annuel de 1.500.000 francs devrait être prévu à cette fin.

6.2. SECTION 2 : MEDECINE CURATIVE

6.2.0. Situation et objectifs

6.2.0.0. Formations médicales

6.2.0.0.0. Formations sanitaires

Le Pays est divisé en 9 secteurs médicaux. Chaque secteur médical dispose au minimum d'un hôpital du Gouvernement et éventuellement d'un ou plusieurs hôpitaux de missions. En outre, le secteur médical groupe autour de l'hôpital un certain nombre de dispensaires médicaux du Gouvernement et de missions assez uniformément répartis. En moyenne, les hôpitaux ont un rayon d'action de 40 à 50 kms et les dispensaires en ont un de 15 à 20 kms. Bujumbura dispose d'un hôpital polyclinique de 660 lits et d'une clinique de 77 lits.

Les formations sanitaires sont au nombre de 120, se répartissant comme suit :

	Gouvernement	Missions	Total
Hôpitaux	13	8	21
Dispensaires	73	25	98
Maternités	4	3	7
Sanatorium	1	-	1

Le nombre de lits d'hôpitaux est de 2.259, dont 1.803 dans les hôpitaux du Gouvernement et 456 dans les hôpitaux de missions, soit 0,7 lit pour 1.000 habitants. La concentration des lits se répartit à raison de 25 % dans la région urbaine de Bujumbura, et de 75 % à l'intérieur du Pays. La répartition géographique des hôpitaux et dispensaires par secteurs médicaux est donnée dans le tableau n° 14 ci-après :

Tableau n° 14 : Répartition géographique des hôpitaux et dispensaires, par secteur

Secteur médical	Population	Hôpitaux			Nombre de lits	Dispensaires		
		Gouvernement	Missions	Total		Gouvernement	Missions	Total
Bujumbura Bubanza	596.000	4	-	4	768	17	5	22
Bururi	369.000	1	1	2	116	5	3	8
Gitega	544.000	1	3	4	334	13	1	14
Kibumbu	160.000	1	-	1	130	3	-	3
Muramvya	178.000	1	-	1	91	3	3	6
Muyinga	384.000	1	-	1	153	10	3	13
Ngozi	638.000	2	2	4	425	6	7	13
Ruyigi	200.000	1	2	3	190	7	2	9
Rutana	141.000	1	-	1	52	9	1	10
		13	8	21	2.259	73	25	98

Les objectifs à atteindre dans ce domaine consistent, d'une part, à maintenir un minimum de lits par habitant et d'autre part, à remédier à l'inégalité de la répartition géographique actuelle des lits.

Sous l'angle du maintien d'un minimum de lits par habitant, bien qu'il faudrait tendre au minimum d'un lit par 1.000 habitants (rapport technique O.M.S. "Urbanisme et hygiène du milieu" - 1965), il faudrait au moins en arriver à rétablir la proportion qui existait en 1962, soit 0,82 lit par 1.000 habitants (2'.039 lits pour une population de 2.560.000 habitants). Etant donné que la proportion actuelle, sur base des données du tableau ci-dessus, est de 0,70 lit par 1.000 habitants, il faudrait, pour atteindre le minimum de 0,82 lit par 1.000 habitants à la fin de la période quinquennale du Plan (1972), disposer, pour une population qui serait de l'ordre de 3.700.000 habitants, de 3.034 lits, c'est-à-dire de 785 lits de plus.

D'autre part, l'obtention de ce minimum de lits par 1.000 habitants dans chaque secteur médical nécessite un réajustement destiné à remédier à l'inégalité de répartition actuelle.

BURUNDI

SANTE PUBLIQUE

KIGINA
KITERANYE
KANYNYIA
BURARA
MUKENKE
KUNTEGA
KITOBE
KILEMBA
VUMBI
RUGARI
NYAMULENZA
KISANZE
MABAYI
BUTAHANA
BUMBA
RUGOMBO
MUREHE
RUBURA
IBUYE
CIBITOKE
MUYANGE
BUTARA
BUSIGA
MUHINGA
RWAGARIKA
KAYANZA
NGOZI
MUSENYI
KATARA
BUHIGA
GAHOMBO
MUSIGATI
BURASIRA
MUSEMA
MURAMBA
BURANIRO
GIHOGAZI
BUBANZA
MWIRANGO
KARUZI
MUGERA
BUSANGANA
MWAKIRO
KURYANGE
BUKEJE
MUTAHO
BUGENDANA
MURAMVYA
KIVOGA
MURUZI
KAYONGOZI
NGAGARA
MUGERA
NYABIKERE
MUYAGA
MURORE
KATUMBA
MUBIMBI
RUSHUBI
BUJUMBURA
RUHINGA
KANIGA
KIVIMBA
NYANKANDA
MUTUMBA
KIGANDA
KIHETA
KITEGA
GISORORO
BUHONGA
NYABITARE
KIBUMBU
KISOZI
RWIBAGA
MARAMVYA
MUREHE
GAMARA
RUYIGI
KABEZI
BISORO
RUHANDE
MULIZA
MURAMBA
BUHINDA
MAHWA
KIBUYE
RWESERO
KIMYNYIA
MUSONGATI
MINAGO
MPINGA
MATANA
MWISHANGA
KIHARO
BURAZA
RUMEZA
KAYERO
MUZENGA
BURURI
RUTANA
RUMONGE
KITANGA
BUKEMBA
MAKAMBAI
KAYOGORO
KISHIA
KAYUGORO
NYANZA-LAC
LAC TANGANYIKA

GOUVERNEMENT MISSION CATH. MISSION PR

HOPITAL

DISPENSAIRE

Le programme à réaliser pour tenir compte du double objectif ci-dessus est exposé ci-après :

1°) Construction de nouvelles formations médicales, compte tenu de la population de chaque secteur médical :

- Hôpitaux à Bujumbura-Kamenge (250 lits), Kirundo (150 lits), Rumonge (100 lits), Makamba (100 lits), Cankuzo (100 lits).
- Centre pédiatrique à Bujumbura de 250 lits.
- Maternité de 150 lits à Bujumbura.

2°) Extension de la capacité des formations hospitalières existantes, compte tenu de la population des secteurs médicaux

- Bujumbura : Hôpital Prince Régent :

  1 pavillon opératoire complet avec appareil de radiographie avec amplificateur de brillance.

  1 pavillon de travail pour médecine interne avec appareil de radiographie et chambre noire pour radios osseuses.

  1 morgue entièrement aménagée à l'hôpital Prince Régent et salle d'autopsie.

- Bujumbura : Clinique Prince Rwagasore

  2 pavillons de 10 chambres à 2 lits chacun aménagement du pavillon opératoire.

- Pavillons d'hospitalisation supplémentaires, de 25 lits chacun, à ajouter en annexe aux hôpitaux de :

  Bururi (2 pavillons), Muramvya (2 pavillons), Kayanza (2 pavillons), Ruyigi (1 pavillon), Rutana (2 pavillons), Cibitoke (3 pavillons) ;

  soit en tout 12 pavillons, totalisant 300 lits.

- Dans le cadre de la protection maternelle et infantile, construction de pavillons de maternité de 25 lits en annexe aux hôpitaux suivants, ne disposent pas de maternité : Bururi, Muramvya, Kayanza, Ruyigi, Rutana et Cibitoke, soit 6 pavillons totalisant 175 lits.

3°) En ce qui concerne les dispensaires, le Pays dispose actuellement de 91 dispensaires ruraux auxquels il y a lieu d'ajouter les 13 dispensaires annexes aux hôpitaux et 6 dispensaires privés, soit au total 110 dispensaires. Ce nombre est suffisant pour permettre à toute la population de pouvoir bénéficier de soins médicaux. Il est laissé aux initiatives privées (communales, missionnaires, ou autres) le soin d'apporter encore des améliorations à ce qui existe déjà.

Par ailleurs, compte tenu des charges déjà lourdes des hôpitaux et autres institutions gouvernementales, les communes devront à l'avenir prendre progressivement en charge le fonctionnement complet de leur dispensaire (matériel médical et non médical, et médicaments), à l'exception des rémunérations du personnel médical sous-statut.

6.2.0.0.1. Services spécialisés

En ce qui concerne les services spécialisés, il n'y a actuellement qu'un seul bâtiment pour le service de l'hygiène et le laboratoire médical national. Il existe en outre à Kibumbu un sanatorium de 240 lits pour le traitement des tuberculeux.

Le programme concerne les services spécialisés dont question ci-après :

- Maison de santé

Aucun établissement de ce genre n'existe au Burundi, si bien qu'actuellement les malades mentaux agités et curables occupent 150 lits à l'hôpital Prince Régent Charles à Bujumbura. Un asile devrait être édifié, de préférence aux environs de Bujumbura ; il devrait compter au début 300 lits.

- Lazaret

Des personnes âgées, maladives et sans famille occupent des lits dans les hôpitaux. Une institution spécialisée devrait être créée pour héberger ces cas et dégager ainsi les lits d'hôpitaux actuellement occupés.

- Laboratoire médical et laboratoire d'hygiène

Le laboratoire médical, actuellement occupé partiellement par le service de l'hygiène, devrait disposer de tous ses locaux et le Service d'Hygiène devrait avoir son complexe propre. En annexe à ce laboratoire, la construction d'un animalier s'avère indispensable.

- Sanatorium de Kibumbu

La capacité hospitalière du sanatorium devrait être augmentée par l'adjonction de 4 pavillons de 25 lits aux constructions existantes.

6.2.0.0.2. Equipement

Dans ce domaine, la situation est actuellement la suivante :

- Matériel médical : chaque hôpital dispose d'un matériel médical suffisant pour pouvoir effectuer toutes les opérations courantes.

- Radiographie : chaque hôpital dispose d'un appareil de radiographie, sauf la Clinique Prince Louis Rwagasore à Bujumbura et l'hôpital de Rwibaga.

- Equipement non médical :

  - Buanderie-cuisine : la plupart des hôpitaux ne disposent actuellement que de matériel vétuste ou ne disposent plus de buanderie-cuisine.

  - Electricité : les hôpitaux de l'intérieur disposent tous de groupes électrogènes permettant de desservir l'hôpital, mais ceux-ci n'ont plus pu être renouvelés ni revisés en temps opportun, et certains, de ce fait, risquent la panne définitive.

  - Eau : bien que disposant tous d'eau de distribution, plusieurs hôpitaux ne reçoivent plus celle-ci qu'avec parcimonie, par suite de la surcharge de certains réseaux.

- Moyens de transport : actuellement, le Ministère de la Santé Publique dispose de 5 ambulances et six autres sont en commande, soit 11 ambulances ; deux camionnettes et 1 camion servent pour tous les déplacements du personnel et les transports des médicaments.

- Matériel de campement et d'urgence : n'existe actuellement pas au Ministère de la Santé Publique.

Le programme destiné à améliorer la situation existante est exposé ci-après :

- Matériel médical

La question du matériel médical ne pose pas de problème majeur, puisqu'il est suffisant de manière générale dans tous les hôpitaux.

A Bujumbura, cependant, outre une installation complète opératoire à la clinique et à l'hôpital Prince Régent, il y aurait lieu de prévoir un équipement minimum pour le service de cardiologie et de pneumologie, ainsi que pour l'ophtalmologie et l'oto-rhino-laryngologie.

- Radiographie

Il y aurait lieu de prévoir :

- A l'hôpital Prince Régent à Bujumbura : un appareil de radiographie avec amplificateur de brillance au nouveau pavillon opératoire.
- A la clinique Prince Rwagasore : un appareil de radiographie, dont cette clinique est dépourvue.
- A l'hôpital de Rwibaga : un appareil de radiographie.
- Au sanatorium de Kibumbu : un nouvel appareil de radiographie plus puissant (500 mille ampères), ainsi qu'une caméra ODELCA 100 mm.

- Equipement non médical

- Buanderie-cuisine : il faudrait de nouvelles installations à Ngozi, Bururi, Ruyigi et Muramvya, ainsi qu'une nouvelle cuisine à l'hôpital Prince Régent à Bujumbura.
- Electricité : il faut prévoir le renouvellement de tous les groupes électrogènes des hôpitaux (13), sans tenir compte du fait qu'il serait souhaitable que chaque hôpital puisse disposer de 2 groupes.
- Eau : pour éviter qu'à l'avenir la distribution d'eau dans les hôpitaux ne dépende de l'accroissement ou de la diminution du nombre de consommateurs, chaque hôpital devrait disposer d'un château d'eau proportionné à sa capacité d'hospitalisation et dont l'alimentation se ferait la nuit.

- Ambulances et transports

- Ambulances

Le Ministère de la Santé Publique devrait disposer au minimum d'une ambulance par hôpital et de deux à l'hôpital Prince Régent à Bujumbura ; il en faudrait donc 14 en tout, dont 9 seraient à acquérir. De plus, comme le renouvellement complet doit se faire tous les trois ans, il y aurait 4 ambulances à prévoir par an.

- Transports

Le Ministère de la Santé Publique devrait avoir en permanence :

- 3 camions pour l'enlèvement et le transport de médicaments et du matériel, ainsi que pour le transport et les mutations du personnel ;
- 2 camionnettes pour les dépannages rapides et d'urgences (vaccins, oxygène et médicaments d'urgences), dont 1 serait affectée en permanence au service des maladies endémiques.

Le Service de l'Hygiène devrait disposer de deux camionnettes :

- 1 pour les équipes de désinsectisation, foreurs de latrines, transport du matériel ;
- 1 pour l'assainissement de la ville et de ses environs (marais, rivières, etc..)

Pour mémoire, il faudrait également 9 camionnettes pour les équipes de médecine préventive (maladie du sommeil, bilharziose, typhus, etc..).

L'aménagement de pistes pour avions petits porteurs est à souhaiter, dans tous les chefs-lieux de province, pour le transport éventuel sur Bujumbura de blessés ou de certains malades requérant des soins urgents ou spéciaux.

- Matériel de campement et d'urgence

Le Ministère de la Santé Publique devrait disposer de 10 tentes démontables de 10 lits chacune, et de matériel médical d'urgence comprenant au minimum : malles de chirurgie, autoclave et stérilisateur au pétrole, table d'opération et d'examen, scialitique sur pied et groupe électrogène.

- Moyens de communication

Bien que les hôpitaux, étant généralement situés aux chefs-lieux de province, disposent presque tous du télégraphe, il y aurait toutefois lieu de prévoir une extension de celui-ci pour les hôpitaux de Kibumbu et de Rwubaga, ou de les doter d'un poste phonie.

6.2.0.0.3. Médicaments

Le budget médicaments s'élève actuellement à 42.000.000 de francs, dont 30.000.000 de francs pour les hôpitaux et dispensaires et 12.000.000 de francs pour les spécialités et médicaments destinés aux ayants-droit.

Un tel budget permet d'allouer environ 120.000 francs de médicaments par an par dispensaire du Gouvernement et 17 francs par jour et par lit aux hôpitaux du Gouvernement. Au total, ce budget ne permet qu'une allocation moyenne d'environ 10 francs de médicaments par habitant.

Or, un budget minimum devrait normalement représenter une moyenne de 15 francs par habitant, ce qui supposerait des crédits annuels de l'ordre de 45.000.000 de francs.

Si le crédit actuel permet d'une manière générale de faire face à la plupart des problèmes médicaux, il ne permet cependant pas toujours l'application de techniques thérapeutiques nouvelles. Or, on ne peut oublier que la santé du travailleur a une incidence directe sur sa productivité. Une réforme devrait être apportée en ce qui concerne les modalités d'octroi des soins aux ayants-droit.

6.2.0.1. Personnel

6.2.0.1.0. Personnel en service

Le personnel médical en service se compose de 635 unités, se répartissant comme suit :

- Médecins :	53
- Dentistes :	4
- Pharmaciens :	3
- Assistants médicaux :	27
- Techniciens médicaux :	23
- Techniciens sanitaires :	9
- Infirmiers et infirmières :	191
- Auxiliaires infirmières :	57
- Aides-infirmiers :	199
- Aides-accoucheuses :	56
- Assistants sanitaires :	13

Sur les 53 médecins en service, dont 16 nationaux, il y a 46 médecins praticiens répartis inégalement entre Bujumbura et le reste du Pays. A l'intérieur du Pays, il y a 16 médecins dont 11 médecins du Gouvernement et 5 médecins missionnaires, soit 1 médecin pour 187.000 habitants. D'autre part, si l'on tient compte de l'assimilation des assistants médicaux aux fonctions d'officiers de santé d'autres pays, on peut dire que l'intérieur du Pays dispose de 23 assistants médicaux et 16 médecins, ce qui donne une moyenne d'un médecin ou assistant médical pour 77.000 habitants.

L'insuffisance du nombre de médecins se fait surtout sentir à l'intérieur du Pays.

Compte tenu du personnel en service et des étudiants aux études dans les facultés de médecine, on peut espérer 15 médecins nationaux d'ici cinq ans.

Pour les hôpitaux gouvernementaux de l'intérieur du Pays, on devrait disposer au minimum de 24 médecins, soit deux médecins par formation médicale, un pour l'hôpital et un pour le secteur, sauf à Ngozi et à Gitega où trois médecins praticiens au moins sont nécessaires.

En ajoutant à ce personnel un médecin missionnaire par hôpital de mission, on aurait alors 32 médecins à l'intérieur du ays, soit un médecin pour 100.000 habitants, ce qui est encore fort peu, mais constituerait cependant un notable progrès.

L'effectif actuel infirmiers et auxiliaires infirmiers est également insuffisant, par suite de la reprise ou de la poursuite d'études médicales supérieures par nombre d'entre eux, ou à la suite de l'abandon de leur carrière pour d'autres activités dans l'administration ou le secteur privé.

Cette insuffisance ressort des chiffres ci-après, comparant l'effectif de personnel souhaitable avec l'effectif effectivement en service, respectivement en ce qui concerne les infirmiers et les auxiliaires infirmiers :

Hôpitaux	Personnel souhaitable			Personnel en service		
	Infirmiers	Auxiliaires	Auxiliaires maternités	Infirmiers	Auxiliaires	Auxiliaires maternités
Hôpital Prince Régent Bujumbura	36	44	12	31	31	15
Clinique Bujumbura	3	4	3	4	5	4
Gitega	12	16	6	10	10	5
Ngozi	12	16	3	5	17	2
Muyinga	9	12	3	6	10	2
Ruyigi	6	8	2	2	7	1
Bururi	3	6	2	2	7	1
Muramvya	5	8	2	3	5	2
Kibumbu	8	10	6	2	8	4
Rwibaga	6	8	2	4	2	1
Kayanza	3	6	2	3	4	-
Sana Kibumbu	5	10	-	3	8	-
	108	148	43	75	114	37
Dispensaires	73	73	-	65	60	-
	181	221	43	140	174	37

Il découle de ces chiffres que le déficit est de 41 infirmiers et de 53 auxiliaires dont 4 dans les maternités. Il y a lieu d'y ajouter le personnel nécessaire pour les hôpitaux de Rutana et de Cibitoke, soit 6 infirmiers et 12 auxiliaires. Le déficit total s'élève donc à 47 infirmiers et à 65 auxiliaires.

6.2.0.1.1. Formation du personnel

La priorité revient à la formation de médecins, d'infirmiers et infirmières, ainsi que d'auxiliaires-infirmiers et infirmières.

- Médecins

Actuellement, l'Université de Bujumbura comporte les 4 premières années de médecine. Les étudiants des classes supérieures poursuivent leurs études à l'étranger.

Le recrutement devrait se chiffrer à raison de 10 élèves minimum par an, durant un certain nombre d'années, de façon à pouvoir disposer de deux médecins par formation médicale, un pour l'hôpital et un pour le secteur, sauf à Bujumbura où il y a une agglomération de personnes et de services spécialisés.

- Infirmiers et techniciens médicaux

Deux écoles de même niveau technique existent, l'une à Bujumbura, école des techniciens médicaux pour les garçons, et l'autre, école d'infirmières à Gitega. Pour accéder à ces écoles, les candidats doivent avoir fait 3 années d'études post-primaires. La durée de cet enseignement technique est de 4 années, dont 1 année de stage. Une dizaine de diplômés sortent annuellement de chacune de ces écoles.

Dans l'immédiat, il faudrait disposer de 50 unités. En 1967, il a été tenu compte de ces besoins et 18 élèves ont été recrutés à l'école des techniciens médicaux et 10 élèves à l'école d'infirmières de Gitega ; c'est le maximum qui a pu être fait avec les locaux dont on dispose. Ce recrutement devra être maintenu durant les trois prochaines années. Ultérieurement, le recrutement devra continuer à se faire à raison de 8 à 10 élèves par école.

- Auxiliaires

Une école existe à Ngozi pour la formation d'auxiliaires hospitalières, accoucheuses et auxiliaires en santé publique. L'enseignement n'est actuellement plus différencié, ce qui permet, suivant les besoins du service, de pouvoir utiliser ces auxiliaires dans n'importe quel domaine. Les candidats à cette école doivent présenter un certificat de deux années d'études post-primaires. L'enseignement technique est d'une durée de 3 ans, dont 1 année de stage.

Une seconde école, pour garçons, devrait s'ouvrir à Bujumbura. Le recrutement et le niveau des études seraient les mêmes que ceux de Ngozi; les études proprement dites seraient donc d'une durée de 3 ans : deux années communes par tous les étudiants, la 3ème année étant une année de spécialisation, en microscopie, en techniques hospitalières, ou en hygiène publique. Le recrutement des candidats devrait à l'avenir pouvoir se faire au niveau des études primaires et permettre ainsi un enseignement homogène reprenant des cours généraux d'abord, médicaux ensuite et spécialisés en dernière année.

6.2.1. Programme d'action

Les prévisions énumérées ci-après sont basées sur les objectifs et les programmes exposés ci-dessus (cf. 6.2.0.) en matière de médecine curative. Ces prévisions sont groupées selon trois degrés de priorité.

6.2.1.0. Première priorité

6.2.1.0.0. Remise en état des hôpitaux existants

Le montant estimatif des crédits nécessaires pour la remise en état des hôpitaux existants est de 6.700.000 francs.

D'autre part, le montant annuel moyen qu'il y aurait lieu de prévoir pour permettre d'assurer l'entretien adéquat des hôpitaux existants est évalué à 3.000.000 de francs.

6.2.1.0.1. Modernisation et aménagement de l'hôpital de Ngozi

Les crédits nécessaires pour permettre la construction d'un pavillon buanderie-cuisine-réfectoire, l'installation d'un château d'eau et celle d'une centrale électrique (groupe électrogène) sont estimés à 4.000.000 de/ francs.

6.2.1.0.2. Modernisation et construction de petites maternités en annexe aux hôpitaux de Bururi, Ruyigi et Muramvya

Les travaux nécessaires, qui comporteraient, pour chacun de ces hôpitaux, la construction d'une petite maternité de 30 à 35 lits, d'un pavillon d'hospitalisation de 25 lits et d'un pavillon commun buanderie-cuisine-réfectoire, et l'installation d'une centrale électrique (groupe électrogène), sont estimés à 8.000.000 de francs par complexe, soit 24.000.000 de francs au total.

6.2.1.0.3. Aménagement de l'hôpital de Muyinga

Cet aménagement, comportant l'installation d'un château d'eau et d'une centrale électrique (groupe électrogène), est estimé à 1.250.000 francs.

6.2.1.0.4. Construction d'un animalier en annexe au laboratoire FOREAMI

Coût estimatif : 10.000.000 de francs.

6.2.1.0.5. Achat de matériel de transport

Le matériel de transport considéré comme un minimum indispensable devrait comporter : 1 camion, 4 camionnettes et 20 ambulances.

Coût estimatif : 11.200.000 francs.

6.2.1.1.0. Construction de 2 pavillons de 10 chambres à la Clinique Prince Rwagasore et aménagement du pavillon opératoire

Coût estimatif : 5.000.000 de francs.

6.2.1.1.1. Construction de 9 pavillons d'hospitalisation de 25 lits chacun, en annexe aux hôpitaux de l'intérieur

Coût estimatif : 18.000.000 de francs.

6.2.1.1.2. Construction de petites maternités en annexe aux hôpitaux de Cibitoke, Rutana et Kayanza

Coût estimatif : 15.000.000 de francs.

6.2.1.1.3. Construction d'un pavillon opératoire équipé à l'hôpital Prince Régent, avec appareil de radiographie muni d'un amplificateur de brillance

Coût estimatif : 6.000.000 de francs.

6.2.1.1.4. Construction d'un pavillon de travail à l'hôpital Prince Régent pour la médecine interne, avec appareil de radio pour radios osseuses

Coût estimatif : 3.000.000 de francs.

6.2.1.1.5. Construction de 4 pavillons d'hospitalisation de 25 lits chacun au sanatorium de Kibumbu

Coût estimatif : 8.000.000 de francs.

6.2.1.1.6. Construction d'une morgue et d'une salle d'autopsie à l'hôpital Prince Régent

Coût estimatif : 2.500.000 francs.

6.2.1.1.7. Achat de 3 appareils de radiographie, dont 1 pour la Clinique Prince Rwagasore, 1 pour l'hôpital de Rwibaga et 1 pour le sanatorium de Kibumbu (appareil de 500 mille ampères et d'une caméra ODELCA de 100 mm)

Coût estimatif : 4.500.000 francs.

6.2.1.1.8. Achat de matériel d'urgence pour le Ministère de la Santé Publique

Coût estimatif : 800.000 francs.

6.2.1.2. Troisième priorité

Il s'agit des autres constructions à prévoir dans le cadre d'une couverture complète du Pays par des formations médicales fixes.

6.2.1.2.0. Construction d'une maternité de 150 lits à Bujumbura

Coût estimatif : 20.000.000 de francs.

6.2.1.2.1. Construction d'un centre pédiatrique de 250 lits à Bujumbura

Coût estimatif : 30.000.000 de francs.

6.2.1.2.2. Construction d'une maison de santé

Coût estimatif : 45.000.000 de francs.

6.2.1.2.3. Construction d'un bâtiment pour le Service d'Hygiène à Bujumb

Coût estimatif : 15.000.000 de francs.

6.2.1.2.4. Construction de 5 nouveaux hôpitaux ruraux respectivement à Kirundo, Makamba, Cankuzo, Rumonge et Kamenge

Coût estimatif : 150.000.000 de francs, se répartissant comme suit :

- Hôpital de 150 lits à Kirundo : 30.000.000 de francs
- Hôpital de 100 lits à Makamba : 25.000.000 de francs
- Hôpital de 100 lits à Cankuzo : 25.000.000 de francs
- Hôpital de 100 lits à Rumonge : 25.000.000 de francs
- Hôpital de 250 lits à Kamenge : 45.000.000 de francs

o

o o

6.3. SECTION 3 : RECAPITULATION

6.3.0. Dépenses d'investissements

Les dépenses d'investissements prévues dans le cadre du programme quinquennal en matière de médecine préventive se récapitulent comme suit :

- Lutte contre le typhus (cf. 6.1.1.0.0./b.) :	10.000.000 francs
- Lutte contre la bilharziose (cf. 6.1.1.0.1./b.) :	11.000.000 francs
- Centres de santé (cf. 6.1.1.1.) :	25.000.000 francs
	46.000.000 francs

Quant aux dépenses d'investissements en matière de médecine curative, elles représentent les montants estimatifs ci-après :

Programme de première priorité (cf. 6.2.1.0.) :	57.150.000 francs
Programme de deuxième priorité (cf. 6.2.1.1.) :	62.800.000 francs
Programme de troisième priorité (cf. 6.2.1.2.) :	260.000.000 francs
	379.950.000 francs

Aux deux catégories de dépenses d'investissements ci-dessus, il y a lieu d'ajouter celles relatives à la formation du personnel sanitaire, qui comportent (cf. 6.2.0.1.1.) :

- Construction d'une école d'auxiliaires-infirmiers à Bujumbura :

- construction de trois classes :	1.500.000 francs
- construction d'un internat :	3.500.000 francs
- construction de 2 habitations pour surveillants :	1.700.000 francs
- équipement :	500.000 francs
	7.200.000 francs

- Construction et équipement d'une maison d'habitation pour les R.R. Soeurs à Gitega : 1.580.000 francs

8.780.000 francs

Le total des dépenses d'investissements prévues dans le domaine de la santé publique s'établit donc comme suit :

- Médecine préventive	:	46.000.000 francs
- Médecine curative	:	379.950.000 francs
- Formation personnel sanitaire	:	8.780.000 francs
		434.730.000 francs

6.3.1. Dépenses récurrentes

Les charges récurrentes supplémentaires découlant de la réalisation du programme prévu en matière de médecine préventive représentent les montants suivants, à la fin de la période quinquennale envisagée :

- Lutte contre la variole (cf. 6.1.1.0.0./a.) :	2.180.000 francs/an
- Lutte contre le typhus (cf. 6.1.1.0.0./b.) :	1.500.000 francs/an
- Lutte contre la tuberculose (cf. 6.1.1.0.1./a.) :	1.000.000 francs/an
- Lutte contre la bilharziose (cf. 6.1.1.0.1./b.) :	3.700.000 francs/an
- Centres de santé (cf. 6.1.1.1.) :	
- Les dépenses récurrentes supplémentaires seraient de 1 million de francs la première année, puis augmenteraient de 1 million de francs par an, pour atteindre, à partir de la cinquième année :	5.000.000 francs/an
- Assainissement du milieu (aménagement de points d'eau)(cf. 6.1.1.2.) :	1.500.000 francs/an
	14.880.000 francs/an

En ce qui concerne la médecine curative, les dépenses récurrentes supplémentaires devraient notamment porter sur les crédits permettant d'assurer l'entretien adéquat des hôpitaux existants, soit 3.000.000 de francs par an.

Il y a lieu d'ajouter que la réalisation de l'accroissement progressif des effectifs de personnel médical et para-médical (cf. 6.2.0.1.0.) entraînerait les charges récurrentes supplémentaires suivantes :

+45 médecins :	300.000 x 45 =	13.500.000 francs/an
+41 infirmiers :	72.000 x 41 =	2.952.000 francs/an
+65 auxiliaires :	36.000 x 65 =	2.340.000 francs/an
		18.792.000 francs/an

Quant aux dépenses récurrentes supplémentaires annuelles à prévoir dans le domaine de la formation du personnel sanitaire, elles sont détaillées ci-après :

- Ecole d'auxiliaires-infirmiers (nouvelle) à Bujumbura :

- entretien constructions et équipements :	79.200 F	
- entretien 45 élèves :	765.000 F	
- fournitures :	135.000 F	
- 2 professeurs-médecins :	600.000 F	
- 2 autres professeurs :	190.000 F	
- 1 secrétaire :	44.000 F	
- 5 unités de personnel sous contrat :	80.400 F	
- 2 surveillants :	88.000 F	
		1.981.600 F

- Ecole d'infirmiers à Gitega :

- entretien nouvelle maison et équipement :	16.000 F	
- entretien 20 élèves supplémentaires :	210.000 F	
- fournitures :	60.000 F	
- personnel sous contrat :	57.800 F	
		343.800 F

- Ecole d'auxiliaires-infirmiers à Ngozi :

- 1 professeur-médecin :	300.000 F	
- 1 secrétaire :	44.000 F	
- personnel sous contrat :	40.300 F	
		384.300 F
		2.709.700 F

Enfin, dans l'hypothèse où le programme de constructions prévues dans le cadre d'une couverture complète du Pays par des formations médicales fixes (cf. 6.2.1.2.4.) serait réalisé entièrement au cours de la période quinquennale considérée, il en résulterait, en ce qui concerne les formations nouvelles envisagées, des charges récurrentes supplémentaires dont l'ordre de grandeur approximatif est indiqué ci-après :

- maternité de 150 lits à Bujumbura :	+ 3.000.000 francs/an
- centre pédiatrique de 250 lits à Bujumbura :	+ 5.000.000 francs/an
- maison de santé de 300 lits à Bujumbura :	+ 5.000.000 francs/an
- 4 hôpitaux ruraux de 100 à 150 lits 4 x 3.000.000 =	+ 12.000.000 francs/an
- hôpital de 250 lits à Rumonge :	+ 5.000.000 francs/an
	+ 30.000.000 francs/an

Au total, la réalisation intégrale du programme ci-dessus de développement en matière de santé publique représenterait, à partir de la dernière année de la période quinquennale, les dépenses récurrentes supplémentaires annuelles suivantes :

- Dépenses récurrentes supplémentaires en matière de :	
- médecine préventive :	14.880.000 francs/an
- médecine curative :	18.792.000 francs/an
- formation de personnel sanitaire :	2.709.700 francs/an
	36.381.700 francs/an
- Dépenses récurrentes supplémentaires résultant de la création de nouvelles formations médicales fixes :	30.000.000 francs/an
	66.381.700 francs/an

Etant donné que, pour l'année de référence 1966, les crédits engagés sur le budget ordinaire pour le Ministère de la Santé Publique ont atteint 121.324.000 francs (ce qui représente à peine 8 % de l'ensemble du B.O. 1966), en tenant compte des prévisions de charges récurrentes supplémentaires ci-dessus, le budget ordinaire s'élèverait, à la fin de la période quinquennale considérée, à quelque 188 millions de francs, soit un accroissement de l'ordre de 55 % par rapport à 1966.

Il y a lieu de souligner que les dépenses globales de fonctionnement consacrées à la santé publique devraient progressivement retrouver au moins la proportion qu'elles représentaient par rapport à l'ensemble du budget des dépenses ordinaires en 1962, soit au minimum 12 % .

o

o o

CHAPITRE VII

DEVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

- maternité de 150 lits à Bujumbura
- centre pédiatrique de 250 [illegible]
- maison de santé de 200 [illegible]
- 4 hôpitaux [illegible]
- 4 x 8.000.000 [illegible]
- hôpital de [illegible]

[illegible]

développ[illegible]
dernie[illegible]
mentai[illegible]

- Dép[illegible]

[illegible]

- Dép[illegible]
- th[illegible]
- dica[illegible]

[illegible]

engagés [illegible]
atteint [illegible]
B.O. [illegible]
mentai[illegible]
quinque[illegible]
semest[illegible]

consacré[illegible]
moins la pr[illegible]
budget des [illegible]

CHAPITRE VII

DEVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

7.0. INTRODUCTION

Le problème de l'eau est d'importance fondamentale dans un pays tel que le Burundi, caractérisé par une pluviosité irrégulière, par une tendance générale à l'assèchement et par une érosion intense et destructive.

A cet égard, les principaux objectifs à atteindre, tels que les énonçait le Plan Décennal 1952-1961 de Développement Economique et Social du Burundi et du Rwanda, peuvent se résumer comme suit :

- connaissance des caractéristiques écologiques et du cycle hydrologique, afin d'augmenter l'infiltration ;
- étude de l'hydrologie en vue de tirer parti des nappes aquifères et d'assurer leur préservation et leur renforcement ;
- équipement en eau potable des agglomérations ;
- amélioration des conditions de prélèvement d'eau en milieu rural ;
- approvisionnement en eau des régions qui en sont totalement ou partiellement dépourvues afin d'en permettre la réoccupation humaine et d'amender les conditions d'abreuvage du bétail ;
- assèchement des marais de manière à favoriser le renforcement des nappes aquifères et à accroître ainsi les superficies cultivables ;
- accroissement des superficies cultivables par irrigation ;
- lutte organisée et généralisée contre l'assèchement.

Le présent chapitre est limité au programme prévu, dans le cadre du Plan Quinquennal 1968-72, en matière d'amélioration de l'alimentation en eau potable des populations par captation et par adductions.

Les réalisations prévues dans ce domaine constituent le prolongement de l'important programme exécuté sous l'égide du Plan Quinquennal 1952-61 du Burundi et du Burundi et poursuivi au cours des années écoulées depuis l'accession du Burundi à l'indépendance, avec le concours du "Fonds du Bien-Etre" (F.B.I.), puis de l'"Association Internationale de Développement Rural Outre-Mer" (A.I.D.R.).

La teneur de ce chapitre a été élaborée par le Service d'Hydraulique Rurale de l'A.I.D.R..

Il est à noter que l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable de Bujumbura fait l'objet d'un projet de grande envergure dont la réalisation est financée à l'aide d'un prêt de la Banque Mondiale (B.I.R.D.).

o

o o

7.1. SECTION 1 : SITUATION ACTUELLE

7.1.0. Situation des adductions au 31.12.1967

Localisation		Mode d'adduction
1.	Ngozi	pompage
2.	Ibuye	"
3.	Busiga	"
4.	Kayanza	gravité
5.	Katara	"
6.	Musema	"
7.	Rubura	"
8.	Musenyi	"
9.	Kirundo	"
9 bis.	Kanyinya	"
10.	Muyinga	"
11.	Kisanze	"
12.	Rugari	"
13.	Buhiga	"
14.	Karuzi	"
15.	Kibuye	"
16.	Muyaga	"
16 bis.	Cankuzo	"
17.	Murore	"
18.	Matana	"
19.	Bururi	"
20.	Rutovu	"
21.	Makamba	"
22.	Bukeye	"
23.	Muramvya	"
24.	Kiganda	"
25.	Kivimba	"
26.	Kiheta	"
27.	Rushubi	"
28.	Rwibaga	"
28 bis.	Ijenda	"
29.	Mugera (Gitega)	"

7.1.0.1. Adductions réalisées entre le 1.7.1962 et le 31.12.1967

Localisation		Mode d'adduction
1 bis.	extension RRPP Salésiens (Ngozi)	gravité
12 bis.	extension Kinazi	"
30.	Ruzizi A1 } Ces trois adductions sont	"
31.	Ruzizi A2 } appelées "Grandes adduc-	"
32.	Ruzizi B1 } tions de la plaine de la Ruzizi"	"
33.	Musigati	"
34.	Makebuko	"
35.	Ruyigi	"
36.	Rusengo	"
37.	Mutumba	"
38.	Nyankanda	"
38 bis.	Kayongozi	"
39.	Kigamba	"
40.	Muramba	pompage
41.	Mugera 1	"
42.	Mugera 2	"
43.	adduction Kibungo	"
44.	adduction Wangera (1ère partie)	"
45.	adduction Gitega (pour le compte de la Regideso)	"

7.1.0.2. Adductions en cours de réalisation au 31.12.1967

Localisation		Mode d'adduction
46.	adduction Nyabikere	gravité
47.	adduction Rumonge	"
48.	adduction Rutana	"
49.	adduction Bubanza	"
50.	adduction Rwegura	pompage
51.	adduction Rukagu	"
52.	adduction Murago (A.S.B. 68)	"
53.	adduction Kilemba (A.S.B. 68)	"
	Muzenga	
	Buta	

7.1.1. Entretien des adductions

7.1.1.0. Généralités

L'entretien des adductions existantes remises au Gouvernement est assuré par l'A.I.D.R. conformément à une convention signée entre le F.B.I. (Fonds du Bien-Etre Indigène) et le Gouvernement du Burundi. A la création de l'A.I.D.R. (1965), un avenant à la convention précitée a été signé, l'A.I.D.R. se substituant au F.B.I..

L'entretien général sur compte du Gouvernement du Burundi porte sur les adductions reprises aux 7.1.0.1. et 7.1.0.2., sauf les adductions 38 bis, 39, 40, 41 et 42 qui sont encore en 1967 à charge des crédits du H.C.R. Haut Commissariat aux Réfugiés), mais dont la reprise doit etre envisagée d'urgence par le Gouvernement.

Pour l'année 1968, le coût de cet entretien (main-d'oeuvre internationale, nationale, transport, pièces de rechanges pour moteurs, pompes et multiplicateurs, remplacement des vannes et robinets, chaux et divers) peut être estimé à un montant voisin de 10.000.000 FBu.

7.1.1.1. Consommation d'eau

Dans la plupart des adductions, l'on constate une consommation exagérée de la part des utilisateurs, ce qui est dû à une raison très importante : la gratuité de l'eau.

C'est ainsi que l'on doit très souvent remplacer des vannes, robinets (cassés par manque de soins), des tuyaux (percés volontairement), etc...

Ces réparations sont très onéreuses, car elles occasionnent des déplacements spéciaux au personnel chargé de l'entretien.

7.1.1.2. Abus d'utilisation

Dans certains cas, l'eau potable est utilisée à l'irrigation des champs (bris des tuyaux) ou à l'arrosage des jardins. Lorsque la quantité d'eau est suffisante, l'arrosage n'est pas punissable, mais lorsque les débits sont faibles, les conséquences pour la population peuvent être très grandes. (Il a même été relevé un cas où la population utilise occasionnellement la chambre de départ comme "bac à lessive").

Une campagne intensive est menée pour que les captages ne soient plus occupés par des cultures ni traversés par le bétail.

7.1.1.3. Responsabilité des pouvoirs locaux

Il est à souligner que les adductions d'eau entretenues par l'A.I.D.R. appartiennent au Gouvernement, ce qui implique la responsabilité des autorités locales.

Or, il s'avère que cette situation n'est pas toujours comprise comme il le faudrait, étant donné qu'il s'agit de protéger un capital appartenant à l'Etat et dont l'entretien est finalement à charge de la communauté. Aussi importe-t-il que soient rendues plus effectives et plus efficaces les interventions des autorités locales dans ce domaine auprès de leurs administrés, notamment dans les cas de bris volontaires, de déprédations aux réservoirs, de culture dans les captages, etc...

7.1.1.4. Fontainiers

Indépendamment de la question des sources dont il est fait mention plus loin, il y a lieu d'attirer l'attention sur le fait que les fontainiers, en tant qu'agents du Gouvernement, ont l'obligation, de par leur formation et leur emploi, d'informer la population et de lui apprendre l'utilisation rationnelle de l'eau. L'efficacité insuffisante qui est constatée dans ce domaine est partiellement imputée au manque d'outillage et de matériel nécessaires. Etant donné l'importance du rôle qu'ont à remplir à cet égard les fontainiers d'arrondissement, il s'avère indispensable que les mesures voulues soient prises en vue d'accroître leur efficience.

7.1.1.5. Coût

Même réduit à l'indispensable, le montant annuel, qui était jusqu'ici de l'ordre de 10 millions de FBu, passera vraisemblablement à quelque 13,5 millions de FBu à partir de la reprise, par le Gouvernement, des adductions en cours à fin 1967.

7.1.1.6. Vétusté

La majorité des adductions importantes datent de 1953 à 1957 ; elles ont donc de 11 à 15 ans.

Elles ont été prévues initialement pour répondre à un accroissement normal des besoins pour 10 ans.

Les déprédations, le chaulage irrégulier (eau acide, tuyaux acier, cas des adductions d'avant 1962) et l'âge font que ces adductions deviennent plus coûteuses à entretenir et que l'on doit envisager leur complète remise en état.

o

7.2. SECTION 2 : PROGRAMME QUINQUENNAL

7.2.1. Adductions

7.2.1.0. Adductions à réaliser en 1968

Il s'agit des adductions suivantes, dont le financement est dès à présent assuré

Localisation	Mode d'adduction
13 bis. extension Buhiga (A.S.B. 68)	gravité
20 bis. extension Rutovu	"
20 ter. adduction Muzenga II	
45 bis. adduction Wangera (2e partie)	"
48 bis. extension Rutana (A.S.B. 68)	"
54. 2e adduction Muyinga 1ère partie (A.S.B. 68)	pompage
55. 2e adduction (Ngozi A.S.B. 68)	"
56. 2e adduction Muramba	"
57. adduction de Nyabibuye	"
58. adduction de Kigarika	"
59. adduction de Biyorwa	"
60. adduction de Kinyinya	"
61. adduction de Kitongo	"

7.2.1.1. Adductions à réaliser en 1969

Les adductions suivantes ont déjà reçu l'avis favorable du Gouvernement et leur financement peut dès à présent être escompté :

Localisation
62. adduction de Kivoga
63. adduction de Kishubi
64. adduction de Tora
65. adduction de Kuntega
66. adduction de Rubanga

7.2.1.2. Adductions à prévoir en 1970-71-72

Les prévisions d'adductions ci-après, qui seraient à réaliser en 1970-71-72, ont fait l'objet de demandes émanant de diverses sources : gouverneurs de provinces, arrondissements, communes, chefs de secteur, missions, etc...

Localisation	Mode d'adduction
47 bis. adduction Rumonge	gravité
67. adduction Nyanza-Lac	"
68. adduction Mabanda	"
69. adduction Minago	
70. adduction Rumeza	pompage
71. adduction Kumuhweza	"
72. adduction Bukirasazi	"
73. adduction Shombo	"
74. adduction Kiryama	"
75 adduction Nyabiraba	"
76. adduction Mbogora	"
77. adduction Mwaro	
78. adduction Nyabihanga	
79. adduction Mubimbi	"
80. adduction Ruzizi B2	"
81. adduction Kihanga	"
82. adduction Mpanda	"
83. adduction Buganda	"
84. adduction Rugombo	"
85. adduction Mabayi	"
86. adduction Bugarama	"
87. adduction Buraniro	
88. adduction Remera	"
89. adduction Rukiga	"
90. adduction Munanira	
91. adduction Gishye	
92. adduction Ruganza	
93. adduction Djene	
94. adduction Muhanga	
95. adduction Nyamulenza	
96. adduction Mutaho	
97. adduction Bukemba	
98. adduction Rusengo (Muyinga)	"
99. adduction Gashoho	"
100. adduction Murehe	
101. adduction Vumbi Rukura	
102. adduction Murore (Mukenke)	"
103. adduction Mukenke	"
104. adduction Kiteraniyi	"

La plupart des adductions prévues ci-dessus devront pouvoir s'effectuer pour un coût moyen de l'ordre de 1.500.000 FBu, soit 5 kms x 300.000 FBu. Ce prix comprend les études, la main-d'oeuvre internationale et nationale, les transports et les matériaux (tubes, ciment), mais il tient compte de la participation des populations pour les terrains, les tranchées, le sable, les pierres, le gravier et les indemnités aux cultures, soit 38 adductions x 1.500.000 = 57.000.000 de FBu.

A ce montant, il y a lieu d'ajouter celui nécessaire pour les trois adductions ci-après, constituant des cas spéciaux :

- adduction de Rumonge :	10.000.000	
- adduction Ruzizi B2 :	10.000.000	
- adduction Nyanza-Lac :	20.000.000	40.000.000 de FBu,

soit une prévision globale d'investissements de 97.000.000 de FBu pour la réalisation du programme d'adductions prévues en 1970-71-72.

Les dépenses récurrentes d'entretien et de maintien en parfait état de fonctionnement peuvent être estimées à environ 30 millions de FBu par an. De ce montant, il y a lieu de défalquer les versements qui représenteront une rentrée nette de l'ordre de 30 %, soit environ 9 millions de FBu, ce qui exigerait une participation gouvernementale d'environ le double de ce qu'elle est en 1968, soit de quelque 21 millions de FBu en 1973 contre 10 millions de FBu en 1968 (cf. 7.2.3. ci-après).

7.2.1.3. Anciennes adductions à revoir

C'est pratiquement le cas des 20 adductions réalisées avant le 1.7.1962.

Les dépenses d'investissements nécessaires peuvent être sommairement estimées comme suit :

a) stations de pompage :

- remplacement du groupe moto-pompe :
  en moyenne : 350.000 FBu,
  soit 18 stations x 350.000 = 6.300.000 FBu
- révision des installations et modifications :
  18 stations x 200.000 = 3.600.000 FBu

b) adductions gravitaires :

- révision des installations et modifications :
  14 adductions x 200.000 = 2.800.000 FBu

12.700.000 FBu

c) **pour l'ensemble des autres adductions terminées, un crédit de 2 millions de FBu étalé sur 5 ans est à prévoir :** 2.000.000 FBu

14.700.000 FBu

7.2.2. Sources

Les populations sont alimentées en eau potable, d'une part par le adductions, mais d'autre part, grâce aux 10.000 sources captées par le F.B.I sur les collines.

Cette campagne a eu des effets extrêmement bénéfiques sur la santé publique. Malheureusement faute de crédits, les fontainiers communaux d'arrondissements et provinciaux sont actuellement quelque peu délaissés, certains ayant été licenciés et d'autres ayant été affectés ailleurs.

Dans le cadre de développement du Pays, il peut parfois être aus intéressant et beaucoup moins coûteux d'envisager le captage des petites sour ces dans leur site, plutôt que de réaliser une grande adduction d'eau. Cepen- dant, il importe de ne pas perdre de vue qu'il faut malgré tout entretenir, qu'i s'agisse de grandes sources pour les adductions ou de petites pour la populatio voisine.

Sur base de l'expérience du Service d'Hydraulique Rurale, l'on peut estimer à 3.000 le nombre de sources encore en bon état et bien entrete- nues par les diverses communes.

La révision et la remise en état des 7.000 autres coûteraient env ron 2.000 FBu/ source, soit en tout 14.000.000 de FBu.

Le captage de nouvelles sources suivant le procédé F.B.I. revie drait au prix unitaire de 7.000 FBu dans le cadre d'un programme général.

7.2.3. Entretien

Des solutions doivent être trouvées pour que l'entretien des addu tions d'eau ne devienne pas une charge trop lourde pour les finances publiques

Dans le sens des voeux du Gouvernement à cet égard, il apparaît indispensable de créer une "Société Burundaise de Distribution d'Eau" du typ public ou semi-public, disposant de moyens pour remédier aux abus constatés

Une telle société s'occuperait tout spécialement, dans un premier stade, de la partie comptable et administrative (relevés des compteurs, établissement et encaissement des factures, paiement des salaires et des achats) et, dans un deuxième stade, de la partie technique. Une nouvelle convention serait à établir et les modalités d'exécution seraient ensuite définies.

Avec les facturations de consommations (et pour autant que l'organisation de la société soit au point et sévère en ce qui concerne les paiements) une diminution des frais d'entretien et d'utilisation devrait en résulter (co-responsabilité des autorités, moins d'heures de pompage, de bris, de vols, de déprédations volontaires).

En tenant compte des consommations théoriques actuelles, et en valorisant à 10 F le m3, on arriverait à équilibrer les dépenses et les recettes.

Cependant, on ne peut perdre de vue que la mise en route d'un service de perception et donc de toute une administration viendra effectivement en déduction des recettes escomptées.

D'autre part, il y a lieu de tenir compte du fait qu'une part importante des consommateurs sont des institutions médico-sociales et scolaires, dont les dépenses sont au moins partiellement à charge des finances publiques.

Compte tenu de ces facteurs, il semble que l'on puisse évaluer la récupération à charge de tiers consommateurs privés à quelque 30 % du coût total de l'entretien, soit actuellement environ 30 millions de FBu, compte non tenu des frais de fonctionnement de la société dont la création est préconisée.

Quant aux consommateurs émargeant aux budgets officiels (soit 70 % environ), ce seraient encore les finances publiques qui subiraient finalement le coût des consommations, mais il y a tout lieu d'espérer que les gestionnaires éviteraient les gaspillages dès le moment où les facturations seraient exigées.

7.2.4. Récapitulation

Les dépenses d'investissements résultant du programme quinquennal ci-dessus se récapitulent comme suit :

- nouvelles adductions 1970-71-72 (cf. 7.2.1.2.) :	97.000.000 FBu
- anciennes adductions à revoir (cf. 7.2.1.3.) :	14.700.000 FBu
- révision et remise en état de 7.000 sources :	14.000.000 FBu
	125.700.000 FBu

Quant aux dépenses d'entretien des adductions (cf. 7.2.3.), elles sont estimées à 30.000.000 de FBu/an.

En ce qui concerne la main-d'oeuvre spécialisée nécessaire à l'exécution et à l'entretien, le Service Hydrologique du F.B.I. et, depuis 1965, le Service d'Hydraulique Rurale de l'A.I.D.R. dispose d'une équipe complète de spécialistes capables d'entretenir et de réaliser de nouvelles adductions ; cette équipe pourrait être renforcée par d'autres éléments si cela était nécessaire.

Le personnel actuellement en fonction au Burundi comprend :

a) Personnel expatrié :

- 1 ingénieur-directeur (itinérant en Afrique) ;
- 3 ingénieurs ;
- 1 topographe ;
- 3 chefs de chantier ;
- 2 mécaniciens.

b) Personnel national :

- 3 agents techniciens ;
- 8 stagiaires agents techniciens (entretien et réalisation) ;
- 1 stagiaire, actuellement en Allemagne (bourse d'études) ;
- 2 topographes ;
- 3 topographes-adjoints ;
- 2 dessinateurs.

CHAPITRE VIII

DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATION

Quant aux dépenses d'entretien des ouvrages [illegible]
sont estimées à 30.000.000 de F Bu/an.

En ce qui concerne le [illegible]
l'exécution et à l'entretien, le Service [illegible]
le Service d'hydraulique [illegible]
de spécialistes capables d'encadrer et [illegible]
cette équipe pourrait [illegible]
re.

Les dépenses [illegible]

a) Personnel [illegible]

- 1 Ingénieur [illegible]
- 2 Ingénieurs [illegible]
- 1 [illegible]
- 2 [illegible]

b) Personnel [illegible]

CHAPITRE VIII

DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATION

8.0. INTRODUCTION.

Toute entreprise de développement social et économique à l'échelle d'une nation serait fatalement vouée à un échec s'il n'était pas tenu compte, au cours de son élaboration, d'une association massive des populations intéressées.

Pour rendre cette association effective, il convient donc à la fois d'éduquer et d'informer ces populations ; le rôle de l'éducation et de l'information peut être considérable si l'une et l'autre sont exploitées judicieusement dans l'intérêt de ceux auxquels elles sont destinées. Mais pour éduquer et informer il faut avant tout communiquer.

La Radiodiffusion peut constituer ce moyen exceptionnel de communication entre les hommes et devenir, dans le cadre d'une campagne de développement, l'instrument indispensable à sa réalisation.

C'est à ce titre que le présent chapitre est consacré au développement de la radiodiffusion, vu son importance prédominante en tant que moyen d'information, dans l'optique de la réalisation du Plan Quinquennal de Développement Economique et Social du Burundi.

o

o o

8.1. SECTION 1 : PROGRAMME QUINQUENNAL

Les moyens dont dispose la "Voix de la Révolution", radiodiffusion nationale du Burundi, sont très limités. Depuis 1964, année où fut conclu un accord de coopération avec l'OCORA, la Radiodiffusion du Burundi a non seulement vu se renouveler une grande partie de ses installations basse-fréquence, mais a été dotée d'un équipement adéquat en matériel de production et d'émission qui lui a permis de fonctionner dans des conditions techniques à peu près normales pour 70 heures d'émission par semaine. Parallèlement, l'OCORA s'est chargé de la formation de quatre agents-cadres très spécialisés.

Mais pour que les résultats de cette assistance continuent d'être positifs, il convient de considérer maintenant, d'une façon plus large et à plus long terme, un plan rationnel de développement de la Radiodiffusion. En partant des bases d'un avant-projet élaboré à cet effet en 1966, on peut concevoir que, d'ici à cinq ans, la Voix de la Révolution pourra disposer de trois chaînes grâce à :

une couverture nationale très confortable ;

une couverture régionale pour la région de Bujumbura ;

une couverture internationale qui lui permettra d'atteindre quelques heures par jour Kinshasa et Dar-Es-Salaam.

Pour ses liaisons intérieures, la Voix de la Révolution disposera d'un véhicule de reportage offert par la France qui, grâce à un dispositif d'émission-réception sur ondes métriques et décamétriques, lui permettra, lors des reportages effectués depuis n'importe quelle région du Burundi, d'être en relation constante avec les studios de la Radio à Bujumbura.

L'OCORA continuera, dans la mesure de ses possibilités, à former les agents-cadres tandis que, si le projet de centre de formation professionnelle envisagé en cours d'année se concrétisait, un nombre suffisant d'agents de collaboration et d'exécution pourraient être formés à Bujumbura.

Enfin, il est prévu que le volume hebdomadaire atteigne bientôt un minimum de 90 heures. La production de ces émissions, dont la plupart revêtiront un caractère de plus en plus national grâce à la participation des provinces, nécessitera alors la construction d'un centre de production fonctionnel plus connu sous le nom de Maison de la Radio.

8.1.0. Production

8.1.0.0. Radiodiffusion et éducation

La Voix de la Révolution continuera, tout en améliorant le contenu de ses émissions, à s'acquitter de sa triple tâche : informer, éduquer et distraire. Elle mettra aussi à la disposition des départements intéressés le moyen immense de communication qu'elle constitue, pour la mise en oeuvre de campagnes de Radio Educative.

Elle assurera alors un rôle de coordination, de conception et de contrôle. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été prévu, dans ce plan, de financement spécial, le soin étant laissé aux différents organismes utilisateurs de prévoir leurs actions dans le temps et d'en évaluer la dépense.

8.1.0.1. Extension en faveur des provinces

Il convient également d'envisager une action concrète en faveur des diverses régions du Burundi souvent défavorisées en raison des difficultés de communication avec la capitale.

Le premier objectif à atteindre consisterait à former à Bujumbura des correspondants choisis parmi des fonctionnaires locaux, d'abord pour chaque province, puis pour chaque arrondissement. Le projet d'installation d'un réseau téléphonique par voie hertzienne devrait permettre à chaque correspondant d'entrer en communication quotidienne avec les studios de Bujumbura Ces correspondants seraient chargés de transmettre les nouvelles de leur région dans le but de donner davantage de "vie nationale" au Journal Parlé et à de nombreuses émissions.

Toujours dans le cadre de ce plan de développement, une vaste opération "écoute collective" devrait également être mise sur pied au bénéfice des provinces. Elle consisterait à installer sur les lieux de réunion ou de concentration de population les plus importants, et sous la surveillance de responsables qualifiés, un poste de réception avec amplification calé sur la fréquence de la Voix de la Révolution.

8.1.0.2. Conseil supérieur des programmes

Afin d'orienter au maximum les programmes de la Voix de la Révolution vers un but à la fois éducatif et "informatif", un projet d'ordonnance, portant création d'un Conseil Supérieur des Programmes, a été préparé. Ce conseil a pour but d'associer une large représentation des pouvoirs publics et les représentants des auditeurs pour leur permettre de donner un avis sur le plan des programmes proposés par la Direction de la Radiodiffusion.

8.1.0.3. Organisation future de la "Voix de la Révolution"

Un projet de décret créant organisation et fonctionnement de la Radiodiffusion, assorti d'un statut du personnel tenant compte de la réglementation en vigueur dans la Fonction Publique du Burundi, va être soumis à l'approbation des autorités.

Ce projet de décret prévoit que la Radiodiffusion, service d'intérêt public, sera dotée d'un budget annexe lui permettant une exploitation relativement souple soumise à un contrôle tout aussi rigoureux des services financiers.

Le projet de statut des agents de la Radio préconise une classification fonctionnelle des agents selon leurs spécialités.

8.1.0.4. Maison de la Radio

Un projet de construction de la maison de la radio à Bujumbura vient d'être établi. Il prévoit la construction d'un immeuble de bureaux sur deux niveaux, d'une superficie de 902 m2, pouvant recevoir 100 agents, et d'un bloc technique de 325 m2 comprenant 4 studios et 3 cabines techniques.

Il paraît inutile de rappeler ici l'état de délabrement de l'actuelle station de Radiodiffusion et les conditions difficiles dans lesquelles y travaillent les agents. Si les moyens financiers permettent rapidement la construction de cet immeuble, il pourrait être envisagé de demander au Gouvernement français de fournir le complément de matériel technique qui équiperait les installations basse-fréquence. Une estimation de la construction et de l'équipement secondaire est jointe en annexe..

Il est prévu, enfin, que l'actuel bâtiment de la Radio soit affecté au Centre de formation professionnelle pour lequel un projet a également été élaboré.

8.1.0.5. Formation professionnelle

La Voix de la Révolution manque incontestablement de personnel qualifié. Les agents formés par l'OCORA ou la R.T.B. demeurent encore insuffisants. C'est pourquoi la Direction de la Radiodiffusion envisage d'établir un plan de formation sur cinq ans, en cadres spécialisés, agents de collaboration et d'exécution. Un projet de création d'un centre de formation professionnelle a été conçu à cet effet. Il prévoit des séries de cycles de formation sur place grâce au concours des experts de l'OCORA, aux possibilités d'accès pour les stagiaires à certains cours de l'Ecole Nationale d'Administration et à l'enseignement audiovisuel du Centre Culturel Français.

Ces stagiaires percevraient une bourse d'études du Gouvernement qui leur permettrait de suivre une formation à plein temps. Un projet de budget pour la première année a été établi à cet effet.

Cette formation s'adressant plus spécialement aux animateurs et journalistes, un projet de plusieurs cycles de formation, et surtout de perfectionnement, devra également être mis sur pied en faveur des techniciens pour les années à venir.

Le plan de formation du personnel fait l'objet du tableau n° 1 ci-contre.

8.1.1. Emission

8.1.1.0. Equipement

La Voix de la Révolution dispose actuellement d'un émetteur de 10 kW O.C. et d'un émetteur de 1 kW O.M.. Le Gouvernement français vient d'offrir au Burundi un émetteur d'une puissance de 25 kW. Cet émetteur va être mis en construction et sera livré et installé avec ses antennes. Les terrains nécessaires ont été acquis. L'addition du bâtiment qui abritera les nouvelles installations sera financé exceptionnellement par la France.

Tableau n° 1 : Plan de formation du personnel de la radiodiffusion nationale

Année	Formation locale	Formation extérieure	Divers
1968	Cycle de formation d'agents en place : - Journalistes : 6 - Animateurs : 6	- Animateur-Journaliste (AP 2) : 1 - Contrôleurs techniques (AT 2) : 2	
1969	Centre de formation : - Journalistes : 6 - Animateurs : 6	Stage supérieur : - Animateur-Journaliste (AP 3) : 1	- Discothécaire : 1 - Documentaliste : 1
1970	Centre de formation : - Journalistes : 3 - Animateurs : 3 - Régisseurs : 2 - Techniciens : 4	- Animateurs-Journalistes (AP 2) : 3 - Contrôleurs techniques (AT 2) : 3	- Discothécaire : 1
1971	Centre de formation : - Journalistes : 3 - Animateurs : 3 - Régisseurs : 2 - Techniciens : 4	Stage supérieur : - Technicien (AT 3) : 1	- Documentaliste : 1
1972	Centre de formation : - Journalistes : 3 - Animateurs : 3 - Régisseurs : 2 - Techniciens : 4	Stage supérieur : - Animateur (AP 3) : 1 - Animateurs-Journalistes (AP 2) : 3 - Contrôleurs techniques (AT 2) : 3	- Discothécaire : 1

Enfin, dans le cadre du plan de Genève 1966, il pourrait être envisagé pour 1972 l'installation d'une station relais à Gitega équipée d'un émetteur 1 kW O.M..

Signalons également le projet de transfert du centre d'émission envisagé par le Ministère des Communications. Cette opération touche à la fois les Télécommunications, l'Aéronautique Civile et la Radiodiffusion. Un projet du budget a été élaboré à cet effet par les Télécommunications, d'un montant de 47.289.108 francs Burundi. La part de la Radiodiffusion est de 20.207.598 francs Burundi. Les prévisions en ce qui concerne la date de ce transfert n'ont pas encore été arrêtées.

8.1.2. Réception

Il est impossible d'avoir la moindre idée sur le nombre de postes récepteurs actuellement en service au Burundi. Il est certain que le taux de réception y est très faible en raison des prix très élevés pratiqués pour la vente des récepteurs dans le commerce local. Il est donc urgent d'étudier, parallèlement aux projets d'extension relatifs à la production et à la diffusion des émissions, un plan de développement concernant la réception.

Ce plan doit prévoir l'implantation locale d'une chaîne de montage de récepteurs pouvant être vendus très bon marché, ainsi que l'achat d'un lot important de récepteurs (2.000 si possible) dont la répartition pourrait être envisagée. soit au profit des collectivités locales (sections du Parti, sections U.F.B., etc..), soit sous forme de dons ou de lots à distribuer à l'occasion de diverses manifestations, concours radiophoniques, etc.. (1).

o

o o

(1) Un projet de chaîne de montage de postes récepteurs de radio sera incessamment réalisé, avec le concours d'une firme spécialisée installée au Burundi. Le projet en question vise au montage de postes de radio dans des conditions particulièrement économiques. Le programme prévu portera, pour débuter sur la production de 1.000 postes récepteurs par an, avec la perspective d'en arriver ensuite progressivement à une production annuelle de 3.000 récepteurs.

8.2. SECTION 2 : COUT DU PROGRAMME

Le tableau n° 2 ci-après détaille, année par année, les prévisions de dépenses résultant de la réalisation du programme quinquennal dont question ci-dessus, tant en ce qui concerne les dépenses d'investissement que les dépenses supplémentaires de fonctionnement.

Les opérations prévues dans le tableau n° 2 sont exclusivement à charge de la "Voix de la Révolution". Le programme comportant ces opérations tient largement compte de l'assistance extérieure et la participation du Burundi a été calculée aussi modestement que possible.

Des données du tableau n° 2, il se dégage que les investissements prévus représentent un montant total de 45.725.125 francs Burundi. Les dépenses supplémentaires de fonctionnement atteindront, selon les prévisions, 16.900.000 francs la dernière année de la période quinquennale, de telle sorte que le budget total de fonctionnement de la radiodiffusion nationale passerait ainsi de quelque 10 millions de francs en 1967 à 26.900.000 francs en 1972.

Le financement du centre d'émission envisagé par les Télécommunications fera l'objet d'une demande globale de crédits à la fois pour la Radiodiffusion, l'Aéronautique et les Télécommunications.

Les diverses campagnes d'éducation pouvant être envisagées par certains départements devront être prévues budgétairement par les services intéressés.

o

o o

Tableau n° 2 [illegible] de la Radiodiffusion

Nature des opérations	Investissements		Dépenses de fonctionnement supplémentaires	
	1968			
Emetteur 25 kW et entennes (1)			Prévisions pour essai et main-d'oeuvre :	260.000 F
Voiture de reportage (2)	Construction garage :	100.000 F		
Maison de la Radio (3)	Construction :	19.205.000 F	Entretien, Fonctionnement	300.000 F
	Equipement secondaire :	8.220.125 F		
Centre de formation (4)	Aménagement sommaire et matériel :	800.000 F	Fonctionnement, Bourses d'études (12 stagiaires) :	1.100.000 F
Equipement "Ecoutes collectives" (10 postes)	Matériel (première tranche) :	550.000 F		
Equipement réception A.F.P.			Location-vente (baie et téléscripteurs) :	1.000.000 F
Achat récepteurs populaires	Première tranche (200 récepteurs) :	400.000 F		
		29.275.125 F		2.660.000 F

(1) Opération financée par la France (960.000 F.F.). (2) Opération financée par la France (140.000 F.F.) (3) Possibilité de demander le financement de l'équipement technique au Gouvernement français. (4) Un expert a été demandé à la France.

	1969			
Maison de la Radio	Equipement de bureau :	1.500.000 F	Personnel, Entretien, Fonctionnement 3 chaînes :	8.000.000 F
Emetteur 25 kW			Energie, Entretien, Maintenance :	2.000.000 F
Formation correspondants provinces (10 stagiaires)	Matériel, Documentation :	300.000 F	Frais divers, Appointements stagiaires :	300.000 F
Equipement "Ecoutes collectives collectives " (30 postes)	Matériel (deuxième tranche) :	1.650.000 F		
Centre de formation	Equipement complémentaire :	400.000 F	Fonctionnement, Professeurs, Bourses d'études (12 stagiaires):	2.000.000 F
Equipement réception A.F.P.			Location-vente, Baie et téléscripteurs :	1.000.000 F
Achat récepteurs populaires	Deuxième tranche (500 postes):	1.000.000 F		
		4.850.000 F		13.300.000 F
	1970			
Maison de la Radio			Personnel, Entretien, Fonctionnement 3 chaînes :	9.000.000 F
Emetteur 25 kW			Energie, Entretien, Maintenance :	2.100.000 F

Emetteur 25 kW Formation correspondants provinces (10 stagiaires) Equipement "Ecoutes collectives collectives " (30 postes) Centre de formation Equipement réception A.F.P. Achat récepteurs populaires	Matériel, Documentation : 300.000 F Matériel (deuxième tranche) : 1.650.000 F Equipement complémentaire : 400.000 F Deuxième tranche (500 postes): 1.000.000 F 4.850.000 F	Personnel, Entretien, Fonctionnement 3 chaînes : 8.000.000 F Energie, Entretien, Maintenance : 2.000.000 F Frais divers, Appointements stagiaires : 300.000 F Fonctionnement, Professeurs, Bourses d'études (12 stagiaires): 2.000.000 F Location-vente, Baie et téléscripteurs : 1.000.000 F 13.300.000 F
1970		
Maison de la Radio Emetteur 25 kW Formation correspondants arrondissements (10 stagiaires) Equipement et mise en place	Materiel, Documentation complémentaire : 100.000 F	Personnel, Entretien, Fonctionnement 3 chaînes : 9.000.000 F Energie, Entretien, Maintenance : 2.100.000 F Frais divers, Appointements stagiaires :

Equipement "Ecoutes collectives" (30 postes)	Matériel (troisième tranche) : 1.650.000 F	Appointements complémentaires : 350.000 F
Centre de formation	Equipement complémentaire : 200.000 F	Fonctionnement, Professeurs, Bourses d'études (12 stagiaires): 2.000.000 F
Equipement réception A.F.P.		Location-vente, Baie et téléscripteurs : 1.000.000 F
Achat récepteurs populaires	Troisième tranche (800 postes): 1.600.000 F	
	4.150.000 F	14.750.000 F
	1971	
Maison de la Radio		Personnel, Entretien, Fonctionnement 3 chaînes : 10.000.000 F
Emetteur 25 kW	Renouvellement matériel et documentation : 100.000 F	Energie, Entretien, Maintenance : 2.200.000 F
Centre de formation	Matériel, documentation : 100.000 F	Fonctionnement, Professeurs, Bourses d'études (12 stagiaires): 2.000.000 F
Formation correspondants arrondissements (10 stagiaires)	Matériel prise de son, Divers : 1.000.000 F	Frais divers, Appointements stagiaires : 300.000 F
Equipement et mise en place correspondants 12 arrondissements	Matériel quatrième tranche : 1.650.000 F	Appointements complémentaires : 700.000 F
Equipement "Ecoutes collectives" (30 postes)		
Achat récepteurs populaires	Quatrième tranche (500 postes): 1.000.000 F	
	3.850.000 F	15.200.000 F
	1972	
Maison de la Radio		Personnel, Entretien, Fonctionnement 3 chaînes : 11.000.000 F
Emetteur 25 kW	Renouvellement matériel et documentation : 100.000 F	Energie, Entretien, Maintenance : 2.200.000 F
Centre de formation	Matériel prise de son, Divers : 1.000.000 F	Fonctionnement, Professeurs, Bourses d'études (12 stagiaires): 2.000.000 F
Equipement et mise en place correspondants (12 arrondissements)	Emetteur, Aménagement bâtiment, Cabine et studio, Récepteur: 2.500.000 F	Appointements complémentaires : 700.000 F
Implantation d'une station relais à Gitega		Fonctionnement première année : 1.000.000 F
Emetteur 1 kW OM	3.600.000 F	16.900.000 F
	Total général 1968-72 : 45.725.125 F	62.810.000 F

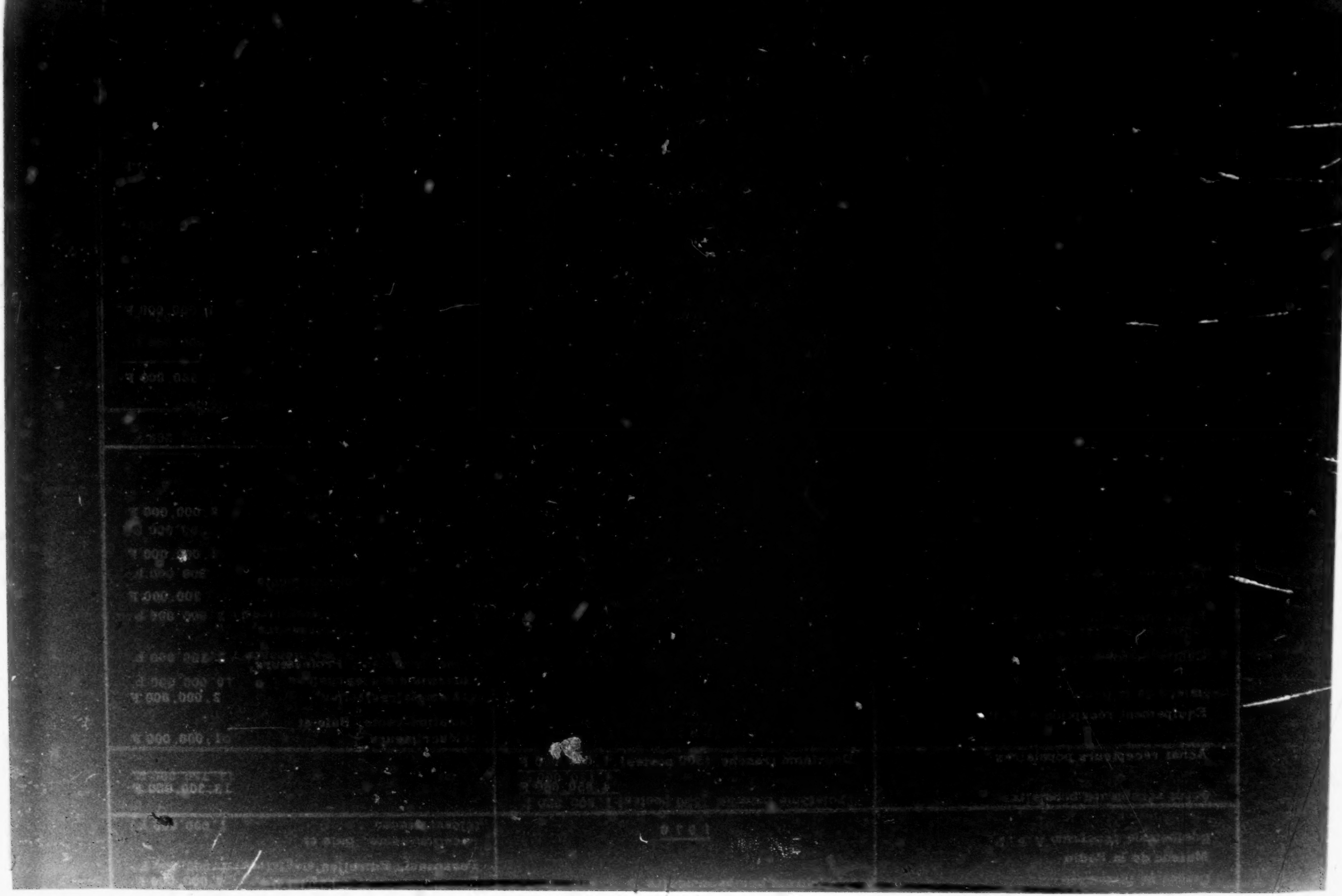

CHAPITRE IX

SYNTHESE ET CONCLUSION

CHAPITRE IX

SYNTHESE ET CONCLUSION

Au terme de cet ouvrage, il importe de souligner qu'il constitue, non une réédition pure et simple du texte de l'édition provisoire diffusée à mi-1968, mais bien une édition nouvelle, revue, complétée et mise à jour une première fois à mi-1969, puis une seconde fois - du moins en ce qui concerne la synthèse des projets impliqués dans le Plan - à mi-1970.

Le présent document - tout en conservant intact l'essentiel du contenu de l'ouvrage initial - tant en ce qui concerne notamment les problèmes fondamentaux du Plan, ses impératifs, ses priorités et la stratégie prévue pour sa réalisation, ainsi que les objectifs préconisés dans chacun des principaux secteurs de développement économique et social - tient donc en outre compte, dans une large mesure, de l'évolution intervenue depuis l'élaboration du document provisoire.

C'est ainsi que, grâce à des études complémentaires effectuées entretemps, certaines orientations qui n'avaient été qu'évoquées ou esquissées ont pu depuis lors être davantage concrétisées, que des projets qui n'avaient pu être qu'ébauchés ont pu être précisés, voire imbriqués dans des actions de vaste envergure et de longue haleine englobant une série d'étapes successives, et que des estimations sommaires ont fait place, dans bon nombre de cas, à des évaluations plus précises.

Parmi les principales mises à jour qui ont ainsi été apportées au texte provisoire initial et qui ont concerné plus particulièrement le secteur rural, il y a lieu de mentionner entre autres les suivantes : évolution du produit intérieur brut (revenu monétarisé et non monétarisé), principales données détaillées sur le problème démographique, approfondissement et précision des exposés relatifs aux programmes de mise en valeur régionale tels que ceux de l'Imbo, du Mosso et du Bututsi-Mugamba, d'aménagement de marais, notamment ceux de la vallée de la Nyamuswaga, de développement de la caféiculture, axé sur la province de Ngozi, ainsi qu'à l'important programme global d'extension de la théiculture au Burundi. Il y a lieu de signaler en outre la mise à jour du texte relatif au développement du tourisme, sur base des recommandations découlant d'une première analyse fouillée des possibilités et des perspectives d'avenir dans ce domaine.

C'est dans l'optique de ces mises à jour successives qu'a été établi le tableau - figurant en fin de chapitre - de "Synthèse des principaux projets d'investissements impliqués dans le Plan Quinquennal", synthèse qui a été aussi actualisée que possible, au point qu'elle peut être considérée comme un inventaire pratiquement exhaustif des projets de quelque importance conçus ou envisagés jusqu'à présent dans la ligne des objectifs retenus pour les grands secteurs de développement économique et social du Burundi, du moins dans la mesure où il s'agit de projets nécessitant le recours à une aide financière et/ou technique extérieure.

Le tableau de synthèse en question énumère, secteur par secteur, les principaux projets de préinvestissements et d'investissements, tant "corporels" qu'"incorporels" découlant directement ou indirectement des objectifs et des orientations du Plan Quinquennal. Une telle synthèse - mise à jour à mi-1970 tant en ce qui concerne la teneur des projets que les évaluations de leur coût respectif - étend la notion de projet dans l'acception la plus large du terme, en y englobant aussi bien les projets de préinvestissements ou d'investissements proprement dits que des projets "incorporels" destinés à promouvoir le développement dans l'un ou l'autre secteur par des moyens tels que le resserrement de liens de coopération entre le Burundi et les Etats voisins, sur le plan économique, technique ou commercial.

Compte tenu du critère qui a présidé à l'insertion des projets dans le tableau de synthèse figurant en fin de chapitre, en l'occurence leur relation directe ou indirecte avec les objectifs et les orientations du Plan, il y a été indistinctement fait mention :

- de projets pour la réalisation desquels une aide financière et/ou technique extérieure déterminée est d'ores et déjà acquise, en cours de négociation ou encore à rechercher ;

- de projets dont la réalisation - soit au niveau des études techniques préalables, soit au niveau de la mise à exécution proprement dite - est en cours, en préparation ou seulement envisagée à une échéance plus ou moins rapprochée, en fonction de l'aide financière et/ou technique qui pourra être obtenue dans ce but ;

- de projets dont il y a lieu de prévoir que la réalisation est destinée, soit à se situer dans le cadre de la période quinquennale couverte par le présent Plan (ou du moins dans la limite de la durée de validité des financements qui seront alloués au cours de cette période), soit à déborder plus ou moins largement (tant au point de vue du financement que de l'étalement de l'exécution) du cadre de la période quinquennale en question.

o

o o

En ce qui concerne les estimations mentionnées en regard des projets énumérés dans le tableau de synthèse, il est nécessaire, pour en mesurer la portée et la signification, de tenir compte des commentaires ci-après :

- un certain nombre de projets ont pu faire l'objet d'évaluations précises, ce qui est particulièrement le cas de ceux dont la réalisation est en cours ou dont le financement, provenant d'une aide extérieure, a déjà été conventionnellement octroyé ou est d'ores et déjà acquis au Burundi, sur base des données estimatives résultant d'une étude technique préliminaire d'avant-projet ; par contre, d'autres projets n'ont encore pu faire l'objet que d'estimations approximatives, voire de simples ordres de grandeur provisoires, ainsi qu'il en est fait mention dans le libellé descriptif des projets dont il s'agit ; enfin, pour différents projets, aucune estimation ne figure dans la colonne "ad hoc", soit parce que, faute d'études préalables, toute évaluation même provisoire s'est avérée prématurée, soit parce que les données chiffrées relatives à l'aide financière et/ou technique extérieure obtenue ou escomptée pour leur réalisation n'ont pu être fournies ;

- l'interprétation objective des montants mentionnés dans le tableau de synthèse exige en outre qu'il soit tenu compte de ce qu'il s'agit de données se rapportant, les unes à des projets dont la réalisation est en cours ou prévue en l'espace de la période quinquennale couverte par le Plan, les autres, à des projets de vaste envergure ou de longue haleine, dont l'exécution est destinée

à déborder plus ou moins largement de la période quinquennale en question, ce qui est principalement le cas pour des projets intervenant à concurrence de montants particulièrement importants dans le tableau de synthèse ;

- les "estimations" figurant dans le tableau de synthèse se rapportent indifféremment soit au coût des financements proprement dits auxquels est subordonnée la réalisation des projets, soit à la contrevaleur des aides techniques nécessaires ; les données estimatives en question portent en principe sur le coût estimatif global des projets, y compris les contreparties susceptibles d'incomber au Burundi au niveau des investissements.

L'ensemble des données chiffrees du tableau de synthèse représente un montant total de l'ordre de 16,5 milliards de FBu. De ce total, quelque 12 milliards (soit environ 72 %) concernent le secteur du développement agricole, 3 milliards (soit environ 18 %) le secteur du développement de l'infrastructure, de l'équipement et de l'habitat, et 1,5 milliard (soit environ 10 %) les autres secteurs impliqués dans le Plan. Toutefois, une telle répartition, tout en mettant en évidence l'importance prépondérante attachée au développement agricole, n'a qu'une signification et une portée toute relatives, compte tenu du fait que c'est précisément dans le secteur agricole que figurent les projets de très vaste envergure et de longue haleine, dont les estimations débordent souvent considérablement du cadre de la période quinquennale en cours, alors que ce n'est que dans une bien moindre mesure le cas des projets du secteur de l'infrastructure et de l'équipement et que ce n'est pratiquement pas le cas pour les secteurs sociaux. Quant au secteur du développement industriel, commercial et du tourisme, sa part dans le total que représente l'ensemble des projets impliqués par le Plan est en réalité nettement plus importante qu'elle ne ressort du tableau de synthèse, étant donné que, d'une part, aux quelque 500 millions de FBu mentionnés pour ce secteur, il faut ajouter un montant au moins du même ordre pour les réalisations de caractère industriel comprises dans le coût des projets du secteur du développement agricole, ce qui est principalement le cas pour les usines à thé prévues dans le programme général théicole, ainsi que les investissements connexes, et que d'autre part, il faut tenir compte du fait que, dans le cadre du secteur dont relève le développement industriel, sont évoquées diverses potentialités, non chiffrées, dans le domaine de l'industrialisation,

dont la réalisation relève en principe de l'initiative et de la collaboration active, sous forme d'apports de capitaux et de moyens techniques, du secteur privé.

D'autre part, si l'on tient compte des projets en regard desquels ne figure, dans le tableau, aucune valorisation, celle-ci n'ayant pu être obtenue ou s'étant avérée prématurée, l'on peut retenir un ordre de grandeur d'au moins 17 milliards de FBu à titre d'estimation globale, non des projets ou tranches de projets réalisables dans les limites de validité des financements susceptibles d'être obtenus en l'espace de la période quinquennale couverte par le Plan, mais bien de l'ensemble des principaux projets qui ont pu être jusqu'à présent concrétisés ou ébauchés dans le cadre des orientations et des objectifs fondamentaux du Plan, quelle que soit la durée plus ou moins longue sur laquelle est envisagée leur exécution.

Dans le total de l'ordre de 17 milliards de FBu, les projets pour la réalisation desquels l'aide financière et/ou technique nécessaire a déjà été conventionnellement obtenue ou peut être d'ores et déjà considérée comme virtuellement acquise au Burundi interviennent pour quelque 4 milliards de FBu, et les projets qui sont dès à présent orientés vers une source déterminée d'aide financière et/ou technique, pour quelque 6 milliards de FBu. Quant à la différence, soit environ 7 milliards de FBu, elle concerne principalement des projets ou des tranches de projets de vaste envergure ou de longue haleine dont la recherche des moyens de réalisation s'avère encore prématurée, en attendant soit les conclusions qui découleront des études préalables destinées à les concrétiser, les préciser et les étayer de justifications adéquates, soit les enseignements qui se dégageront d'expériences ou de phases-pilote et qui permettront d'orienter les étapes ultérieures de réalisation à plus grande échelle.

En fait, l'estimation globale de quelque 17 milliards de FBu embrasse un volume de projets dont la réalisation intégrale - particulièrement pour ce qui est des projets de longue haleine, qui comptent parmi les pièces maîtresses du Plan - est destinée à s'étaler sur une période de plus ou moins dix ans.

L'ensemble des projets évoqués dans le tableau de synthèse figurant à la fin de ce chapitre - du moins en ce qui concerne les secteurs économiques tels que ceux du développement agricole et de l'infrastructure - préfigure d'ores et déjà la matière, concrétisée en plusieurs domaines importants, d'une deuxième, voire d'une troisième tranche quinquennale de planification du développement du Burundi.

o

o o

Avant de clore ce chapitre de synthèse, il reste à aborder succinctement le problème du financement nécessaire à la réalisation des projets qui y sont évoqués.

A cet égard, l'expérience des années écoulées depuis l'indépendance du Burundi, et plus particulièrement depuis la mise en oeuvre du Plan Quinquennal 1968-72, a amplement démontré que l'exécution des projets prévus ou envisagés dans la ligne des objectifs du Plan dépend étroitement et en presque totalité des aides financières et/ou techniques extérieures, tant de provenance multilatérale que bilatérale, dont le Burundi peut bénéficier.

Les perspectives d'avenir, dans ce domaine, laissent présager qu'il continuera selon toute vraisemblance à en être de même d'ici à l'achèvement de la période quinquennale actuellement en cours, voire aussi, dans une très large mesure, pour les années subséquentes, et ce du moins aussi longtemps que les ressources locales du Burundi ne se seront pas accrues dans une proportion suffisante pour que, déduction faite des dépenses du budget ordinaire, il subsiste un excédent de nature à permettre d'alimenter un budget plus ou moins substantiel d'investissement, destiné non seulement à la prise en charge des contreparties budgétaires incombant au Burundi dans la réalisation de projets bénéficiant d'une aide extérieure, mais aussi au financement, en monnaie locale, de dépenses publiques ayant le caractère d'investissement et ne pouvant guère accéder à une aide extérieure.

A ce propos, les chiffres des recettes budgétaires ordinaires pour les deux premières années de la période quinquennale 1968-72 ont fait apparaître, par rapport aux estimations initiales, des moins-values qui devraient logiquement incliner à des prévisions ultérieures sensiblement plus modestes que celles dont il a été question dans la rubrique "Evolution des recettes publiques" (cf. 0.0.5.2.) de l'introduction générale du présent ouvrage. Il paraît toutefois permis d'augurer que les perspectives de recettes publiques bénéficieront de l'impact favorable provenant de l'amélioration sensible de la production de café, telle qu'elle s'est nettement marquée en 1970, et, à plus longue échéance, de la réalisation progressive des projets de vaste envergure tels que ceux relatifs à la mise en valeur de l'Imbo et à la théiculture, ainsi que des résultats escomptés des efforts entrepris ou envisagés dans les autres domaines du développement économique.

Sous cet angle, il importe de mettre l'accent sur le fait que le volume des possibilités de financement d'origine nationale dépend essentiellement du niveau des productions, et, plus particulièrement, des exportations effectives du pays. Seules des exportations suffisamment élevées peuvent en effet assurer l'équilibre de la balance des paiements et un niveau satisfaisant des réserves de change, la progression des recettes fiscales nécessaires à l'alimentation du budget, des résultats favorables d'exploitation pour les entreprises privées, ainsi que la formation d'une épargne nationale en progression.

Encore ne faut-il retenir qu'avec une extrême prudence l'éventualité d'un boni plus ou moins substantiel susceptible de se dégager des budgets ordinaires des prochaines années, de par l'incidence de l'amélioration progressive escomptée des recettes budgétaires, étant donné la prévisibilité d'une expansion concomitante des dépenses publiques incombant aux budgets ordinaires.

On doit cependant espérer et souhaiter que, grâce à un renforcement de la volonté d'assainissement et d'économie dans le domaine budgétaire, au moins une partie des accroissements de recettes publiques qui pourraient être enregistrés dans les années à venir soit consacrée à des dépenses ayant le caractère d'investissements ou de contreparties de ceux-ci, et ce dans le cadre de budgets extraordinaires ou d'investissements.

C'est dans une optique concomitante - tendant à élever progressivement la proportion des dépenses des secteurs productifs par rapport à l'ensemble des dépenses inscrites aux budgets ordinaires - que le décret-loi n° 1/30 du 4 juin 1969 portant approbation du présent Plan Quinquennal, dispose, en son article 2, que "compte tenu des impératifs prioritaires du Plan Quinquennal, le "Gouvernement veillera à ce que les accroissements annuels de "recettes publiques susceptibles d'être prévus au cours de la "période quinquennale considérée soient affectés suivant la répartition suivante :

"50 % pour les dépenses supplémentaires de contrepartie et de "fonctionnement des secteurs économiques, par priorité de celui "relatif au développement agricole ;

"25 % pour les dépenses supplémentaires de fonctionnement du "secteur du développement de l'éducation nationale ;

"15 % pour les dépenses supplémentaires des secteurs de développement social autres que celui de l'éducation nationale ;

"10 % pour les dépenses supplémentaires des secteurs non compris "dans le Plan Quinquennal".

Indépendamment des éventuels excédents budgétaires qui permettraient, tout au moins partiellement, l'alimentation de budgets d'investissements, il y a lieu de faire également mention, parmi les ressources financières d'origine nationale, des contributions qui pourraient provenir :

- du secteur monétaire et financier, englobant les organismes et établissements bancaires ;

- d'institutions, dotées de l'autonomie financière, telles que la Caisse d'Epargne et l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) ;

- d'autres parastataux tels que l'Office des Cultures Industrielles du Burundi (OCIBU) et la Régie de Distribution d'Eau et d'Electricité du Burundi (REGIDESO) ;

- de la société concessionnaire de l'Exploitation du Port de Bujumbura (EPB) ;

- du secteur privé.

Il est à noter cependant que toutes les ressources financières susceptibles de se dégager, sous forme d'épargne nette, de ces différents secteurs ne sont pas nécessairement disponibles pour le financement du Plan, étant donné qu'elles sont normalement destinées à être affectées, par priorité, aux investissements des secteurs ou entités économiques où elles se forment ; cependant, ces investissements pourraient fort bien correspondre, dans nombre de cas, aux objectifs généraux poursuivis dans le domaine du développement économique et social, et notamment à des projets prévus dans le Plan (par exemple, la participation de la REGIDESO au financement du projet d'approvisionnement en eau potable de Bujumbura).

Sous cette réserve, et bien que l'évaluation de l'épargne nette en provenance de ces secteurs pour les années à venir s'avère particulièrement délicate, il semble permis d'admettre que les ressources financières de cette nature - abstraction faite de ce qui a trait au secteur des entreprises privées, dont il est question ci-après - pourraient, suivant une prudente estimation basée sur les résultats des toutes dernières années, représenter un apport annuel minimum de l'ordre de 60 à 70 millions de FBu, résultant principalement de l'accroissement prévisible annuel des dépôts d'épargne auprès de la Caisse d'Epargne, de la prévision d'excédent annuel des recettes sur les dépenses de l'INSS, ainsi que de celle des bénéfices nets annuels de la REGIDESO. Dans l'hypothèse, relativement optimiste, où, comme ce serait hautement souhaitable, il s'avérait possible de dégager progressivement, au cours des prochaines années, un minimum de quelque 25 % des suppléments de recettes publiques pour l'alimentation du budget d'investissement, ce pourrait représenter pour celui-ci un apport annuel de l'ordre d'au moins 75 à 100 millions de FBu, ce qui, avec les 60 à 70 millions dont question ci-dessus, constituerait un total de ressources financières d'origine nationale de l'ordre d'en moyenne 150 millions de FBu par an.

Quant à l'épargne en provenance des entreprises du secteur privé, elle revêt un caractère spécifique qui n'autorise pas son inscription parmi les sources de financement d'origine nationale du Plan, étant donné qu'elle doit notamment permettre de financer les investissements en équipement des entreprises privées, les variations de stocks, ainsi que les transferts vers l'extérieur. L'existence de cette épargne constitue néanmoins une condition essentielle du fonctionnement des entreprises privées et correspond ainsi aux objectifs généraux dans le domaine du développement économique.

Enfin, il est une dernière forme d'épargne dont il faut faire mention dans le domaine des ressources nationales susceptibles de concourir à la réalisation du Plan : il s'agit de l'"épargne-travail" correspondant à la mobilisation du travail communautaire de la population, dans la mesure où ce travail constitue une contribution directe ou indirecte à l'exécution d'objectifs ou de projets impliqués par le Plan. Encore que l'évaluation, en termes monétaires, de cette "épargne-travail" soit particulièrement difficile et précaire, et ne puisse être citée que pour mémoire, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une ressource financière proprement dite, on peut en faire une estimation sommaire sur les bases suivantes : en tablant sur quelque 500.000 adultes effectuant une demi-journée de prestations communautaires par semaine à 10 F, on arrive à un total d'environ 250 millions de FBu par an, dont la moitié, soit 125 millions de FBu par an, à titre d'investissements.

o

o o

En conclusion, la tâche à accomplir, dans l'optique des impératifs du développement économique et social du Burundi, est immense et nécessite la conjugaison de tous les efforts, tant humains que techniques et financiers.

Sous l'angle des ressources financières, tout particulièrement, celles d'origine nationale sont relativement très modestes et le resteront vraisemblablement pendant les prochaines années. C'est dire que la réalisation des objectifs du Plan dépend et continuera longtemps encore à dépendre de l'aide financière et technique plus ou moins généreuse dont pourra bénéficier le Burundi, tant de source multilatérale que bilatérale.

o

o o

SYNTHESE DES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS IMPLIQUES DANS LE PLAN QUINQUENNAL

	Montant (en millions de FBu actuels)
I. DEVELOPPEMENT AGRICOLE	
I/A. Mise en valeur régionale	
I/A1. Mise en valeur Imbo	
I/A1.1. Ensemble de l'Imbo	
a) Recherche agronomique (Centre Agricole Imbo) : impliquée dans mise en valeur Imbo-Centre (périmètre-pilote 5.000 ha) :	81
b) Etude socio-médicale Imbo :	11,5
c) Etude hydrologique + cartographie :	17
d) Correction des torrents :	355
e) Reboisement des contreforts Imbo (environ 9.000 ha de reboisement de protection) dont :	
- reboisement bassin-versant Mutimbuzi (1.060 ha) (1ère tranche 1970 : Musazi (27 millions de FBu) :	72
- reboisement de protection sur 8.000 ha restants :	200
f) Entretien des émissaires (curage et dragage).	
g) Infrastructure industrielle (rizerie) : impliquée dans mise en valeur Imbo-Centre.	
I/A1.2. Imbo-Nord (Moyenne Ruzizi)	
a) Projet-pilote (axé sur ferme de Mparambo) d'intensification et de diversification agricole dans la Moyenne Ruzizi (Etude Prof. Germain) :	10
b) Mise en valeur complète Imbo-Nord : projet à présenter à l'issue (5 ans) de l'exécution du projet-pilote :	275

	Montant (en millions de FBu actuels)
I/A1.3. Imbo-Centre (Basse Ruzizi)	
a) Périmètres-pilote de mise en valeur (drainage et irrigation) dans la Basse Ruzizi :	
- premier périmètre 5.000 ha (zone 1) :	570
- deuxième périmètre 8.000 ha (zone 4) :	1.490
b) Réorganisation paysannats limitrophes :	
- paysannat Murukaramu (zone 3) :	67,5
- paysannat Maramvya-Kirekura (zone 5) :	90
- paysannat Katumba (zone 7) :	75,5
c) Etude et organisation d'un périmètre-pilote (50 ha) d'élevage rationnel dans la Basse Ruzizi (zone 2) (Etude Prof. Germain) :	17,5
d) Extension du programme d'élevage rationnel à 2.000 ha sur les bases techniques fournies par le projet-pilote de 50 ha :	104
e) Réaménagement rizières de Bujumbura (étude en cours Banque Nationale de Développement Economique (BNDE)-Génie Rural) (zone 6) :	270
f) Projet production de fibres (zone 9) :	64
g) Projet de développement agro-pastoral (zone 10) :	76
h) Aménagement région Kabezi-Kizingwe :	78
I/A1.4. Imbo-Sud (Plaine Tanganika)	
La mise en valeur de cette région englobe un certain nombre de projets spécifiques (développement de la culture du palmier à huile, relance et extension des cultures de café Robusta, de coton et de riz, création de boisements, etc..), ainsi que l'amélioration de l'infrastructure économique et sociale, l'éradication de la trypanosomiase, etc..	
Le coût des investissements globaux nécessaires dans ce but a été sommairement estimé à un ordre de grandeur de 600 millions de FBu, non compris l'infrastructure routière :	600

	Montant (en millions de FBu actuels)
De cet objectif global, se dégagent d'ores et déjà les deux étapes suivantes :	
a) Phase d'investigation et d'observation sur le terrain et de rassemblement des données existantes :	3
b) Amélioration RN3 : (cf. Développement Infrastructure).	
I/A2. Mise en valeur Mosso	
D'après une estimation sommaire, la mise en valeur de cette région avait été estimée à un ordre de grandeur de :	1.500
Le programme global envisagé pour cette région vise à y développer une ou plusieurs cultures de rapport (dont le tabac), à augmenter et sélectionner les cultures vivrières et à y assurer un peuplement progressif et organisé en paysannats. Sur ce programme s'est greffé l'aménagement du Petit Mosso, ainsi que de la partie du Buyogoma située en altitude intermédiaire avec extension, sous forme d'intégration zonale, à la région de Cankuzo.	
Dans cette optique, se situent les actions suivantes :	
a) Installation des réfugiés en région de Cankuzo :	295
b) Essais de culture de tabac (ISABU) et étude de ses possibilités d'industrialisation.	
c) Programme de développement rural intégré Cankuzo-Mosso : première phase (3 ans) d'études et d'expérimentation :	130
La réalisation du programme global de mise en valeur de la région implique encore d'importantes actions opérationnelles nécessitant le recours à de substantielles aides financières extérieures, en plus de celles déjà engagées dans la région.	
I/A3. Mise en valeur Busoni (Sud Bugesera)	
Cette zone est impliquée dans un projet PNUD/FAO de développement des productions animales, particulièrement en région de Kirundo :	63

	Montant (en millions de FBu actuels)
D'autre part, l'action spécifique suivante est prévue dans le cadre de cette région :	
- développement agro-pastoral en région de Kirundo (lutte anti-glossinaire et aménagement de pâturages et marais) :	57,5
I/A4. Mise en valeur Bututsi-Mugamba	
a) Développement agro-pastoral du Bututsi-Mugamba (estimation globale initiale du coût de réalisation sur 7 ans) :	127
- première phase (suivant réestimation ISABU : 31 millions de FB).	
b) Amélioration de l'élevage dans le Mugamba Nord :	
- étude opérationnelle :	2,5
- réalisation (5 ans) :	6,2
I/A5. Mise en valeur Nyamuswaga	
a) Aménagement vallée de la Nyamuswaga :	218
b) Mise en valeur, au point de vue élevage, de la vallée de la Nkaka :	48
I/A6. Autres projets de mise en valeur régionale	
a) Développement zonal Karuzi-Ruyigi.	
b) Programme, en région de Gitega, de vulgarisation agricole, d'éducation nutritionnelle, de formation des cadres agricoles et de développement de production laitière et avicole :	17,5
c) Mise en valeur de petits et moyens marais (programme à élaborer, dans le prolongement de celui relatif à la mise en valeur du bassin de la Nyamuswaga).	

	Montant (en millions de FBu actuels)
I/B. Productions agricoles	
I/B1. Café arabica	
a) Développement caféiculture en province de Ngozi (Prêt AID/BIRD) :	157
b) Amélioration qualitative de la production, par fourniture de claies de séchage, insecticides, dépulpeuses, poudreuses, etc.. (OCIBU). .	
En vue d'épauler financièrement l'action OCIBU dans ce domaine, un projet, faisant appel à une aide financière extérieure complémentaire, a été élaboré pour assumer pendant 3 ans la protection phyto-sanitaire des caféiers (insecticides et poudreuses) :	56
I/B2. Café robusta	
Le programme envisagé comporte la restauration ou l'installation de 1.500 ha de café robusta, dont l'extension peut être prévue dans l'Imbo-Sud : cf. Mise en valeur Imbo-Sud.	
I/B3. Coton	
Le programme de développement de la production cotonnière s'insère dans le cadre de la mise en valeur de l'Imbo.	
Ce programme est épaulé par une action d'encadrement des producteurs, qui s'est notamment traduite par une assistance en personnel CTF. Cette action fait l'objet d'un projet spécifique dont le but, pour l'Imbo-Centre et Sud, est d'assurer la formation pratique des personnels d'encadrement ainsi que l'encadrement de certaines zones de production non encore concernées par des projets, dont le financement est d'ores et déjà assuré, et ce pour une période de 4 ans :	45,3

Montant
(en millions de
FBu actuels)

I/B4. Thé

Le programme global vise une production de quelque 10.000 tonnes d'ici 15 ans, ce qui implique la plantation d'environ 8.000 ha, en plus des quelque 2.000 ha en cours de réalisation :

3.223

Le coût de réalisation de ce programme global est estimé de l'ordre de 3.223 millions de FBu dont 1.467 millions de FBu sont à prévoir dans le cadre de la période quinquennale couverte par le FED III.

Bien qu'orienté en principe dans son entièreté vers le financement FED, le programme est d'une ampleur telle qu'une partie homogène est susceptible d'être orientée vers une aide financière complémentaire.

I/B5. Tabac

cf. Mise en valeur Mosso.

I/B6. Quinquina

cf. Développement forestier.

I/B7. Palmier élaëis

cf. Mise en valeur Imbo-Sud (objectif : 4.900 tonnes huile de palme et 2.250 tonnes palmistes).

I/B8. Riz

cf. Mise en valeur Imbo.

I/B9. Arachides

cf. Mise en valeur Imbo et Mosso.

I/B10. Plantes à fibres

cf. Mise en valeur Imbo.

	Montant (en millions de FBu actuels)
I/B11. Plantes à parfum	
I/B12. Ricin	
I/B13. Cultures vivrières	

Dans le cadre d'un objectif global tendant à atteindre un accroissement minimum annuel de 5 % des productions vivrières et indépendamment des actions entreprises ou prévues à ce sujet dans les programmes de mise en valeur régionale, des projets spécifiques sont susceptibles d'être élaborés pour certaines de ces productions, comme cela a déjà été le cas dans les deux domaines suivants ayant fait l'objet de préétudes sommaires :

a) Développement des cultures maraîchères notamment à Muramvya (5 ans) : 8

b) Développement de la culture de pommes de terre, basé sur la délimitation de 5 chantiers (Ijenda, Bugarama, Kayanza, Bururi et Rusaka) : 2,5

Un projet similaire devrait être également consacré au développement des cultures fruitières.

I/B14. Développement forestier

L'étude des problèmes de développement forestier (impliquant un ensemble d'actions englobant l'exploitation et la remise en état des boisements existants, la reforestration, etc..) a fait l'objet d'un rapport semi-opérationnel, le rapport Uhart (CTF), dont se dégagent :

- un objectif général portant sur quelque 100.000 ha (dont 40.000 ha de boisements de protection), dont la réalisation se situe à l'échelle de 30 ans ;
- des objectifs spécifiques portant d'une part, sur l'exploitation industrielle du bois des forêts de Bururi et de Bugarama, et d'autre part sur un projet de plantation de 500 à 1.000 ha de quinquina.

	Montant (en millions de FBu actuels)
Dans le cadre de ce programme global de développement forestier, les actions envisagées se subdivisent comme suit :	
a) Etude opérationnelle d'une tranche de programme de 25.600 ha de reboisement (dont 10.000 ha de boisement de protection), échelonné sur 8 ans :	6,8
b) Réalisation des projets spécifiques en matière de développement forestier, sur base de l'objectif de 25.600 ha en 8 ans, dont le coût estimatif est évalué à un ordre de grandeur de :	1.000
- de cet objectif de 25.600 ha de reboisement, se dégage un programme de 9.000 ha de boisement de protection de l'Imbo (estimé à 280 millions de FBu), dont font partie :	
- le projet de reboisement des contreforts de la Mutimbuzi : cf. Mise en valeur Imbo ;	
- un projet de tranche de 1.000 ha de reboisement sur les contreforts, côté Congo, de la crête Congo-Nil :	30
c) Projet d'exploitation industrielle du bois (scierie) des forêts de Bururi et Bugarama :	22,5
d) Projet de plantation de 500 à 1.000 ha de quinquina (tranche prévue pour 500 ha) :	30

I/C. Productions animales

I/C1. Santé animale

I/C1.1. Santé animale

a) Actions prioritaires (lutte contre la théilériose, la trypanosomiase, les maladies charbonneuses et parasitaires). Dans ce domaine, le projet spécifique suivant est en cours de fonctionnement :

	Montant (en millions de FBu actuels)
- installation d'un laboratoire vétérinaire pour la fabrication de vaccins :	49
b) Amélioration de l'équipement vétérinaire (centres vétérinaires, dispensaires et matériel) :	36
c) Formation d'infirmiers vétérinaires : dans le cadre de l'Institut Technique Agricole du Burundi (ITAB).	

I/C1.2. Productions animales

La promotion des productions animales est prévue dans le cadre, soit de projets de mise en valeur régionale (cités plus haut), soit de projets sectoriels spécifiques, notamment des suivants :

a) Projets intégrés dans la mise en valeur régionale :

- projet de développement de l'élevage dans l'Imbo : cf. Mise en valeur Imbo ;
- projet de développement agro-pastoral en région de Kirundo : cf. Mise en valeur Busoni ;
- projet de développement des productions animales particulièrement en région de Kirundo : cf. Mise en valeur Busoni ;
- projet de développement de l'élevage dans la vallée de la Nkaka : cf. Mise en valeur Bassin de la Nyamuswaga ;
- projet d'amélioration de l'élevage dans le Mugamba-Nord : cf. Mise en valeur Bututsi-Mugamba.

b) Projets sectoriels :

- zone d'embouche dans la région du Mosso : 24,5

	Montant (en millions de FBu actuels)
- projet de construction d'une laiterie de 10.000 litres/jour (zone de collecte : Plaine Ruzizi) :	15
- projet de construction d'une laiterie de 2.000 litres/jour dans la zone du projet ITAB :	5
- projet de construction d'une chambre froide à l'abattoir de Bujumbura.	
- projet de développement avicole de Gitega (diffusion de volailles améliorées, incubateur de 5.000 oeufs) : cf. Projet vulgarisation agricole régionale Gitega.	
- développement de l'apiculture :	80
- développement de la pêche :	
- développement de la pêche dans le lac Tanganika et dans les lacs intérieurs :	21
- mini-projet portant sur la détermination du potentiel pêchable du lac Tanganika, l'amélioration des méthodes de pêche artisanale, des techniques de traitement et de conservation du poisson, ainsi que de commercialisation et de distribution :	38
- valorisation (non spécifiée dans un des projets sectoriels ci-dessus) des produits et sous-produits de l'élevage et de la pêche.	

I/D. Recherche agronomique et zootechnique, météorologie et climatologie, formation des cadres agricoles et vétérinaires

a) Recherche agronomique et zootechnique appliquée : indépendamment du subventionnement annuel de l'ISABU par l'ASB, sur le plan des investissements, le développement dans ce domaine est intégré dans le cadre des mises en valeur régionales.

	Montant (en millions de FBu actuels)
b) Météorologie et climatologie :	
- projet relatif à la fourniture du matériel et des équipements hydro-climatologiques et hydro-météorologiques:	5,2
c) Formation des cadres agricoles et vétérinaires moyens : prévue, à l'échelon local, dans le cadre de l'ITAB : cf. Développement de l'Education.	

II. DEVELOPPEMENT MINIER

Les deux projets retenus dans le cadre du Plan quinquennal dans la perspective du développement de l'exploitation des ressources minérales sont les suivants :

a) Prospection géophysique de la Plaine de la Ruzizi :	35
b) Recherches minéralogiques au Burundi :	79

III. DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

III/A. Développement industriel et artisanal

a) Sur le plan général, les deux institutions suivantes sont de nature à promouvoir le développement industriel et artisanal :

- l'institution de la BNDE, dont la création a été précédée d'une étude préliminaire faite avec l'aide de la CTF ;
- l'institution du Code des Investissements.

b) L'inventaire des perspectives de développement industriel et artisanal a fait l'objet des études suivantes :

Montant
(en millions de
FBu actuels)

- étude des possibilités de développement de la petite et moyenne industrie au Burundi (Rapport Van Labeke - CTF):

- étude des possibilités d'industrialisation de la Région des Grands Lacs (Burundi, Rwanda et Est du Congo) (Rapport Bézy/FED);

- études diverses de certaines possibilités d'industrialisation effectuées avec le concours de l'ONUDI (industrialisation du tabac, fabrication d'instruments aratoires, d'engrais et d'insecticides, de panneaux de particules agglomérés, traitement des ordures ménagères, etc..).

c) Projets spécifiques en cours de réalisation ou dont la réalisation est prévue :

- projets d'industrialisation se situant dans le cadre de programmes mentionnés au chapitre du Développement Agricole, notamment : rizerie (cf. Mise en valeur Imbo), usines à thé (cf. Productions végétales), laiteries (cf. Productions animales);

- projet d'industrie textile, mis à exécution avec l'aide d'un prêt de la Kreditanstalt für Wiederaufbau :

d) Projets divers émanant du secteur privé : manufacture de cigarettes, sacherie, formulation locale d'insecticides, fabrication de bouchons à couronne, de chaîne de montage d'appareils récepteurs de radio (en cours), de rechapage de pneus (en cours), de fabrication d'alcool à usage industriel ou médicinal, etc..

e) Projets autres, dont la réalisation éventuelle serait de nature à avoir une incidence bénéfique, soit directement soit indirectement, sur le développement industriel et/ou commercial du Pays :

Montant (en millions de FBu actuels)

- création éventuelle d'une "zone franche" à Bujumbura (ce projet a été notamment évoqué dans le Rapport Callet/CTF ainsi que dans le Rapport Bézy/FED) ;
- projet interrégional d'exploitation du gaz méthane du lac Kivu.

III/B. Développement du tourisme

Les perspectives de développement du tourisme, la détermination des objectifs à atteindre, ainsi que l'exposé général des moyens à mettre en oeuvre dans ce but ont fait l'objet d'une importante étude préliminaire (Rapport Lebrec/CTF).

Sur base des recommandations de ce rapport, un certain nombre d'actions spécifiques sont prévues, dont les principales étapes sont les suivantes :

a) Etude des possibilités de développement dans le domaine du Tourisme, en corrélation avec les perspectives d'expansion touristique des régions voisines (Congo oriental, Rwanda, Afrique de l'Est), ainsi des aménagements à apporter dans le domaine des infrastructures d'accueil indispensables à ce développement (Etude en cours effectuée par le Groupe "Structures").

b) Etude technique et de rentabilité d'un hôtel de classe internationale à Bujumbura (Etude en cours effectuée par le Groupe "Structures").

c) Réalisations concrètes envisagées dans le cadre du développement touristique (indépendamment des mesures d'ordre général destinées à faciliter l'accueil des touristes, de l'amélioration de l'infrastructure routière ainsi que de l'établissement de relations avec les organisations internationales de tourisme et avec les organismes de tourisme des pays voisins) :

	Montant (en millions de FBu actuels)
- création d'un Office de Tourisme National, doté de moyens logistiques adéquats ;	
- développement de l'équipement hôtelier par :	
- la construction de l'hôtel de classe internationale à Bujumbura (dont le projet est à l'étude) ;	366
- la remise en état et le développement du réseau des gîtes d'étape ;	
- la construction de guest-houses, notamment à Nyanza-Lac ;	
- la formation de personnel hôtelier et d'accueil ;	
- autres investissements de développement touristique :	
- matériel touristique : films touristiques, cartes touristiques, brochures et dépliants publicitaires, etc.. ;	
- aménagement des principaux sites touristiques et de leurs accès ;	
- acquisition d'une vedette touristique pour le lac Tanganika ;	
- développement des activités folkloriques et des productions d'art local.	

III/C. Développement commercial

Le développement commercial est appelé à bénéficier directement ou indirectement, à plus ou moins longue échéance, de l'incidence favorable résultant de la réalisation progressive des objectifs suivants du Plan quinquennal :

- développement et valorisation des productions végétales, animales et minérales ;
- développement dans le domaine industriel, artisanal et touristique ;

Montant (en millions de FBu actuels)

- concrétisation progressive des orientations qui se font jour dans le sens de l'élargissement des marchés à l'échelle interrégionale et dont témoignent les négociations auxquelles participe le Burundi en vue de la création d'un marché commun avec le Congo et le Rwanda, ainsi que dans l'optique de son adhésion au marché commun de l'Est Africain ;

- expansion et diversification progressives des activités de la Banque Nationale de Développement Economique, notamment dans le sens de la promotion de classes moyennes nationales ;

- promotion du mouvement coopératif, notamment dans le cadre des projets de mise en valeur régionale et de projets sectoriels de développement des productions agricoles, de leur conditionnement et de leur traitement ;

- développement de l'enseignement et de la formation des cadres.

IV. DEVELOPPEMENT INFRASTRUCTURE

IV/A. Transports

L'ensemble des problèmes de transport au Burundi a fait l'objet d'une étude globale préliminaire, effectuée en juin-juillet 1965, par une mission BCEOM, sous l'égide de la CTF.

IV/A1. Transports par route

IV/A1.1. Etude d'ensemble

Les routes et les divers problèmes qui s'y rattachent ont fait (sur base des recommandations de l'étude préliminaire d'ensemble dont question

	Montant (en millions de FBu actuels)
ci-dessus) l'objet d'une étude spécifique englobant les aspects techniques, économiques et administratifs, et qui a été effectuée de janvier à avril 1966 par une mission BCEOM.	
IV/A1.2. Equipement et entretien	
La question de l'amélioration de l'équipement nécessaire, tant en personnel qu'en matériel, à l'entretien et à la remise en état du réseau routier a jusqu'à présent fait l'objet des actions suivantes :	
a) Aide U.S.A. pour la constitution d'une brigade routière et fourniture de matériel routier ainsi que de personnel d'assistance technique pour la formation de personnel national (1964-67) :	48
b) Aide allemande (assistance technique et fourniture de matériel) pour la constitution et le fonctionnement de brigades d'entretien routier dans le cadre de la formation de personnel d'entretien de voirie et d'entretien des engins routiers (1968-72) :	73
c) Elaboration d'un programme quadriennal, visant à renforcer les services d'entretien routier et à assurer l'entretien du réseau impliqué dans un "projet d'études techniques routières", dont le financement a été négocié pendant le premier semestre 1970 sous forme de prêt AID (1/2 de 380.000 dollars) :	16
Parallèlement aux actions ci-dessus, il y a lieu de mentionner, dans la ligne des objectifs du Plan, la constitution, par décret-loi du 17 décembre 1968, d'un Fonds Routier, alimenté notamment par une taxe sur les carburants.	
d) Laboratoire routier :	20
e) Réorganisation du Service des Transports du Burundi (STB).	

	Montant (en millions de FBu actuels)
IV/A1.3. Rattrapage réseau bitumé	
La question a fait l'objet d'un rapport intitulé "Remise en état des chaussées hydrocarburées" (1969), qui a été élaboré par M. Van Heule, sous l'égide de la coopération technique belge, et qui englobe la voirie urbaine de Bujumbura, ainsi que les voies d'accès périphériques.	
Sur base des données de ce rapport, un prédossier a été établi en vue de l'obtention d'une aide financière extérieure pour la réalisation des travaux (prêt BEI ou aide financière canadienne) (demande à FED/BEI : 50 millions) :	172
IV/A1.4. Grands travaux routiers	
a) RN1 et RN2 :	
- études RN1 et RN2 :	23
- travaux RN2 :	
- amélioration Bugarama-Muramvya :	54
- reconstruction 6 ponts route Muramvya/Gitega :	23
- réfection et bitumage Muramvya/Gitega :	246
- travaux RN1 (Bugarama/Frontière Rwanda) :	472
b) RN3 :	
- étude de "factibilité" RN3 :	22
- études techniques d'exécution : Bujumbura/Matambara (reconstruction et revêtement) et Matambara/Nyanza-Lac (amélioration et rechargement) : le coût en est compris dans celui du "projet d'études techniques routières" dont question plus haut et qui porte également sur l'étude de l'amélioration locale de la liaison Gitega/Frontière Tanzanie (1/2 de 380.000 dollars) :	17

	Montant (en millions de FBu actuels)
- travaux RN3 (Bujumbura/Nyanza-Lac) (perspective de financement : AID et/ou FED III) :	488
c) RN5 (Bujumbura/Cibitoke/Frontière) :	152
d) RN6 (Kayanza/Ngozi) :	83
e) RN4 (Bujumbura/Uvira) :	25
f) RIG6 (Matambara/Bururi) :	279
g) Liaison routière Gitega/Rubangabanga.	

IV/A1.5. Transports en commun

La question a fait l'objet d'un "Rapport sur les transports publics de voyageurs au Burundi" effectué en novembre 1967 par M. Vignolles (BCEOM).

IV/A2. Transports par air

IV/A2.1. Etudes

Les problèmes relatifs aux transports aériens ont fait l'objet des études ci-après :

a) Rapport relatif aux conditions d'agrandissement de l'aérodrome de Bujumbura. Mission ASECNA (novembre 1965).

b) Etude technique préliminaire du projet d'aménagement de l'aérodrome de Bujumbura. SABENA (1966).

c) Rapport sur les aides à l'atterrissage à l'aérodrome de Bujumbura. Mission ASECNA (novembre 1966).

d) Rapport recommandant la constitution d'une société de transports aériens du Burundi, établissant le compte prévisionnel d'exploitation de celle-ci et définissant les bases de négociations de droits aériens au profit d'une telle société (Mission MM. Lemaire et Farny - avril 1970).

Montant (en millions de FBu actuels)

IV/A2.2. Réalisations

a) Aménagement de l'aérodrome de Bujumbura en aérodrome de classe internationale (y compris construction et aménagement du hangar fret, ainsi que la fourniture de certains équipements d'aide à l'atterrissage, tels que balise L4 et V.O.R.) (crédits ASB 1966-69) : 133

b) Equipement de l'aérodrome de Bujumbura en aides-radio et aides à l'atterrissage (indépendamment des équipements dont question au a) ci-dessus, inclus dans les crédits Assistance Spécifique Belge (ASB) : fourniture d'un I.L.S. (y compris frais d'études dont question au IV/A2.1. e) ci-dessus) : 23

IV/A3. Transports par eau

Les problèmes inhérents à ce secteur ont fait l'objet des rapports de missions effectuées par M. Callet sous l'égide de la CTF, rapports traitant des problèmes de gestion du port de Bujumbura, de transports sur le lac Tanganika et d'accès à l'Océan Indien (février-mai 1966 et avril 1967).

C'est notamment en tenant compte des recommandations formulées dans ces rapports qu'ont été constituées :

- d'une part, la Société "E.P.B." à laquelle a été confiée la concession de l'exploitation du port de Bujumbura ;
- d'autre part, la Société "ARNOLAC", assurant l'exploitation de la flotte lacustre battant pavillon du Burundi.

Dans ce domaine, il y a lieu de mentionner également les négociations en cours ci-après :

- négociations entre la Tanzanie, le Congo, le Rwanda et le Burundi concernant la liquidation des "Belbases" de Kigoma et de Dar-es-Salaam ;

	Montant (en millions de FBu actuels)
- négociations entre ces mêmes Etats, plus la Zambie, en vue de déterminer les garanties de transit au profit des pays utilisateurs des installations portuaires de Dar-es-Salaam et de Kigoma, après la liquidation des "Belbases".	

Il y a lieu de noter que les rapports de M. Callet ont subsidiairement abordé la question de création éventuelle d'une zone franche à Bujumbura (cf. Développement industriel et commercial).

IV/B. Télécommunications et postes

IV/B1. Radio-téléphonie et télégraphie

a) Extension du réseau national de télécommunications par faisceaux hertziens (financé par crédit fournisseur) :	122
b) Nouveau central téléphonique à Bujumbura (financé par crédit fournisseur) :	36
c) Amélioration des circuits interrégionaux de télécommunications par faisceaux hertziens Burundi-Rwanda-Ouganda :	48

IV/B2. Postes

Dans ce secteur, la motorisation des services postaux fait l'objet d'une aide technique allemande substantielle comportant l'organisation du transport motorisé des envois postaux, la fourniture de véhicules :	10

IV/C. Energie

IV/C1. Etudes et négociations

a) Rapport technico-économique sur l'énergie hydro-électrique au Burundi (Mission C.I.T.E. - avril 1964).

	Montant (en millions de FBu actuels)
b) Etude technique d'avant-projet de l'aménagement hydro-électrique de la Ruvubu (Mission C.I.T.E. 1965-66).	
c) Rapport sur le renforcement des moyens de production de la centrale thermique de Bujumbura (Mission E.D.F./IGECO - avril 1965).	
d) Etude d'avant-projet portant sur la recherche d'une possibilité d'aménagement hydro-électrique aux environs de Bujumbura.	
e) Négociations en cours, dans le cadre de l'interrégionalisation du problème de l'énergie électrique :	
- d'une part, sous l'égide du FED, entre le Congo, le Rwanda et le Burundi ;	
- d'autre part, sous l'égide du PNUD, dans l'optique de l'utilisation du potentiel hydro-électrique du bassin de la Kagera.	
IV/C2. Réalisations	
a) Renforcement de la centrale thermique de Bujumbura (fourniture d'un groupe électrogène de 1.500 kW) (Le montant ci-contre inclut le coût des études dont question sub. IV/C1.a), b), c) ci-dessus) :	46
b) Eventualité d'aménagement hydro-électrique dans les environs de Bujumbura, sur base des conclusions qui se dégageront de l'étude en cours à ce sujet (cf. ci-dessus).	
c) Ligne H.T. Bujumbura/Gitega :	120
IV/D. Urbanisme et habitat	
IV/D1. Etudes	
a) Plan-directeur d'urbanisme de Bujumbura (Mission SCET/Coop. - juin 1965).	

	Montant (en millions de FBu actuels)
b) Etude du problème de l'évacuation et de l'élimination des eaux usées et des résidus urbains de Bujumbura (Etude Maistre).	
c) Etude du traitement des ordures ménagères et des résidus urbains.	
IV/D2. Réalisations	
a) Approvisionnement en eau potable de Bujumbura par captation des eaux du lac Tanganika :	96
b) Construction de logements sociaux :	
- première tranche, financée sur ASB 1967-68 :	32
- tranches ultérieures dont l'une, concernant la construction de 500 logements sociaux, est en cours d'étude, le financement de l'infrastructure étant proposé sur FED III :	58,1
c) Construction de bâtiments administratifs :	
- première tranche, financée sur ASB 1968 :	30
- tranches ultérieures (financement à rechercher).	
d) Construction de logements pour le personnel de coopération technique :	
- réalisation, sur financement ASB, de logements pour le personnel Assistance Technique Belge (ATB) :	
- premières tranches (ASB 1965-68) :	34
- tranches ultérieures éventuelles.	
- logements pour le personnel d'assistance technique des Nations Unies.	
e) Réalisations envisagées dans le domaine de l'évacuation et de l'élimination des eaux usées et des résidus urbains ainsi que du traitement des ordures ménagères (financement à rechercher).	

	Montant (en millions de FBu actuels)

V. DEVELOPPEMENT EDUCATION NATIONALE

Dans le domaine du développement de l'éducation nationale, le Plan quinquennal mentionne, pour chaque degré et chaque spécialisation d'enseignement, une gamme de recommandations et d'orientations, parmi lesquelles les projets concrets suivants ont été jusqu'à présent retenus :

V/A. Enseignement secondaire

a) Nouvel établissement d'enseignement secondaire général à Matana :

- première tranche (cycle inférieur), financée sur ASB 1968 :
- deuxième tranche (cycle supérieur).

b) Nouveau Lycée, à réaliser avec l'aide française.

c) Extension du Lycée Clarté Notre Dame à Bujumbura :

d) Ecole d'application et de perfectionnement des maîtres à annexer à l'école normale de Ngozi : 48,7

e) Ecole technique de Bujumbura (Extension) : 151,4

f) Ecole nationale d'administration (constructions : financement FED ; équipement et fonctionnement : PNUD et aides bilatérales) : 45

g) Institut technique agricole du Burundi (ITAB) (Constructions : financement FED ; équipement et fonctionnement : PNUD et aides bilatérales) : 147

V/B. Enseignement supérieur

a) Ecole normale supérieure (constructions : financement FED ; équipement et fonctionnement : PNUD et aides bilatérales) : 121

	Montant (en millions de FBu actuels)
b) Université officielle de Bujumbura :	
- bâtiment faculté des sciences humaines :	
- première tranche : sur crédits ASB 1967 :	10
- deuxième tranche.	
- bâtiment faculté des sciences :	92
VI. DEVELOPPEMENT SANTE PUBLIQUE	
VI/A. Médecine préventive	
a) Lutte contre les maladies quarantenaires et les autres maladies transmissibles :	21
b) Développement des centres de santé, à organiser, au fur et à mesure des possibilités, en annexe aux dispensaires ou dans les dispensaires, dans le but d'éduquer et de conseiller la population en matière de santé :	25
c) Assainissement du milieu, notamment par l'amélioration de la distribution en eau potable (cf. VII ci-après).	
d) Mission médicale CTF :	22
VI/B. Médecine curative	
a) Remise en état et aménagement des hôpitaux ruraux existants :	71
b) Construction d'un animalier en annexe au Laboratoire médical de Bujumbura.	
c) Construction de nouveaux hôpitaux :	
- nouvel hôpital à Kirundo :	
- étude :	3
- réalisation :	32
- nouvel hôpital à Kamenge :	80

	Montant (en millions de FBu actuels)
VII. DEVELOPPEMENT APPROVISIONNEMENT EN EAU	
Indépendamment du projet relatif à l'approvisionnement en eau potable de Bujumbura, par captage des eaux du lac Tanganika (cf. IV/D2. a) ci-dessus), le développement de l'approvisionnement en eau fait l'objet du programme ci-après, dont la réalisation est prévue dans le cadre des activités de l'AIDR :	
a) Nouvelles adductions d'eau :	97
b) Anciennes adductions d'eau à revoir :	15
c) Révision et remise en état de 7.000 sources :	14
VIII. DEVELOPPEMENT INFORMATION	
a) Fourniture d'émetteurs de radiodiffusion, notamment d'un émetteur de 25 kW ondes courtes, conjointement à l'assistance technique OCORA à la Radiodiffusion :	5
b) Construction "Maison de la Radio".	
c) Projet de radio rurale.	
d) Chaîne de montage d'appareils récepteurs radio (secteur privé).	

IX. DEVELOPPEMENT AUTRES SECTEURS SOCIAUX

Dans les secteurs sociaux autres que ceux explicitement mentionnés dans une des rubriques précédentes, les réalisations à envisager se situent soit dans le cadre des programmes précités de mise en valeur régionale et de développement communautaire, soit dans le cadre de projets dont le contenu reste à préciser, dans l'optique des aides extérieures qui pourraient être recherchées pour leur réalisation (foyers sociaux, promotion féminine, handicapés physiques, etc..).

o

o o